

Nations Unies

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Assemblée générale

Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 7

Merci de recycler

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément nº 7

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1489

[10 août 2009]

Table des matières

Chapitre		*Page*
	Préface	vii
I.	Considérations générales, observations et recommandations	1
	A. Structure et mode de présentation du projet de budget-programme	4
	B. Effets de la réforme	10
	C. Méthode	11
	D. Questions relatives au personnel	12
	E. Objets de dépense autres que les postes	17
	F. Technologies de l'information	18
	G. Travaux de construction et gros travaux d'entretien	23
	H. Activités relatives à l'état de droit	24
	I. Ressources extrabudgétaires	25
	J. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies	26
	K. Position générale du Comité consultatif sur les prévisions budgétaires initiales pour l'exercice biennal 2010-2011	29
II.	Recommandations détaillées concernant le projet de budget-programme	30
	A. Prévisions de dépenses	30
	Titre I **Politique, direction et coordination d'ensemble**	30
	Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble	30
	Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	44
	Titre II **Affaires politiques**	61
	Chapitre 3. Affaires politiques	61
	Chapitre 4. Désarmement	75
	Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	77

Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace 85

Titre III
Justice internationale et droit international 87

Chapitre 7. Cour internationale de Justice 87

Chapitre 8. Affaires juridiques 90

Titre IV
Coopération internationale pour le développement 93

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales 93

Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement 97

Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 100

Chapitre 12. Commerce et développement 102

Chapitre 13. Centre du commerce international CNUCED/OMC 106

Chapitre 14. Environnement 108

Chapitre 15. Établissements humains 110

Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale 113

Titre V
Coopération régionale pour le développement 117

Chapitre 17. Développement économique et social en Afrique 124

Chapitre 17A. Commission régionale 124

Chapitre 17B. Bureau des commissions régionales à New York 127

Chapitre 18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 128

Chapitre 19. Développement économique en Europe 132

Chapitre 20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 134

Chapitre 21. Développement économique et social en Asie occidentale 137

Chapitre 22. Programme ordinaire de coopération technique 139

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires 143

Chapitre 23. Droits de l'homme 143

Chapitre 24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance 151

Chapitre 25. Réfugiés de Palestine 154

Chapitre 26. Aide humanitaire 156

Titre VII
Information 160

Chapitre 27. Information . . . . .

Titre VIII
Services communs d'appui 169

Chapitre 28. Gestion et services d'appui. 169

Chapitre 28 A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion 169

Chapitre 28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité 173

Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines 176

Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui. 189

Chapitre 28E. Administration (Genève) 192

Chapitre 28F. Administration (Vienne) 194

Chapitre 28G. Administration (Nairobi) 197

Chapitre 29. Bureau des technologies de l'information et des communications 201

Titre IX
Contrôle interne 211

Chapitre 30. Contrôle interne. 211

Titre X
Activités administratives cofinancées et dépenses spéciales 220

Chapitre 31. Activités administratives cofinancées 220

Chapitre 32. Dépenses spéciales 227

Titre XI
Dépenses d'équipement 231

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien 231

Titre XII
Sûreté et sécurité. 238

Chapitre 34. Sûreté et sécurité 238

Titre XIII
Compte pour le développement 240

Chapitre 35. Compte pour le développement 240

Titre XIV
Contributions du personnel. 243

Chapitre 36. Contributions du personnel. 243

B. Prévisions de recettes 243

Chapitre 1 des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel 243

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales 244

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public 245

Annexes

I. Nombre de postes par source de financement et par catégorie ou classe 250

A. Nombre de postes (opérations de maintien de la paix non comprises) 250

B. Postes civils autorisés, ensemble des opérations de maintien de la paix 252

C. Postes cofinancés 253

II. Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires 255

A. Postes dont la suppression est proposée 256

B. Postes dont la création est proposée 257

III. Conversions proposées de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires 260

A. Récapitulatif des conversions proposées de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) 260

B. Récapitulatif des conversions proposées de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires 261

IV. Étapes de la procédure à suivre pour pourvoir un poste vacant 263

V. Rapport d'évaluation de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : conclusions et recommandations relatives aux modalités d'appui 264

VI. État des postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260, relative aux activités touchant au développement 270

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget;

b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées;

c) Examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions;

d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

En outre, le Comité consultatif présente des rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il soumet également des rapports sur les budgets des services administratifs et sur d'autres questions aux organes directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (contributions volontaires), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (Fonds des Nations Unies pour l'environnement), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Université des Nations Unies (UNU), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

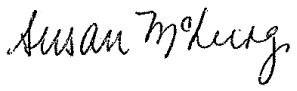
2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 27 juillet 2007, le Comité consultatif se composait des membres dont le nom suit :

Susan M. McLurg (Présidente)
Collen V. Kelapile (Vice-Président)
Andrzej T. Abraszewski
Jorge Flores Callejas
Jerry Kramer
Stafford Oliver Neil
Mohammad Mustafa Tal
Nonye Udo
Misako Kaji
Imtiaz Hussain

Peter Maddens
Nagesh Singh
Aicha Afifi
Renata Archini
Vladimir A. Iosifov
Alejandro Torres Lépori

4. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées sur la base des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.



La Présidente
Susan **McLurg**

Chapitre I
Considérations générales, observations et recommandations

1. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011[1] le Secrétaire général prévoit des dépenses d'un montant de 5 059 250 100 dollars et des recettes d'un montant de 563 396 600 dollars (aux taux de 2010-2011)[2]. Le montant net des crédits nécessaires se chiffre à 5 853 500 dollars.

2. Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à établir le projet de budget-programme sur la base d'une estimation préliminaire dont le montant s'élevait à 4 871 048 700 dollars aux taux révisés de 2008-2009. Les propositions du Secrétaire général pour 2010-2011 au titre des chapitres de dépenses se chiffrent à 4 887 476 900 dollars aux taux révisés de 2008-2009, soit 0,5 % de plus.

3. On trouvera au tableau 1 les montants prévus pour l'exercice biennal 2010-2011 (aux taux de 2010-2011), les montants révisés pour l'exercice biennal 2008-2009 que l'Assemblée générale a approuvés par sa résolution 63/264 et le montant effectif des dépenses et des recettes de l'exercice biennal 2006-2007. L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2010-2011 est de 22 396 700 dollars, soit 0,5 %, aux taux révisés de 2008-2009.

Tableau 1.A
Comparaison des recettes et des dépenses des exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011
(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7)*	*(8)*
					Augmentation/diminution			
Composante	*2006-2007 Montants effectifs*	*2008-2009 Montants révisés*	*2010-2011 Montants prévus aux taux révisés de 2008-2009*	*2010-2011 Montants prévus aux taux révisés de 2010-2011*	*Montants aux taux révisés de 2008-2009 (3)-(2)*	*Pourcentage (5)/(2)*	*Montants aux taux révisés de 2010-2011 (4)-(2)*	*Pourcentage (7)/(2)*
Dépenses	4 146 277,6	4 865 080,2	4 887 476,9	5 059 250,1	22 396,7	0,5	194 169,9	4,0
Recettes	518 303,8	555 275,5	548 536,4	563 396,6	(7 739,1)	(1,2)	8 121,1	1,5
Montants nets	**3 627 973,8**	**4 309 804,7**	**4 338 940,5**	**4 495 853,5**	**29 135,8**	**0,7**	**186 048,8**	**4,3**

Note : Les abréviations ci-après ont été utilisées dans les tableaux et annexes : AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; BO : budget ordinaire; CM : agent des corps de métiers; G : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : Autres classes; FxB : fonds extrabudgétaires; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA : Secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; SS : agent du Service de sécurité; SSG : Sous-Secrétaire général; VNU : Volontaires des Nations Unies; VSG : vice-secrétaire général;

[1] Voir A/64/6 (Introduction), (Sect. 1 à 28), (Sect. 28 A à G), (Sect. 29 à 36), (Sect. 1 à 3 des recettes) et (Sect. 1/Corr.1), (Sect. 4/Corr.1), (Sect. 7/Corr.1), (Sect. 11/Corr.1), (Sect. 17/Corr.1), (Sect. 22/Corr.1), (Sect. 28 G/Corr.1) et (Sect. 29/Corr.1).

[2] Il convient de noter que tous les chiffres qui, dans le présent rapport, renvoient aux dotations budgétaires correspondent aux taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts), sauf s'il est expressément indiqué qu'il s'agit des taux de 2010-2011.

Tableau 1.B
Budget total
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Augmentation (diminution)	
	2008-2009	*2010-2011*	*Montant*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Dépenses	4 865 080,2	5 059 250,1	194 169,9	4,0
Ressources ordinaires	39 730,9	31 581,7	(8 149,2)	(20,5)
Total partiel	**4 825 349,3**	**5 027 668,4**	**202 319,1**	**4,2**
Recettes provenant des contributions du personnel	515 545,5	531 814,9	16 269,4	3,2
Budget ordinaire, montant net	4 309 803,8	4 495 853,5	186 049,7	4,3
Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	831 743,0	939 009,2	107 266,2	12,9
Activités de fond	1 560 211,9	1 610 439,5	50 227,6	3,2
Activités opérationnelles	6 268 537,4	6 783 920,9	515 383,5	8,2
Total, fonds extrabudgétaires	**8 660 492,3**	**9 333 369,6**	**672 877,3**	**7,8**
Budget total, montant net	**12 970 296,1**	**13 829 223,1**	**858 927,0**	**6,6**

4. Comme suite à une demande du Comité consultatif (A/62/7, par. 5), le Secrétaire général a fait figurer, dans l'introduction du projet de budget-programme, des tableaux illustrant l'effet-report dans l'exercice biennal 2010-2011 de la création de postes en 2008-2009, ainsi que l'effet-report prévu pour 2012-2013 (aux taux actuels) de la création de postes proposée pour 2010-2011. Le premier se chiffre à 83 265 200 dollars et le second à 6 535 300 dollars.

5. Le montant des fonds extrabudgétaires est estimé à 9 441 946 200 dollars (voir A/64/6 (Introduction), tableau 1). Le Comité consultatif a été informé ultérieurement que ce montant était estimé à 9 333 369 600 dollars à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/287 relative au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le montant total estimatif comprend 939 009 200 dollars au titre des activités d'appui, 1 610 439 500 dollars au titre des activités de fond et 6 783 920 900 dollars au titre des activités opérationnelles (voir tableau 1.B), ce qui porte le montant total prévu pour le budget ordinaire et les activités extrabudgétaires à 13 829 223 100 dollars pour l'exercice 2010-2011.

6. Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que pour les exercices allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, les prévisions de dépenses au titre des opérations de maintien de la paix (dont l'exercice couvre une période différente) s'élèveraient à environ 14 milliards de dollars. Ce montant ne comprend pas les dépenses du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), du Groupe

d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), ni des missions politiques spéciales, qui relèvent du budget ordinaire.

7. Les projets de budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2010-2011 seront présentés au Comité consultatif pour examen au troisième trimestre de 2009. Le montant total des crédits révisés des Tribunaux pour l'exercice 2008-2009 s'élève à 681 611 500 dollars en chiffres bruts (montant net : 624 929 400 dollars) (voir résolutions 63/254 et 63/255 de l'Assemblée générale).

8. Le Secrétaire général indique aux paragraphes 1 et 3 de l'introduction que le projet de budget-programme a été élaboré conformément au cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1) approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/247 et compte tenu des priorités et des estimations préliminaires figurant dans l'esquisse budgétaire (A/63/600) approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/266. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées dans son rapport sur l'esquisse budgétaire (A/63/622). Le Secrétaire général indique également que l'allocation des ressources, dans le projet de budget, se traduit par une augmentation globale de 22,4 millions de dollars en valeur réelle, soit 0,5 %.

9. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a tenté d'imposer une certaine rigueur budgétaire, mais souligne que les montants qu'il propose dépassent de 0,34 % les crédits prévus dans l'esquisse budgétaire, sans compter qu'il reconnaît que de nouvelles dépenses seront à prévoir. Par conséquent, une fois de plus, le budget présenté aux États Membres n'est pas complet. Comme indiqué au paragraphe 9 de l'introduction, le projet de budget-programme ne prévoit pas de ressources pour financer un certain nombre d'autres propositions qui ont fait ou feront l'objet de rapports distincts. Il s'agit notamment des ressources nécessaires pour financer la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré (en sus du montant déjà prévu dans le projet de budget-programme pour 2010-2011), assurer la continuité des opérations, renforcer et unifier le système de gestion de la sécurité et faire face aux dépenses qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du suivi de la Conférence d'examen de Durbanou de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Comité consultatif retient que le Secrétaire général a l'intention de publier d'autres rapports qui auront des incidences notables sur le programme et le budget, à savoir :

a) Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, chapitre 34 (Sûreté et sécurité) [A/64/6 (Sect. 34)], qui présentera en détail les ressources nécessaires résultant de l'étude complète de la gestion et la suite donnée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination aux recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier;

b) Les incidences administratives et financières du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

c) Le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et aux décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond en 2009;

d) Le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et aux décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses

dixième et onzième sessions en 2009, sur la base des propositions du Secrétaire général, d'où il ressort que des mesures seront prises, dans la mesure du possible, pour financer les dépenses additionnelles (estimées à 701 600 dollars), au moyen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;

e) Le premier rapport intérimaire sur le projet de progiciel de gestion intégré;

f) Le rapport sur le dispositif de continuité des opérations, le stockage des données et l'hébergement des progiciels d'entreprise;

g) Le rapport sur la gestion de la continuité des opérations (en cas de pandémie de grippe);

h) Le rapport du Secrétaire général sur les mesures d'atténuation des risques proposées pour protéger les données et les systèmes informatique et télématique du Secrétariat pendant les travaux de construction relevant du plan-cadre d'équipement (résolution 63/269 de l'Assemblée générale, par. 11 et 12);

i) Le rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes de 2010 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre (résolution 63/270 de l'Assemblée générale, sect. II, par. 10).

10. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif a déclaré qu'il incombait au Secrétaire général de faire en sorte que le projet de budget-programme présente un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation pour l'exercice biennal à venir (A/62/7, par. 10). **Le Comité prend note des explications fournies aux paragraphes 9 et 10 de l'introduction, mais regrette l'absence d'estimations préliminaires. À cet égard, il rappelle le paragraphe 9 de la résolution 62/236 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour éviter la fragmentation et pour lui présenter à l'avenir dans le projet de budget-programme un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation. Il recommande à nouveau qu'à compter de l'exercice biennal 2010-2011, les prévisions révisées portant sur des dépenses que l'on pouvait prévoir au moment de l'établissement du budget soient accompagnées d'explications et de précisions sur les raisons de leur absence dans le projet de budget-programme.**

11. Le Comité consultatif rappelle les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale. Il rappelle également que, dans sa résolution 63/266, l'Assemblée a décidé que le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2010-2011, qui devait servir à financer d'éventuelles dépenses additionnelles, serait de 36 532 900 dollars.

A. Structure et mode de présentation du projet de budget-programme

12. La structure du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 reste essentiellement la même que celle du budget 2008-2009. Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les textes explicatifs des programmes sont identiques à ceux figurant dans le plan-programme biennal (A/63/6/Rev.1). Comme il est indiqué au paragraphe 39 de l'introduction du projet

de budget-programme, il existe des écarts entre le plan-programme biennal adopté par l'Assemblée et le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, du fait de mandats nouveaux ou modifiés approuvés par l'Assemblée; ces écarts apparaissent aux chapitres 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines) et 29 (Bureau des technologies de l'information et des communications). En application de la résolution 58/269, ces écarts ont été signalés au Comité du programme et de la coordination pour examen à sa quarante-neuvième session, tenue au Siège du 8 juin au 2 juillet 2009 (voir A/64/16).

Budgétisation axée sur les résultats

13. La budgétisation axée sur les résultats a été progressivement introduite dans les budgets annuels des opérations de maintien de la paix et le budget-programme biennal depuis 2002-2003, afin de privilégier non plus les produits mais l'efficacité des programmes de l'Organisation, et aussi comme moyen de gestion afin d'améliorer la responsabilisation dans l'exécution des programmes et du budget[3]. La présentation du cadre logique a été développée et affinée au fil des ans et le Comité consultatif a largement analysé l'application de la budgétisation axée sur les résultats aux propositions figurant dans le budget ordinaire[4], les missions de maintien de la paix et les tribunaux. **Alors que le Comité reconnaît que certains progrès ont bien été faits, par exemple avec l'introduction d'indicateurs de résultats et de chiffres de base en 2004-2005 et par l'application du cadre logique à la composante « Direction exécutive et gestion », le Comité est d'avis que jusqu'à présent on a mis l'accent surtout sur la création et l'élaboration de mécanismes de budgétisation axée sur les résultats et sur le respect des règles du processus budgétaire plutôt que sur la réflexion sur le plan de gestion des entités concernées et l'utilisation de la budgétisation axée sur les résultats comme moyen de gestion. Le Comité encourage donc à développer encore et consolider la budgétisation axée sur les résultats de façon que les objectifs initiaux de cette notion, comme instrument de gestion, soient atteints, et il s'attend à ce que des améliorations soient apportées et se reflètent dans les futurs projets de budget.**

14. À ce sujet, le Comité consultatif rappelle qu'en application de la résolution 63/276 de l'Assemblée, le Secrétaire général doit présenter un rapport détaillé sur le dispositif de responsabilisation, dans lequel doivent figurer des informations sur les mesures prises pour appliquer le cadre de gestion axée sur les résultats (A/62/701 et Corr.1 et Add.1), ainsi que sur le champ d'application, les paramètres et les échéances de l'application d'un système d'informatique de gestion axé sur les résultats. **Le Comité fait observer que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats se renforcent mutuellement et qu'il a constamment préconisé une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats pour améliorer à la fois la gestion et la responsabilisation au Secrétariat. Il est d'avis que bon nombre de ses observations antérieures concernant les lacunes persistantes qui retardent les progrès vers une budgétisation axée sur les résultats plus efficace demeurent pertinentes et il rappelle ici certains des principaux points auxquels il faut s'intéresser à cet égard.**

---

[3] Voir A/54/456 et Add.1 à 5, A/55/543, et les résolutions 55/220C et 55/231 de l'Assemblée générale.

Présentation des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès

15. Le lien qui existe manifestement entre les objectifs, les réalisations escomptées et les produits est une condition élémentaire de la construction d'un cadre logique. Cependant, de façon générale, il demeure difficile de déterminer dans quelle mesure les produits contribuent aux réalisations escomptées, si les indicateurs de succès sont bien des moyens efficaces de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés, comment celle-ci contribue à la réalisation des objectifs énoncés et réciproquement quel serait l'effet sur les réalisations escomptées de la suppression de certains produits. Le Comité consultatif a également souligné que les indicateurs du succès et de l'exécution devaient être appliqués conformément au principe dit « SMART » (être spécifiques, mesurables, accessibles, raisonnables et définis dans le temps). Cependant, il est d'avis que les indicateurs de succès continuent souvent à être formulés de façon trop vague et trop générale.

16. En outre, on ne saurait trop souligner l'importance d'une démarche coordonnée et cohérente pour la formulation et la présentation des éléments du cadre logique, sur la base de normes appliquées à des services similaires et d'une terminologie commune. C'est la condition d'un suivi et d'une analyse objectifs de l'exécution, et c'est ce qui rend significatives les comparaisons entre départements et bureaux, la mesure du progrès au fil du temps et l'évaluation de l'effet des programmes; cela s'impose aussi pour une plus grande transparence et pour l'établissement des priorités. Il faut donc prêter attention à une rédaction plus attentive et plus cohérente des divers éléments du cadre logique. Le Comité consultatif continue à relever dans l'ensemble du budget des incohérences et des disparités, dans la présentation du cadre logique. Le Comité consultatif donne au chapitre II, plus bas, des exemples de telles incohérences.

17. Dans son rapport sur le dispositif de responsabilisation (voir par. 14 plus haut), le Secrétaire général est invité à étudier et présenter des propositions en vue d'améliorer la budgétisation axée sur des résultats. **Le rapport en question devrait également présenter des procédures rigoureuses de contrôle de la qualité pour assurer la cohérence de l'application des normes**. Le Comité consultatif reviendra sur cette question lors de l'examen du rapport en question.

18. **Le Comité consultatif souligne que la présentation d'un budget axé sur les résultats doit refléter le programme de travail du département ou du bureau concerné, qui doit être articulé autour d'un ensemble d'objectifs définis à l'avance et de réalisations escomptées, outre les activités et les produits nécessaires pour obtenir ces réalisations, et qu'il doit donner une justification des ressources à engager à cet effet. La présentation du budget doit également donner des informations et des explications sur les changements structurels et refléter clairement les objectifs, les réalisations escomptées et les activités rendues nécessaires par l'application de nouvelles politiques et par les initiatives de réforme. Le Comité reviendra sur cette question au paragraphe 29 plus bas, et lors de son examen des chapitres du budget, au chapitre II.**

---

[4] Voir A/56/7, par. 4 à 18; A/58/7, par. 6 à 29; A/60/7, par. 6 à 34.

Classement des produits et détermination de leur coût

19. Le Comité consultatif a souligné à maintes reprises que la définition de la notion de produit devait être revue et qu'il devait exister, dans l'Organisation, un classement des produits et des activités afin d'assurer la compatibilité entre les différents départements et bureaux. Un tel classement devait différencier par exemple les fonctions organiques et les fonctions d'appui, les services permanents et les actions isolées, et les activités facilement mesurables des activités difficiles à quantifier.

20. La question de savoir comment quantifier les ressources consacrées à l'obtention des produits se pose de longue date. Le Comité consultatif a à maintes reprises souligné que la relation logique entre les ressources, les produits et les réalisations était un élément essentiel de la budgétisation axée sur les résultats et qu'il était nécessaire de démontrer comment les ressources fournies contribuaient à la réalisation des objectifs. **Le Comité souligne que la simple énumération des produits ne suffit pas pour illustrer une telle relation logique. La liste des produits donnée dans le contexte des cadres logiques respecte peut-être les procédures de budgétisation axée sur les résultats, mais ne s'est pas révélée particulièrement riche d'informations depuis l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats aux Nations Unies.**

21. Au paragraphe 29 de sa résolution 56/253, l'Assemblée générale soulignait qu'un système de détermination des coûts des produits était un élément important d'un processus de décision efficace et transparent. Le Comité consultatif note que jusqu'à présent un tel système n'a pas été appliqué à l'ensemble de l'Organisation, en raison en partie de la capacité limitée des systèmes d'informatique de gestion existants et de la complexité des opérations de collecte et de comptabilisation des informations sur les coûts. Cependant, certains départements ont étudié ou mis en œuvre des méthodes ou des systèmes permettant d'identifier et d'analyser les coûts des diverses activités et l'utilisation du temps consacré à la production des services d'appui. Par exemple, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a mis en place un système de détermination du coût des conférences pour les réunions et les services de documentation et ce système est utilisé pour calculer le coût résultant de l'inscription d'une conférence supplémentaire au calendrier des conférences. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les méthodes de calcul des coûts des services d'appui (résolution 63/262, sect. VI, par. 4). **Le Comité recommande d'examiner cette question dans le contexte de l'application du progiciel de gestion intégré**.

Fonctions d'administration et d'appui

22. Une grande partie du budget ordinaire finance des fonctions d'administration et d'appui. **Le Comité consultatif considère que l'application de la budgétisation axée sur les résultats aux fonctions d'appui est déficiente et ne reflète pas l'ampleur des ressources qui y sont consacrées. Dans les cadres logiques, les indicateurs de succès relatifs aux activités d'administration et d'appui sont souvent vagues et subjectifs : c'est par exemple le pourcentage d'enquêtés exprimant leur satisfaction dans des enquêtes faites auprès des utilisateurs, ou encore le pourcentage de bureaux établissant des rapports. De l'avis du Comité, l'efficacité des fonctions d'administration et d'appui devrait être mesurée à des critères de charge de travail, permettant des comparaisons avec les normes**

appliquées dans des secteurs similaires. Les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les objectifs de la composante d'appui devraient être plus détaillés, couvrir tous les aspects du travail à accomplir et inclure des objectifs chiffrés d'augmentation de l'efficacité et de la productivité, aussi bien que d'amélioration du rapport coût-efficacité. Le Comité estime aussi qu'une présentation plus uniforme des fonctions d'administration et d'appui est faisable et faciliterait la mesure des progrès accomplis au fil du temps et la comparaison des résultats, entre chapitres du budget.

Produits supprimés

23. Le Secrétaire général indique que 4 541 produits seront supprimés en 2010-2011, du fait des résultats d'un examen des produits fournis en 2008-2009 (A/64/6 (Introduction), par. 18). **Le Comité consultatif répète que l'information fournie sur les produits supprimés à l'initiative du Secrétariat sur instructions d'organes délibérants aurait sans doute présenté davantage d'utilité si le projet de budget avait indiqué les activités et produits nouveaux proposés pour remplacer ceux qui sont supprimés (A/60/7, par. 15)**.

24. **En outre, le tableau résumé montrant le nombre de produits éliminés par chapitre du budget (A/64/6 (Introduction), par. 18) devrait indiquer le nombre total de produits récurrents et non récurrents fournis durant la période courante et prévus pendant le prochain exercice. En outre le Comité consultatif répète une fois de plus que quand des produits supprimés ne sont pas expressément remplacés par de nouveaux produits proposés, il faut tenter de déterminer la quantité de ressources ainsi économisées et qui pourraient alors être redéployées (voir A/60/7, par. 15).**

Suivi et évaluation

25. Le projet de budget-programme indique les ressources affectées au suivi et à l'évaluation dans chaque chapitre, conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Les besoins, pendant l'exercice 2010-2011, se montent à 48,8 millions de dollars, soit une augmentation de 4 380 000 dollars ou 10 % environ de plus que les montants demandés pour l'exercice 2008-2009, chiffre qui se répartit entre des crédits budgétaires ordinaires de 28 millions de dollars et des fonds extrabudgétaires, de 20,8 millions de dollars. Les ressources sont réparties entre les chapitres du budget comme indiqué au tableau 2 ci-après. Le Comité consultatif note que l'essentiel de ces ressources (48 millions de dollars) correspondent à des évaluations internes, c'est-à-dire des auto-évaluations ainsi que des auto-examens menés dans le cadre de l'établissement des rapports sur le suivi et l'exécution du programme. Le reste (800 000 dollars) sera affecté à des évaluations externes obligatoires ou facultatives.

26. Les activités de suivi et d'évaluation sont coûteuses. Le Comité consultatif note le niveau très variable des activités de suivi et d'évaluation selon les départements et les bureaux du Secrétariat. **Il voit avec préoccupation l'absence de normes quant au niveau approprié de ressources affectées aux activités de suivi et d'évaluation ainsi que le manque de suivi des résultats de ces activités. À l'avenir, les projets de budget devraient indiquer clairement comment le résultat des évaluations donne lieu à des améliorations dans l'exécution des mandats et affecte la répartition proposée des ressources. En outre, le Comité**

demeure convaincu que l'évaluation indépendante demeure irremplaçable comme analyse objective des réalisations et des lacunes des programmes et des activités des Nations Unies. Il souligne aussi qu'il est essentiel de faire apparaître le lien logique entre les réalisations et les ressources, car c'est un élément initial essentiel du processus d'évaluation.

Tableau 2
Prévisions de dépenses au titre du suivi et de l'évaluation

Chapitre du budget		*Budget ordinaire*	*Ressources extrabudgétaires*	**Total**
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	–	–	**–**
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et gestion des conférences	2 360 929,2	–	**2 360 929,2**
3.	Affaires politiques (sauf missions politiques spéciales)	361 700,0	–	**361 700,0**
4.	Désarmement	126 700,0	19 000,0	**145 700,0**
5.	Opérations de maintien de la paix	17 221,5	1 659 308,3	**1 676 529,9**
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	340 600,0	38 100,0	**378 700,0**
7.	Cour internationale de Justice	–	–	**–**
8.	Affaires juridiques	988 900,0	87 400,0	**1 076 300,0**
9.	Affaires économiques et sociales	1 110 783,8	–	**1 110 783,8**
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	54 632,9	–	**54 632,9**
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	81 690,0	–	**81 690,0**
12.	Commerce et développement	1 004 247,9	391 691,7	**1 395 939,6**
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	–	–	**–**
14.	Environnement	426 700,0	1 114 000,0	**1 540 700,0**
15.	Établissements humains	307 916,7	3 241 529,2	**3 549 445,9**
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	196 661,7	2 929 357,1	**3 126 018,8**
17.	Développement économique et social en Afrique	1 205 650,0	145 000,0	**1 350 650,0**
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3 228 507,9	297 536,7	**3 526 044,6**
19.	Développement économique de l'Europe	1 258 000,0	–	**1 258 000,0**
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	930 971,9	35 175,0	**966 146,9**
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	548 200,0	–	**548 200,0**
22.	Programme ordinaire de coopération technique	–	–	**–**
23.	Droits de l'homme	841 825,0	319 695,8	**1 161 520,8**
24.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	716 900,0	2 283 100,0	**3 000 000,0**
25.	Réfugiés de Palestine	288 066,7	1 585 849,3	**1 873 916,0**
26.	Aide humanitaire	431 100,0	4 724 150,0	**5 155 250,0**
27.	Information	3 332 185,2	80 812,5	**3 412 997,7**
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	98 247,9	61 441,7	**159 689,6**

Chapitre du budget	*Budget ordinaire*	*Ressources extrabudgétaires*	**Total**
28B. Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	2 380 651,9	610 389,2	**2 991 041,0**
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	489 368,8	169 402,1	**658 770,8**
28D. Bureau des services centraux d'appui	539 837,9	24 964,6	**564 802,5**
28E. Administration (Genève)	1 105 095,8	401 329,2	**1 506 425,0**
28F. Administration (Vienne)	216 870,8	383 375,0	**600 245,8**
28G. Administration (Nairobi)	173 000,0	9 600,0	**182 600,0**
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	163 225,0	–	**163 225,0**
30. Contrôle interne	507 297,3	150 191,7	**657 489,0**
31. Activités administratives financées en commun	–	–	**–**
32. Dépenses spéciales	–	–	**–**
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	**–**
34. Sûreté et sécurité	2 086 100,0	–	**2 086 100,0**
35. Compte pour le développement	–	–	**–**
Chapitre 3 des recettes, services destinés au public	53 086,7	–	**53 086,7**
Total	**27 972 872,4**	**20 762 399,0**	**48 735 271,4**

Systèmes informatiques

27. Le Comité consultatif a à plusieurs reprises souligné l'importance des liens entre les systèmes financiers et le système intégré d'information sur le programme, pour garantir que les demandes de crédit puissent être directement attribuées à des produits et réalisations attendues, et pour faciliter la mesure des résultats et l'établissement des rapports. **Le Comité demeure convaincu qu'un système informatique efficace pour la planification des programmes, le suivi de l'exécution du budget-programme et l'établissement des rapports d'évaluation et sur l'exécution du budget, qui intégrerait l'information sur les programmes, les dépenses et les ressources humaines, est essentiel avant que la démarche axée sur les résultats puisse devenir un instrument efficace de gestion des ressources et de décision stratégique**.

28. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le système de gestion, les fonctions liées à la gestion axée sur les résultats seront appliquées durant une deuxième phase de l'application du progiciel de gestion intégré (A/62/510/Rev.1, par. 45). **Le Comité consultatif espère que ce processus de gestion intégrée et l'initiative visant à l'améliorer seront appliqués dans le contexte de l'application du progiciel de gestion intégré, et répondront complètement aux besoins d'une démarche axée sur les résultats**.

B. Effets de la réforme

29. **Le Comité consultatif estime que le projet de budget-programme aurait dû contenir davantage d'informations sur les grandes questions de gestion et les changements structurels ayant des incidences sur les ressources nécessaires.** Ces

dernières années, l'Organisation a mis en œuvre un certain nombre de réformes et d'initiatives importantes, notamment dans les domaines suivants : le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir; la gestion des ressources humaines; le renforcement du Département des affaires politiques; les technologies de l'information et des communications, le progiciel de gestion intégré et la sécurité, la continuité des opérations et la reprise après sinistre; et les activités touchant au développement (voir résolutions 61/279, 63/250, 63/260, 63/261 et 63/262 de l'Assemblée générale). **Le Comité regrette que le projet de budget-programme n'indique pas systématiquement, pour chaque nouvelle initiative, les ressources nécessaires. Il compte que le Secrétaire général assurera le suivi de la mise en œuvre de ces réformes et procédera à des ajustements à la lumière de l'expérience acquise. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 devrait donner une idée précise des mesures de réforme prises, de leurs incidences budgétaires et des gains d'efficacité qu'elles auront permis de réaliser et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.**

30. **Le Comité consultatif souligne, comme il l'a déjà fait en plusieurs occasions, que l'Organisation se trouve depuis les années 90 dans un processus de réforme quasi permanent. Il réaffirme qu'il faut laisser le temps aux mesures de réforme d'être toutes pleinement appliquées avant de pouvoir réellement évaluer si les buts recherchés ont été atteints.**

C. Méthode

31. Comme il est indiqué au paragraphe 30 de l'introduction au projet de budget, la méthode employée pour calculer les montants à inscrire au budget-programme n'a pas changé par rapport à celle appliquée lors de l'exercice biennal en cours, qui avait été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A. La méthode d'actualisation des coûts est décrite aux paragraphes 13 et 31 à 37 de l'introduction. Le projet de budget prévoit un montant de 83,3 millions de dollars correspondant au coût de postes approuvés pour l'exercice 2008-2009 et une réduction d'un montant de 39 millions de dollars correspondant à des crédits non renouvelables approuvés pour le même exercice (voir A/64/6 (Introduction)/Corr.1). Des montants sont également prévus au titre des dépenses autres que les postes financées pendant une partie seulement de l'exercice biennal 2008-2009, qui se rapportent essentiellement aux émoluments des juges permanents du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (900 000 dollars), ainsi que pour couvrir le montant estimatif des dépenses qu'entraînera pendant l'exercice 2010-2011 l'application des dispositions de la section II de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi pour ce qui concerne les missions politiques spéciales (52,7 millions de dollars). Un montant de 828 928 400 dollars est prévu pour financer les missions politiques spéciales. Comme il est d'usage, les demandes de ressources supplémentaires éventuellement nécessaires à ce titre seront présentées conformément à la procédure arrêtée par l'Assemblée dans sa résolution 41/213.

D. Questions relatives au personnel

32. À sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a approuvé plusieurs mesures de réforme de la gestion des ressources humaines qui auront des incidences importantes (résolution 63/250). Le Comité consultatif a donc décidé de n'examiner que brièvement les questions relatives au personnel dans le présent rapport, parce qu'il croit comprendre que la réforme ne fait que commencer et qu'il faudra du temps avant que les nouvelles mesures qui doivent être mises en place donnent des résultats. Il se propose de revenir sur cette question plus en détail lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines, qui sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-cinquième session.

33. Sont pris en compte dans le calcul des ressources en personnel disponibles pour l'exécution du programme de travail de l'Organisation les postes permanents, les postes temporaires, le personnel temporaire, les services contractuels, les consultants, les groupes spéciaux d'experts et les heures supplémentaires; le coût de ces ressources est imputé sur le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

34. Pour l'exercice biennal 2010-2011, les dépenses se rapportant aux postes sont estimées à 2 353 277 700 dollars (aux taux de 2008-2009) et les autres dépenses de personnel à 708 114 900 dollars, soit un total de 3 061 392 600 dollars (hors contributions du personnel) pour les chapitres des dépenses. Si l'on ajoute les montants prévus au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public), soit 27 765 200 dollars (postes et autres dépenses de personnel), le total s'élève à 3 089 157 800 dollars.

35. Les prévisions de dépenses relatives aux postes extrabudgétaires, y compris les postes relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élèvent à 3 473 902 700 dollars (autres dépenses de personnel comprises). Les dépenses de personnel à imputer sur le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires s'élèveraient donc à 6 563 060 500 dollars pour 2010-2011.

36. L'état financier V de l'ONU pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (voir A/63/5 (Vol. I), chap. V) indique que pour le budget ordinaire, sur des dépenses totales de 4 146 278 000 dollars, environ 3 094 017 000 dollars, soit environ 74,6 %, se rapportent aux traitements et dépenses communes de personnel.

Postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire

37. Le Secrétaire général demande un total de 10 150 postes au titre des chapitres des dépenses et du chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Dans le tableau 3, les postes demandés pour l'exercice biennal 2010-2011 sont comparés aux effectifs autorisés pour 2008-2009.

Tableau 3
Postes nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Total*		
	2008-2009	*2010-2011*	*Augmentation (diminution)*	*2008-2009*	*2010-2011*	*Augmentation (diminution)*	*2008-2009*	*2010-2011*	*Augmentation (diminution)*
Postes permanents	4 424	4 481	57	5 534	5 449	(85)	9 958	9 930	(28)
Postes temporaires	54	50	(4)	170	170	–	224	220	(4)
Total	**4 478**	**4 531**	**53**	**5 704**	**5 619**	**(85)**	**10 182**	**10 150**	**(32)**[a]

[a] Compte tenu de la suppression de huit postes précédemment inscrits au chapitre 3.

38. La diminution nette de 24 postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire prévue aux chapitres des dépenses serait le résultat net de la création de 58 postes, de la transformation de 19 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de la suppression de 101 postes. En outre, il est proposé de transformer quatre postes temporaires en postes permanents. Ces propositions font l'objet d'explications détaillées et exhaustives aux paragraphes 19 à 29 de l'introduction au projet de budget. Un résumé des propositions faites par le Secrétaire général au sujet des postes inscrits au budget ordinaire, par chapitre, figure au tableau 5 de l'introduction.

39. Le Comité consultatif a reçu des renseignements sur le nombre total de postes autorisés depuis 2008, au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, ainsi que sur le nombre total de postes approuvés et prévus pour toutes les opérations de maintien de la paix en 2009 et 2010. Ces renseignements figurent à l'annexe I du présent rapport. L'annexe II contient quant à elle une liste des postes nouveaux et des postes supprimés, par chapitre du projet de budget-programme.

40. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de transférer deux postes d'un chapitre du budget à un autre :

a) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du chapitre 1 au chapitre 28F;

b) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du chapitre 28A au chapitre 29.

Par ailleurs, le Comité rappelle la résolution 63/276, dans laquelle l'Assemblée a approuvé, pour le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, le transfert de deux postes [1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe)] du chapitre 29 (Contrôle interne) au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion), en raison du transfert des fonctions de suivi, notamment l'établissement du rapport sur l'exécution du programme. La résolution a été adoptée après l'établissement des propositions budgétaires relatives à ces chapitres et, par conséquent, comme il est indiqué au paragraphe 11 de l'introduction du projet de budget, le montant initial des crédits qui seront ouverts pour l'exercice 2010-2011 tiendront compte de ce réaménagement.

Reclassements de postes

41. Il est proposé de reclasser 12 postes, comme suit :

Chapitre 1 : 1 P-5 à D-1

Chapitre 2 : 3 P-4 à P-5

Chapitre 7 : 1 P-4 à P-5

Chapitre 15 : 1 P-4 à P-5

Chapitre 23 : 1 D-2 au rang de Sous-Secrétaire général

Chapitre 28E : 1 P-3 à P-4

Chapitre 28G : 4 P-4 à P-5

Conversions

42. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, un récapitulatif des conversions en postes permanents qui sont proposées pour 2010-2011 de postes précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ou au moyen de fonds extrabudgétaires (voir annexe III ci-dessous). Au total, il est proposé de convertir 19 postes précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 9 postes précédemment financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Le Comité note que ces conversions n'étaient pas toutes clairement indiquées dans les documents du budget. **Le Comité souligne que, dans les chapitres du budget où sont proposées des conversions de postes précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes devrait être réduit en conséquence**.

Postes vacants

43. Comme indiqué aux paragraphes 34 et 35 de l'introduction au projet de budget, il est proposé, pour les postes permanents, des taux uniformes de 6,5 % pour les administrateurs et de 3,5 % pour les agents des services généraux. Le Comité consultatif a été informé que les taux moyens de vacance de poste effectifs, selon la définition actuelle (voir par. 44 ci-dessous), s'établissaient à 8,4 % pour les administrateurs et à 3,5 % pour les agents des services généraux.

44. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux procédures établies, aux fins de l'établissement du budget, un poste était considéré comme « vacant » uniquement si personne ne l'occupait. Dans le contexte de la gestion des ressources humaines, on entendait par « poste vacant » un poste ouvert au recrutement ou à l'affectation d'un fonctionnaire, selon la définition donnée au paragraphe 3.1 de l'instruction administrative ST/AI/1997/7. Par conséquent, la définition actuelle des postes vacants aboutissait à une sous-estimation du nombre de ces postes. Ayant demandé qu'un tableau récapitulant les postes vacants au sens de la gestion des ressources humaines lui soit présenté, le Comité consultatif a été informé qu'il n'était pas possible de fournir cette information car cela demanderait le traitement manuel de données provenant de deux systèmes distincts (Galaxy pour l'information sur les vacances de poste et le système intégré de gestion (SIG) pour l'information sur les postes pourvus). **Le Comité consultatif est surpris qu'aucune unité du Secrétariat n'ait une image**

exacte des postes réellement vacants. Il estime que le Bureau de la gestion des ressources humaines devrait recueillir ce type d'informations afin de faciliter la planification des effectifs et de la relève. Le Comité compte que cette lacune sera rapidement comblée grâce à des mesures telles que l'introduction du progiciel de gestion intégré.

Représentation géographique et parité des sexes au sein des effectifs de l'ONU

45. Les questions de l'amélioration de la représentation géographique du personnel de l'ONU conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et de l'amélioration de l'équilibre entre les sexes sont une préoccupation constante et ont fait l'objet de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif note que l'amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel fait partie des objectifs inscrits dans les contrats de mission de chaque département en matière de ressources humaines et dans le cadre logique correspondant à chaque chapitre du budget. **Le Comité compte que les efforts déployés sur ces questions essentielles seront poursuivis et que l'application du système de gestion des aptitudes aidera le Secrétariat à atteindre l'objectif d'une meilleure représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes parmi son personnel**.

Départs à la retraite

46. Le Comité consultatif a reçu des informations au sujet des départs à la retraite de fonctionnaires occupant des postes inscrits au budget ordinaire en 2008-2009 et 2010-2011 (voir tableau 4 ci-dessous). **Le Comité engage de nouveau le Secrétaire général, comme il est de règle, à profiter qu'un poste est vacant suite à un départ à la retraite pour examiner la nécessité de son maintien. Par ailleurs, les départs à la retraite étant prévisibles longtemps à l'avance, on devrait pouvoir engager la procédure de recrutement, le cas échéant, bien avant la date à laquelle le poste doit se libérer**.

Tableau 4
Nombre prévu de départs à la retraite de fonctionnaires émargeant au budget ordinaire

	2008-2009		*2010-2011*	
Catégorie	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	113	3	237	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	133	2	281	5
Total	**246**	**2**	**518**	**5**

Responsabilisation des fonctionnaires

47. La question de la responsabilisation des fonctionnaires, qui est indissociablement liée aux politiques et procédures relatives aux ressources humaines, est depuis longtemps un sujet de préoccupation pour le Comité

consultatif. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, voulant tenter d'aller au-delà de l'examen purement théorique de la question et de sortir de l'impasse à laquelle avaient aboutie les tentatives de définition de la notion de responsabilisation, le Comité a recommandé un certain nombre de mesures concrètes qui permettraient d'améliorer la responsabilisation des fonctionnaires (voir A/60/7, par. 56 à 60). **Le Comité est conscient que peu de progrès ont été réalisés sur cette importante question**. Le rapport du Secrétaire général le plus récent (A/62/701 et Corr.1 et Add.1) n'a pas répondu aux attentes des États Membres à maints égards (voir A/63/457 et résolution 63/276 de l'Assemblée générale). En conséquence, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la première partie de la reprise de sa soixante-quatrième session, un rapport complet sur la question de la responsabilisation.

48. **Le Comité consultatif reste convaincu qu'il est temps que l'Organisation passe de la théorie à la pratique et applique concrètement les principes d'une budgétisation axée sur les résultats et d'une gestion véritablement fondée sur la performance (voir A/60/7, par. 57). De l'avis du Comité, l'Organisation doit rechercher des moyens d'améliorer les mécanismes destinés à promouvoir les qualités de direction en reconnaissant et en encourageant l'initiative et le talent et en prévenant les comportements professionnels insatisfaisants. Ceci est indispensable si l'on veut que l'Organisation demeure dynamique et capable de s'adapter à l'évolution des circonstances.**

Sélection, recrutement et affectations

49. Dans les discussions qu'il a tenues avec les directeurs de programme dans tout le Secrétariat au sujet du projet de budget-programme, le Comité consultatif a noté que les procédures de sélection et de recrutement étaient considérées par beaucoup comme étant longues et contraignantes. Le délai moyen pendant lequel un poste d'administrateur est resté vacant en 2008-2009 est estimé à 152 jours pour l'ensemble du Secrétariat. Il est à noter sur ce point que ce chiffre représente le nombre de jours écoulé entre la publication d'un avis de vacance de poste et la décision concernant la sélection d'un candidat et non le délai écoulé entre le départ d'un fonctionnaire l'entrée en fonctions de son successeur. Le Comité a obtenu, à sa demande, une liste des différentes formalités requises pour pourvoir un poste vacant (voir annexe IV). Il a été informé que plus d'un millier de fonctionnaires exerçaient des fonctions ayant trait à la gestion du personnel au Secrétariat et dans les opérations de maintien de la paix.

50. **De l'avis du Comité consultatif, les problèmes de sélection et de recrutement sont moins liés aux politiques définies par l'Assemblée générale qu'aux procédures et processus établis par le Secrétariat. Il est impératif que le Secrétaire général, dans le rapport sur les ressources humaines qu'il présentera à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, décrive les mesures prises pour simplifier, rationaliser et améliorer le fonctionnement des procédures de sélection, de recrutement et d'affectation du personnel, notamment la délégation de pouvoir et l'adoption d'une meilleure définition des rôles et responsabilités des différents acteurs intervenant dans ces procédures, ainsi que l'exercice effectif par le Bureau de la gestion des ressources humaines de son rôle central, qui a été affirmé dans la résolution 53/221 et les résolutions ultérieures de l'Assemblée. Cela devrait aider à pourvoir les postes, y compris**

les postes de responsabilité, plus facilement et plus rapidement dans tout le Secrétariat, en particulier dans les bureaux extérieurs, où les difficultés paraissent plus grandes. Le Comité note que le Secrétaire général estime que la mise en œuvre du système de gestion des aptitudes devrait apporter des améliorations.

51. Lors de son examen du chapitre 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines) du projet de budget, le document final de la trentième session du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel consacré aux changements à introduire dans le système de sélection du personnel a été porté à l'attention du Comité consultatif. Les changements découlant des délibérations du Comité de coordination concernent la question de la mobilité, qui continue de préoccuper l'Assemblée générale et le Comité consultatif (voir résolution 63/250 de l'Assemblée, sect. VII). **À cet égard, le Comité souligne que les changements envisagés retenant la mobilité géographique comme condition de la promotion à la classe P-5 et aux classes supérieures, des éclaircissements devraient être fournis en ce qui concerne le lien entre ces mesures et l'examen général de la politique de mobilité demandé par l'Assemblée dans sa résolution 63/250 ainsi qu'au sujet de la nécessité d'appliquer les mesures avant que l'examen soit achevé**.

Concours nationaux de recrutement

52. Le Comité consultatif note que le Secrétariat continue de tenir une liste des candidats retenus à l'issue des concours nationaux de recrutement. Il a appris que les résultats du dernier concours étaient connus et que les lauréats prenaient progressivement leurs fonctions. Il a également été informé que le prochain concours aurait lieu au troisième trimestre de 2010. **Le Comité compte que le concours national de recrutement continuera d'être utilisé comme moyen de répondre aux besoins en personnel conformément aux mandats pertinents de l'Assemblée générale (voir aussi chap. 28C ci-dessous)**. Le Comité réexaminera cette question dans le cadre de l'examen du rapport demandé par l'Assemblée dans la section IV de sa résolution 63/250.

E. Objets de dépense autres que les postes

53. Comme il ressort du tableau 4 de l'introduction au projet de budget-programme, les ressources demandées pour 2010-2011 au titre des objets de dépense autres que les postes, qui représentent 52 % de l'ensemble des dépenses prévues, ont baissé pour certains objets de dépense, notamment les consultants et experts, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et le matériel.

Consultants et experts

54. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis, que les dépenses au titre des consultants et experts diminueront en 2010-2011. Le montant demandé pour les services de consultants s'élève à 39 773 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une baisse de 8 % par rapport à 2008-2009; le montant demandé pour les groupes d'experts est de 12 824 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 5,3 %. Les prévisions

de dépenses extrabudgétaires au titre des consultants et experts s'élèvent à 142 952 500 dollars, soit une augmentation de 19 826 300 dollars (environ 16 %).

55. Le Comité consultatif s'est largement exprimé par le passé sur la nécessité de ne recourir aux services de consultants que pour des activités spécifiques pour lesquelles le personnel du Secrétariat ne dispose pas des compétences nécessaires. Comme il est stipulé dans la résolution 53/221 de l'Assemblée générale et également indiqué dans l'instruction administrative ST/AI/1999/7 et Amend.1, les consultants devraient être engagés pour des projets particuliers de durée limitée et leur travail devrait être évalué en stricte conformité avec les procédures existantes.

56. Le Comité consultatif a noté dans le projet de budget-programme pour 2010-2011 que dans certains cas, il était proposé d'engager des consultants qui travailleraient pour des groupes d'experts. **Le Comité est conscient que dans certains cas, ces groupes peuvent avoir besoin de conseils techniques spécifiques, mais il souligne que les membres des groupes d'experts sont choisis pour leur connaissance d'un domaine particulier et que le recours à d'autres spécialistes devrait être limité**.

Publications

57. Le Comité consultatif constate dans plusieurs chapitres du budget que le programme de publications a été examiné de près. Dans certains cas, les coûts ont été réduits en remplaçant des publications imprimées par une version en ligne. **Le Comité se félicite de cette évolution, tout en notant que les moyens de communication traditionnels (c'est-à-dire la radiodiffusion et la presse écrite) demeurent nécessaires à la promotion du message de l'Organisation, en particulier dans les pays en développement**.

58. **En ce qui concerne le programme de publications de l'ONU, le Comité consultatif souligne une nouvelle fois l'importance du multilinguisme.**

F. Technologies de l'information

59. Les prévisions de dépenses du Bureau des technologies de l'information et des communications, créé en application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, sont présentées pour la première fois dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, au chapitre 29. Les ressources demandées au titre des technologies de l'information s'élèvent à 301,5 millions de dollars, soit une augmentation de 11,4 millions de dollars (3,9 %) par rapport à l'exercice biennal précédent. Les paragraphes 73 à 79 de l'introduction au projet de budget contiennent une ventilation de ce montant, par chapitre du budget, ainsi que des explications sur les principales augmentations. Le Secrétaire général signale que les propositions pour 2010-2011 tiennent compte des besoins actuels et des projets prévus pour le prochain exercice biennal ainsi que d'une augmentation du coût de certains services informatiques fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications aux bureaux et départements dans le cadre d'accords de prestation de services. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les tarifs avaient été ajustés pour refléter le coût réel pour le Bureau, sur la base d'un examen approfondi des coûts des services informatiques et des accords de prestation de services. Par ailleurs, un inventaire complet des services informatiques centraux a été fourni à tous les départements en septembre 2008 afin

de les aider à réévaluer et à mettre à jour leurs besoins dans ce domaine (voir aussi plus loin, chap. 29).

60. Le montant des ressources allouées aux technologies de l'information et des communications s'élève à plus de 300 millions de dollars pour le seul budget ordinaire. On ne dispose pas actuellement de renseignements complets sur les ressources globales consacrées par l'Organisation aux technologies de l'information et des communications dans les budgets des missions de maintien de la paix, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et au niveau d'autres sources de financement extrabudgétaires. **Dans ce contexte, le Comité consultatif souligne que le Directeur général de l'informatique et le Bureau des technologies de l'information et des communications devront assurer une direction efficace afin de parvenir à une bonne intégration des fonctions informatiques et télématiques centrales dans l'ensemble du Secrétariat et de garantir la cohérence et la coordination des travaux de l'Organisation (voir résolution 63/262 de l'Assemblée générale, sect. I, par. 1). La volonté des chefs de département et de bureau de tout le Secrétariat de coopérer avec le Bureau des technologies de l'information et des communications jouera un rôle tout aussi important. Le Comité prie le Secrétaire général de favoriser une collaboration étroite entre toutes les unités concernées de façon à assurer une utilisation efficace des ressources consacrées aux technologies de l'information et des communications, et l'obtention des bénéfices prévus tant pour les États Membres que pour le Secrétariat.**

Stratégie informatique et télématique

61. Avec l'adoption de la résolution 60/283 (Sect. II), dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de créer le poste de directeur général de l'informatique au rang de sous-secrétaire général et de remplacer le Système intégré de gestion (SIG) par un progiciel de gestion intégré de la prochaine génération, l'Organisation s'est engagée dans un programme de réforme de grande envergure destiné à remédier de manière globale aux insuffisances chroniques et structurelles existant au niveau de la gouvernance, de la direction et de la fourniture des systèmes informatiques et télématiques dans l'ensemble du système (voir A/60/692 et Corr.1, par. 47 à 52). Le Directeur général de l'informatique a été nommé en août 2007 au Cabinet du Secrétaire général; il relève directement du Vice-Secrétaire général. Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée a adopté une nouvelle série de mesures de réforme basées sur les propositions du Secrétaire général relatives à la stratégie informatique et télématique, au progiciel de gestion intégré et à la reprise après sinistre et la continuité des opérations, et sur les rapports correspondants du Comité consultatif (voir A/62/477, A/62/510/Rev.1, A/62/793 et Corr.1 et Add.1 et A/63/487 et Corr.1 et 2).

62. Le Comité consultatif a été informé qu'une structure de gouvernance des services informatiques et télématiques simplifiée avait été élaborée en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique; cette structure était composée d'un comité exécutif, d'un groupe consultatif unique (au lieu de multiples organes consultatifs) et de groupes de travail (au lieu de comités directeurs). Il a également appris que le Directeur général de l'informatique avait créé un groupe de coordination de la gestion composé des chefs et d'autres cadres des services informatiques de 27 départements et bureaux du Secrétariat. Le groupe sert de lieu d'échanges de vues sur les grands programmes informatiques et

télématiques et sur les activités menées à l'échelle du Secrétariat et fournit aussi des orientations dans ces domaines. Il se réunit par vidéoconférence une semaine sur deux depuis janvier 2008 et a également tenu deux réunions annuelles en 2008 et 2009 à New York.

63. Dans le cadre de ses fonctions de supervision de la gestion globale des technologies de l'information et des communications, le Bureau des technologies de l'information et des communications examine les budgets de tous les projets et opérations informatiques du Secrétariat, quel que soit leur mode de financement (voir A/62/793, par. 35 b) et A/63/487, par. 21). Le Comité consultatif note qu'un mécanisme d'examen de ces budgets a été mis en place pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Introduction), par. 71). Cependant, dans ses discussions avec les représentants du Secrétaire général, il a appris que le Bureau n'avait pas pu examiner systématiquement les projets informatiques et télématiques de tous les départements et bureaux pour l'exercice biennal 2010-2011. **Le Comité recommande au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et au Bureau des technologies de l'information et des communications de travailler en étroite collaboration pour veiller à ce que des procédures budgétaires appropriées soient établies et pleinement appliquées à l'avenir**.

64. Dans sa résolution 63/262 (Sect. I, par. 10), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, au cours de la partie principale de sa soixante-cinquième session, un rapport sur la stratégie informatique et télématique dans lequel il présenterait notamment un inventaire complet des capacités informatiques et télématiques de tout le Secrétariat et un recensement plus précis et chiffré des gains d'efficacité ou des avantages attendus de la mise en œuvre de la stratégie et de la méthode et des points de référence utilisés pour recenser et mesurer ces avantages.

Systèmes intégrés

65. En ce qui concerne le progiciel de gestion intégré, dans la section II de sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre à la partie principale de sa soixante-quatrième session un rapport comprenant un plan révisé de mise en place du progiciel et un budget révisé, des précisions sur les gains d'efficacité et de productivité tangibles et mesurables que la mise en place du progiciel devait permettre de réaliser et des moyens de réduire l'ampleur du projet relatif au progiciel de gestion intégré afin d'en faire baisser le coût. Dans cette résolution, l'Assemblée a aussi autorisé le Secrétaire général à instituer un compte spécial pluriannuel pour la comptabilisation des recettes et dépenses afférentes au projet et a approuvé la formule de partage des coûts pour le financement du progiciel de gestion intégré que le Secrétaire général a proposé dans son rapport sur les systèmes intégrés (A/62/510/Rev.1, par. 79).

66. Par ailleurs, le Secrétaire général a été prié de garder le dispositif de gouvernance du progiciel de gestion intégré à l'étude et de présenter, dans le cadre du rapport mentionné précédemment, une évaluation des modalités d'organisation. Conformément aux dispositions de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, le projet de progiciel de gestion intégré est dirigé par un comité de pilotage présidé par le Secrétaire général adjoint à la gestion. Ce comité comprend le Directeur général de l'informatique et des cadres supérieurs du Département de l'appui aux missions,

du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, du Bureau des services centraux d'appui, de l'Office des Nations Unies à Vienne et d'un représentant d'une mission extérieure de l'ONU. Il relève du Haut Comité de gestion, qui est présidé par le Vice-Secrétaire général. Le Comité consultatif a été informé que le directeur du projet de progiciel de gestion intégré était chargé de la direction générale du projet, c'est-à-dire de la gestion du changement, de la gestion des processus, de la gestion technique et de l'administration du projet, et qu'il supervisait les activités des quatre équipes chargées chacune d'un domaine fonctionnel : ressources humaines, finances et budget, chaîne logistique et services centraux d'appui. Le directeur du projet relevait du président du Comité de pilotage pour ce qui était des processus métier et du Directeur général de l'informatique pour la gestion du projet au quotidien et les questions techniques.

67. Le Comité consultatif note que l'organigramme du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion et celui du Bureau des technologies de l'information et des communications tiennent compte l'un et l'autre de ces dispositions [voir A/64/6 (Sect. 28A) et (Sect. 29)]. Le projet de progiciel de gestion intégré y est représenté sous la forme d'une entité rattachée au Secrétaire général adjoint à la gestion ou au Directeur général de l'informatique par des pointillés. **Le Comité souligne que la structure de gouvernance du projet devrait favoriser la cohérence et permettre une mise en œuvre ordonnée du projet et une prise de décisions rapide et efficace. Il est d'avis qu'une évaluation globale de la structure de gouvernance du projet de progiciel de gestion intégré devrait être menée à la lumière de l'expérience acquise, en tenant compte de l'avis de tous les acteurs concernés, afin de déterminer si la formule actuelle permet de diriger et d'administrer le projet efficacement, et si elle offre un environnement propice à la résolution rapide des problèmes. Le résultat d'une telle évaluation, ainsi que les ajustements éventuellement nécessaires, devraient être présentés dans le prochain rapport sur le progiciel de gestion intégré, conformément à la demande de l'Assemblée générale (résolution 63/262, sect. II, par. 26).**

68. Le Comité consultatif note que la part des ressources nécessaires au titre du projet de progiciel de gestion intégré qui est imputable au budget ordinaire est présentée au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion), sous la forme d'un montant forfaitaire prévu au titre de la rubrique Subventions et contributions dans la composante Appui au programme (voir A/64/6 (Sect. 28A), par. 28A.33). Pour 2010-2011, un montant de 11 775 900 dollars est proposé pour couvrir la part imputable au budget ordinaire du montant estimatif total du coût du projet de progiciel de gestion intégré, à savoir 78 506 000 dollars, sur la base du dispositif de partage des coûts susmentionné. Le Secrétaire général signale en outre que si l'on ne dispose pas encore de données définitives concernant le coût du projet, à ce stade les premières prévisions indiquent que le budget total du projet pour l'exercice 2010-2011 pourrait s'élever à environ 186 millions de dollars (montant brut), le montant à inscrire au budget ordinaire se chiffrant alors à 28 millions, soit 16,2 millions de plus que le montant prévu. **Le Comité compte que des données chiffrées détaillées sur le coût du projet seront fournies dans le prochain rapport, avec des informations sur les gains d'efficacité et de productivité et autres avantages attendus de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.** Le Comité formulera d'autres observations sur ces questions dans

le cadre de son examen des propositions détaillées du Secrétaire général sur le projet de progiciel de gestion intégré.

69. **Les gains attendus sont notamment les suivants** :

a) Gains d'efficacité et économies résultant du regroupement de toutes les activités de gestion portant sur les ressources financières, humaines et matérielles en un système intégré unique pour toute l'Organisation, y compris les missions de maintien de la paix et les missions hors Siège. Dans le cadre de son examen des propositions du Secrétaire général relatives aux technologies de l'information et des communications (A/62/510/Rev.1), le Comité consultatif avait été informé qu'outre le SIG, il existait quelque 250 systèmes d'information au sein de l'Organisation, qui devaient être intégrés ou reliés au progiciel de gestion intégré (voir A/63/487, par. 45), et dont la gestion serait centralisée au niveau du Service de la gestion des ressources du Bureau des technologies de l'information et des communications une fois le projet de progiciel de gestion intégré mis en œuvre. **Le prochain rapport devrait fournir des précisions sur les systèmes qui doivent être supprimés et sur les ressources qui sont actuellement engagées dans l'élaboration et la maintenance de ces systèmes et dans l'appui à y apporter, quelle qu'en soit la source de financement, ainsi qu'une estimation des ressources qui devraient être libérées une fois le projet mis en œuvre**;

b) Gains d'efficacité et de productivité résultant de la rationalisation et de l'informatisation des procédures internes. Un grand nombre des tâches administratives de l'Organisation se font encore en grande partie manuellement et sur papier et prennent beaucoup de temps. L'un des objectifs essentiels du projet de progiciel de gestion intégré est de réduire le temps que le personnel consacre à ces tâches administratives et à créer et extraire des données d'information, afin d'améliorer la productivité et de libérer des ressources à redistribuer à des activités de fond. À cet égard, le Comité note que les procédures internes relatives aux ressources humaines, aux finances et au budget, à la chaîne d'approvisionnement et aux services centraux d'appui ont fait l'objet d'examens approfondis dans le cadre du projet de progiciel de gestion intégré;

c) Disposer en temps utile d'informations à jour, intégrées et fiables sur les ressources financières, matérielles et humaines de l'Organisation devrait aussi apporter des améliorations du point de vue des procédures internes, des contrôles internes et des fonctions de gestion et de contrôle, ainsi que de la prise de décisions.

70. Le Comité consultatif note que des activités visant à renforcer le SIG ou à créer des interfaces entre d'autres systèmes et le SIG sont prévues dans plusieurs chapitres du projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011. **Le Comité recommande que les activités visant à renforcer ou à élaborer des systèmes qui sont appelés à être remplacés par le progiciel de gestion intégré soient réduites au minimum et que les propositions prévoyant le renforcement d'applications existantes ou l'introduction de nouveaux systèmes pour la gestion des ressources soient examinées, en vue de leur approbation, conformément aux procédures du nouveau cadre de gestion des technologies de l'information et des communications**.

Projets informatiques et télématiques accélérés

71. Le Comité consultatif note qu'une série de projets accélérés ont été mis en œuvre jusqu'à présent, notamment le projet iCall de gestion en ligne des appels, le projet d'accès mondial à iSeek destiné à ouvrir l'intranet à tous les bureaux des Nations Unies situés dans des zones reculées, un portail des États Membres et un projet de politiques informatiques visant à réduire le gaspillage d'énergie et de papier. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les estimations de coût de ces quatre projets accélérés allaient de 10 000 dollars pour le projet de politiques de réduction du gaspillage d'énergie et de papier à un peu moins de 100 000 dollars pour le projet iCall. Le Comité rappelle que ces projets accélérés sont proposés par des services informatiques du Secrétariat, qu'ils sont mis en œuvre dans un délai maximum de 90 jours et que le programme a pour objet d'encourager l'innovation et l'esprit d'équipe parmi le personnel des services informatiques.

G. Travaux de construction et gros travaux d'entretien

72. Dans son rapport sur les travaux de construction à Vienne, Addis-Abeba et Nairobi, le Comité consultatif a recommandé que les besoins et priorités concernant les projets de construction soient envisagés à l'échelle de l'Organisation et qu'un appui adéquat soit fourni aux lieux d'affectation concernés (A/63/465, par. 5). Sur la recommandation du Comité, l'Assemblée générale, dans la section I de sa résolution 63/263, a prié le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, des informations montrant clairement quelles étaient les interactions entre le Secrétariat à New York et les autres lieux d'affectation au sujet des projets de construction et de rénovation à long terme et donnant des précisions sur le partage des attributions et des responsabilités sous tous ses aspects.

73. Le Comité consultatif prend acte des informations de référence fournies au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) au sujet de la supervision des projets des bureaux extérieurs, et note que le Secrétaire général propose de créer deux nouveaux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-2) au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) en vue d'améliorer la gestion et le contrôle des gros travaux d'entretien et des nouveaux projets de construction des bureaux extérieurs. **Le Comité est d'avis que les modalités des fonctions de direction que doit exercer le Bureau des services centraux d'appui n'ont pas été suffisamment étudiées. En outre, un mécanisme approprié de coordination entre le Siège et les bureaux extérieurs devrait être mis en place. Le Comité reste convaincu que les dispositions régissant la planification, la gestion et le contrôle des projets de construction de nouvelles installations et des gros travaux d'entretien, ainsi que les procédures d'approbation de ces projets, doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Il recommande de nouveau au Secrétaire général d'examiner ces dispositions et procédures en vue, entre autres, de clarifier les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes à ces projets.**

74. Sur la question de l'entretien préventif, le Comité consultatif note qu'il est indiqué au chapitre 33 du projet de budget-programme que depuis la création de l'Organisation, la gestion et l'entretien des locaux lui appartenant ont pâti de

l'insuffisance des ressources allouées aux travaux d'entretien préventif et de réparation (A/64/6 (Sect. 33), par. 33.9). Par ailleurs, le Secrétaire général note que, comme les projets de transformation et d'amélioration des infrastructures sont bien souvent longs à réaliser ou ne peuvent être exécutés qu'à la bonne saison, il arrive fréquemment qu'ils ne puissent être menés à terme au cours de l'exercice pour lequel des crédits ont été ouverts, ce qui ne fait que les reporter à des exercices ultérieurs. **Le Comité estime que le moment est venu pour l'Organisation d'établir un plan prospectif pour l'entretien préventif régulier des biens immobiliers de l'Organisation. Il recommande qu'un plan à long terme soit élaboré et que les propositions budgétaires correspondantes soient examinées par le Bureau des services centraux d'appui afin de s'assurer qu'elles feront l'objet d'une évaluation technique adéquate.**

H. Activités relatives à l'état de droit

75. Ayant demandé des précisions sur le rôle des diverses entités des Nations Unies qui mènent des activités de promotion de l'état de droit, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix), le Groupe de l'état de droit (Cabinet du Secrétaire général) et le Bureau des affaires juridiques ont, en la matière, des fonctions qui sont distinctes mais complémentaires, tant dans leur raison d'être que dans les principales responsabilités qui s'y attachent.

76. Le Comité consultatif a appris que le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité est avant tout une entité opérationnelle fournissant un appui et des orientations aux opérations conduites par le Département des opérations de maintien de la paix et, dans la mesure de ses moyens, aux missions dirigées par le Département des affaires politiques qui sont mandatées pour agir en faveur de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. Le Bureau rassemble des spécialistes et des experts de la Division de la police de la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires, de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, du Service de la lutte antimines et de la Section de la réforme du secteur de la sécurité.

77. Le Comité consultatif a aussi été informé que le Groupe de l'état de droit, au Cabinet de la Vice-Secrétaire générale, assure le secrétariat du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, qui est un mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions liées à l'état de droit dans l'ensemble du système des Nations Unies, et assiste la Vice-Secrétaire générale dans son rôle de présidente du Groupe, dont les neuf membres sont les suivants : le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des affaires juridiques, le Département des affaires politiques, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le Groupe est, au Siège, le pivot de la coordination des activités consacrées à l'état de droit, dans tout le système, afin d'assurer la qualité, la cohérence des orientations et la coordination de l'action.

78. Le Bureau des affaires juridiques dispense au Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit des services de conseil et d'appui juridiques et autres pour les documents d'orientation et les décisions de politique générale et il apportera sa contribution au rapport annuel sur l'état de droit. D'autre part, il réunit périodiquement les acteurs des Nations Unies qui fournissent une aide à la promotion de l'état de droit pour examiner l'évolution de la situation et échanger des renseignements et il prête son concours pour la mise au point d'une stratégie globale dans ce domaine.

79. **Le Comité consultatif prend note de la complémentarité des activités des différentes entités engagées dans l'action en faveur de l'état de droit et souligne combien il importe d'en appuyer la coordination.**

I. Ressources extrabudgétaires

80. Les ressources extrabudgétaires représentent une part importante des dépenses des Nations Unies. Comme l'indique le tableau 5, elles vont, pour l'essentiel, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Tableau 5
Prévisions relatives aux ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011

	Montant (en milliers de dollars É.-U.)	*Pourcentage*
A. Programmes dotés de leurs propres organes directeurs		
HCR	3 901 075,6	41,8
UNRWA	2 056 427,6	22,0
UNODC	462 882,9	5,0
PNUE	420 258,1	4,5
ONU-Habitat	334 502,1	3,6
Sous-total	**7 175 146,3**	**76,9**
B. Fonds de coopération technique	597 696,7	6,4
C. Remboursement au titre d'activités d'appui ou de services fournis[a]	871 628,9	9,3
D. Fonds d'affectation spéciale finançant des activités de fond	688 987,7	7,4
Total partiel	**2 158 313,3**	**23,1**
Total	**9 333 459,6**	**100,0**

[a] Prévisions révisées à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2009/10.

81. Le Comité consultatif étudie les budgets d'administration et d'appui des divers programmes mentionnés dans la partie A du tableau 5 ci-dessus (voir la préface, et, ci-après, le paragraphe 83) et présente des rapports à leur sujet. Pour l'essentiel, il examine les autres ressources extrabudgétaires gérées dans des comptes spéciaux dans le cadre de son examen du projet de budget-programme. De plus, il reçoit deux fois par an des informations sur l'état des fonds d'affectation spéciale. En vertu du paragraphe 2 du chapitre II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, il examine toutes les propositions de création de postes extrabudgétaires de la classe D-1 et de rang supérieur si ces propositions ne sont pas, par ailleurs, examinées par un organe intergouvernemental. Depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2008-2009, le Comité consultatif a examiné et approuvé les demandes du Secrétaire général visant à la création des postes extrabudgétaires de la classe D-1 et de rang supérieur ci-après :

a) Le poste de sous-secrétaire général à la réduction des risques de catastrophe et représentant spécial du Secrétaire général pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo;

b) Un poste D-1 de Chef du Service du financement des activités de consolidation de la paix au Bureau d'appui à la consolidation de la paix;

c) Un poste D-1 de Directeur du bureau extérieur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Afghanistan;

d) Le reclassement de P-5 à D-1 du poste de chef du secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

Le Comité réaffirme que les postes extrabudgétaires devraient tous être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire.

82. Le Comité consultatif prend note de l'information résumée aux paragraphes 80 à 82 de l'introduction au projet de budget-programme, et notamment du fait que le montant des ressources extrabudgétaires qui seront reçues durant un exercice biennal et le nombre des postes qui seront financés ne peuvent pas être déterminés avec précision étant donné la nature des contributions volontaires. Le Comité note qu'un effort a été fait pour présenter des informations succinctes sur les fonds extrabudgétaires dans la vue d'ensemble de chaque chapitre du budget.

J. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies

83. Depuis la remise de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 (A/62/7 et Corr.1), le Comité consultatif a présenté des rapports aux organes des Nations Unies suivants :

a) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population :

i) Projet de budget d'appui du PNUD et d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2008/5);

ii) FNUAP : Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2008-2009 (DP/FPA/2008/2);

iii) Amendements au Règlement financier du PNUD concernant l'appui budgétaire direct, la mise en commun des ressources et les paiements ex gratia (DP/2008/42);

iv) FNUAP : Révision du Règlement financier (DP/FPA/2008/16);

v) FNUAP : Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 (DP/FPA/2009/10);

b) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance :

i) Budget d'appui biennal pour 2008-2009 (E/ICEF/2008/AB/L.2);

ii) Budget d'appui biennal pour 2010-2011;

c) HCR : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés :

i) Budget-programme biennal pour 2008-2009 (A/AC.96/1040/Add.1 et Corr.1);

ii) Budget-programme biennal pour 2008-2009 (révisé) (A/AC.96/1055/Add.1);

iii) Examen de la formule du versement d'une somme forfaitaire (A/63/616);

d) Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) :

i) Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009. Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services. Rapport du Commissaire aux comptes : La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du PAM? Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes. Cinquième rapport intérimaire sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Rapport du Commissaire aux comptes sur l'audit spécial demandé par le Conseil d'administration au sujet des activités du PAM en République populaire démocratique de Corée. Rapport d'activité sur le système WINGS II (WFP/EB.2/2007/5 (A, B, C, D, E, F, G)/2 et Corr.1);

ii) Stratégie du PAM vis-à-vis du secteur privé : partenariats et mobilisation de fonds : rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes. Programme mondial de location de véhicules et régime d'auto-assurance. Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2008-2009). Mise à jour sur le projet WINGS II (WFP/EB.A/2008/INF/7);

iii) Plan stratégique du PAM pour 2008-2011. Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007. Objectif du PAM en matière d'annonces de contributions pour 2009-2010. Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour 2008-2009. Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes. Rapport de l'Inspecteur général. Sixième rapport intérimaire sur l'application des normes IPSAS. Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (art. XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général). Mise à jour sur le projet WINGS II (WFP/EB.A/2008/5-A/2 et WFP/EB.A/2008/6 (A, B, C, E, F, G, H, I)/2);

iv) Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009. Axer la gestion sur les résultats : deuxième examen des progrès de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats – rapport du Commissaire aux comptes. Réponse du Secrétariat au Rapport du Commissaire aux comptes sur le deuxième examen des progrès de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats. Programme de travail du Commissaire aux comptes pour 2008-2009. Mise à jour sur le projet WINGS II (WFP/EB.2/2008/5(A, B, C, D)/2);

v) Quatrième point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2008-2009). Note d'information : renseignements supplémentaires relatifs au troisième point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2008-2009). Mandat du comité d'audit du PAM. Nomination du Commissaire aux comptes. Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et au projet WINGS II. Réponse du Secrétariat au rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et au projet WINGS II (WFP/EB.1/2009/6 (A, B, C, D)/2);

vi) Comptes annuels vérifiés, 2008. Nomination de membres du comité d'audit. Examen du cadre financier. Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes. Rapport de l'Inspecteur général. Cinquième point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM. Rapport annuel du comité d'audit du PAM. Mise à jour sur la mise en œuvre du projet WINGS II (WFP/EB.A/2009/6 (A, B, C, D, E, F, G, H, I)/2);

e) Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) :

i) Activités menées par l'Institut d'août 2006 à juillet 2007 et projet de programme de travail et de budget pour l'exercice 2007-2008;

ii) Demande de subvention pour l'UNIDIR présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2008-2009;

iii) Activités menées par l'Institut d'août 2007 à juillet 2008 et projet de programme de travail et de budget pour l'exercice 2008-2009;

f) UNODC : budget consolidé pour l'exercice 2008-2009 (E/CN.7/2007/18-E/CN.15/2007/19);

g) Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) :

i) Budget-programme pour 2008-2009;

ii) Corrections apportées au budget-programme pour 2008-2009;

iii) Financement des activités de formation diplomatique de base;

h) Commission consultative de l'UNRWA : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009;

i) Conseil de l'Université des Nations Unies (UNU) : projet de programme d'études et projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009;

j) Conseil d'administration du PNUE : budgets du Fonds pour l'environnement :

i) Projet de programme de travail et de budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 (UNEP/GC.25/12/Add.1);

ii) Projet de supplément au programme de travail et au budget d'appui pour 2008-2009 (UNEP/GC.25/14/Add.1);

k) Conseil d'administration d'ONU-Habitat : projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (HSP/GC/22/5/Add.1);

l) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) :

i) Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/61/350/Add.1);

ii) Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009;

iii) Règlement financier révisé et règles de gestion financière révisées.

K. Position générale du Comité consultatif sur les prévisions budgétaires initiales pour l'exercice biennal 2010-2011

84. **Le Comité consultatif a toujours indiqué qu'il ne suffisait pas d'examiner l'un après l'autre les différents postes de dépense du projet de budget-programme et qu'il fallait prendre en considération et évaluer le volume global des ressources nécessaires pour mener à bien les programmes et activités prescrits par l'Assemblée générale et d'autres organes. Après avoir examiné à fond ses prévisions, le Comité approuve, tout bien considéré, le montant global proposé par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme. Au chapitre II du présent rapport, il formule un certain nombre de recommandations précises au sujet des postes et des autres objets de dépense, mais, dans la plupart des cas, ses recommandations ne modifient pas notablement le montant total du budget. C'est pourquoi il s'abstient de les chiffrer en indiquant un coût total, car, si elles sont acceptées par l'Assemblée générale, il en sera tenu compte dans la réévaluation des coûts à laquelle procède toujours le Secrétariat et qui est présentée à la Cinquième Commission avant l'adoption du budget par l'Assemblée. Dans les recommandations qu'il fait au chapitre II, le Comité consultatif appelle en outre l'attention sur les secteurs dans lesquels des économies peuvent être réalisées, sans recommander expressément de réduction.**

85. **En cette période de restrictions budgétaires, il devient de plus en plus important de veiller à ce que les ressources servent à répondre effectivement à l'évolution des priorités et des besoins. Le Comité consultatif s'est donc attaché surtout à présenter des recommandations axées sur l'emploi le plus rationnel des ressources. Vu la place de plus en plus importante accordée aux résultats et les exigences des États Membres quant à l'obligation de rendre compte, il est absolument indispensable de définir des lignes directrices et des objectifs précis pour accroître la productivité et l'efficience. C'est à quoi le Comité s'emploie et espère ainsi contribuer.**

Chapitre II
Recommandations détaillées concernant le projet de budget-programme

A. Prévisions de dépenses

Titre I
Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1
Politique, direction et coordination d'ensemble

Crédit demandé par le Secrétaire général	98 822 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	95 553 700 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	46 070 600 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Après ajustement technique à des fins de présentation, dans le présent rapport seulement, en vue de rendre compte de l'effet retard sur l'exercice des décisions de l'Assemblée générale concernant l'administration de la justice.

I.1 Le Comité consultatif relève que les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le Chapitre premier se montent à 98 822 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une hausse de 3 268 400 dollars, soit 3,4 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 1), tableau I.2).

I.2 Le tableau I.1 récapitule les postes du budget ordinaire tant temporaires que permanents approuvés pour l'exercice 2008-2009, ainsi que les propositions du Secrétaire général les concernant pour 2010-2011. Ce tableau indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires qui sont proposés pour 2010-2011.

Tableau I.1
Effectifs

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Postes approuvés pour 2008-2009	12	1 D-2, 3 P-5, 3 P-4/3, 1 G(1e C), 4 G(AC)
Postes proposés pour 2010-1011	12	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4/3, 1 G(1e C),4 G(AC)
Reclassements	1	1 P-5 à D-1
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		
Postes approuvés pour 2008-2009	6	1 D-1, 1 P-4/3, 4 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	6	1 D-1, 1 P-4/3, 4 G(AC)
Tribunal administratif des Nations Unies[a]		
Postes approuvés pour 2008-2009	4	1 P-5, 1 P-3, 2 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	–	
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Postes approuvés pour 2008-2009	2	1 P-5, 1 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	2	1 P-5, 1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes approuvés pour 2008-2009	79	1 VSG, 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 8 P-5, 12 P-4/3, 2 P-2/1, 6 G(1e C), 37 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	77	1 VSG, 1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 8 P-5, 11 P-4/3, 2 P-2/1, 5 G(1e C), 37 G(AC)
Suppressions	2	1 P-3, 1 G(1e C)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Postes approuvés pour 2008-2009	19	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 2 G(1e C), 8G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	18	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 2 G(1e C), 7 G(AC)
Suppressions	1	1 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Postes approuvés pour 2008-2009	10	2 P-5, 2 P-4/3, 1 G(1e C), 5 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	9	2 P-5, 2 P-4/3, 1 G(1e C), 4 G(AC)
Transferts	1	1 G(AC) (voir chap. 28F)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Postes approuvés pour 2008-2009	3	2 P-5, 1 AL
Postes proposés pour 2010-2011	3	2 P-5, 1 AL
Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba		
Postes approuvés pour 2008-2009	5	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4/3, 2 AL
Postes proposés pour 2010-2011	5	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4/3, 2 AL

	Postes	*Classe*
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés		
Postes approuvés pour 2008-2009	10	1 SGA, 1 P-5, 5 P-4/3, 1 G(1e C), 2 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	10	1 SGA, 1 P-5, 5 P-4/3, 1 G(1e C), 2 G(AC)
Bureau de l'Ombudsman		
Postes approuvés pour 2008-2009	20	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4/3, 5 G(AC), 3 AL
Postes proposés pour 2010-2011	20	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4/3, 5 G(AC), 3 AL
Bureau de l'administration de la justice		
Postes approuvés pour 2008-2009	30	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 9 P-4/3, 2 P-2/1, 10 G(AC), 2 AL
Postes proposés pour 2010-2011	34	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 12 P-4/3, 2 P-2/1, 11 G(AC), 2 AL
Conversions en postes permanents de postes financés au titre de l'assistance temporaire	4	3 P-4, 1 G(AC)
Bureau de la déontologie		
Postes approuvés pour 2008-2009	9	1 D-2, 1 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 2 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	9	1 D-2, 1 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 2 G(AC)
Groupe de l'état de droit		
Postes approuvés pour 2008-2009	4	1 P-5, 3 P-4/3
Postes proposés pour 2010-2011	5	1 P-5, 3 P-4/3, 1 G(AC)
Création	1	1 G(AC)
Fonds extrabudgétaires		
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		
Postes proposés pour 2010-2011	1	1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes proposés pour 2010-2011	20	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4/3, 2 P-2/1, 4 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Postes proposés pour 2010-2011	3	3 G(AC)
Bureau de l'Ombudsman		
Postes proposés pour 2010-2011	9	3 P-5, 3 P-4/3, 1 G(AC), 2 AL

[a] Ainsi que le Secrétaire général l'indique au paragraphe I.34 du projet de budget-programme, le Tribunal administratif des Nations Unies sera dissous le 31 décembre 2009, conformément aux résolutions 62/228 et 63/253 de l'Assemblée générale. En conséquence, il n'est pas demandé de ressources pour l'exercice 2010-2011, et l'on notera que les quatre postes du secrétariat du Tribunal ont été réaffectés au Bureau de l'administration de la justice, avec effet au 1er janvier 2009.

Observations et recommandations concernant les postes

I.3 Le Secrétaire général propose le reclassement d'un poste de P-5 à D-1 pour doter le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'un secrétaire exécutif adjoint (A/64/6 (Sect. 1), par. I.17). En effet, la charge de travail du secrétariat du Comité ayant augmenté dans des proportions spectaculaires depuis quelques années (voir ci-après par. I.14 à I.19), le Secrétaire exécutif a besoin d'un adjoint ayant suffisamment d'expérience, d'expertise et de savoir institutionnel pour qu'il puisse lui déléguer la responsabilité courante d'au moins l'un des volets de l'activité du Comité. Cet adjoint le déchargerait en outre partiellement de la supervision des autres administrateurs du secrétariat, leur donnerait des indications pour l'établissement des projets de rapport et participerait à la négociation des textes faisant l'objet de séances de rédaction.

I.4 **La forte augmentation de la charge de travail du Comité consultatif pèse lourdement sur son secrétariat, et en particulier sur le Secrétaire exécutif. Pour fournir à celui-ci un concours efficace au niveau requis, le Comité recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général tendant au reclassement de P-5 à D-1 d'un poste qui serait attribué à un secrétaire exécutif adjoint.** On trouvera plus loin aux paragraphes I.14 à I.19 des observations et recommandations supplémentaires au sujet des difficultés auxquelles le Comité doit faire face actuellement.

I.5 La transformation en postes permanents de quatre postes (2 P-4 de juriste, 1 P-4 d'informaticien, 1 G(AC) d'assistants en informatique) qui sont actuellement financés sur l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) est proposée pour le Bureau de l'administration de la justice. Le Comité consultatif note que ces quatre conversions se traduiront par une réduction correspondante des prévisions de ressources affectées à des objets de dépense autres que les postes. Le Comité note aussi que, conformément à la résolution 62/228 de l'Assemblée générale, 4 des 34 postes proposés au profit du Bureau de l'administration de la justice pour l'exercice 2010-2011 [1 P-5, 1 P-3, 2 agents des services généraux (Autres classes)] lui ont été transférés, depuis le 1er janvier 2009, du secrétariat, qui n'existe plus, du Tribunal administratif des Nations Unies (A/64/6 (Sect. 1), par. 1.121 et 1.122 et 1.34).

I.6 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les postes P-4 de juriste seraient affectés aux greffes du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies installés respectivement à Genève et à Nairobi. Outre qu'il établirait les dossiers juridiques et assurerait d'autres travaux préparatoires, chacun des juristes P-4 remplirait le rôle de Greffier adjoint et, en l'absence du Greffier, ferait fonction d'administrateur chargé du Greffe. L'exercice des fonctions afférentes à ces postes était nécessaire en permanence pour garantir le bon fonctionnement et l'indépendance du Tribunal. Au sujet de l'informaticien P-4 et de l'assistant en informatique des services généraux (Autres classes), le Comité rappelle que, dans sa résolution 62/228, l'Assemblée générale mentionnait expressément le rôle des technologies de l'information et des communications dans l'amélioration du fonctionnement du système d'administration de la justice. Dans cette même résolution, l'Assemblée priait en outre le Secrétaire général de veiller à ce que tous les fonctionnaires puissent avoir facilement accès à tous les renseignements sur le nouveau système. Le Comité a appris que le besoin se faisait toujours sentir d'un informaticien professionnel connaissant parfaitement tant les

systèmes de gestion des documents que la construction de sites Web. Un assistant en informatique était en outre indispensable pour garantir un soutien informatique adéquat dans tous les endroits voulus et permettre au Bureau de passer progressivement à l'archivage électronique des affaires. **En conséquence, le Comité recommande que les conversions proposées soient approuvées.**

I.7 La création d'un poste permanent d'agent des services généraux (Autres classes) est proposée pour le Groupe de l'état de droit en vue de lui assurer un appui administratif (A/64/6 (Sect. 1), par. I.152). **Notant que le Groupe ne dispose pas des capacités correspondant aux fonctions des services généraux, le Comité consultatif ne trouve rien à redire à la proposition du Secrétaire général.**

I.8 De plus, le Secrétaire général propose la cession d'un poste de chauffeur [agent des services généraux (Autres classes)] du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne à l'Office des Nations Unies à Vienne (chap. 28F), dans un souci de cohérence avec la structure hiérarchique (A/64/6 (Sect. 1), par. 1.58). **Le Comité consultatif recommande que le transfert proposé soit approuvé.**

I.9 Il est d'autre part proposé que soient supprimés les trois postes suivants :

a) Un poste d'administrateur P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Cabinet du Secrétaire général (A/64/6 (Sect. 1), par. 1.46);

b) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau du Directeur de cabinet du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, par suite de la rationalisation des fonctions dans le tableau d'effectifs (ibid., par. 1.54). **Le Comité consultatif ne voit rien à redire aux propositions du Secrétaire général.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.10 Les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes au chapitre premier se montent à 38 994 300 dollars avant actualisation des coûts. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les ressources à inscrire au chapitre premier pour les objets de dépense autres que les postes**.

Observations et recommandations d'ordre général

Assemblée générale

I.11 Les ressources requises pour l'exercice 2010-2011 à l'usage des présidents de l'Assemblée générale sont chiffrées à 611 800 dollars avant actualisation des coûts, soit le même niveau que celui de l'exercice 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.7). Au paragraphe 1.11 du projet de budget, le Comité consultatif relève que ce montant total de 611 800 dollars sera réparti entre trois présidents différents de l'Assemblée générale, comme suit : 204 200 dollars pour le Président de l'Assemblée à la reprise de sa soixante-quatrième session; 305 300 dollars pour celui de la soixante-cinquième session ordinaire et de ses reprises; 102 300 dollars pour celui de la soixante-sixième session ordinaire. **Le Comité recommande l'approbation du montant demandé pour les présidents de l'Assemblée générale**.

I.12 De plus, les ressources nécessaires durant 2010-2011 pour l'appui fourni aux présidents de l'Assemblée générale par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sont estimées à 2 003 700 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que pour l'exercice 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.8). Le Comité consultatif a été informé que sept fonctionnaires au total seraient mis à la disposition des présidents de l'Assemblée [2 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Deux de ces postes (1 P-4 et 1 P-3) seraient pris sur l'effectif permanent existant du Département, les cinq autres, qui sont pourvus chaque année en consultation avec le nouveau Président, étant financés sur les ressources prévues pour le personnel temporaire autre que pour les réunions. **Le Comité recommande l'approbation du montant demandé pour l'appui fourni par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aux présidents de l'Assemblée**.

I.13 **Le Comité recommande également que les arrangements pris pour organiser l'appui fourni aux présidents de l'Assemblée générale soient revus.**

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I.14 Les ressources budgétaires nécessaires au Comité, y compris son secrétariat, pour l'exercice 2010-2011 s'élèvent à 8 145 200 dollars avant actualisation des coûts (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.9), ce qui représente une hausse de 585 000 dollars, soit 7,7 %, par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009. L'augmentation de 217 800 dollars au titre des postes correspond à l'effet différé de la création d'un poste P-4 par l'Assemblée dans le cadre du budget-programme de 2008 et 2009 et à la proposition de reclassement d'un poste P-5 à D-1 pour un secrétaire exécutif adjoint (voir les paragraphes I.3 et I.4). Quant à celle des ressources prévues pour les autres objets de dépense, elle tient au passage de 11 à 12 du nombre des membres du Comité ne résidant pas à New York, d'où des frais de voyage et d'indemnité de subsistance supplémentaires, ainsi qu'à la hausse des coûts annuels liés aux services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications pour l'entretien du matériel informatique (A/64/6 (Sect. 1), par. 1.16 et 1.17). Le Comité note que ces estimations reposent sur l'hypothèse qu'il tiendra six sessions durant l'exercice 2010-2011, représentant un total de 74 semaines, dont 70 au Siège. C'est également ce qui avait été prévu dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 (voir A/62/7, par. I.8).

I.15 Au paragraphe I.4 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation du reclassement d'un poste P-5 à D-1 pour s'assurer les services d'un secrétaire exécutif adjoint, eu égard à la charge de travail de son secrétariat, qui a augmenté au point que le Secrétaire exécutif a besoin d'un adjoint possédant une expérience, une expertise et une connaissance de l'institution suffisantes pour pouvoir lui déléguer la responsabilité courante d'au moins un des volets de l'activité du Comité. Celui-ci signale à ce propos que cet alourdissement de la charge de travail de son secrétariat correspond directement à l'évolution de la sienne propre. Ayant demandé des précisions, il a eu communication de statistiques indiquant le nombre des rapports examinés ou rédigés par ses soins durant les quatre derniers exercices (voir le tableau I.2). Les chiffres de l'exercice 2008-2009 n'étaient pas encore disponibles, mais à la date du 24 juillet 2009, le Comité avait établi 142 rapports et en avait examiné 317.

Tableau I.2
Nombre de rapports examinés ou rédigés par le Comité consultatif

Exercice budgétaire	*Nombre de rapports rédigés*	*Nombre derapports examinés*
2000-2001	142	199
2002-2003	190	300
2004-2005	184	352
2006-2007	197	354

I.16 Le Comité consultatif signale que le nombre de rapports qu'il a examinés et de ceux qu'il a établis, tout en étant utile comme indicateur des grandes tendances de la charge de travail, n'offre pas un tableau complet de la situation. C'est ainsi que, dans les dernières années, les rapports soumis à son examen sont devenus à la fois plus nombreux et plus complexes. En outre, au cours de l'examen des rapports qui lui sont soumis pour suite à donner, le Comité examine en même temps les documents d'information pertinents ainsi que des compilations de données supplémentaires. Qui plus est, si le nombre des rapports qu'il rédige est inférieur à celui des rapports qu'il examine, c'est uniquement parce qu'il s'efforce de ne pas produire trop de rapports, en consignant dans un seul et même document ses recommandations sur plusieurs notes du Secrétaire général. Enfin, il ne faut pas oublier que son premier rapport sur le projet de budget-programme, qui n'est que l'un de ceux qu'il établit durant un exercice, dépasse souvent les 200 pages.

I.17 À ce propos, le Comité consultatif rappelle que, consciente de l'augmentation de sa charge de travail et de la quantité croissante de rapports et autres documents dont il était saisi, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 63/248, de l'autoriser, à titre exceptionnel, à se réunir deux semaines de plus en 2009. Par cette même résolution, l'Assemblée l'a aussi invité à continuer de chercher le moyen de mieux gérer son travail et a décidé d'examiner la question du nombre de semaines qu'il consacrait à ses sessions lorsqu'elle examinerait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

I.18 **Le Comité consultatif considère que l'alourdissement avéré de sa charge de travail, la plus grande complexité des rapports dont il est saisi et l'expansion du budget de maintien de la paix et du budget-ordinaire ainsi que la hausse du nombre des rapports émanant des fonds et programmes justifient amplement une augmentation du temps dont il dispose pour ses réunions. Le Comité recommande en conséquence à l'Assemblée générale d'envisager de l'autoriser à se réunir 4 semaines de plus par exercice, soit un total de 78 semaines, au lieu de 74 actuellement, qui seraient mises à profit en fonction des besoins, en vue de lui assurer la possibilité de retoucher son programme de travail de manière à répondre plus efficacement aux besoins qui se font jour.**

I.19 **Enfin, le Comité consultatif craint que, même avec le reclassement d'un poste P-5 à D-1 pour un secrétaire exécutif adjoint, l'effectif actuel de son secrétariat [1 D-2, 3 P-5, 3 P-4, 1 agent des services généraux (1re classe), 4 agents des services généraux (Autres classes)] ne soit pas suffisant pour faire vraiment face à l'alourdissement considérable de sa charge de travail. Bien qu'il ait naguère exprimé l'idée que les postes de son secrétariat devraient être financés sur le budget ordinaire (voir A/52/7/Rev.1, par. I.7), l'expansion du**

volume de travail qu'il consacre aux activités prévues au budget ordinaire et à celui des opérations de maintien de la paix, ainsi que ses travaux pour le compte des organes directeurs des fonds et programmes, le Comité considère à présent qu'il faudrait aussi faire appel aux ressources extrabudgétaires appropriées pour répondre aux besoins en matière de services de secrétariat. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'avaliser cette démarche.

Comité des commissaires aux comptes

I.20 Les ressources à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 pour le Comité des commissaires aux comptes, y compris son secrétariat, sont chiffrées à 5 682 600 dollars avant actualisation des coûts (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.11), soit une augmentation de 47 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2008-2009. Ce montant comprend la part imputée au budget ordinaire des honoraires de vérification des comptes des membres du Comité, les coûts de la participation aux réunions du Comité et du Groupe d'auditeurs externes, le maintien de six postes à son secrétariat et les dépenses de fonctionnement connexes. La hausse du montant demandé pour les objets de dépense autres que les postes est liée aux augmentations annuelles du coût des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications pour l'entretien du matériel informatique, mais elle est en partie compensée par la diminution des besoins de matériel de bureautique (ibid., par. 1.24). D'autre part, un montant total de 16 228 100 dollars de ressources extrabudgétaires est prévu pour les deux années de l'exercice, soit une hausse de 7,9 % par rapport au projet de budget-programme de 2008-2009; ces ressources concernent les opérations de maintien de la paix, les fonds et programmes des Nations Unies et d'autres programmes extrabudgétaires.

I.21 À sa demande, le Comité consultatif a eu communication de données sur la progression du coût total des vérifications externes depuis l'exercice 2000-2001 (tableau I.3), ainsi que sur les coûts effectifs de la vérification par rapport aux ressources disponibles (tableau I.4).

Tableau I.3
Coût total des vérifications externes

		Montant (dollars É.-U.)	*Pourcentage*
2000-2001	**Montant total des honoraires**	**10 759 828**	**100,0**
	Budget ordinaire	3 572 500	33,2
	Opérations de maintien de la paix	2 148 240	20,0
	PNUD/FNUAP/UNICEF/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	2 436 150	22,6
	Autres programmes extrabudgétaires	2 602 938	24,2
2002-2003	**Montant total des honoraires**	**11 957 038**	**100,0**
	Budget ordinaire	3 884 021	32,5
	Opérations de maintien de la paix	2 245 380	18,8
	PNUD/FNUAP/UNICEF/UNOPS	2 533 790	21,2
	Autres programmes extrabudgétaires	3 293 847	27,5

		Montant (dollars É.-U.)	*Pourcentage*
2004-2005	**Montant total des honoraires**	**14 622 254**	**100,0**
	Budget ordinaire	4 210 415	28,8
	Opérations de maintien de la paix	3 393 721	23,2
	PNUD/FNUAP/UNICEF/UNOPS	2 750 388	18,8
	Autres programmes extrabudgétaires	4 267 730	29,2
2006-2007	**Montant total des honoraires**	**16 960 100**	**100,0**
	Budget ordinaire	4 452 700	26,3
	Opérations de maintien de la paix	4 473 600	26,4
	PNUD/FNUAP/UNICEF/UNOPS	3 219 600	19,0
	Autres programmes extrabudgétaires	4 814 200	28,4
2008-2009	**Montant total des honoraires (estimation)**	**18 825 100**	**100,0**
	Budget ordinaire	3 936 300	20,9
	Opérations de maintien de la paix	5 784 400	30,7
	PNUD/FNUAP/UNICEF/UNOPS	4 138 600	22,0
	Autres programmes extrabudgétaires	4 351 100	26,4
2010-2011	**Montant total des honoraires (proposition)**	**20 294 589**	**100,0**
	Budget ordinaire	4 367 716	21,5
	Opérations de maintien de la paix	6 171 056	30,4
	PNUD/FNUAP/UNICEF/UNOPS	4 552 330	22,4
	Autres programmes extrabudgétaires	5 203 487	25,7

Tableau I.4
Coûts effectifs de la vérification des comptes et ressources disponibles
(En dollars des États-Unis)

	2000-2001	*2002-2003*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2008-2009*
Coût effectif	11 254 788	13 088 138	15 545 763	17 064 168	18 990 202[a]
Ressources disponibles	10 759 828	11 957 038	14 622 254	16 960 100	18 990 202[a]
Subvention	494 960	1 131 100	923 509	104 068	–

[a] Projection.

I.22 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris que, dans la pratique, le montant des honoraires de vérification des comptes est déterminé comme suit : conformément à l'article 7.8 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, le Comité des commissaires aux comptes, sous réserve de l'assentiment du Comité consultatif, répartit les travaux entre ses membres et établit un roulement pour leur exécution. Des avances trimestrielles leur sont accordées, en fonction du budget approuvé, pour les frais de vérification. À la fin de chaque année, chacun d'eux présente au secrétariat du Comité un état des dépenses de vérification effectuées. Les membres du Comité ne sont pas remboursés de celles qu'ils ont faites en dépassement du budget approuvé. Le coût de tout audit

spécial effectué par le Comité est partagé entre ses membres quel que soit celui d'entre eux qui l'a réalisé.

Direction exécutive et administration

I.23 Le montant demandé au titre du budget ordinaire de 2010-2011 pour le Cabinet du Secrétaire général s'élève à 24 310 200 dollars avant actualisation des coûts (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.20), en baisse de 719 700 dollars, soit 2,9 %, par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009. Cette réduction tient avant tout à la suppression prévue de deux postes au Cabinet (voir plus haut, par. I.9).

I.24 Le Comité consultatif note que l'organigramme et la répartition des postes du Cabinet du Secrétaire général envisagés pour 2010-2011 (voir A/64/6 (Sect. 1)/Corr.1) sont très différents de la structure et de la répartition proposées pour 2008-2009. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que le Cabinet continuait à prêter son concours au Secrétaire général pour assurer la direction exécutive et fixer les orientations générales de l'action des différents départements et bureaux. À cette fin, un service de coordination avait été créé pour renforcer la cohérence des activités avec les autres composantes du Cabinet et avec les autres départements et bureaux. Le Service a coordonné les actions de suivi au sein du Cabinet dans son ensemble et parmi les autres hauts fonctionnaires de l'Organisation, le cas échéant, en vue de donner au Secrétaire général, par l'intermédiaire du Directeur et du Directeur adjoint du Cabinet, des indications et des conseils intégrant les différents besoins. **Le Comité consultatif note que le nouveau Service de coordination est dirigé par deux fonctionnaires de la classe D-2 et recommande que l'on tâche d'en simplifier la structure. Le Comité considère d'ailleurs qu'à l'avenir les organigrammes devraient donner une indication plus claire des relations hiérarchiques et autres entre les divers services, groupes et bureaux du Cabinet du Secrétaire général. De plus, tout changement apporté à la structure du Cabinet devrait être entièrement expliqué dans la partie descriptive du projet de budget.**

I.25 Le Comité consultatif note en outre au tableau 1.20 de ce document que l'effectif du Cabinet du Secrétaire général prévu pour 2010-2011 représente 97 postes, dont 77 seraient financés sur le budget ordinaire et 20 sur des ressources extrabudgétaires. S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'à la date du 31 mai 2009 20 des 44 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur que le Cabinet comptait alors, soit 45 % de l'effectif de cette catégorie, avaient été nommés par décision discrétionnaire du Secrétaire général. Le Comité a aussi appris que les 44 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en question représentaient 23 nationalités et qu'il y avait parmi eux 45 % de femmes. **À ce propos, le Comité rappelle le paragraphe 53 de la résolution 62/236 de l'Assemblée générale, où celle-ci souligne que le Cabinet du Secrétaire général devrait servir d'exemple au reste de l'Organisation en ce qui concerne la répartition géographique et l'équilibre entre hommes et femmes. Le Comité engage vivement le Secrétaire général à redoubler d'efforts dans ce sens.**

I.26 Les ressources nécessaires au titre du budget ordinaire de 2010-2011 pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, pour celui du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et pour celui du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont chiffrées, respectivement, à 6 081 300, 2 433 100 et 964 700 dollars avant actualisation des coûts (A/64/6,

tableaux 1.21 à 1.23). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général, mais il ne trouve pas logique que ces offices figurent au chapitre 1. Il considère que, pour présenter un tableau d'ensemble plus cohérent des ressources requises pour les diverses activités de l'Organisation, le Secrétaire général devrait inscrire les besoins des directeurs généraux des trois offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi aux chapitres du budget qui leur sont spécifiquement consacrés, à savoir les chapitres 28E, 28F et 28G, respectivement.**

I.27 Les ressources nécessaires durant l'exercice 2010-2011 au Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba sont chiffrées à 1 431 500 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 1.24), en hausse de 578 200 dollars, soit 67,8 %, sur le crédit ouvert pour 2008-2009. Cette hausse tient avant tout à l'effet retard de la création, effective au 1er janvier 2009, de trois postes (1 P-5, 1 P-3, 1 agent local), en application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques.

I.28 Dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif notait qu'un grand nombre d'entités et programmes divers intervenaient pour faciliter la coopération et la coordination avec l'Union africaine et il recommandait que le Secrétaire général revoie les arrangements existants en vue de rationaliser la structure d'appui à l'Union africaine (indépendamment de la source de financement) et fasse rapport sur la question à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session (voir A/63/746, par. 74). **Le Comité consultatif compte voir la trace des résultats de ce réexamen, comme il convient, dans les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013.**

I.29 En ce qui concerne le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, les ressources prévues au titre du budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 s'élèvent à 3 769 000 dollars avant actualisation des coûts (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.26), soit 377 200 dollars (11,1 %) de plus que le montant du crédit ouvert pour 2008-2009. Cette augmentation tient principalement à l'effet retard de la création de deux nouveaux postes permanents P-3, devenue effective en janvier 2009, à la suite de la prorogation du mandat du Bureau en vertu de la résolution 63/241 de l'Assemblée générale, effet en partie compensé par la diminution prévue pour les autres objets de dépense au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des contrats de consultants, des services contractuels et des frais de fonctionnement.

I.30 Le Comité consultatif note que, d'après le tableau 1.25 du projet de budget, l'objectif du Bureau pour l'exercice est de favoriser la protection de tous les enfants touchés par un conflit armé. Or, le cadre logique ne contient pas de mesures précises des résultats qui permettent d'évaluer les progrès réalisés dans la voie de tel ou tel objectif sur une période déterminée. À titre d'exemple, l'indicateur de succès b) i), qui est ainsi formulé : « Augmentation du nombre d'adhésions au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés », ne comprend aucune mesure quantitative indiquant, par exemple, le nombre actuel de signataires et/ou un objectif pour l'exercice 2010-2011. **Le Comité recommande par conséquent que des mesures précises des résultats concernant le nombre des adhésions au Protocole**

facultatif soient indiquées dans le cadre logique du Bureau pour l'exercice 2012-2013.

Bureau de l'administration de la justice

I.31 Pour le Bureau de l'administration de la justice, les ressources à inscrire au budget ordinaire de 2010-2011 sont chiffrées à 13 108 700 dollars avant actualisation des coûts (A/64/66 (Sect. 1), tableau 1.30), ce qui représente une hausse de 2 743 200 dollars, soit 26,5 %, sur le crédit ouvert pour 2008-2009. Cette hausse tient à l'effet retard de la création des 18 postes (12 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 5 agents des services généraux et 1 agent local) institués par la résolution 62/228 de l'Assemblée générale, ainsi qu'à la transformation proposée en postes permanents de quatre postes actuellement financés sur les ressources affectées au personnel temporaire autre que pour les réunions (voir plus haut les paragraphes I.5 et I.6). L'augmentation au titre des postes se trouve en partie compensée par une réduction des ressources prévues pour les autres objets de dépense, entre autres raisons du fait des transformations susmentionnées.

I.32 Au paragraphe 1.114 du projet de budget, le Secrétaire général indique que l'exercice 2010-2011 sera marqué par une activité exceptionnellement forte du Tribunal du contentieux administratif, par suite du très grand nombre d'affaires en souffrance héritées du système antérieur d'administration de la justice. Ayant demandé des précisions là-dessus, le Comité consultatif a appris que dès l'entrée en vigueur du nouveau système le 1er juillet 2009, le Tribunal devait ainsi être saisi de 128 affaires (117 émanant de la Commission paritaire de recours et 11 autres, des affaires de renvoi sans préavis, du Comité paritaire de discipline). Il lui a aussi été indiqué qu'il y avait encore 50 affaires en instance renvoyées au Comité paritaire de discipline qui ne pouvaient pas être portées directement devant le Tribunal du contentieux administratif parce que l'Administration n'avait pas encore pris de décision sur une mesure disciplinaire. Ces affaires seraient soumises au Secrétaire général pour décision, à partir de quoi les fonctionnaires considérés pourraient former un recours devant le Tribunal. De plus, avec la disparition, le 31 décembre 2009, du Tribunal administratif des Nations Unies, le Tribunal du contentieux hériterait de 100 affaires de plus le 1er janvier 2010.

I.33 Toujours au paragraphe 1.114, le Secrétaire général indique que, pour permettre au Tribunal du contentieux administratif de résorber ses arriérés d'affaires en souffrance, l'Assemblée en a approuvé le renforcement temporaire dans sa résolution 63/253, par laquelle elle a décidé de nommer trois juges *ad litem* pour une période d'un an à compter du 1er juillet 2009. D'après des renseignements supplémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif retient que les ressources correspondantes ont été inscrites dans les prévisions pour 2010-2011 au titre, notamment, des autres dépenses de personnel (soit un montant non renouvelable de 506 700 dollars pour du personnel d'appui aux trois juges *ad litem* jusqu'au 30 juin 2010) et des émoluments des non-fonctionnaires (un montant de 757 500 dollars pour les trois juges *ad litem* jusqu'au 30 juin 2010). **Le Comité ne doute pas que le Secrétaire général suivra de près l'évolution de l'arriéré et fera rapport à ce sujet à l'Assemblée générale**.

Bureau de la déontologie

I.34 Les ressources prévues au titre du budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 se montent pour le Bureau de la déontologie à 3 382 700 dollars avant actualisation des coûts (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.32), ce qui représente une augmentation de 240 900 dollars, soit 7,7 %, sur l'ouverture de crédit de 2008-2009. Cette augmentation s'explique par l'effet retard de la création de trois postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (1re classe)] remontant à l'exercice 2008-2009, mais elle est en partie compensée par une diminution des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et par une réduction de la part imputée au budget ordinaire, du Secrétariat dans l'examen des déclarations de situation financière des experts financiers indépendants.

I.35 Suivant la circulaire ST/SGB/2006/6 du Secrétaire général, le Bureau de la déontologie est chargé d'administrer le dispositif de transparence financière renforcé, qui fait obligation à tous les fonctionnaires des classes D-1 ou L-6 ou de rang supérieur, à ceux qui s'occupent d'achats ou de placements et à tout le personnel du Bureau de la déontologie de déposer chaque année une déclaration de situation financière. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les taux de conformité (tableau I.5).

Tableau 1.5
Application du dispositif de transparence financière administré par le Bureau de la déontologie

Année	*Nombre de participants*	*Taux de conformité (%)*
2006	1 704	98,0
2007	2 528	92,0
2008	3 225	99,1
2009	3 625	n.d.

I.36 En application de la résolution 60/254 de l'Assemblée générale, une société extérieure a été chargée de fournir les services d'examen requis dans le cadre du dispositif de transparence financière. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009, il recommandait à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de mener, avant la fin de cet exercice, une analyse approfondie des avantages et des inconvénients, y compris les frais qu'impliquerait la réalisation de l'examen par le Bureau lui-même, par rapport à la formule de sous-traitance (voir A/62/7, chap. II, par. I.17). Le Comité note que, d'après le paragraphe 1.136 du projet de budget, le Bureau de la déontologie procède actuellement à cette analyse et que les conclusions et recommandations auxquelles elle aboutira, ainsi que l'expérience acquise et les enseignements tirés de la mise en œuvre du dispositif de transparence financière depuis sa création en 2006, seront présentés à l'Assemblée générale, pour examen, à sa soixante-quatrième session.

I.37 Le Comité consultatif relève aussi que le contrat passé avec la firme extérieure viendra à expiration le 5 décembre 2009. Or, comme l'analyse susmentionnée n'est pas encore terminée, des pourparlers sont en cours au sujet d'une prorogation de 12 mois. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que le coût de l'administration du dispositif est chiffré pour l'année 2009 à 1,4 million de dollars.

Pour l'exercice 2010-2011, il est estimé à 2 730 000 dollars, financés sur le budget ordinaire à hauteur de 559 500 dollars, soit 20,5 % de ce montant, 1 326 800 dollars, soit 48,6 %, l'étant sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les 843 600 dollars restants, soit 30,9 %, par les fonds, programmes et institutions spécialisées participant au programme. **Le Comité est déçu de constater que l'analyse des avantages ou inconvénients relatifs de la conduite de cet examen en interne a pris du retard, et il compte bien qu'elle sera achevée à temps pour que l'Assemblée générale puisse en examiner les constatations et recommandations à sa soixante-quatrième session**.

Groupe de l'état de droit

I.38 D'après les prévisions, les ressources à inscrire au budget ordinaire de 2010-2011 pour le Groupe de l'état de droit s'élèvent à 1 563 500 dollars avant actualisation des coûts (A/64/6 (Sect. 1), tableau 1.34), en hausse de 1 154 300 dollars, soit 282,1 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2008-2009. L'augmentation de 1 115 600 dollars au titre des postes est imputable à l'effet retard de la création de quatre postes d'administrateur (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3) approuvée pour l'exercice 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263, ainsi qu'à la création d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) proposée pour assurer un appui administratif au Groupe (voir *supra*, le paragraphe I.7). Quant à l'accroissement des ressources prévues pour d'autres objets de dépense, il concerne les voyages du personnel du Groupe et les frais de fonctionnement associés aux nouveaux postes.

I.39 Aux paragraphes 1.144 et 1.145 du projet de budget, le Secrétaire général indique que l'objectif général du Groupe de l'état de droit, qui a été dicté par la résolution 61/39 de l'Assemblée générale, est d'appuyer la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies dans ce domaine. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le Groupe relève de la Vice-Secrétaire générale, fonctionnaire du rang le plus élevé à s'occuper des questions d'état de droit, et que depuis le 1er janvier 2009, c'est le Service administratif du Bureau des affaires juridiques qui fournit un appui administratif au Groupe. Le Comité a aussi été informé, en réponse à une question concernant le rôle et les attributions propres du Groupe de l'état de droit, que celui-ci assure le secrétariat du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et assiste la Vice-Secrétaire générale dans son rôle de Présidente de ce groupe, qui fonctionne comme mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions d'état de droit dans l'ensemble du système des Nations Unies et se compose de neuf acteurs clefs des Nations Unies pour tout ce qui a trait à l'état de droit, à savoir, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des affaires juridiques, le Département des affaires politiques, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

I.40 Le Comité consultatif a aussi appris que le Groupe de l'état de droit est chargé des fonctions qui ne peuvent pas être assurées au niveau des départements/institutions, celles, en particulier, qui sont axées sur les questions transversales intéressant plusieurs acteurs des Nations Unies. Dans ce contexte, le Groupe prête son concours pour la mise au point de directives applicables à

l'échelle du système sur tous les problèmes relatifs à l'état de droit. Par ailleurs, il noue des partenariats stratégiques avec des acteurs internes et extérieurs, tels que les États Membres, les organisations régionales et autres organisations internationales et les milieux universitaires. Selon le Secrétaire général, le Groupe a une vision globale de toutes les activités concernant l'état de droit des Nations Unies et se trouve donc dans une position idéale pour déceler et prévenir les risques de double emploi. **De l'avis du Comité consultatif, les fonctions primordiales du Groupe de l'état de droit devraient être de réduire le plus possible les cas de répétition des mêmes travaux et de favoriser la cohérence dans les documents d'orientation et directives au sein de l'Organisation. À l'avenir, les prévisions budgétaires devraient offrir une description plus détaillée des activités et des réalisations escomptées du Groupe, ainsi que des gains d'efficience obtenus par lui, dans ce sens.** Le Comité a déjà commenté plus en détail les activités consacrées à l'état de droit au chapitre I du présent rapport.

I.41 En ce qui concerne la dotation en personnel du Groupe de l'état de droit, le Comité consultatif a appris, en réponse à ses questions, que la procédure de recrutement est en cours pour les quatre postes d'administrateur nouvellement créés. À l'heure actuelle, le personnel du Groupe consiste en deux fonctionnaires détachés d'autres départements/entités (1 D-2 du PNUD, 1 P-4 du Département des opérations de maintien de la paix). Le Bureau des affaires juridiques a détaché auprès de lui un fonctionnaire de la classe P-5 pour une durée de quatre mois (d'août à décembre 2007) et le PNUD un fonctionnaire de la classe P-3 pour la période de janvier 2007 à septembre 2008. On trouvera plus loin, au paragraphe II.28, les observations et des recommandations du Comité sur le recours aux détachements. **Il faudrait que l'Assemblée générale puisse disposer de renseignements à jour sur la procédure de recrutement retenue pour le Groupe de l'état de droit au moment où elle examinera le chapitre I du projet de budget**.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Projet du Secrétaire général	669 063 300 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	662 261 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	26 090 100 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.42 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire, au titre du chapitre 2, des ressources d'un montant s'établissant, avant réactualisation des coûts, à 669 063 300 dollars, soit une augmentation de

6 802 200 dollars (1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 2), tableau 2.5).

I.43 **Le Comité consultatif insiste une fois encore sur l'importance que revêtent les responsabilités et obligations qui incombent au Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en ce qui concerne la gestion efficace de l'ensemble des ressources inscrites au chapitre 2 du budget (voir A/62/7, par. I.18). Il encourage donc le Secrétaire général à continuer de s'acquitter de ces responsabilités conformément aux dispositions de la résolution 57/283 B de l'Assemblée générale.**

I.44 Le tableau I.6 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau I.6
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	1 931	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 21 D-1,179 P-5, 767 P-4/3, 33 P-2/1, 85 G(1e C), 748 G(AC), 15 AL, 76 CM
Postes proposés pour 2010-2011	1 933	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 21 D-1, 182 P-5, 774 P-4/3, 34 P-2/1, 85 G(1e C), 739 G(AC), 15 AL, 76 CM
Créations	11	
New York		1 P-4, 1 P-2/1
Genève		1 P-3
Nairobi		3 P-4, 5 P-3
Suppressions	9	9 G(AC)
Reclassements	3	
New York		2 P-4 reclassés à P-5
Genève		1 P-4 reclassé à P-5
Redéploiements	21	
New York		6 P-3 du sous-programme 4 au sous-programme 3 à Genève
		6 P-2 du sous-programme 3 au sous-programme 3 à Genève
		1 G(1e C) et 3 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 2
		1 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 3
		1 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 1
Genève		3 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 2

	Postes	*Classe*
Postes cofinancés (Vienne)		
Postes approuvés pour 2008-2009	176	1 D-1, 15 P-5, 70 P-4/3, 3 P-2/1, 6 G(1e C), 81 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	176	1 D-1, 20 P-5, 65 P-4/3, 3 P-2/1, 6 G(1e C), 81 G(AC)
Reclassements	5	5 P-5 reclassés à P-4
Redéploiements	4	1 P-4 du sous-programme 3 au sous-programme 2
		1 P-3 et 1 G(AC) du sous-programme 3 au sous-programme 5
		1 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes approuvés pour 2010-2011	86	1 D-1, 1 P-5, 5P-4/3, 1 G(1e C), 9 G(AC), 69 AL

Observations et recommandations concernant les postes

New York

I.45 La création de deux postes (1 P-4 de spécialiste de la gestion de l'information et 1 P-2/1 de fonctionnaire adjoint des conférences) est proposée au Groupe du Journal à New York, lequel groupe, qui compte actuellement quatre postes [(1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], sera transféré de la Division des réunions et de la publication (sous-programme 4) au Service de la planification centrale et de la coordination (sous-programme 2). Le montant demandé pour les postes, en augmentation du fait de la réorganisation interne des fonctions de gestion des réunions et des technologies de l'information au titre du sous-programme 2, correspond à une combinaison de propositions interdépendantes concernant : a) la concentration des éléments de planification des programmes et le renforcement de la gestion des réunions de manière à répondre aux exigences et aux difficultés croissantes de la production quotidienne du Journal; b) le renforcement de la gestion des technologies de l'information au niveau du système; et c) la consolidation et la rationalisation des activités du sous-programme sous l'effet de la reconfiguration des tâches dans le contexte de la rationalisation des services de conférence (A/64/6 (Sect. 2), par. 2.34). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général**.

I.46 Le Secrétaire général propose également le reclassement de deux postes de la classe P-4 à la classe P-5 à la Section du contrôle de la rédaction, à New York, compte tenu du surcroît de responsabilités dû à la réorganisation de la fonction d'édition et d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité des services d'édition dans le cadre du système de traitement électronique des travaux, de manière à accroître l'assistance fournie aux auteurs et à mieux communiquer avec eux (ibid., par. 2.39). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général et demande que des informations sur le système de**

traitement électronique des documents et sur les gains d'efficacité obtenus soient fournies dans le prochain projet de budget.

I.47 Le Secrétaire général propose également de supprimer les sept postes suivants à New York :

a) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau des services de protocole et de liaison, en raison des gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en place d'un outil de gestion des accréditations (ibid., par. 2.25);

b) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Service de la planification centrale et de la coordination du fait de la réorganisation interne des fonctions de gestion des réunions et des technologies de l'information au titre du sous-programme 2 (ibid., par. 2.34);

c) Cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) dans les services de traitement de texte, à la suite des gains d'efficacité obtenus grâce aux innovations technologiques et à la rationalisation des méthodes de travail (ibid., par. 2.43).

Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que ces postes soient supprimés.

Genève

I.48 La création d'un poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion de l'information est proposée à la Bibliothèque des Nations Unies à Genève en réponse aux besoins grandissants qui découlent du programme de travail de la Bibliothèque (ibid., par. 2.65). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général**.

I.49 Le reclassement proposé à P-5 du poste P-4 de fonctionnaire de l'administration de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève est indispensable pour améliorer la supervision, le contrôle de toutes les ressources financières, budgétaires, humaines et des questions d'administration générale concernant la Division, dans le cadre des responsabilités accrues devant être exercées au titre de la supervision du suivi et de l'évaluation des activités de la Division (ibid., par. 2.52).

I.50 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, de ce que le poste en question est le seul poste d'administrateur, au Service administratif de la Division des services de conférence, qui soit financé au titre du budget ordinaire mais aussi de ce que la charge de travail du Service administratif n'avait cessé d'augmenter et de se compliquer avec notamment l'introduction de systèmes tels que le Système intégré de gestion (SIG), le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) et le système Galaxy, applicables à l'échelle de l'Organisation, la mise au point de cours de formation de plus en plus nombreux et spécialisés et la mise en œuvre de l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale. Par ailleurs, ce fonctionnaire de l'administration devrait également être chargé d'un nouveau groupe du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et de la vérification statistique qui doit être créé au cours de l'exercice biennal 2010-2011, ce qui contribuera à lui donner un rôle plus stratégique dans la gestion de la Division (voir ci-après par. I.73). **Le Comité consultatif recommande donc d'approuver le reclassement de P-4 à P-5 du poste de fonctionnaire de l'administration**.

I.51 Le Secrétaire général propose la suppression des deux postes suivants à Genève :

a) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la Section de la distribution, du fait de la rationalisation des méthodes de travail que permettent les innovations technologiques (A/64/6 (Sect. 2), par. 2.61);

b) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la Bibliothèque des Nations Unies à Genève, à la suite de la rationalisation de l'organisation des tâches dans le domaine des services d'appui (ibid., par. 2.65).

Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que les suppressions proposées soient approuvées.

Vienne

I.52 Le reclassement de cinq postes P-4 de réviseur en postes P-5 de réviseur hors classe est proposé aux sections de traduction et de traitement de texte du Service de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne. Il a pour but de doter les services de traduction de ressources en personnel suffisantes au niveau approprié, compte tenu de la classe donnée aux postes équivalents dans les autres lieux d'affectation dotés de services de conférence, afin de réaliser l'un des grands objectifs du programme, qui consiste à assurer le contrôle de la qualité des traductions confiées à des vacataires en vue du recours accru à leurs services, conformément au paragraphe 13 de la section V de la résolution 62/225 de l'Assemblée générale (ibid., par. 2.79).

I.53 Le Comité consultatif note que la traduction contractuelle représente une part toujours croissante de la traduction à l'Office des Nations Unies à Vienne. Comme l'a indiqué le Secrétaire général au tableau 2.34 du projet de budget, cette part est passée de 21 % en 2006-2007 à près de 27,5 % en 2008-2009 et devrait, selon les prévisions du Secrétaire général, atteindre 30 % du volume total de la traduction pendant l'exercice biennal 2010-2011. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que, conformément aux dispositions des profils professionnels génériques correspondants, les fonctions de contrôle de la qualité ne pouvaient être exercées que par un réviseur hors classe de niveau P-5 et que les reclassements proposés ne feraient pas augmenter les coûts, voire pourraient les réduire, car la hausse du montant demandé au titre des postes serait compensée par les économies résultant de l'accroissement du nombre de pages traduites à l'extérieur. **Le Comité consultatif convient que, compte tenu de l'augmentation prévue de la traduction contractuelle, il faut renforcer le mécanisme de contrôle de la qualité à Vienne. Il recommande donc l'approbation de la proposition du Secrétaire général.**

Nairobi

I.54 Il est proposé de créer les huit postes suivants à la Division des services de conférence en remplacement des postes jusqu'ici financés dans le cadre d'accords de remboursement sur les fonds extrabudgétaires du PNUE, d'ONU-Habitat et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies (ibid., par. 2.98 et 2.102) :

a) Deux postes P-4 de réviseur à la Section de traduction et d'édition;

b) Un poste P-4 d'éditeur à la Section de traduction et d'édition;

c) Un poste P-3 de chef adjoint de la Section des services de publication;

d) Un poste P-3 d'éditeur à la Section de traduction et d'édition;

e) Trois postes P-3 de traducteur à la Section de traduction et d'édition.

Ces propositions sont conformes aux dispositions de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation, et de la résolution 57/292, dans laquelle l'Assemblée a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait l'intention de continuer à renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'a engagé instamment à accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office au cours des prochains exercices biennaux afin que celui-ci puisse exécuter intégralement les programmes et activités relevant de son mandat. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les huit postes en question étaient les derniers postes d'administrateur de la Division qui étaient financés au moyen de fonds extrabudgétaires. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création des huit nouveaux postes en remplacement des postes qui étaient financés au moyen de fonds extrabudgétaires**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.55 Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011, qui s'élève à 157 036 700 dollars avant actualisation des coûts, est en baisse de 793 500 dollars (0,5 %) par rapport au crédit de 157 830 200 dollars ouvert en 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes pour le chapitre 2**.

Autres observations et recommandations

Présentation et cadre logique

I.56 Par le passé, le Comité consultatif a estimé que les indicateurs de succès et les mesures des résultats devraient être quantifiables, plus transparents et appliqués de façon plus cohérente (voir A/60/7, par. 11). Pourtant, les cadres logiques de plusieurs sous-programmes du chapitre 2 contenaient des incohérences et des imprécisions qui nuisaient à leur efficacité en tant qu'outils de gestion. Ainsi la mesure des résultats b) iv) du sous-programme 4 « Service des séances et services de publication » est définie comme l'accroissement du taux d'utilisation de la capacité d'impression interne. Cet indicateur manque de précision du fait qu'il ne renvoie ni à la capacité interne totale ni au taux d'utilisation optimale, et la mesure des résultats qui s'y rapporte n'a pratiquement aucun sens. De même, au titre des sous-programmes 3 et 4, les indicateurs de succès relatifs au dosage optimal des différents modes de traduction et de fourniture des services d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance sont difficiles à comprendre du fait qu'ils ne sont accompagnés d'aucune explication quant à ce qui constitue le dosage optimal pour chaque centre de conférence. Il est donc difficile de déterminer si les objectifs fixés par le Département sont réalistes ou réalisables. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le dosage optimal pour l'interprétation au Siège était de 75 % de fonctionnaires permanents contre 25 % de fonctionnaires

temporaires. Ce dosage optimal dépendait de plusieurs facteurs, dont la combinaison linguistique et la disponibilité du personnel recruté pour des contrats de courte durée. **Le Comité consultatif est d'avis qu'à l'avenir, les indicateurs de succès et mesures des résultats figurant dans les cadres logiques du chapitre 2 gagneraient à être définis de façon plus précise pour être mieux compris et plus efficaces comme outils de gestion**.

I.57 Dans certains cas, les mesures des résultats d'une même activité diffèrent d'un centre de conférence à l'autre. Par exemple, l'indicateur de succès du sous-programme 3, Services de documentation, est le même pour New York et Genève, à savoir : « Maintien de la moyenne de production par fonctionnaire et par jour » pour juger de la qualité et du coût-efficacité des services d'édition et de traduction [voir A/64/6 (Sect. 2), tableaux 2.18 (New York) et 2.25 (Genève)]. Les mesures de résultats correspondantes semblent pourtant différentes : pour New York, l'objectif à atteindre en 2010-2011 est de 1 467 mots pour la traduction et 5 200 mots pour l'édition et pour Genève de 1 463 mots pour la traduction et 4 000 mots pour l'édition. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut que les mesures de résultats de chaque activité soient uniformes dans tous les centres de conférence si l'on veut que les activités liées aux services de conférence soient gérées et évaluées de façon globale. Le Comité entend qu'il soit procédé à tous les ajustements nécessaires dans le projet de budget pour 2012-2013**. Le Comité a formulé d'autres observations au sujet de la présentation des cadres logiques et de la budgétisation axée sur les résultats, plus haut au chapitre I.

Système de gestion mondiale intégrée

I.58 Au paragraphe 2.4 du projet de budget, le Secrétaire général indique qu'au cours du prochain exercice biennal, en intégrant encore davantage le système de gestion mondiale intégrée dans la prise des décisions courantes, le Département renforcera la normalisation de ses politiques, pratiques et procédures administratives dans tous les lieux d'affectation dotés de services de conférence. Il fera aussi en sorte que les politiques et les procédures, le partage de la charge de travail et les échanges de personnel soient mieux coordonnés entre ces lieux d'affectation et les commissions régionales, afin que les ressources humaines et financières que l'Organisation consacre aux services de conférence soient utilisées de manière plus efficace et économique.

I.59 **Le Comité consultatif approuve une fois encore le concept de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle du Secrétariat comme moyen d'utiliser les ressources le plus efficacement possible et d'améliorer la qualité d'ensemble des services de conférence**. Il note toutefois que si le cadre logique du sous-programme 2 « Planification et coordination des services de conférence » renvoie bien expressément à la notion de gestion mondiale intégrée, le projet de budget ne donne en revanche aucune idée des économies réalisées ou attendues du fait de sa mise en œuvre. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le but de la gestion mondiale intégrée n'était pas tant de générer des économies que d'améliorer et d'harmoniser les méthodes de travail entre centres de conférence et, partant, d'accroître la qualité, l'efficacité et la productivité. Puisqu'aucun crédit spécial n'était affecté à la gestion mondiale intégrée et aux projets qui en découlent et étant donné que l'harmonisation des méthodes de travail exigerait des ressources considérables en vue de la mise au point de programmes et de logiciels communs aux quatre centres de conférence, on ne s'attendait à aucune économie au cours des

premières années de mise en œuvre de ces projets. Cela étant, il semblerait que les économies d'échelle qui seraient réalisées entraîneraient des économies surtout au niveau des coûts opérationnels.

I.60 Le Comité consultatif note qu'au tableau 2.47 du projet de budget est mentionné le fait qu'il avait demandé au Secrétaire général de donner dans son prochain rapport sur le plan des conférences des renseignements sur les sommes économisées grâce à la mise en service du système mondial intégré de gestion prévisionnelle des conférences (voir A/63/509, par. 8) et que le Département avait donc demandé au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système mondial intégré de gestion, et notamment d'examiner dans quelle mesure il avait permis de tendre vers plus de cohérence et de faire des économies. **Le Comité consultatif entend que des renseignements sur les conclusions de l'évaluation soient communiqués au plus vite à l'Assemblée générale**.

Évaluation du coût des services

I.61 Le Comité consultatif constate, au vu du projet de budget, que plusieurs réalisations escomptées au chapitre 2 font référence au rapport coût-efficacité « Utilisation efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, chaque fois que cela est possible et plus économique » (sous-programme 2); « Qualité et coût-efficacité des services d'édition et de traduction » (sous-programme 3); « Qualité et coût-efficacité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de traitement de texte et de publication » (sous-programme 4), mais que les indicateurs de succès correspondants ne donnent pas de renseignements sur le coût réel des activités et des produits. Il est donc difficile de tirer des conclusions quant à leur coût-efficacité.

I.62 Le Comité consultatif a souligné à maintes reprises que la mise en évidence de la corrélation entre les ressources et les produits et réalisations était l'un des fondements de la méthode de budgétisation axée sur les résultats et qu'il était indispensable de montrer comment l'utilisation qui était faite des ressources contribuait à la réalisation des objectifs (voir A/56/7, par. 14, A/58/7, par. 20, et A/60/7, par. 7). Dans son rapport sur la possibilité d'appliquer les principes de la comptabilité analytique au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, il a estimé qu'une connaissance plus précise du coût des activités serait bénéfique et faciliterait l'évaluation de l'efficacité des fonctions administratives, de l'efficience des processus et de l'impact des nouveaux systèmes de gestion. Il serait plus aisé également de déterminer le bien-fondé de la mise en place d'une politique de recouvrement des coûts. Une appréciation plus juste du coût des activités et des produits pourrait encourager la recherche de méthodes de travail plus efficaces et asseoir sur des bases plus solides l'estimation des ressources nécessaires (A/62/537, par. 9).

I.63 Dans le même rapport, le Comité consultatif a noté que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait mis au point un modèle et des outils d'établissement du coût de revient des services de conférence (ibid., par. 17). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le coût à l'unité pour la traduction et l'interprétation variait d'un centre de conférence à un autre mais qu'en 2008, le coût moyen de la traduction par un traducteur au Siège d'une page d'un document d'avant ou d'après session dans les six langues officielles de

l'Organisation était de 2 473 dollars. Une minute d'interprétation coûtait environ 65 dollars. En revanche, le coût par page de la traduction contractuelle était parfaitement connu (voir ci-après par. I.90).

I.64 Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les méthodes de calcul des coûts de revient des services d'appui, notamment en élaborant un cadre de référence pour la comptabilité analytique afin de normaliser les techniques de calcul actuellement employées. **Étant donné les progrès notables que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a déjà faits dans ce domaine, le Comité consultatif recommande que les méthodes actuelles de rassemblement et d'analyse des informations sur les coûts soient perfectionnées pour pouvoir être appliquées à l'exécution des produits à l'échelle de l'Organisation dans le contexte du progiciel de gestion intégré**.

Planification de la relève

I.65 Au tableau 2.47 du projet de budget, le Secrétaire général indique que près de 45 % du personnel linguistique du Département doit partir à la retraite au cours des cinq prochaines années. Dans ses observations sur la suite qu'il a donnée aux recommandations du Comité consultatif sur la planification de la relève, le Département a déclaré avoir continué de s'employer activement à anticiper le nombre de concours de recrutement de linguistes à organiser chaque année et à faciliter aussi efficacement que possible le déroulement des concours. Le Comité note qu'il faudrait organiser une trentaine de concours pour remplacer le personnel linguistique qui part à la retraite alors que neuf concours seulement étaient prévus pour 2009. D'après le Département, la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines n'a pas les moyens d'organiser la trentaine de concours nécessaires.

I.66 **Le Comité consultatif déplore qu'en dépit de ses demandes répétées, le Secrétariat ne semble pas avoir organisé davantage de concours qui, rappelle-t-il, sont le seul moyen de recrutement du personnel linguistique. Comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 2.12 du projet de budget, il y a une demande nouvelle de services de conférence, en particulier à Genève. Le Comité craint que le manque de personnel ne nuise considérablement à l'exécution efficace et effective du mandat du Département. Le Comité demande donc une fois encore que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de la gestion des ressources humaines s'entendent d'urgence sur les mesures à prendre en vue d'assurer dans les meilleurs délais l'organisation et la tenue des concours de langues nécessaires au cours de l'exercice biennal à venir.**

I.67 Le Département déclare avoir pris les mesures suivantes, entre autres, pour apporter une solution durable au problème de longue date du taux élevé de vacance de postes au sein des services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) il est resté étroitement en contact avec les autres centres de conférence en vue de pressentir les fonctionnaires de langue qui seraient intéressés par une mutation à Nairobi; b) il a consulté régulièrement la liste des candidats et a contacté les candidats potentiels; c) il s'est mis en liaison avec les lauréats des concours pour leur offrir un emploi à Nairobi; d) il a publié tous les postes vacants dans Galaxy; e) il a lancé le projet panafricain par lequel l'Office des Nations Unies à Nairobi

devait travailler en partenariat avec la Banque africaine de développement, l'Union européenne et le Secrétariat général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi qu'avec certaines universités africaines, afin d'accélérer la formation des traducteurs et des interprètes en Afrique (A/64/6 (Sect. 2), tableau 2.47). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre du projet panafricain, un petit groupe d'universités africaines collaborait à la mise au point et au lancement d'un programme commun de maîtrise de traduction/interprétation. L'Université de Nairobi testerait le programme en septembre 2009. L'Office des Nations Unies à Nairobi continuait également à donner une formation en cours d'emploi pendant 11 mois à de jeunes traducteurs et interprètes indépendants qui n'avaient pas encore passé le concours de recrutement de l'ONU.

I.68 Le Comité consultatif a été informé que les mesures décrites plus haut avaient donné des résultats : le taux de vacance de postes à Nairobi devait tomber de 40 % à la fin de 2008 à 18,6 % à la fin du troisième trimestre de 2009. **Le Comité consultatif se félicite de la démarche volontariste adoptée par le Département face au problème du taux élevé de vacance de postes à la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que d'autres progrès en la matière soient signalés à l'Assemblée générale à l'avenir**.

I.69 Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif note que le Département mène des activités de prospection pour attirer de nouvelles recrues. Des mémorandums d'accord ont été signés avec des universités de différents pays en vue de préparer les candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique. Les universités concernées se sont engagées à créer ou relancer des programmes de langues afin de stimuler la demande et l'intérêt pour les carrières linguistiques (A/64/6 (Sect. 2), tableau 2.47).

I.70 La question de la planification efficace de la relève dans les services linguistiques se pose depuis longtemps (voir notamment A/60/7, par. I.53; A/62/7, par. I.46 à I.48; A/62/473, par. 12 à 14; A/63/509, par. 19 et 20). À ce sujet, le Comité consultatif rappelle que la planification stratégique de la relève est un des volets du nouveau cadre de gestion des aptitudes introduit par le Bureau de la gestion des ressources humaines (voir A/63/526, par. 50). Il fait également remarquer que l'application d'une politique volontariste en matière de planification de la relève et de recrutement est une des grandes priorités du programme défini par le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences dans son pacte de 2009 avec le Secrétaire général.

I.71 Alors que la planification de la relève est à l'évidence une des activités de gestion qui a des incidences budgétaires majeures, le chapitre 2 du projet de budget-programme pour 2010-2011 ne fait que brièvement mention des activités du Département dans ce domaine. **Le Comité consultatif entend que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 donne des précisions sur la stratégie du Département en matière de planification de la relève, stratégie qui doit aller dans le sens des mesures prises à l'échelle de l'Organisation par le Bureau de la gestion des ressources humaines dans le contexte de son cadre de gestion des aptitudes**.

Suivi et évaluation

I.72 Au paragraphe 2.14 du projet de budget, le Secrétaire général indique qu'en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale des ressources inscrites au budget ordinaire au titre du personnel, d'un montant total d'environ 2 360 900 dollars, correspondant à 90 mois de travail d'un administrateur et à 144 mois de travail d'un agent des services généraux, serviront à financer les activités de suivi et d'évaluation menées au Siège et les services de conférence assurés par les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi.

I.73 Le Comité consultatif a été informé que, donnant suite à la résolution 61/245 de l'Assemblée générale et aux recommandations du BSCI, le Département avait entrepris sans tarder de créer un système fiable de suivi, d'évaluation, de gestion des risques et de contrôle statistique. À cet égard, le Comité relève au paragraphe 2.47 du projet de budget, qu'il est prévu de créer dans le cadre des ressources existantes un groupe du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des contrôles statistiques à l'Office des Nations Unies à Genève. Ce groupe sera chargé de mieux aligner les ressources sur la charge de travail, d'effectuer une évaluation exhaustive des risques au sein de la Division de la gestion des conférences, d'établir des rapports hiérarchisant les risques et les effets qu'ils seraient susceptibles d'avoir sur les sous-programmes, de trouver les moyens d'atténuer les risques connus, d'encourager le recours à la gestion des risques comme outil de gestion et de promouvoir une stratégie d'évaluation systématique des risques liés aux décisions de l'Administration qui puisse aider les directeurs de programme à améliorer leurs résultats.

I.74 Le Secrétaire général indique que lorsque ce dispositif de suivi et d'évaluation des risques sera en place, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Département continuera de s'informer sur des stratégies et d'en élaborer de manière à réduire les répercussions des crises opérationnelles. Il exploitera les enseignements et les pratiques exemplaires dérivés de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales. La coordination de la gestion et de l'évaluation des risques devrait faciliter la prise de décisions de gestion éclairées et le suivi, et l'utilisation plus systématique de données de qualité, fiables et transparentes sur les services de conférence, obtenues grâce aux nombreux indicateurs figurant dans la matrice de mesure des résultats, devrait favoriser la réalisation de gains de productivité au niveau mondial (A/64/6 (Sect. 2), par. 2.5). **Le Comité consultatif prend note des mesures prises pour intégrer un dispositif de suivi et d'évaluation au sein du Département et espère que l'Assemblée générale sera informée des progrès accomplis dans ce domaine et des gains de productivité qui auront été réalisés**.

Utilisation des centres de conférence

I.75 Dans le tableau 2.47 du projet de budget, le Secrétaire général présente les mesures prises en réponse au Comité des commissaires aux comptes, qui avait recommandé à l'Organisation d'inciter davantage les autres organismes du système des Nations Unies à utiliser les centres de conférence dont elle disposait (A/63/5 (Vol. I), chap. II, par. 231). Il indique que la rénovation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi s'est achevée en février 2009. Le centre est désormais équipé d'installations à la pointe de la technique : matériel d'interprétation à infrarouge, mobilier et équipements rénovés et installations

électriques renforcées dans les huit salles de conférence et dans les six salles temporaires installées sur le toit. L'Office souhaite que les installations soient pleinement utilisées et a donc pris une série de mesures en ce sens; il a notamment lancé une campagne de démarchage intensive auprès des organismes des Nations Unies, des organisations affiliées de la région (organisations non gouvernementales, intergouvernementales ou de la société civile) et des États Membres. La Division des services de conférence de Nairobi a également amélioré son site Web de façon à donner aux clients potentiels la possibilité de faire une visite virtuelle des installations, de s'informer sur les services fournis et de réserver des salles de réunion en ligne. Le Comité consultatif a été informé que l'Office surveillait les retombées de ces mesures sur ses activités et en rendrait compte en temps voulu.

I.76 Le Secrétaire général signale également que l'Office a pour seul et unique mandat d'offrir des services de conférence aux réunions de l'ONU et des organismes des Nations Unies et à celles des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales et des organisations de la société civile affiliées à l'ONU. S'il ne peut élargir ses services au secteur privé, c'est en partie parce que, du fait que l'ONU n'est pas imposable, les entreprises qui payent des impôts et autres taxes ne sont pas autorisées à utiliser ses équipements.

Informatique

I.77 Le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources à prévoir au chapitre 2 au titre de l'informatique était estimé à 23 835 800 dollars (voir tableau I.7).

Tableau I.7
Montant estimatif des ressources à prévoir au titre de l'informatique

		Ressources nécessaires (En milliers de dollars É.-U.)	
	Postes	*Postes*	*Autres objets de dépense*
New York	1 P-5, 2 P-4, 1 G(1e C), 15 G(AC)	3 195,5	8 803,4
Genève	1 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1, 15 G(AC)	4 720,0	2 864,5
Vienne[a]	1 P-4,1 P-3, 3 G(AC)	1 354,9	1 676,4
Nairobi	1 P-3, 3 AL	524,6	696,5
Total		**9 795,0**	**14 040,8**

[a] Dépenses cofinancées. Les montants indiqués sont des montants bruts.

I.78 Au paragraphe 2.9 du projet de budget, le Secrétaire général indique que la place que le Département fait à la technologie jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie informatique intégrée dans tous les centres de conférence. D'après les tendances actuelles et les prévisions, les grandes applications de gestion des réunions et de la documentation devraient être actualisées et accessibles sur l'Internet, ce qui permettra d'éviter autant que possible l'utilisation de logiciels exclusifs et de réduire les frais de maintenance et de support technique. Le Secrétaire général précise également que l'utilisation, dans la mesure du possible, de systèmes intégrés permettra de fournir des services normalisés, donc rentables et

efficaces, de garantir de bons rendements, ainsi que la cohérence et la compatibilité avec les applications utilisées à l'échelle du système.

I.79 Le Comité consultatif note que les produits prévus pour le Département dans le domaine de l'informatique pour l'exercice biennal 2010-2011 consisteront notamment à accroître la fonctionnalité et la facilité d'utilisation des systèmes informatiques centraux du Département de sorte à appuyer efficacement le service des réunions et la gestion des documents; à promouvoir le recours à la traduction assistée par ordinateur et aux solutions émanant de serveurs; à mettre en place, avec l'appui du Bureau des technologies de l'information et des communications, des moyens techniques pour faciliter le travail en délocalisé; à renforcer les moyens actuels afin de faciliter la mise en commun des données entre les services de conférence de New York, Genève, Vienne et Nairobi; et à poursuivre l'intégration des systèmes afin d'éviter que des activités ne fassent double emploi et d'accroître leur rentabilité. Le projet de budget présente également l'état d'avancement de la mise en service d'un système informatique intégré à l'échelle mondiale (A/64/6 (Sect. 2), tableau 2.47).

I.80 Lors de l'examen du chapitre 2, le Comité consultatif a demandé au Département comment il partageait la responsabilité des questions informatiques avec le Bureau des technologies de l'information et des communications. Le Département lui a répondu que le Bureau était le principal prestataire de services informatiques du Secrétariat et qu'il était chargé de définir les orientations générales et les normes à l'échelle de l'Organisation. Tous les départements utilisent la plate-forme, le matériel et les logiciels fournis par le Bureau et paient les services qu'ils utilisent. Néanmoins, plusieurs départements, dont le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, disposent aussi de ressources et d'effectifs de taille plus réduite, pour gérer les systèmes informatiques qui leur sont propres. Au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, en particulier, un certain nombre d'applications spécialisées essentielles (e-Meets et e-Doc, par exemple) aident à faire fonctionner au quotidien les divers systèmes nécessaires pour fournir des services de conférence de qualité aux États Membres (organisation du calendrier des réunions, gestion des langues, traitement des documents, imprimerie et publication). En outre, le service d'assistance informatique du Département est à la disposition du personnel linguistique (1 300 postes de travail) et du Président de l'Assemblée générale et gère le centre de documentation informatique qui fournit une assistance technique aux délégations.

I.81 Le Comité consultatif note que le projet de budget prévoit des économies pour l'exercice biennal 2010-2011, grâce aux améliorations résultant des investissements réalisés dans l'informatique (voir A/64/6 (Sect. 2), par. 2.61 et 2.85). À cet égard, même si le Secrétaire général a demandé un poste supplémentaire de spécialiste de la gestion de l'information (P-4) à New York pour renforcer cette activité au niveau du système (voir par. I.45), les autres postes destinés à des activités informatiques seront financés par les ressources existantes (transferts) ou par les ressources extrabudgétaires :

a) Trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) à Genève, transférés du sous-programme 4 au sous-programme 2 pour donner à la Division de la gestion des conférences des moyens accrus d'élaborer des projets visant à mettre les technologies nouvelles au service des langues (ibid., par. 2.52);

b) Un poste de P-4 à Vienne, transféré du sous-programme 3 au sous-programme 2, pour organiser et diriger d'importants projets informatiques portant sur la production de documents, les services linguistiques et le service des réunions (ibid., par. 2.74);

c) Trois postes d'agent local à Nairobi, financés par les ressources extrabudgétaires.

I.82 Le Comité consultatif a demandé au Département de justifier l'écart important entre le volume de ressources (humaines et financières) consacrées aux activités informatiques à l'Office des Nations Unies à Nairobi, d'une part, et dans les trois autres centres de conférence, d'autre part (voir tableau I.7). Le Département lui a répondu que les ressources nécessaires au titre de l'informatique étaient déterminées en fonction du volume et de la complexité des services demandés dans le centre concerné.

I.83 **Le Comité consultatif constate que bon nombre de produits attendus du Département dépendent largement de l'utilisation des technologies de l'information et des communications et, à cet égard, salue les efforts déployés pour renforcer les capacités et continuer de mettre en service un système intégré et normalisé à l'échelle mondiale. Conscient que le Département gère lui-même ses applications spécialisées essentielles, le Comité l'engage à travailler aussi en étroite collaboration avec le Bureau des technologies de l'information et des communications pour éviter que des activités ne fassent double emploi et accroître leur rentabilité. En outre, le recours accru aux nouvelles technologies ayant déjà permis de faire des économies, le Comité invite le Département à continuer d'utiliser tous les outils électroniques à sa disposition pour rationaliser et harmoniser ses méthodes de travail et atteindre un niveau d'efficacité maximal. Il devra en particulier s'employer à garantir l'accès de tous les traducteurs, éditeurs et rédacteurs de procès-verbaux travaillant en délocalisé aux ressources terminologiques et aux références (UNTERM, DTSearch et autres bases de données de documentation) afin de leur éviter de faire des erreurs et de réduire ainsi le temps consacré à la révision et au contrôle de la qualité en interne.**

Service des organes chargés des droits de l'homme à Genève

I.84 Au paragraphe 2.12 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le montant total des ressources prévues au chapitre 2 tient compte de la demande accrue de services de conférence, correspondant au volume des activités prévues, en particulier à Genève. Il ajoute qu'il est notamment proposé de renforcer les services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève pour faire face à l'augmentation des demandes émanant du Conseil des droits de l'homme et de mécanismes connexes. Le Comité consultatif note que ces mesures vont entraîner une augmentation de 13 134 400 dollars des dépenses au titre de la gestion des conférences à Genève. Ce montant correspond, d'une part, à une augmentation nette de 7 689 700 dollars des dépenses relatives aux postes, due à l'effet conjugué des remaniements d'effectifs proposés – transfert de 12 postes de New York à Genève [6 P-3 de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves et 6 postes de traducteur adjoint(P-2)] – et à l'effet-report de la création de 25 postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et, d'autre part, à une augmentation nette de 5 444 700 dollars des objets de dépense autres que les postes, les autres dépenses de personnel et les services contractuels connexes devant atteindre

6 millions de dollars tandis que les dépenses au titre des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel diminueront de 555 300 dollars.

I.85 S'étant enquis du volume de la documentation sur les activités relatives aux droits de l'homme pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif a été informé qu'il était estimé à 76,8 millions de mots, ce qui représente une augmentation de 47 % par rapport aux 52,3 millions de mots prévus pour l'exercice biennal précédent. Le volume de travail net de 2008-2009, qui ne prend pas en compte les 10,2 millions de mots des comptes rendus analytiques des séances du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires, qui n'ont pas été établis comme suite à une décision officieuse du Conseil (voir A/HRC/9/18, par. 5), est estimé à 66,7 millions de mots, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'exercice biennal 2006-2007.

I.86 En vertu du paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme doit se réunir régulièrement tout au long de l'année et tenir au minimum trois sessions par an, dont une session principale, qui dureront au total au moins 10 semaines, et peut tenir au besoin des sessions extraordinaires. Le Comité consultatif a été informé que, contrairement aux 58 autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale, dont les modalités des réunions étaient bien définies, le Conseil des droits de l'homme pouvait effectivement, en vertu de la résolution citée plus haut, se réunir à chaque fois qu'il le jugeait nécessaire, sauf les week-ends, les jours fériés et après 18 heures. En plus des réunions du Conseil des droits de l'homme, le Groupe de travail sur la procédure d'examen périodique universel s'est réuni au total six semaines par an, en tenant trois sessions de deux semaines, pour examiner la situation des droits de l'homme dans 48 pays.

I.87 Le Comité consultatif a également été informé que, grâce à la création de 20 postes d'interprète au cours de l'exercice biennal 2008-2009, la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève avait pu fournir au Conseil des droits de l'homme les services d'interprétation dont il avait eu besoin. Cependant, avec seulement 159 traducteurs et 117 opérateurs de traitement de texte, la Division manquait de personnel permanent pour le traitement des documents; de plus, par suite de la pénurie de l'offre sur le marché du travail, elle avait souvent eu du mal à recruter à la dernière minute du personnel pour une courte durée. Pour toutes ces raisons, et compte tenu de l'étendue du mandat du Conseil des droits de l'homme et du caractère de plus en plus imprévisible de son calendrier de réunions, le Département a eu des difficultés à planifier le traitement des documents. Particulièrement préoccupant était le nombre de rapports du Groupe de travail sur la procédure d'examen périodique universel qui excédaient la limite des 9 630 mots imposée par le Conseil aux termes de la déclaration 9/2 de son président et n'étaient pas présentés dans les délais fixés par l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité consultatif a été informé que, dans sa décision 11/117, le Conseil des droits de l'homme venait de réaffirmer dernièrement que le Groupe de travail était habilité à prendre une décision, au cas par cas, concernant l'adoption des rapports qui, exceptionnellement, dépassaient la limite de mots autorisée.

I.88 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 63/284, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'examiner les raisons pour lesquelles les services de conférence fournis au Conseil des droits de l'homme en 2009 étaient insuffisants et de lui faire, durant la partie principale de sa soixante-quatrième session, des recommandations visant à

éviter qu'une telle situation ne se reproduise. **Le Comité consultatif compte que l'examen demandé sera rapidement mené à bien et que les recommandations qui en découleront seront présentées, comme demandé, à l'Assemblée générale pour suite à donner**.

I.89 **Le Comité consultatif note avec préoccupation que les activités du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires donnent de plus en plus de travail à la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève. En conséquence, il soutient la proposition du Secrétaire général de transférer 12 postes de New York à Genève et d'affecter davantage de ressources au personnel temporaire pour les réunions. Toutefois, comme on ne peut prévoir ni le nombre de réunions ni le volume de la documentation qui s'y rapporte, le Comité estime qu'il est très difficile d'évaluer si le montant estimatif des ressources prévues pour 2010-2011 permettra au Département d'exécuter l'intégralité de son mandat. Le Comité se demande également si les six postes de traducteur adjoint (P-2) qu'il est prévu de transférer seront suffisants pour faire face à l'augmentation de la charge de travail. Dans ces conditions, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à suivre la situation de près et à lui rendre compte de tout fait nouveau susceptible d'avoir des incidences financières. Dans l'intervalle, le Comité engage le Département à étudier s'il serait possible, dans le cadre de l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale, de répartir l'excédent de charge de travail entre les quatre centres de conférence, et à continuer de faire le meilleur usage possible de ses ressources.**

Observations et recommandations concernant les sous-programmes

Services de documentation

I.90 Dans son premier rapport sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif a noté que le Département comptait faire davantage appel aux services de traducteurs contractuels ou délocalisés, qui s'avéraient plus rentables pour la traduction de certains types de documents (voir A/62/7, par. I.49). Le Comité observe toutefois que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 ne reflète guère cette intention, même si le coût moyen par page des traductions réalisées par des contractuels reste considérablement inférieur au coût moyen par page des traductions réalisées en interne (comme indiqué au paragraphe I.63, le coût moyen d'une page de document d'avant- ou d'après-session traduite en interne, au Siège, dans les six langues, était, en 2008, de 2 473 dollars, tandis que le coût correspondant d'une page traduite par des contractuels était d'environ 450 dollars). D'après les prévisions, la part des travaux de traduction contractuels est appelée à augmenter à Vienne, passant de 27,5 % en 2008-2009 à 30 % en 2010-2011, alors qu'elle devrait baisser à Genève et à New York de 16 % à 15 % et de 23 % à 21 % respectivement. À Nairobi, cette proportion devrait rester inchangée à 38 %.

I.91 Le Comité consultatif rappelle que pour régler les problèmes relatifs au contrôle de la qualité des traductions réalisées à l'extérieur, et donner suite à la résolution 61/236 de l'Assemblée générale, 12 postes de réviseur hors classe (P-5) ont été approuvés et créés au titre du sous-programme 3 au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (7 dans la Division de la documentation, au Siège, et 5 dans le Service linguistique de l'Office des Nations Unies à Genève) (A/64/6 (Sect. 2),

par. 2.39 et 2.57). Dans le tableau 2.47 du projet de budget, le Secrétaire général indique que, pour renforcer encore le contrôle de la qualité et faire en sorte que les personnes et les entreprises auxquelles sont confiés des travaux contractuels de traduction soient tenues comptables de leur prestation, le fichier commun de prestataires externes comporte une fonction automatisée d'évaluation de la qualité. Dans le cadre de la mise en place de ce fichier, le Département envisage de se doter d'une méthode unifiée qui lui permettra de radier les traducteurs qui, de façon générale, ne satisfont pas aux normes de l'ONU et élabore des critères d'évaluation des traducteurs contractuels.

I.92 **Le Comité consultatif souligne qu'il est essentiel de fournir des services linguistiques d'une qualité irréprochable. Il est convaincu que l'adoption des mesures de contrôle de la qualité décrites ci-dessus permettront au Département d'envisager d'augmenter la part des traductions confiées au personnel contractuel, à condition que cette solution soit la plus rentable et que le produit fini soit d'une qualité comparable à celle des travaux réalisés en interne. L'accès de tous les contractuels (voir par. I.83) aux bases de données spécialisées de l'ONU qui n'étaient jusqu'à présent utilisées qu'en interne (UNTERM, DTSearch et autres bases de documentation) devrait permettre de confier aux intéressés une plus grande variété de textes.**

Service des séances et des publications

I.93 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose de supprimer cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) dans les services de traitement de texte, à la suite des gains d'efficacité obtenus grâce aux innovations technologiques et à la rationalisation des méthodes de travail (ibid., par. 2.43). S'étant enquis du nombre d'opérateurs de traitement de texte présents au Siège, le Comité a été informé qu'il n'avait cessé de décliner au cours des trois derniers exercices biennaux, passant de 225 en 2004-2005 à 217 en 2006-2007, puis à 207 en 2008-2009. Le Comité a également été informé que, sur les 207 opérateurs en poste en 2008-2009, 122 bénéficiaient des indemnités et avantages attachés au recrutement international. **Le Comité note avec satisfaction les gains de productivité prévus dans les services de traitement de texte et espère que, si l'on continue à utiliser de plus en plus l'outil informatique, le nombre d'opérateurs continuera de diminuer.**

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Projet du Secrétaire général	937 974 3000 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	962 582 700 dollars
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires	22 444 400 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.1. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire, au titre du chapitre 3, un montant s'établissant, avant actualisation des coûts, à 937 974 300 dollars, ce qui représente une baisse de 24 608 400 dollars (2,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 3), par. 3.10 à 3.15). Ce montant se répartirait entre le Département des affaires politiques (83 185 700 dollars), les missions politiques spéciales (828 928 400 dollars), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (15 745 400 dollars), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (4 592 000 dollars) et le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé (5 522 800 dollars).

A. Département des affaires politiques

II.2. Le montant de 83 185 700 dollars (avant actualisation des coûts) demandé par le Secrétaire général pour le Département des affaires politiques représente une augmentation de 9 335 000 dollars, soit 12,6 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau 3.3).

II.3. Le tableau II.1 ci-après indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau II.1
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	265	1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 49 P-4, 39 P-3, 24 P-2, 5 G(1e C), 88 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	265	1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 49 P-4, 39 P-3, 24 P-2, 5 G(1e C), 88 G(AC)
Transferts	10	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 3 G(AC) transférés de la composante Direction exécutive et administration à la nouvelle Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation, au titre du sous-programme 1
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	10	4 P-4, 2 P-3, 4 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.4. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 63/261, relative au renforcement du Département des affaires politiques, l'Assemblée générale a approuvé 49 postes supplémentaires pour l'exercice biennal 2008-2009. S'étant enquis du statut de ces postes (dont 3 ont été alloués au Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, au titre du chapitre 1), le Comité a été informé qu'au 19 juin 2009, 7 postes avaient été pourvus; 11 étaient en voie de l'être au moyen de fichiers de candidats, du programme de réaffectations organisées, de concours nationaux et d'avis de vacance temporaire; des avis de vacance de poste avaient été publiés sur le système Galaxy pour 22 postes; et 9 avis devaient encore être publiés.

II.5. Le montant de 75 690 700 dollars (avant actualisation des coûts) demandé au titre des postes pour l'exercice biennal 2010-2011 permettrait de financer le maintien des 265 postes (172 postes d'administrateur et 93 d'agent des services généraux) indiqués dans le tableau II.1. L'augmentation de 10 304 100 dollars, soit 15,8 %, traduit l'effet-report et le reclassement de postes que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 63/261.

II.6. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose de créer une division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation au titre du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) (ibid., par. 3.34 à 3.43). À cet égard, le Comité rappelle que le Secrétaire général, dans son rapport sur le renforcement du Département des affaires politiques, a proposé de fusionner le Groupe de la planification des politiques, le Groupe de la coopération avec les organisations régionales, le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et la fonction d'appui à la médiation pour créer une nouvelle division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation (voir A/62/521, par. 244 à 278 et A/62/7/Add.32, par. 70 à 72). Dans sa résolution 63/261, l'Assemblée générale a approuvé la création de sept nouveaux postes pour un groupe d'appui à la médiation [1 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC)]; elle a décidé de ne pas approuver la création de la division, ni le reclassement de D-1 à D-2 du poste qu'aurait occupé le directeur de cette division, et prié le Secrétaire général de lui soumettre à nouveau ses

propositions en tenant pleinement compte du mandat du Département des affaires politiques tel que défini dans le cadre stratégique. La proposition de création d'une division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation au titre du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) est donc soumise à nouveau dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/64/6 (Sect. 3), par. 3.35 à 3.43).

II.7. Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que si le Groupe de la planification des politiques, le Groupe de la coopération avec les organisations régionales, le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et le Groupe d'appui à la médiation étaient réunis sous l'autorité d'un seul directeur, le Département des affaires politiques pourrait utiliser au mieux ses ressources et exercer de façon plus rationnelle ses fonctions essentielles. Ces fonctions, définies dans le cadre stratégique, comprennent la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits; ensemble, elles constituent les « composantes interdépendantes et complémentaires d'une conception globale de la prévention et de la gestion des conflits, ainsi que de la consolidation de la paix » (voir A/64/6 (Sect. 3), par. 3.36).

II.8. Plus précisément, le Secrétaire général indique que la création de cette nouvelle division permettrait de rendre plus professionnel l'appui qu'apporte l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation; d'obtenir des effets de synergie entre les groupes de l'appui à la médiation, de la coopération avec les organisations régionales et de la planification des politiques; de continuer d'appuyer le Secrétaire général dans ses relations avec toute une série d'organisations régionales et autres; d'élaborer un système de pratiques optimales et de formation au sein du Département, puis de l'enrichir; de coordonner la participation et la contribution de fond du Département aux mécanismes de prise de décisions et de coordination tels que le Comité des politiques du Secrétaire général; et de collaborer plus largement avec le système des Nations Unies en apportant un appui au Secrétaire général adjoint dans son rôle d'organisateur des travaux du Comité exécutif pour la paix et la sécurité. Le Comité consultatif sait qu'il existe au sein des autres départements et organisations du Secrétariat des groupes chargés des différents aspects du partenariat.

II.9. Le Comité consultatif note que les postes suivants sont proposés pour la division : 23 postes émargeant au budget ordinaire [1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 5 G(AC)], indiqués dans l'organigramme joint au document budgétaire, et 8 postes à financer au moyen de fonds extrabudgétaires [3 P-4, 2 P-3, 3 G(AC)]. La nouvelle division, qui relèverait du sous-programme 1, absorberait les fonctions et les postes du Groupe de la coopération avec les organisations régionales (1 D-1, 1 P-3, 1 G) et du Groupe de l'appui à la médiation [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 1 G(AC)], ainsi que 10 postes qui seraient transférés de la composante Direction exécutive et administration et se répartiraient comme suit : 1 poste D-2 pour le directeur, 7 postes du Groupe de la planification des politiques [1 P-5, 4 P-4, 2 G(AC)] et 2 postes du Comité exécutif pour la paix et la sécurité [1 P-4, 1 G(AC)]. Les fonctions de directeur sont décrites au paragraphe 3.43 du document budgétaire. Le Comité note que le titulaire du poste définirait et dirigerait le travail de la division, favorisant les synergies entre les services; gérerait et coordonnerait les relations avec ses homologues du système, notamment en jouant un rôle moteur au sein du secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité; et dirigerait et superviserait des activités de premier plan touchant la planification des politiques et

l'appui à la médiation. La nouvelle division rendrait directement compte au Secrétaire général adjoint.

II.10. **Le Comité consultatif trouve judicieux de regrouper des fonctions pour optimiser l'utilisation des ressources, apporter des améliorations sur le plan des fonctions essentielles et favoriser la coordination avec les homologues du système des Nations Unies. Il a reçu l'assurance qu'une fusion ne réduirait pas les activités du Groupe d'appui à la médiation et renforcerait celles des autres unités regroupées au sein de la nouvelle division. Il recommande que la création de la nouvelle division proposée par le Secrétaire général soit approuvée. Toutefois, il est d'avis que le terme « partenariats » ne devrait pas figurer dans le titre. En outre, il pense que la notion de partenariat et d'échange avec les autres entités du Secrétariat, des Nations Unies ou de l'extérieur, ayant des fonctions similaires devrait être mieux définie (voir aussi le paragraphe II.13 ci-dessous).**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.11. Le montant de 7 495 000 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes représente par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2008-2009 une baisse de 969 100 dollars, qui se répartit entre la plupart des rubriques. Le montant global de 1 823 000 dollars demandé au titre des frais de voyage du personnel représente une diminution de 121 100 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2008-2009. Le Comité consultatif a été informé que ce montant permettrait de financer un tiers des voyages du Département, le reste devant être couvert par des fonds extrabudgétaires.

II.12. Le Comité consultatif note que les montants afférents au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et aux heures supplémentaires sont regroupés à la rubrique Appui au programme, ce qui explique que les montants demandés aient diminué pour tous les sous-programmes et augmenté de 335 800 dollars pour l'appui au programme. Des diminutions apparaissent aussi au titre du sous-programme 5 (Question de Palestine) pour les services contractuels (21 700 dollars) et les fournitures et accessoires (6 400 dollars). Le Comité a été informé que compte tenu de la répartition irrégulière des dépenses entre les sous-programmes et de la nature imprévisible des dépenses relatives au personnel temporaire, il est désormais proposé de budgétiser ces dépenses globalement de façon à ce que le Département puisse y faire face selon que de besoin. **Le Comité recommande l'approbation des montants demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour le Département des affaires politiques**.

Observations générales et recommandations

II.13. Le Comité consultatif a souligné la nécessité d'une coopération et d'une coordination efficaces entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et d'autres départements du Secrétariat, les agences spécialisées et les fonds et programmes (A/62/7, par. II.6). Il a aussi indiqué qu'il faudrait déterminer ce que chaque département pourrait faire plus efficacement et plus rationnellement et quelle organisation des fonctions politiques du Secrétariat serait la plus propice à un fonctionnement efficace et rationnel. Dans son rapport sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des

opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir et le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2009-2010 (A/63/841), le Comité a noté plusieurs initiatives du Secrétaire général telles qu'une stratégie d'appui en matière de prestation de services (Département de l'appui aux missions), une étude intitulée « Nouveaux horizons » (Département des opérations de maintien de la paix) et des efforts déployés dans les domaines de la médiation (Département des affaires politiques) et de la consolidation de la paix (Bureau d'appui à la consolidation de la paix). **Le Comité préconise un renforcement des échanges de connaissances et de compétences techniques entre les différents départements**.

B. Missions politiques spéciales

II.14. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 63/266, relative à l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, l'Assemblée générale a approuvé un montant estimatif préliminaire de 4 milliards 871 millions de dollars comme base pour l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, y compris un montant de 776 266 800 dollars pour les missions politiques spéciales concernant la paix et la sécurité qui seraient prolongées ou approuvées au cours de l'exercice. L'esquisse budgétaire prévoit également un montant de 52 661 600 dollars pour couvrir les dépenses découlant de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, relative à l'harmonisation des conditions d'emploi, qui a une incidence sur les missions politiques spéciales. Par conséquent, le montant global est estimé à 828 928 400 dollars. Le tableau II.2 ci-dessous contient des données sur les montants prévus au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2008-2009, avec indication du département chef de file et du département chargé de l'appui administratif.

Tableau II.2
Missions politiques spéciales (2008-2009)

	Crédits ouverts (milliers de dollars É.-U.)				
	2008	*2009*	*Montant total (net)*	*Département chef de file*	*Appui administratif*
Envoyés spéciaux, envoyés personnels, conseillers spéciaux, représentants personnels du Secrétaire général et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban					
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	781,9	586,1	1,368,0	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	298,5	4,930,0	5,228,5	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	1,595,0	880,8	2,475,8	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	867,4	346,4	1,213,8	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	931,0	611,6	1,542,6	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques

	Crédits ouverts (milliers de dollars É.-U.)				
	2008	*2009*	*Montant total (net)*	*Département chef de file*	*Appui administratif*
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	7,159,1	5,463,5	12,622,6	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Bureau du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle	64,6	–	64,6	Département de la gestion	Département de la gestion
Total partiel	**11,697,5**	**12,818,4**	**24,515,9**		
Équipes et groupes de surveillance des sanctions					
Groupe de contrôle sur la Somalie	1,164,2	1,305,0	2,469,2	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Groupe d'experts sur le Libéria	853,8	487,6	1,341,4	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1,173,1	1,321,4	2,494,5	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1,480,6	1,424,4	2,905,0	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Groupe d'experts sur le Soudan	1,601,2	1,132,6	2,733,8	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	3,600,2	3,908,8	7,509,0	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	2,280,7	2,509,2	4,789,9	Département des affaires de désarmement	Département des affaires de désarmement
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	7,505,4	7,955,4	15,460,8	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
Total partiel	**19,659,2**	**20,044,4**	**39,703,6**		
Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et commissions					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	5,373,0	5,704,0	11,077,0	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	6,409,9	9,734,7	16,144,6	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	3,639,8	5,098,1	8,737,9	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	15,260,1	10,166,4	25,426,5	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone		15,205,0	15,205,0	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Commission mixte Cameroun-Nigéria	8,273,2	7,685,4	15,958,6	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions

	Crédits ouverts (milliers de dollars É.-U.)				
	2008	*2009*	*Montant total (net)*	*Département chef de file*	*Appui administratif*
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2,317,5	1,688,8	4,006,3	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	31,124,6	39,042,9	70,167,5	Département des opérations de maintien de la paix	Département de l'appui aux missions
Mission des Nations Unies au Népal	55,121,5	11,736,3	66,857,8	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Total partiel	**127,519,6**	**106,061,6**	**233,581,2**		
Missions d'assistance des Nations Unies					
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	76,068,7	167,826,0	243,894,7	Département des opérations de maintien de la paix	Département de l'appui aux missions
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	140,308,1	125,531,0	265,839,1	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Total partiel	**216,376,8**	**293,357,0**	**509,733,8**		
Missions liquidées ou transformées en autres opérations au cours de 2008-2009					
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo	620,8	(50,6)	570,2	Département des opérations de maintien de la paix	Département de l'appui aux missions
Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	27,034,7	–	27,034,7	Département des opérations de maintien de la paix	Département de l'appui aux missions
Commission d'enquête internationale indépendante	30,786,3	10,551,1	41,337,4	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur	1,846,8	1,526,2	3,373,0	Département des affaires politiques	Département de l'appui aux missions
Total partiel	**60,288,6**	**12,026,7**	**72,315,3**		
Total	**435,541,7**	**444,308,1**	**879,849,8**		

II.15 Le Comité consultatif rappelle que, selon les procédures établies, l'utilisation des fonds dépend du mandat de chaque mission, établi ou renouvelé par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, et est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée. Une justification détaillée des crédits demandés sera présentée à l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixante-quatrième session. Le Comité fera ses observations et recommandations sur les propositions concernant les postes et les autres objets de dépense lorsque le Secrétaire général présentera son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée

générale ou le Conseil de sécurité, au cours de la partie principale de la soixante-quatrième session.

C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

II.16 Les ressources prévues pour 2010-2011 se montent à 15 745 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 195 100 dollars, soit 1,2 %, par rapport au montant approuvé pour 2008-2009.

II.17 Le tableau II.3 ci-après indique le nombre des postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre des postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.3
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	56	1 SGA, 1 D-2, 6 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 4 SM, 2 AN, 6 SS, 1 G(1e C), 1 G(AC), 22 AL
Postes proposés pour 2010-2011[a]	56	1 SGA, 1 D-2, 6 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 6 SM, 6 SS, 2 AN, 22 AL

[a] Y compris deux postes d'agent des services généraux convertis en postes d'agent du Service mobile en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

II.18 L'augmentation de 80 100 dollars (0,6 %), que le montant demandé au titre des postes représente par rapport aux 12 759 700 dollars approuvés pour 2008-2009, s'explique par le maintien des effectifs à 56 postes, indiqués au tableau II.3, dont 2 d'agent des services généraux recruté sur le plan international seraient transformés en postes d'agent du Service mobile en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi, et par l'effet différé de 2 nouveaux postes approuvés pour 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande que les conversions proposées soient acceptées**.

II.19 Le montant prévu pour les autres objets de dépense s'élève à 2 905 600 dollars, soit une diminution de 275 200 dollars, qui, comme il est indiqué dans le projet de budget, résulte essentiellement d'une réduction des frais de voyage du personnel envoyé en mission correspondant à un effort pour regrouper les déplacements et envoyer moins de fonctionnaires en déplacement. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient**.

D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix

II.20 Le montant global prévu au titre du budget ordinaire pour 2010-2011 à l'usage du Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'établit à 4 592 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente un supplément net de 75 500 dollars, soit 1,7 %, par rapport aux ressources approuvées pour 2008-2009. Cette hausse correspond à l'effet différé des créations de postes approuvés pour 2008-2009, et aux six nouveaux postes qui seront dégagés par redéploiement de ressources précédemment affectées au personnel temporaire (autre que pour les réunions), que vient en partie compenser une diminution des ressources prévues pour les autres objets de dépense due pour l'essentiel à une réduction du montant demandé au titre du personnel temporaire.

II.21 Le Comité consultatif rappelle que la Commission de consolidation de la paix, le Fonds permanent pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été institués en application du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) (voir la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et les résolutions 1645 (2006) et 1646 (2006) du Conseil de sécurité). Le rôle et les fonctions du Bureau d'appui, et notamment les services de secrétariat qu'il fournit à la Commission de consolidation de la paix, sont récapitulés aux paragraphes 3.80 à 3.84 du projet de budget. Le Comité relève aussi, comme il est indiqué au paragraphe 3.89 de ce document [A/64/6 (Sect. 3)], qu'un examen des fonctions du Bureau a été mené à la lumière des enseignements tirés de ses deux premières années d'activité, et qu'il est proposé d'en modifier la structure afin d'y intégrer les collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général, le Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix, le Service de la planification des politiques et le Service du financement des activités de consolidation de la paix (voir ci-après par. II.24 et II.30).

II.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que le rôle de soutien que le Bureau joue auprès de la Commission de consolidation de la paix n'avait cessé de grandir, tout comme le volume et la complexité de ses fonctions. D'un exercice (2006-2007) à l'autre (2008-2009), le nombre de pays dont la Commission s'occupe est passé de deux à quatre, à savoir : le Burundi (2006), la Sierra Leone (2006), la Guinée-Bissau (2007) et la République centrafricaine (2008). Aucun d'eux n'a été rayé de la liste des priorités, et tout porte à croire que la charge de travail que représentent les services fournis à la Commission pour l'aider à honorer ses engagements vis-à-vis de ces pays restera considérable durant les deux ou trois prochaines années. En 2008, un autre pays a officiellement demandé à être ajouté à la liste (le Conseil de sécurité a reporté sa décision au lendemain des élections qui se tiendront dans ce pays en novembre 2009), et un autre pays étudie actuellement la possibilité d'en faire autant. Ces deux pays pourraient être inscrits au programme de la Commission en janvier 2010. Il est à noter que le rythme de croissance du Fonds permanent pour la consolidation de la paix est encore plus rapide. Le Comité a appris que ce dernier est devenu un fonds d'affectation spéciale constitué par 45 donateurs, à hauteur de 309 millions de dollars, qui intervient dans 12 pays. En deux ans, de 2007 à 2009, le nombre des pays qui bénéficient de ses ressources a quadruplé, pour passer de 3 à 13, dont 9 pour lesquels les actions et la programmation sont complètement fonctionnelles. Il a en outre été indiqué au Comité que tout versement du Fonds exige un examen des questions de fond, un

appui de suivi, un encadrement et l'observation des progrès, ce qui permet de veiller à ce que le Fonds remplisse la mission pour laquelle il a été créé.

II.23 Le Comité consultatif a été informé que l'examen déjà évoqué des fonctions du Bureau, qui a été lancé en septembre 2008 au cour d'une réunion de réflexion, portait sur l'évolution du volume de travail de la Commission et du Bureau, la multiplication par quatre du nombre des bénéficiant des ressources du Fonds et le doublement de ces ressources. Il a aussi tenu compte de l'appel lancé par les États Membres au cours du débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale à un renforcement des capacités du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui lui permette de mieux servir la Commission, ainsi que de la discussion, en octobre 2008, sur le rapport sur les travaux de la Commission.

II.24 Comme il a été indiqué au Comité consultatif, il est ressorti de l'examen en question que, pour apporter un soutien plus efficace à la Commission de consolidation de la paix, il convenait de confier les fonctions liées à l'appui au Comité d'organisation et aux formations spécifiques par pays, qui étaient jusqu'alors assurées séparément par la Section de la planification stratégique et la Section des relations extérieures, à une seule entité renforcée, le Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix. Cet examen a également mis en relief le rôle central que la Commission et le Bureau jouent en matière de mobilisation de ressources pour la consolidation de la paix (conformément à la résolution 60/180 de l'Assemblée générale) et la nécessité de renforcer les capacités du Bureau dans ce domaine. Pour mieux assurer une bonne gestion du Fonds, il fallait augmenter le nombre des fonctionnaires chargés de l'administrer. Il a donc été décidé de confier ces deux fonctions distinctes, à savoir la gestion des programmes et des finances du Fonds, d'une part, et la mobilisation de ressources, le suivi du financement et l'analyse des problèmes de financement, de l'autre, à un service nouveau unique, dénommé Service du financement des activités de consolidation de la paix. En ce qui concerne les politiques, les fonctions exercées par la Section de l'analyse des politiques sont désormais exercées par le Service de planification des politiques.

II.25 Le tableau II.4 indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.4
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Approuvés pour 2008-2009	7	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 G(1e C), 2 G(AC)
Proposés pour 2010-2011	13	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3,1 G(1e C), 3 G(AC)
Conversions	6	2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC) Précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Ressources extrabudgétaires		
Proposés pour 2010-2011	8	1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.26 Les crédits demandés au titre des postes se montent à 3 506 800 dollars pour 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 1 067 400 dollars, soit 43,8 %, par rapport au montant approuvé pour 2008-2009. Comme le montre le tableau II.4, les 13 postes proposés au titre du budget ordinaire se décomposent en 7 postes existants et 6 postes dégagés par transformation de postes précédemment financés sur les dépenses affectées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif rappelle que huit postes [2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)] de personnel temporaire de cette nature ont été approuvés pour 2008-2009. La proposition d'en convertir six [2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)] en postes permanents découle de l'examen des fonctions exercées ainsi que des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail (voir A/64/6 (Sect. 3), par. 3.87, et *supra*, par. II.21 ci-dessus). Au demeurant, le Comité a également appris que les huit postes existants correspondant tous à des fonctions clefs de permanent, les deux autres postes [1 P-3 and 1 G(AC)], vu les fonctions y afférentes, seront attribués au nouveau Service du financement des activités de consolidation de la paix, qui sera financé sur des ressources extrabudgétaires.

II.27 À ce propos, comme l'indique le paragraphe 3.90 du projet de budget, il est proposé que tous les postes prévus au Service du financement des activités de consolidation de la paix (1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 G) soient financés au moyen de ressources extrabudgétaires (3 % de frais généraux étant imputés au budget du Fonds pour la consolidation de la paix) (voir le tableau II.5). Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation prévue du nombre de postes financés à l'aide de ressources extrabudgétaires correspond au développement du Fonds, qui ne devrait pas être financé sur le budget ordinaire.

II.28 Le Comité consultatif relève par ailleurs que cinq postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3) continueront d'être pourvus grâce à des détachements à titre gracieux consentis par d'autres organismes des Nations Unies (PNUD, PNUE, UNIFEM, UNICEF) (A/64/6 (Sect. 3), par. 3.88). Le Comité a été informé qu'après la mise au point définitive du budget, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait décidé de fournir un poste P-5. Il a aussi appris que certains de ces postes font l'objet de fréquents mouvements de personnel. **Le Comité souligne l'importance de l'engagement durable de ces entités envers le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et recommande que l'on s'efforce davantage d'obtenir des affectations plus longues de fonctionnaires détachés en vue d'assurer la stabilité des fonctions.**

II.29 **Le Comité consultatif recommande l'acceptation des propositions du Secrétaire général concernant le recrutement et les affectations au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour 2010-2011. Il souligne aussi l'importance que revêt la continuité des fonctions de direction du Bureau et compte qu'un nouveau Sous-Secrétaire général sera nommé dans les meilleurs délais pour les exercer. Le Comité prend note de la proposition de restructuration du Bureau et recommande qu'elle soit gardée à l'étude.**

II.30 Le tableau II.5, communiqué au Comité consultatif à sa demande, présente la structure du Bureau après réorganisation, y compris les fonctions proposées et la répartition des postes correspondants pour 2010-2011.

Tableau II.5
Proposition concernant la structure, les fonctions et la répartition des postes du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour l'exercice 2010-2011

Bureau du Sous-Secrétaire général	
• Jouer, au nom du Secrétaire général, un rôle de catalyseur auprès des entités compétentes du système des Nations Unies sur les questions de consolidation de la paix • Veiller à ce que l'appui voulu soit apporté à la Commission de consolidation de la paix • Superviser la gestion et l'administration du Fonds pour la consolidation de la paix • Diriger les recherches, l'analyse et la gestion des connaissances pour la consolidation de la paix • Mener des activités de communication et de sensibilisation avec les parties prenantes de la consolidation de la paix à travers le monde • Assurer la gestion globale du Bureau d'appui à la consolidation de la paix	1 SSG[a] (directeur) 1 D-2[a] (directeur adjoint) 1 P-5[a] (assistant spécial) 1 P-4[b] (fonctionnaire d'administration) 1 G(1[e]C)[a] 1 G(AC)[a]
Service du financement des activités de consolidation de la paix (y compris le Fonds pour la consolidation de la paix)	
• Fournir au Fonds des services de gestion des programmes et des moyens financiers • Assurer la surveillance, réaliser des évaluations et rendre compte de l'utilisation du Fonds • Mobiliser des ressources pour le Fonds • Exploiter et mobiliser des ressources pour les réunions par pays de la Commission de consolidation de la paix • Trouver et établir de nouveaux partenariats avec le secteur privé, des fondations, etc. • Gérer les relations avec les donateurs (Fonds pour la consolidation de la paix et Bureau d'appui à la consolidation de la paix) • Analyser les problèmes de financement et suivre les financements destinés à la consolidation de la paix pour les pays dont la Commission s'occupe	1 D-1[c] (chef) 2 P-5[d] (conseillers principaux) 1 P-5[e] (conseiller principal) 2 P-4[d] (administrateurs de programme) 1 P-3[d] (analyste financier) 2 G(AC)[d]
Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix	
• Services d'appui fonctionnel et organisationnel de secrétariat à toutes les formations de la Commission (Comité d'organisation, quatre réunions de pays, groupe de travail chargé d'examiner les enseignements tirés de l'expérience)	1 D-1[a] (chef) 1 P-5[b] (secrétaire) 1 P-5[f] (chef de l'appui)

• Appui fonctionnel aux réunions consacrées à un pays et à la présence des Nations Unies dans les pays à l'examen • Concertation et coordination avec les organes créés par la Charte des Nations Unies • Appui aux actions de consolidation de la paix sur le terrain • Observation de la situation des candidats potentiels à une inscription au programme de la Commission	1 P-3[b] (appui au bureau de pays) 1 P-3[f] (appui au bureau de pays) 3 L-2[g] 1 G(AC)[b]
Service de planification des politiques	
• Appui en matière d'orientations techniques à la Commission de consolidation de la paix • Promotion d'approches intégrées, de directives de politique générale et des pratiques à l'intention du Secrétaire général et du système des Nations Unies (au Siège et à l'échelon national) • Développement de la gestion des connaissances, y compris un réseau de praticiens • Activités de communication et d'information auprès des partenaires extérieurs, établissements universitaires et instituts de recherche sur les politiques en particulier	1 D-1[f] (chef) 1 P-5[b] (cohérence du système des Nations Unies) 1 P-4[b] (conseiller pour les politiques) 1 G(AC)[a]

[a] Poste du budget ordinaire.
[b] Poste dégagé par redéploiement de ressources précédemment affectées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[c] Postes détachés du PNUD, du PNUE, de l'UNICEF ou d'UNIFEM (jusqu'à fin 2009).
[d] Poste financé sur des ressources extrabudgétaires.
[e] Experts associés.
[f] À l'étude au CCQAB.
[g] Nouveau poste, détaché du HCR [non indiqué dans A/64/6 (Sect. 3)].

Recommandations concernant les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes

II.31 Le montant de 1 085 200 dollars proposé pour 2010-2011 aux fins des dépenses autres que pour les postes représente une diminution nette de 991 900 dollars par rapport au crédit de 2 077 100 dollars ouvert pour 2008-2009, qui s'explique essentiellement par une réduction des ressources prévues pour les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 301 200 dollars), comme indiqué au paragraphe II.26 ci-dessus, de la conversion proposée en postes permanents des postes précédemment financés au moyen de ces ressources, et par une réduction des ressources prévues pour les consultants et les experts (178 200 dollars), en raison du recours projeté aux compétences disponibles en interne et du niveau des effectifs proposé. Cette évolution à la baisse est partiellement compensée par le supplément de 598 900 dollars requis pour les déplacements des présidents et membres de la Commission de consolidation de la paix dans les pays dont la Commission s'occupe et la réalisation d'une évaluation directe de l'efficacité et de l'impact de ses activités. **Le Comité consultatif recommande l'approbation du montant proposé pour les objets de dépense autres que les postes au bénéfice de la Commission de consolidation de la paix**.

E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

II.32 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé a été établi en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale, datée du 15 décembre 2006. Conformément aux dispositions de cette dernière, le Bureau du Registre des dommages, installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne, est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Les ressources proposées pour 2010-2011, soit 5 522 800 dollars avant actualisation des coûts, correspondent à une augmentation de 314 300 dollars par rapport au crédit de 5 208 500 dollars ouvert pour 2008-009.

II.33 Le Comité consultatif a été informé qu'à ce jour sur plus de 1 500 formulaires de demande recueillis et transmis à l'Office de Vienne, 400 ont été traduits de l'arabe en anglais, traités à l'aide de la base de données électronique de l'Office et examinés. En outre, d'après les estimations de l'Office, il y aurait entre 50 000 et 60 000 demandes à recueillir dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem et aux alentours, ce qui, avec les effectifs actuels, implique une capacité de collecte et de traitement de 3 000 formulaires de demande pendant l'exercice biennal 2010-2011.

II.34 Le tableau II.6 récapitule les postes approuvés pour 2008-2009, la situation actuelle en matière de postes vacants et les postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.6
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Approuvés pour 2008-2009	18	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 9 G(AC)
Proposés pour 2010-2011	18	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 9 G(AC)

II.35 Le montant demandé pour les postes (4 490 800 dollars) permettra de conserver 18 postes [1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 9 G(AC)] pendant l'exercice 2010-2011. L'augmentation de 1 212 200 dollars par rapport au crédit approuvé pour 2008-2009 est due à l'effet différé de ces postes, dont le coût a été calculé pour un taux de vacance de postes de 50 % la première année de l'exercice 2008-2009, en raison du retard pris dans la création du Bureau.

II.36 La diminution de 897 900 dollars qu'implique le montant demandé pour les objets de dépense autres que les postes, soit 1 032 000 dollars, s'explique par le transfert au chapitre 28F, Administration (Vienne), des ressources prévues pour la location et l'appui du chapitre 3, Affaires politiques.

II.37 **Le Comité consultatif recommande que les ressources proposées par le Secrétaire général pour les postes et les autres objets de dépense du Registre des dommages soient acceptées.**

Chapitre 4
Désarmement

Projet du Secrétaire général	22 636 100 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	22 459 700 dollars
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires	10 466 600 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.38 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/257 sur le renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien le programme de désarmement, a appuyé la création d'un Bureau des affaires de désarmement, étant entendu que l'autonomie budgétaire et l'intégrité des structures et fonctions existantes du Département des affaires de désarmement seraient maintenues, ainsi que la nomination à la tête du Bureau d'un Haut-Représentant ayant rang de Secrétaire général adjoint. Conformément au paragraphe 3 de la résolution, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée, à sa soixante-deuxième session, un rapport sur les incidences financières, administratives et budgétaires de la nomination du Haut-Représentant et de l'exécution des fonctions assignées au Bureau des affaires de désarmement (A/62/643). Le rapport indiquait que le Bureau avait conservé les cinq services et fonctions de l'ancien Département des affaires de désarmement et continué à exécuter les mandats découlant des résolution pertinentes de l'Assemblée et d'autres organes directeurs; en outre, le Secrétaire général a indiqué que la réorganisation du Département en Bureau, avec une ligne de communication directe avec le Secrétaire général, assurait une interaction efficace entre son cabinet et les départements concernés de l'ONU. En outre, dans la mesure où le poste de Haut-Représentant restait également au rang de Secrétaire général adjoint, il ne découlerait aucune incidence financière, administrative ou budgétaire de la nomination du Haut-Représentant. En application de la demande contenue au paragraphe 5 de la résolution 61/257 de l'Assemblée, le Secrétaire général a présenté un rapport sur la suite donnée à la résolution (A/63/125).

II.39 Le Comité consultatif note qu'avant actualisation des coûts, les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 4 s'élèvent à 22 636 100 dollars, soit une augmentation de 176 400 dollars (0,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 [voir A/64/6 (Sect. 4), par. 4.9].

II.40 Le tableau II.7 indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.7
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2008-2009	58	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 4 G(1e C), 15 G(AC), 2 AL
Postes proposés pour 2010-2011	62	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 4 P-2, 4 G(1e C), 15 G(AC), 4 AL
Poste nouveaux	4	2 P-3, 2 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.41 Sur la recommandation de la Première Commission, l'Assemblée générale, dans ses résolutions 63/74 et 63/77, a prié le Secrétaire général de prévoir dans le budget ordinaire, à compter de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources suffisantes pour que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique puissent assurer de manière durable l'exécution de leurs principales activités et opérations (ibid., par. 4.46). Quatre postes (2 P-3 et 2 AL) sont demandés pour un spécialiste des affaires politiques et un assistant administratif dans chacun des deux centres au titre du sous-programme 5, Désarmement régional. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/216 relative au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, avait décidé de doter le Centre de trois postes supplémentaires [1 P-3 et 2 G(AC)] imputés sur le budget ordinaire. **Le Comité recommande l'approbation des deux postes P-3 et deux postes d'agent local demandés pour les deux centres**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.42 Au chapitre 4, les ressources demandées pour 2010-2011 au titre des objets de dépense autres que les postes se chiffrent à 5 048 900 dollars, soit 394 000 dollars de moins que le crédit ouvert pour 2008-2009. Le montant de 1 692 500 dollars prévu au titre des consultants et experts fait apparaître une diminution de 528 700 dollars, imputable aux réductions résultant de l'achèvement des travaux au titre des sous-programmes 2 et 3, qui sont en partie contrebalancées par l'augmentation des ressources demandées au titre des sous-programmes 4 et 5, eu égard à l'augmentation des services d'appui à fournir au Groupe d'experts gouvernementaux sur les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale et aux dépenses supplémentaires liées aux réunions du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, respectivement. La réduction des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel (49 700 dollars), par rapport au montant de 76 900 dollars du crédit ouvert en 2008-2009, s'explique principalement par les efforts déployés pour prolonger la durée de vie du mobilier et du matériel du bureau, dans tous les cas où cela était possible.

II.43 Le crédit d'un montant de 1 192 200 dollars demandé au titre des subventions et contributions fait apparaître une réduction nette de 73 800 dollars par rapport au crédit approuvé pour 2008-2009. Le montant demandé fait apparaître une diminution de 105 500 dollars des ressources prévues au sous-programme 1, qui s'explique par la baisse du montant demandé pour le programme de bourses, calculé sur la base de l'évolution des dépenses passées, en partie contrebalancée par une augmentation de 31 700 dollars des ressources prévues au sous-programme 5, du fait de l'inclusion du montant facturé par le PNUD au titre du recouvrement de dépenses afférentes aux Centres régionaux pour la paix et le désarmement en Afrique et dans l'Asie et le Pacifique et au Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Comité consultatif a cependant été informé que le nombre de bourses serait maintenu à 25, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 37/100 G de l'Assemblée générale.

II.44 Des augmentations sont également prévues au titre des frais généraux de fonctionnement (127 600 dollars) pour couvrir les dépenses d'entretien, ainsi qu'à d'autres dépenses afférentes au personnel (80 100 dollars) pour couvrir les coûts des services de sécurité et de l'assurance pour les trois centres régionaux. Ces augmentations sont proposées conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/74 et 63/77 pour que le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et les Caraïbes et le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique disposent de ressources suffisantes pour assurer de manière durable l'exécution de leurs principales activités et opérations. Le Comité consultatif note que les programmes des Centres continuent à être financés au moyen de fonds extrabudgétaires. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes**.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

Projet du Secrétaire général	96 684 200 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	105 788 500 dollars
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires	490 491 500 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Révision des informations contenues dans le tableau 5.5 du document A/64/6 (Sect. 5) pour inclure les ressources du compte d'appui approuvées dans la résolution 63/287 de l'Assemblée générale.

II.45 Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2010-2011, avant actualisation des coûts s'élèvent à 96 684 200 dollars, soit une diminution nette de 9 104 300 dollars (8,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009. Le montant total des ressources prévues au chapitre 5 concerne le Département des opérations de maintien de la paix (11 381 700 dollars) et le Département de l'appui aux missions (8 451 700 dollars), ainsi que deux missions de maintien de la paix – l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (60 704 800 dollars), et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (16 146 000 dollars).

II.46 La diminution nette de 9 104 300 dollars au chapitre 5 s'explique par des diminutions de 28 600 dollars au titre du Département des opérations de maintien de la paix, de 9 090 800 dollars au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et de 262 100 dollars au titre du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, en partie contrebalancées par une augmentation de 277 200 dollars au titre du Département de l'appui aux missions.

II.47 Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ne sont pas suffisantes pour financer l'ensemble des activités qui doivent être menées par les deux Départements, dont la capacité d'exécuter les activités qui leur sont confiées continue d'être tributaire principalement de l'allocation de ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/64/6 (Sect. 5), par. 5.14). Eu égard à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 concernant le compte d'appui pour la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, le montant total des fonds extrabudgétaires prévus au titre du chapitre 5, indiqué au tableau 5.5 du budget, devrait être révisé et se chiffrer à 490 491 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, y compris un montant de 332 033 000 dollars au titre du compte d'appui. De manière analogue, le nombre de postes financés par des fonds extrabudgétaires pour 2010-2011 indiqué au tableau 5.6 devrait être révisé et se chiffrer au total à 886 postes [8 D-2, 18 D-1, 80 P-5, 277 P-4, 209 P-3, 16 P-2/1, 23 G(1e C), 255 G(AC)], dont 862 inscrits au compte d'appui [7 D-2, 18 D-1, 77 P-5, 273 P-4, 202 P-3, 16 P-2/1, 23 G(1e C), 246 G(AC)], comme approuvés dans la résolution 63/287.

A. Département des opérations de maintien de la paix

II.48 Le montant de 11 381 700 dollars demandé pour le Département des opérations de maintien de la paix accuse une diminution de 28 600 dollars (0,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009.

II.49 Les fonds extrabudgétaires prévus pour 2010-2011 s'élèvent à 350 811 500 dollars, dont 192 353 000 dollars au titre du compte d'appui, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287.

II.50 Le tableau II.8 ci-après indique le nombre de postes approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes demandé par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.8
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Approuvés pour 2008-2009	28	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P2/1, 9 G(AC)
Proposés pour 2010-2011	28	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P2/1, 9 G(AC)
Fonds extrabudgétaires		
Proposés pour 2010-2011[a]	449	5 D-2, 10 D-1, 44 P-5, 187 P-4, 94 P-3, 10 P-2/1, 2 G(1e C), 97 G(AC)

[a] Compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287, concernant le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Observations et recommandations concernant les postes

II.51 Le tableau d'effectifs du Département des opérations de maintien de la paix pour 2010-2011 continue à comprendre 28 postes imputés au budget ordinaire (19 administrateurs et 9 agents des services généraux) et compte 449 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (350 administrateurs et 99 agents des services généraux), dont 425 imputés au compte d'appui (335 administrateurs et 90 agents des services généraux), 21 imputés au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage (14 administrateurs et 7 agents des services généraux) et 3 postes imputés au compte spécial d'appui aux activités fonctionnelles financées par des fonds extrabudgétaires (1 administrateur et 2 agents des services généraux).

II.52 Le montant de 9 922 100 dollars prévu au titre des postes fait apparaître une augmentation de 524 000 dollars due essentiellement à l'effet-report de la création de deux postes de sous-secrétaire général au titre des sous-programmes 2 (Questions militaires) et 3 (État de droit et institutions chargées de la sécurité), compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279 de renforcement de la capacité des Nations Unies dans le domaine de la gestion des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général au titre des postes**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.53 Le montant de 1 459 600 dollars demandé pour les objets de dépense autres que les postes fait apparaître une diminution de 446 600 dollars liée à l'abandon, à la rubrique Direction exécutive et administration de la provision non renouvelable pour les dépenses imprévues et extraordinaires liées au Groupe d'experts Union africaine-Nations Unies (créé en application de la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité, dont il est question dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice 2008-2009 (A/63/573, par. 8 et 9). Les ressources prévues au titre de l'appui au programme font également apparaître une diminution de 102 800 dollars qui s'explique par la diminution des dépenses liées à l'appui central pour le matériel de bureautique dans le cadre de l'accord de service conclu avec le Bureau de l'informatique et des communications. **Le Comité consultatif**

recommande d'approuver le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes.

Observations générales

II.54 Le Comité consultatif rappelle que le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix est principalement une entité opérationnelle qui fournit un appui et des directives aux opérations dirigées par le Département et, autant que possible, dans les limites des ressources disponibles, aux missions dirigées par le Département des affaires politiques chargées de tâches connexes. À cette fin, le Bureau réunit des spécialistes et des experts de la Division de la police, de la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires, de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, du Service de la lutte antimines et de la Section de la réforme du secteur de la sécurité. Au chapitre I plus haut, le Comité consultatif a évoqué la question de la répartition des tâches et de la collaboration entre les services chargés des questions relatives à l'état de droit au Département des opérations de maintien de la paix au Cabinet du Secrétaire général et au Bureau des affaires juridiques.

B. Département de l'appui aux missions

II.55 Le montant de 8 451 700 dollars demandé pour le Département de l'appui aux missions accuse une augmentation de 277 200 dollars (3,4 %) par rapport au crédit approuvé pour 2008-2009.

II.56 Le montant des fonds extrabudgétaires prévus pour 2010-2011 est estimé à 139 680 000 dollars, conformément à la résolution 63/287 de l'Assemblée générale sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.57 Le tableau II.9 indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.9
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Approuvés pour 2008-2009	30	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 6 P-2/1, 11 G(AC)
Proposés pour 2010-2011	30	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 6 P-2/1, 11 G(AC)
Fonds extrabudgétaires		
Proposés pour 2010-2011[a]	437	3 D-2, 8 D-1, 36 P-5, 90 P-4, 115 P-3, 6 P-2/1, 21 G(1e C), 158 G(AC)

[a] Compte tenu de la résolution 63/287 de l'Assemblée générale sur le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.58 Le tableau d'effectifs du Département de l'appui aux missions pour 2008-2009 continue à comprendre 30 postes imputés au budget ordinaire (19 administrateurs et 11 agents des services généraux), et compte 437 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (258 administrateurs et 179 agents des services généraux), imputés sur le compte d'appui. Le montant de 8 335 700 dollars inscrit au budget ordinaire au titre des postes accuse une augmentation de 277 200 dollars, imputable à l'effet-report de la création du poste de secrétaire général adjoint en application de la résolution 61/279 de l'Assemblée générale. Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes, soit 116 000 dollars, reste inchangé. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé au titre des postes et des objets de dépense autres que les postes pour le Département de l'appui aux missions**.

C. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

II.59 Le montant de 60 704 800 dollars demandé par le Secrétaire général pour l'ONUST pour 2010-2011 accuse une diminution de 9 090 800 dollars (13 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2008-2009. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5.16 du budget, cette diminution s'explique par l'examen des modalités d'appui prévues pour l'ONUST, en particulier en ce qui concerne son Groupe d'observateurs au Liban et son Groupe d'observateurs au Golan.

II.60 Le Comité consultatif rappelle que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 50 (1948) en vue d'assurer la surveillance de la trêve en Palestine. Depuis lors, il a été chargé de diverses tâches et ses fonctions ont été modifiées périodiquement. Le Comité rappelle également que les observateurs militaires de l'ONUST affectés aux secteurs Israël-Liban et Israël-République arabe syrienne sont placés sous le contrôle opérationnel des commandants de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) qu'ils aident à s'acquitter de leurs tâches depuis la création de ces deux missions, sans préjudice du fonctionnement continu de l'ONUST dans les deux secteurs, au cas où il serait mis fin aux mandats de ces forces.

II.61 Le Secrétaire général indique que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont effectué en septembre 2007 une évaluation interne de la capacité de l'ONUST d'exécuter son mandat, en vue de définir des mesures lui permettant d'améliorer ses résultats d'ensemble (A/64/5 (Sect. 5), par. 5.74). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu un extrait du rapport sur l'évaluation de la structure d'appui de l'ONUST (voir annexe V).

II.62 Compte tenu des conclusions et des recommandations de l'évaluation, le Secrétaire général propose d'intégrer la plus grande partie des services de soutien administratif et logistique et des avoirs connexes du Groupe d'observateurs au Liban et du Groupe d'observateurs au Golan dans la FINUL et la FNUOD, respectivement, eu égard aux liens qui existent entre les besoins opérationnels des Groupes d'observateurs et de deux missions. En conséquence, 37 postes (20 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent local) seraient supprimés. En vertu de cet arrangement, la FINUL et la FNUOD devraient assurer l'entretien et le

remplacement de ces avoirs et prévoir directement à leur budget les ressources nécessaires pour couvrir les coûts de remplacement et des services d'appui fournis aux Groupes d'observateurs. L'ONUST conserverait dans ses postes avancés au Liban et dans le Golan un petit nombre d'agents de liaison chargés de fournir des conseils et de servir de points de contact pour les observateurs militaires.

II.63 Le Comité consultatif a également appris que la raison principale de l'intégration proposée des services d'appui logistique de l'ONUST dans la FINUL et la FNUOD était d'améliorer l'appui fourni aux Groupes d'observateurs affectés à ces missions et d'accroître ainsi leur efficacité opérationnelle. Ce regroupement éliminerait également le chevauchement des services d'appui logistique découlant de la fourniture par l'ONUST d'un appui logistique à des observateurs relevant du contrôle opérationnel des commandants de la FINUL et de la FNUOD. À l'heure actuelle, le Groupe d'observateurs au Liban reçoit un appui du personnel technique de l'ONUST basé au quartier général de la FINUL à Naqoura tandis que le Groupe d'observateurs au Golan reçoit un appui de deux postes avancés de l'ONUST (Damas et Tibériade). Dans le cadre de l'arrangement proposé, la FINUL et la FNUOD fourniraient un appui logistique aux Groupes d'observateurs à partir de leurs quartiers généraux respectifs à Naqoura et Camp Faouar.

II.64 Le Comité consultatif a également été informé que bien que la proximité des missions facilite une intégration efficace, ce facteur n'était pas à l'origine de la proposition. Les quartiers généraux des Groupes d'observateurs sont situés dans les locaux de la FINUL et de la FNUOD respectivement, et il a été jugé plus pratique de fournir des services d'appui sur place plutôt qu'à partir de l'ONUST à Jérusalem. Le regroupement des services d'appui permettrait également aux Groupes d'observateurs de s'appuyer sur des missions plus importantes plutôt que sur l'ONUST à Jérusalem pour la fourniture de matériel (véhicules, groupes électrogènes et techniques informatiques) et son entretien, et pour la fourniture d'un appui logistique et administratif d'ensemble conforme aux critères opérationnels de la FINUL et de la FNUOD.

II.65 Le Comité consultatif a appris en outre que les ajustements proposés entre l'ONUST et la FINUL/FNUOD n'auraient aucun impact sur le mandat de l'ONUST, dans la mesure où l'intégration des services d'appui est un arrangement interne destiné à faciliter la fourniture d'un appui aux Observateurs de l'ONUST affectés à la FINUL et à la FNUOD par ces missions et à accroître leur efficacité opérationnelle.

II.66 Le Comité consultatif note que d'après le projet de budget-programme pour 2010-2011, les six premiers mois de 2010 constitueraient une période de transition préalable à l'intégration par la FINUL et la FNUOD des arrangements d'appui de l'ONUST, qui devrait prendre effet le 1er juillet 2010.

II.67 **Le Comité consultatif n'est pas en mesure d'entériner la proposition du Secrétaire général concernant l'intégration des services d'appui sur la base des informations qui lui ont été communiquées, telles qu'elles sont résumées aux paragraphes II.61 à II.66 ci-dessus. Il note que la nature des chevauchements que l'on cherche à éviter, l'efficacité opérationnelle que l'on cherche à atteindre, les gains d'efficacité que l'on souhaite réaliser, la base des changements proposés au niveau des responsabilités ou l'impact réel de l'arrangement considéré sur les besoins de la FINUL et de la FNUOD ne sont pas suffisamment clairs ni justifiés. On ne voit pas non plus clairement**

pourquoi d'autres solutions n'ont pas été envisagées, comme la prorogation ou l'expansion d'accords de service existants, pour faire en sorte que l'ONUST continue à exercer ses pouvoirs et sa responsabilité pour tous les aspects de ses opérations.

II.68 Le tableau II.10 ci-après indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.10
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2008-2009	261	1 SSG, 2 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C), 2 G(AC), 141 AL, 108 SM
Postes proposés pour 2010-2011[a]	221	1 SSG, 2 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 129 AL, 83 SM
Création	5	5 AL
Suppressions	45	17 AL, 28 SM

[a] Compte tenu de la transformation de trois postes d'agent des services généraux (1 1e C, 2 AC) en postes d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi.

Observations et recommandations concernant les postes

II.69 Le montant de 40 582 900 dollars demandé pour les postes permettrait de financer les 221 postes (9 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 83 postes d'agent du Service mobile et 129 postes d'agent local) qui figurent dans le tableau II.10. La diminution de 8 488 600 dollars s'explique par une réduction nette de 40 postes. Les changements proposés en ce qui concerne les effectifs pour 2010-2011 sont les suivants :

a) Suppression de 45 postes, 37 (17 postes d'agent local et 20 postes d'agent du Service mobile) du fait de l'intégration et du regroupement proposés des arrangements d'appui administratif et logistique entre l'ONUST et la FINUL/FNUOD pour le Groupe d'observateurs au Liban et le Groupe d'observateurs au Golan, et huit (agents du Service mobile) suite à l'examen fonctionnel de la sécurité effectué en raison de l'intégration proposée de la structure d'appui;

b) Création de cinq nouveaux postes d'agent local proposée pour quatre agents de sécurité recrutés sur le plan national aux fins d'accroître le contrôle de l'accès aux locaux et la capacité de patrouille de nuit et un assistant administratif pour le Bureau du Chef de la sécurité;

c) Transformation de trois postes d'agent des services généraux [1 G(1e C), 2 G(AC)] en postes d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi.

II.70 **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des cinq postes d'agent local demandée pour quatre agents de sécurité recrutés sur le plan national et un assistant administratif, ainsi que la transformation de trois**

postes d'agent des services généraux en poste d'agent du Service mobile. Quant à la suppression de 45 postes (28 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent local), le Comité a indiqué qu'il n'était pas en mesure d'entériner la proposition du Secrétaire général concernant l'intégration des services d'appui (voir plus haut, par. II.67).

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.71 Le crédit demandé pour 2010-2011 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 20 121 900 dollars. La diminution nette de 602 200 dollars par rapport au crédit approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 s'explique principalement par des réductions au titre des frais généraux de fonctionnement (531 400 dollars), du mobilier et du matériel (445 000 dollars) et d'autres dépenses de personnel (60 800 dollars), résultant de l'intégration proposée des arrangements d'appui du Groupe d'observateurs au Golan et du Groupe d'observateurs au Liban dans la FNUOD et la FINUL. Ces réductions sont en partie contrebalancées par des augmentations au titre des frais de voyage (336 000 dollars), résultant d'ajustements fondés sur des dépenses passées au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement des observateurs militaires, et des fournitures et accessoires (99 000 dollars), correspondant aux ressources supplémentaires nécessaires pour les carburants et lubrifiants en raison de l'augmentation du nombre de patrouilles devant être effectuées au cours de la période considérée.

II.72 **Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe II.67, le Comité consultatif, sur la base des informations qui lui ont été soumises, n'est pas en mesure d'entériner l'intégration proposée des arrangements d'appui du Groupe d'observateurs au Golan et du Groupe d'observateurs au Liban à la FINUL et à la FNUOD.**

D. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

II.73 Le montant demandé pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan s'élève à 16 146 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 262 100 dollars (1,6 %), par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009.

II.74 Le tableau II.11 ci-après indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.11
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2008-2009	74	1 D-2, 1 P-5, 48 AL, 24 SM
Postes proposés pour 2010-2011	74	1 D-2, 1 P-5, 48 AL, 24 SM

II.75 Le montant de 8 702 300 dollars demandé pour les postes permettrait de financer 74 postes, ainsi qu'il est indiqué au tableau II.11. L'augmentation de

39 600 dollars par rapport au crédit approuvé pour 2008-2009 est imputable à l'effet-report de la création de trois postes d'agent local au cours de cet exercice biennal.

II.76 Le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011 s'élève à 7 443 700 dollars. La diminution nette de 301 700 dollars est imputable principalement à une réduction des ressources nécessaires au titre du mobilier et matériel (173 800 dollars), en raison du remplacement récent de divers éléments, et des fournitures et accessoires (88 900 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires pour le renforcement de la sécurité suite à une évaluation des risques effectuée en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité à Srinagar et Islamabad. Des ressources supplémentaires sont demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (22 900 dollars), en raison des ajustements proposés sur la base des dépenses passées, et des services contractuels (2 500 dollars), correspondant à la part du coût des services d'appui centraux pour le matériel de bureautique qui incombe à la Mission.

II.77 **Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé au titre des postes et des autres objets de dépense pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.**

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l'espace

Crédit demandé par le Secrétaire général	8 071 000 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	7 642 300 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	1 100 400 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.78 Le Comité note que les ressources dont l'inscription au chapitre 6 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 8 071 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 428 700 dollars (5,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009.

II.79 Le tableau II.12 ci-après indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau II.12
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2008-2009	24	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	24	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)

II.80 Le montant de 6 816 000 dollars demandé pour les postes permettrait de continuer à financer 24 postes en 2010-2011. L'augmentation de 589 400 dollars s'explique par l'effet-report de la création de quatre postes (3 P-4 et 1 P-3) en 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant proposé au titre des postes.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.81 Le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes (1 255 000 dollars) fait apparaître une diminution de 160 700 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009. La réduction s'explique, entre autres, par des diminutions des ressources nécessaires au titre du mobilier et matériel (18 600 dollars), en raison du cycle de remplacement; des consultants et experts (15 700 dollars), du fait de la réduction de leur participation à des réunions de groupe; et des services contractuels (10 800 dollars), du fait que la version imprimée de la publication *Highlights in Space* est désormais remplacée par un CD-ROM et/ou une version en ligne. Le montant prévu au titre des subventions et contributions (840 300 dollars) fait apparaître une diminution de 115 700 dollars, concernant notamment les ressources prévues pour les subventions (14 300 dollars) et les bourses (101 400 dollars), eu égard à la réduction des activités de renforcement des capacités prévues par le Bureau pour 2010-2011. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant demandé pour des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2010-2011**.

Observations générales

II.82 Le Comité consultatif note que le montant prévu au titre des fonds extrabudgétaires, qui viennent compléter le budget ordinaire pour financer diverses activités, devrait augmenter légèrement et se chiffrer à 1 100 400 dollars pour 2010-2011 (voir A/64/6 (Sect. 6), par. 6.9 et 6.10). Le Comité note que ceci tient principalement à la revitalisation du programme du fait de l'importance du rôle de l'espace dans le changement climatique. **Le Comité note avec satisfaction les efforts déployés à cet égard par le Bureau des affaires spatiales et l'encourage à tirer parti du cinquantième anniversaire, en 2011, du premier vol spatial habité pour accroître la visibilité de ses travaux**.

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

Crédit demandé par le Secrétaire général	48 754 100 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	45 127 700 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

III.1 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 7 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 48 754 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 3 626 400 dollars (8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 7), tableau 7.4). Le tableau III.1 indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Tableau III.1
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2008-2009	105	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5,14 P-4, 17 P-3, 13 P-2, 6 G(1e C), 48 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	113	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 13 P-4, 18 P-3, 19 P-2, 6 G(1e C), 49 G(AC)
Créations	8	Greffe : 1 P-3, 6 P-2, 1 G(AC)
Conversions	4	Greffe : 1 P-4 et 3 P-3, de postes temporaires en postes permanents
Reclassements	1	Greffe : de P-4 à P-5

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

III.2 Il est proposé de créer un poste P-3 pour un assistant spécial qui aidera le Greffier à s'acquitter de tâches telles que la rédaction de la correspondance officielle et diplomatique, à préparer et rédiger des documents et des notes d'information, ainsi qu'à assurer le suivi des communications avec les parties à des affaires et les parties au Statut de la Cour, les négociations avec le pays hôte et la coordination avec le Siège de l'ONU et les autres entités de l'Organisation (ibid.,

par. 7.15). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste**.

III.3 Il est proposé de créer six postes d'assistant judiciaire (P-2), ce qui porterait à 15 le nombre total de ces derniers (14 P-2 et 1 P-3). Un assistant serait affecté à chacun des juges de la Cour pour leur offrir l'appui et l'assistance spécialisés dont ils ont besoin (ibid., par. 7.15).

III.4 Le Comité consultatif a été informé que 12 affaires étaient en cours au 31 décembre 2007, 16 au 31 décembre 2008 et 15 au 29 mai 2009, une affaire devant être achevée d'ici la fin de 2009. Le Comité rappelle qu'au paragraphe III.3 de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/7 et Corr.1), il a recommandé de transformer en postes permanents cinq postes d'assistant juridique (P-2) auparavant financés au moyen de crédits ouverts au titre du personnel temporaire. Il rappelle également qu'au paragraphe III.2 de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/7 et Corr.1), il a recommandé d'approuver la création d'un nouveau poste de juriste à la classe P-3 pour le Bureau du Président de la Cour. Au paragraphe III.5 de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/7 et Corr.1), le Comité a réaffirmé que tout l'appui dont les juges ont besoin peut être assuré dans de bonnes conditions d'efficacité par une équipe d'assistants juridiques et a recommandé d'adjoindre trois nouveaux postes P-2 aux effectifs de l'équipe. C'est ainsi que neuf nouveaux postes de juriste ont été créés depuis l'exercice biennal 2004-2005 alors que le nombre d'affaires n'a guère changé. **Le Comité continue de croire que l'appui judiciaire nécessaire devrait être assuré par une équipe d'assistants juridiques plutôt que d'affecter à chaque membre de la Cour des assistants propres. En outre, le Comité estime que la Cour est actuellement dotée d'un nombre suffisant de postes de juriste pour pouvoir bénéficier effectivement de l'appui et de l'assistance juridiques nécessaires pour le nombre relativement stable d'affaires dont elle est saisie ces dernières années. Le Comité recommande par conséquent de ne pas approuver la création des six postes de juriste à la classe P-2.**

III.5 Il est demandé de créer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un technicien des télécommunications qui serait chargé d'appliquer, de gérer, d'améliorer et d'appuyer l'infrastructure de télécommunication (A/64/6 (Sect. 7), par. 7.15). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste**.

Postes reclassés

III.6 Le reclassement de P-4 à P-5 du poste de chef de la bibliothèque est demandé pour le Chef du Département de la documentation résultant de la fusion de la Division des archives, de l'indexage et de la distribution et de la Division de la bibliothèque (ibid., par. 7.15). Le Comité consultatif note que cette demande de reclassement n'est pas nouvelle et qu'elle est soumise sans nouveaux arguments pour l'étayer. Le Comité note en outre que la fusion des deux divisions, prévue pendant l'exercice biennal 2008-2009, n'avait pas encore été engagée. Il constate que le Chef du Département superviserait une unité administrative comptant quatre postes d'administrateur et 13 postes d'agent des services généraux, dont les fonctions n'avaient pas changé. **Le Comité continue de croire qu'un administrateur de la classe P-4 pourrait efficacement diriger ce nouveau**

Département de la documentation et ne recommande donc pas de reclasser le poste. Le Comité encourage la Cour à mener la fusion à terme.

Postes convertis

III.7 Il est proposé de convertir quatre postes temporaires [1 P-4 (traducteur/réviseur) et 3 P-3 (traducteur)] en postes permanents du fait du besoin continuel de traducteurs qualifiés (ibid., par. 7.16). Le Comité a été informé que la Cour éprouvait des difficultés à recruter des traducteurs qualifiés pour le travail spécialisé qu'elle effectuait et à retenir ces traducteurs une fois qu'ils devenaient pleinement opérationnels. **Compte tenu de la justification donnée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la conversion de ces postes**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.8 Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2010-2011 (23 124 500 dollars) représente une augmentation nette de 1 996 900 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009.

III.9 Le montant demandé pour les services contractuels s'élève à 1 238 400 dollars (avant actualisation des coûts), soit une réduction de 131 600 dollars (9,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009. Le Comité consultatif a été informé que la Cour avait plus régulièrement recours à des traducteurs extérieurs pour traduire certains documents juridiques qui n'étaient pas confidentiels, notamment les annexes juridiques. La Cour avait également recours à des services d'impression extérieurs qui lui permettaient de réaliser des économies. **Le Comité se félicite de ces efforts et invite la Cour à continuer de prendre des mesures novatrices économiques pour l'externalisation des services de traduction et d'impression, sans toutefois perdre de vue que, de par leur caractère confidentiel, certains documents doivent faire l'objet d'une traduction interne**.

III.10 Comme l'indique le paragraphe 7.18 du document budgétaire, le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes comprend les dépenses relatives au mobilier et à l'équipement nécessaires pour rénover la grande salle de Justice et la salle de presse, qui sont en cours de rénovation par la Fondation Carnegie avec la participation financière du Gouvernement néerlandais. Le Comité a été informé que le coût total du remplacement et de la mise à niveau de l'équipement technique dépassé utilisé par les juges, les parties et les interprètes s'élevait à environ 880 000 dollars.

III.11 Le Comité consultatif a été informé que la Cour collaborait avec le Secrétariat des Nations Unies en vue du remplacement ou de la mise à niveau de son logiciel de traitement de documents, de l'introduction de services téléphoniques par Internet et de l'élaboration du projet de progiciel de gestion intégré. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que dans le cadre de la nouvelle stratégie informatique et de l'application à l'échelle du Secrétariat du progiciel de gestion des contenus, le Bureau des technologies de l'information et des communications se proposait de déterminer les besoins de la Cour en matière de gestion électronique des données et dossiers. Le remplacement de tout le système téléphonique dépassé au sein du Secrétariat par un système moderne était également coordonné au Siège; les ressources dont la Cour avait besoin à cet égard sont inscrites dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des rubriques « Postes, consultants et experts » et « Mobilier et matériel ». **Le Comité compte que cette**

collaboration se poursuivra afin que les systèmes d'information et de communication de la Cour soient portés au même niveau que ceux de l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

III.12 Les dépenses prévues au titre des membres de la Cour s'élèvent à 13 324 800 dollars, soit une augmentation de 1 115 400 dollars, dont le montant de 400 000 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276 pour les dépenses renouvelables concernant les juges ad hoc. L'augmentation tient au changement du nombre d'anciens juges (essentiellement du fait du départ à la retraite de trois juges en février 2009) et des conjoints survivants appelés à recevoir une pension, à la modification de la liste des juges qui ont droit à l'indemnité pour frais d'études et aux voyages y afférents ainsi qu'au montant additionnel nécessaire pour la rémunération des juges ad hoc en raison de l'augmentation du nombre d'affaires dont la Cour est saisie et pour lesquelles les parties sont habilitées à choisir un juge de leur nationalité.

III.13 **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses autres que le coût des postes.**

Observations générales

Présentation et cadre logique

III.14 Le Comité consultatif note qu'en application de sa recommandation (A/58/7, par. III.12), la Cour établissait son budget au moyen de la méthode de budgétisation axée sur les résultats depuis l'exercice biennal 2006-2007.

Chapitre 8
Affaires juridiques

Crédit demandé par le Secrétaire général	46 189 200 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	47 708 200 dollars
Montant prévu pour des fonds extrabudgétaires	13 401 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

III.15 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 8 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 46 189 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une réduction de 1 519 000 dollars (3,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 8), tableau 8.5). Le tableau III.2 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011. Il indique aussi les postes à financer au moyen des fonds extrabudgétaires pour 2010-2011.

Tableau III.2
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	143	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 18 P-5, 19 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1e C), 48 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 19 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1e C), 47 G(AC)
Postes nouveaux	2	Sous-programme 1 : 1 P-5; sous-programme 4 : 1 P-3
Suppressions	1	Sous-programme 4 : 1 G(AC)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	26	2 D-1, 6 P-5, 10 P-4/3, 2 P-2/1, 6 G(AC)

Recommandations concernant les postes

Postes nouveaux et postes supprimés

III.16 La création d'un poste P-5 de juriste hors classe (sous-programme 1) est demandée pour répondre à l'augmentation des demandes d'aide et de conseils juridiques relevant du mandat du Bureau du Conseiller juridique, notamment dans les domaines des privilèges et des immunités, des cours et tribunaux internationaux et de l'aide au Département des affaires politiques, en particulier pour les missions politiques spéciales (A/64/6 (Sect. 8), par. 8.30). **Le Comité consultatif note que les activités liées aux cours et tribunaux internationaux devraient quelque peu baisser d'autant que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda entrent dans la phase d'achèvement de leurs travaux. Le Comité note en outre que le Bureau du Conseiller juridique compte déjà deux postes P-5, dont l'un est consacré aux questions concernant les privilèges et immunités. Par conséquent, le Comité ne recommande pas la création du poste P-5; les fonctions associées à ce poste devraient être exercées par le personnel actuel du Bureau.**

III.17 La création d'un poste P-3 de spécialiste des systèmes d'information géographique (sous-programme 4) est proposée, qui renforcerait la capacité de la Division à appuyer les travaux de la Commission des limites du plateau continental; elle serait atténuée par la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (ibid., par. 8.45). Le Comité consultatif a été informé que l'apport d'un troisième administrateur permettrait de mieux servir les trois sous-commissions de la Commission des limites du plateau continental. Par ailleurs, les compétences en matière d'information géographique nécessaires faisaient défaut à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ainsi que dans les autres départements ou bureaux du Secrétariat. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste P-3 de spécialiste des systèmes d'information géographique et la suppression du poste d'agent des services généraux (Autres classes)**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.18 Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011 (7 310 300 dollars) représente une réduction nette de 1 933 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses autres que le coût des postes**.

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

IV.1. Pour l'examen des prévisions de dépenses relevant des titres IV et V, le Comité consultatif a tenu compte du fait que l'Assemblée générale avait récemment achevé une étude portant sur la capacité des départements et des bureaux compétents à exécuter les activités de développement (résolution 63/260).

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

Projet du Secrétaire général	168 444 300 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	165 535 400 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	133 929 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction du budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.2. Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 9 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 168 444 300 dollars avant réactualisation des coûts, soit une augmentation de 2 909 900 dollars (2,5 %), par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 [voir A/64/6 (Sect. 9), tableau 9.5]. On trouvera au tableau IV.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2010-2011. Aucun poste supplémentaire n'est demandé pour 2010-2011.

Tableau IV.1
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	550	1 SGA, 3 SSG, 20 D-2, 34 D-1, 69 P-5, 95 P-4, 69 P-3, 48 P-2/1, 33 G(1e C), 188 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	545	1 SGA, 3 SSG, 10 D-2, 34 D-1, 69 P-5, 95 P-4, 69 P-3, 48 P-2/1, 33 G(1e C), 183 G(AC)
Suppression	5	5 G(AC) des sous-programmes 1, 3, 4 (2 postes) et 6
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	36	1 D-1, 5 P-5, 8 P-4/3, 7 P-2/1, 6 G(1e C), 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.3. Il est proposé de supprimer cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes), un dans chacun des sous-programmes 1, 3 et 6, et deux au sous-programme 4, pour rationaliser et simplifier la structure des postes (ibid. par. 9.41, 9.51, 9.56 et 9.66). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression de ces postes**.

IV.4. Dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale a approuvé la création, à compter du1er juillet 2009, de 13 postes (3 P-5, 7 P-4, 3 P-3) pour les activités de développement, au titre du chapitre 9 du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. **Le Comité entend que ces postes vacants soient rapidement pourvus**.

IV.5. Le Comité a été informé qu'au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le Département des affaires économiques et sociales avait connu une rotation de près d'un tiers de ses effectifs en raison de départs en retraite, de promotions, de diverses affectations temporaires et de démissions (voir tableau IV.2).

Tableau IV.2
Mouvement de personnel au Département des affaires économiques et sociales

Motif	*2008-2009*	*2010-2011*
Départs en retraite	46	28
Promotions internes[a]	40	Indéterminé
Affectations temporaires[a,b]	56	Indéterminé
Démissions[a]	13	Indéterminé

[a] Données au 31 mai 2009.
[b] Postes temporairement vacants en raison d'affectations en mission, de détachements, d'affectations dans d'autres départements ou d'affectations internes à titre temporaire au sein du Département des affaires économiques et sociales.

IV.6. **Tout en reconnaissant qu'il est difficile de prévoir les mouvements de personnel, le Comité consultatif est convaincu qu'il est possible de se fonder sur les tendances passées dans ce domaine pour faciliter la planification. À cet égard, il ne doute pas que le Département saisira l'occasion de prendre les mesures voulues pour planifier la relève.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.7. Le montant estimatif de 18 776 000 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes est en diminution nette de 240 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009.

IV.8. Les ressources nécessaires au titre du budget ordinaire pour les consultants et les spécialistes s'élèvent à 4 884 000 dollars (avant actualisation des coûts), soit une diminution de 146 800 dollars (2,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009. Les fonds extrabudgétaires nécessaires au même titre pour 2010-2011 sont estimés à 2 525 500 dollars contre 2 869 200 dollars en 2008-2009. À sa demande, le Comité s'est fait remettre une liste des consultants engagés au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Sur un total de 144 consultants représentant 40 pays, 63 (soit 44 %)

venaient des deux mêmes pays, 43 étaient des femmes (soit 30 %) et 98 des hommes (soit 67 %) et 3 (soit 2 %) avaient été embauchés au titre de contrats passés avec des institutions. **Le Comité reconnaît que les compétences spécialisées des consultants extérieurs sont indispensables aux activités du Département. Il ne doute pas que des efforts seront faits pour améliorer la parité hommes-femmes et la diversité géographique lors du recrutement des consultants.**

IV.9. Les fonds nécessaires pour financer les services contractuels s'élèvent à 4 196 500 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 562 800 dollars (15,5 %) par rapport au crédit de 3 633 700 dollars ouvert pour 2008-2009 qui dépassait de 1 561 600 dollars (43 %) les dépenses de 2006-2007, lesquelles se chiffraient à 2 072 100 dollars. Le montant estimatif des fonds extrabudgétaires demandés au titre des services contractuels pour l'exercice biennal 2010-2011 est de 1 261 500 dollars contre 1 075 000 dollars en 2008-2009. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation prévue pour 2010-2011 tenait principalement aux frais d'impression et de reliure à l'extérieur, de traduction et d'édition, de maintenance du site Web et de retransmission sur le Web des enregistrements audiovisuels des débats de diverses manifestations. **Le Comité consultatif encourage le Département à chercher à faire des économies au titre des services contractuels et notamment d'avoir recours aux services d'impression, de traduction et d'édition internes lorsque cela est rentable, ainsi qu'à accroître au maximum le nombre de publications en ligne.**

IV.10. **Le Comité recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

Fonds extrabudgétaires

IV.11. Le Comité consultatif note que le montant estimatif des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2010-2011 est de 133 929 000 dollars, contre 151 289 300 dollars pour 2008-2009, soit une diminution d'environ 11 %. Ces fonds viendront en complément des crédits inscrits au budget ordinaire pour financer des activités de fond et de coopération technique, notamment les services de consultants, les travaux des groupes d'experts, les conseils techniques, la formation professionnelle, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels. Le Comité note qu'ils continuent de jouer un rôle majeur dans l'exécution des programmes. **Le Comité invite le Département à collaborer activement avec les donateurs, ainsi qu'à en chercher de nouveaux**.

Exécution du mandat et objectifs fondamentaux

IV.12. Le Comité consultatif a été informé que le Département avait tendu vers une plus grande cohérence au niveau de l'exécution et s'était efforcé d'accroître la collaboration stratégique à travers tous les sous-programmes, de décourager activement le travail « en vase clos » et d'encourager l'esprit d'équipe. Il s'est également employé à améliorer la communication et promouvoir la transparence interne. **Le Comité entend qu'il soit rendu compte du résultat de ces efforts dans le prochain projet de budget**.

IV.13. Le Comité consultatif note que les activités du Département resteront centrées sur les domaines suivants : a) les travaux de recherche et d'analyse sur les

questions de développement et la contribution au système statistique mondial; b) l'appui aux mécanismes intergouvernementaux de l'ONU pour la fixation de normes et de règles; c) l'aide au renforcement des capacités et la promotion active des activités de renforcement des capacités en vue de favoriser la mise en œuvre par les pays des textes issus des conférences mondiales; et d) la promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé (ibid., par. 9). Il est indiqué dans le projet de budget que l'exécution de ces tâches nécessite une capacité d'analyse et de suivi renforcée, une intégration stratégique et des liens horizontaux entre les sous-programmes pour qu'un appui efficace soit fourni aux États Membres.

IV.14. Le Comité consultatif a été avisé que le Département avait créé, sous l'autorité conjointe des directeurs de divisions, trois groupes de travail internes sur la crise financière, le changement climatique et le sommet de 2010 sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a également été informé que le Département était chargé de convoquer les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales où siègent tous les services du Secrétariat qui œuvrent pour le développement. En outre, les discussions se poursuivent en vue de l'établissement d'un programme de travail commun avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des efforts sont en cours pour réactiver l'accord de partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement. **Le Comité salue ces initiatives et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire rapport sur les travaux de ces entités dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**.

Égalité des sexes et promotion de la femme

IV.15. Le Comité consultatif rappelle son observation selon laquelle le partage des responsabilités du sous-programme 2 entre le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme manque de clarté et ne permet pas de savoir précisément qui dirige quoi (A/62/7/Add.40, par. 36). Le Comité avait recommandé que le Secrétaire général soit prié de procéder à un examen destiné à rationaliser cet organigramme et de présenter des propositions de nouvel organigramme pleinement justifiées dans le projet de budget-programme pour 2010-2011. Il note que l'examen demandé ne figure pas dans le projet de budget. **Le Comité consultatif demande que l'Assemblée générale soit informée de l'état d'avancement de cet examen lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011**.

Activités statistiques

IV.16. Le Comité consultatif note que les activités statistiques effectuées par le Département des affaires économiques et sociales sont inscrites au sous-programme 5, Statistiques du chapitre 9; à la composante 1, Affaires économiques et sociales, du chapitre 22, Programme ordinaire de coopération technique; et au chapitre 3 des recettes, Services destinés au public. **Le Comité demande au Secrétaire général de préciser à l'Assemblée générale comment se répartissent les ressources affectées aux activités statistiques**.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Projet du Secrétaire général	7 586 200 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	5,862,900 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	1,905,000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction du budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.17. Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 10 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 7 586 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 723 300 dollars, (29,4 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 10), tableau 10.5). On trouvera au tableau IV.3 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et de ceux dont le Secrétaire général propose l'inscription au budget ordinaire pour 2010-2011. Aucun poste supplémentaire n'est demandé pour 2010-2011.

Tableau IV.3
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2008-2009	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2,4 G(AC)

IV.18. Dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale a approuvé la création, à compter du 1er juillet 2009, de trois postes P-4 inscrits au chapitre 10, concernant les activités liées au développement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le coût intégral de ces postes est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 10.9 du projet de budget. Le Comité consultatif a été avisé que la procédure de recrutement pour pourvoir ces trois postes était en cours (voir annexe VI). **Le Comité compte que ces postes soient rapidement pourvus**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.19. Les crédits demandés pour objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011 (1 578 800 dollars) reflètent une augmentation nette de 823 700 dollars par rapport à ceux ouverts pour 2008-2009.

IV.20. Les ressources prévues pour les autres dépenses de personnel s'élèvent à 815 500 dollars (avant actualisation des coûts), soit 712 500 dollars (691,1 %) de plus que le crédit ouvert pour 2008-2009, qui était de 103 000 dollars. Le Comité consultatif a été informé que ce montant incluait un crédit non renouvelable de 712 500 dollars au titre du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) destiné à financer quatre postes [2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] pour une durée de 12 mois, en vue des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit avoir lieu en 2011.

IV.21. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que la Conférence avait été provisoirement programmée pour avril-mai 2011 et que les préparatifs avaient débuté. L'appui à la Conférence relèvera du sous-programme 1. Le poste P-3 et l'un des postes P-4 serviraient à assurer la coordination de l'élaboration des 49 rapports nationaux et la synthèse des documents à publier. Le fonctionnaire occupant le deuxième poste P-4 serait chargé de coordonner l'organisation des deux réunions régionales préparatoires, l'une devant se tenir en Afrique (à Addis-Abeba) et l'autre en Asie (à Bangkok), parallèlement à la session annuelle ordinaire de chaque commission régionale, et remplirait également les fonctions de coordonnateur et d'interlocuteur auprès de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le poste d'agent des services généraux (Autres classes) servirait à appuyer les préparatifs. **Compte tenu de la justification fournie par le Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver le crédit demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**.

IV.22. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

Présentation et cadre logique

IV.23. Le Comité consultatif est d'avis que les produits et les indicateurs de succès devraient être ajustés pour mieux refléter la nature des activités du Bureau. C'est ainsi qu'au tableau 10.7 du projet de budget, le recrutement et l'affectation de personnel sont évalués en fonction des taux de vacance de postes et non, comme dans les autres chapitres du budget, du nombre de jours que prend le recrutement. Par ailleurs, les mesures de résultats figurant au tableau 10.10 ne sont pas claires, car aucune différence n'y est faite entre les pays en développement sans littoral qui ont été ajoutés et ceux qui sont reportés des exercices biennaux antérieurs. **Le Comité consultatif reconnaît que le programme n'est pas de nature opérationnelle mais qu'il est plutôt axé sur la sensibilisation, la promotion, la coordination et le suivi, autant de fonctions qui sont difficiles à quantifier. Le Comité invite le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à revoir les bases de son cadre logique et à concevoir des points de référence prenant mieux en compte la nature de son mandat.**

Fonds extrabudgétaires

IV.24. Le Comité consultatif note que le montant estimatif des fonds extrabudgétaires demandés pour l'exercice biennal 2010-2011 (1 905 000 dollars) représente une augmentation de 65,8 % par rapport à 2008-2009. Il rappelle sa recommandation tendant à élaborer un plan stratégique d'action pour mobiliser plus de ressources afin de pouvoir poursuivre efficacement l'exécution du programme, et il relève, au vu du projet de budget, que le Bureau du Haut-Représentant a élaboré une stratégie à l'intention des donateurs (ibid., tableau 10.13). Il a été informé que, grâce à cette nouvelle stratégie, un accroissement des fonds extrabudgétaires était attendu, malgré la crise financière mondiale. **Le Comité souhaiterait recevoir un descriptif détaillé de la nouvelle stratégie du Bureau à l'intention des donateurs et attend avec intérêt de le trouver dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**.

Rôle du Bureau du Haut-Représentant

IV.25. Le mandat du Bureau porte notamment sur la mobilisation et la coordination de l'appui international et des ressources en vue de la mise en œuvre effective des programmes suivants : a) le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles); b) le Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit; et c) le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et son suivi, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

IV.26. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 63/227, que le Bureau du Haut-Représentant coordonnerait les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, afin d'obtenir et de coordonner la participation active des organismes des Nations Unies.

IV.27. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général adjoint exerce les trois fonctions suivantes : Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (chap. 10); Conseiller spécial par intérim pour l'Afrique chargé de l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (chap. 11); et représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 12) aux réunions de haut niveau et manifestations se déroulant au Siège de l'Organisation des Nations Unies. **Le Comité craint que les dispositions actuelles, qui donnent au Haut-Représentant trois responsabilités distinctes, soient préjudiciables aux activités du Bureau. Le Comité s'est exprimé plus en détail sur cette question dans les chapitres 11 et 12 ci-après.**

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Crédit demandé par le Secrétaire général	13 113 300 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	12 208 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	375 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.28 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 11 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 13 113 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 905 200 dollars (7,4 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 11), tableau 11.6). Le tableau IV.4 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011. Il n'est pas demandé de postes supplémentaires pour 2010-2011.

Tableau IV.4
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2008-2009	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1e C), 8 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour 2010-2011	35	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 G(1e C), 8 G(AC), 1 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.29 Dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale a approuvé la création, avec effet au 1er juillet 2009, de trois postes (1 P-4 et 2 P-3) au chapitre 11, pour les activités liées au développement dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le budget tient compte de l'effet-report de la création de ces postes [A/64/6 (Sect. 11), par. 11.8 a)]. Le Comité consultatif a appris que le processus de recrutement aux trois nouveaux postes était en cours (voir annexe VI). **Le Comité compte que les postes vacants seront pourvus rapidement**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.30 Le montant estimatif des crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011, soit 2 585 500 dollars, accuse une augmentation

nette de 15 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009. **Le Comité recommande d'approuver les montants proposés par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes**.

Observations générales et recommandations

Fonds extrabudgétaires

IV.31 Le Comité consultatif note que le montant des fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011 est estimé à 375 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 170 000 dollars par rapport aux 205 000 dollars prévus pour 2008-2009. À titre de comparaison, les fonds extrabudgétaires se chiffraient à 524 900 dollars au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité note dans le budget que le faible taux d'exécution d'activités extrabudgétaires en 2008-2009 s'explique par le faible niveau de mobilisation de fonds extrabudgétaires (ibid., par. 11.10). Les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice 2010-2011 viendront compléter les ressources provenant du budget ordinaire pour financer diverses activités telles que l'élaboration de documents directifs sur des questions d'actualité comme le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la stabilité en Afrique, les déplacements de représentants qui se rendent à des conférences et des réunions, ainsi que les coûts afférents aux réunions. La seule activité d'envergure financée à l'aide de fonds extrabudgétaires prévue pour 2010-2011 est la troisième Conférence internationale sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la stabilité en Afrique.

Conseiller spécial pour l'Afrique

IV.32 De l'avis du Comité consultatif, le fait que le poste de Secrétaire général adjoint est resté vacant a eu des incidences sur l'exécution des programmes, notamment parce qu'il est du rôle du Secrétaire général adjoint d'obtenir un apport régulier de ressources extrabudgétaires (voir A/62/7, par. IV.18). À cet égard, le Comité rappelle que le Secrétaire général a proposé de placer sous la direction du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement les fonctions relevant du Conseiller spécial pour l'Afrique et de supprimer le poste de ce dernier (A/62/708, par. 31). Toutefois, dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale a décidé de ne pas supprimer le poste de conseiller spécial ayant rang de secrétaire général adjoint.

IV.33 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a également chargé le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'assurer à la fois les fonctions de représentant spécial auprès de la CNUCED, plaçant sous sa direction le Bureau de liaison de la CNUCED à New York, et de coordonnateur du Siège de l'ONU pour toutes les questions économiques et sociales concernant l'Afrique (A/62/7/Add.40, par. 12). Le Comité a relevé qu'on ne voyait pas clairement comment ces ajustements organisationnels pouvaient faciliter la bonne exécution des programmes et activités prévus, et a présenté des observations détaillées à ce sujet au chapitre 12 ci-après.

IV.34 En réponse à ses demandes de clarification concernant l'état d'avancement du processus de recrutement au poste vacant de conseiller spécial, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait pris « bonne note » de la décision de l'Assemblée générale de ne pas supprimer le poste de conseiller spécial pour

l'Afrique. **Le Comité regrette que le Secrétaire général n'ait donné aucune information sur l'état d'avancement du processus de recrutement à ce poste dans le budget et qu'en dépit de ses demandes, aucune information adéquate ne lui a été communiquée à ce sujet. De l'avis du Comité, ce poste doit être pourvu rapidement. Des détails concernant l'état d'avancement du processus de recrutement au poste de conseiller spécial pour l'Afrique devraient être fournis à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

IV.35 Le chapitre du budget relatif à l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique comprend trois sous-programmes : 1, Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; 2, Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; et 3, Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La responsabilité du sous-programme 3 incombe au Département de l'information. Le Comité consultatif a été informé que les activités du Département au titre de ce sous-programme sont étroitement liées aux priorités de l'Union africaine en ce qui concerne les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et sont conçues pour mobiliser un appui en leur faveur au moyen d'activités d'information et de sensibilisation menées au niveau mondial en ayant recours aux médias disponibles, notamment la presse, les programmes radiophoniques et vidéo, l'Internet et les « nouveaux médias ». **Le Comité estime que le programme devrait examiner les possibilités de collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dont les activités pourraient être complémentaires, notamment le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Afrique**.

Chapitre 12
Commerce et développement

Crédit demandé par le Secrétaire général	136 414 300 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	133 094 600 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	72 941 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.36 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 12 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 136 414 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 3 319 000 dollars (2,5 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 12), tableau 12.5). Le tableau IV.5 ci-après indique pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le

Secrétaire général pour 2010-2011 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau IV.5
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	403	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 20 D-1, 48 P-5, 61 P-4,74 P-3, 32 P-2/1, 12 G(1e C), 148 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	400	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 20 D-1, 48 P-5, 61 P-4,74 P-3, 32 P-2/1, 12 G(1e C), 145 G(AC)
Redéploiements	7	1 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1 et 2 G(AC) du sous-programme 2 au sous-programme 4 et 1 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 3
Suppressions	3	3 G(AC) au titre des sous-programmes 1 et 2 et de l'appui aux programmes
Fonds extrabudgétaires		
Proposés pour 2010-2011	21	1 D-1, 1 P-5, 3 P-4/3, 3 P-2/1 et 13 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.37 Il est proposé de redéployer sept postes : 1 P-4, 1 P-3, 2 P-1 et 2 G(AC) du sous-programme 2 au sous-programme 4 et 1 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 3, pour créer une structure unifiée plus efficace chargée des questions de science, de technologie et d'innovation, pour mieux répondre aux besoins des États Membres dans ces domaines (ibid., par. 12.39 et 12.45). Les redéploiements sont proposés dans le contexte de la rationalisation des activités au titre des sous-programmes 3 et 4 (voir par. IV.45 ci-après). **Le Comité recommande d'approuver le redéploiement de ces postes**.

IV.38 La suppression de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes), à savoir un pour chacun des sous-programmes 1 et 2 et un pour l'appui au programme, est proposée pour rationaliser la structure des postes (A/64/6 (Sect. 12), par. 12.34, 12.39 et 12.63). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression de ces postes**.

IV.39 L'Assemblée générale, dans sa résolution 63/260, a approuvé la création, avec effet au 1er juillet 2009, de 12 postes (3 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3) au chapitre 12 pour les activités liées au développement dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le budget prévoit le financement intégral de ces postes (ibid., par 12.14). Le Comité consultatif a été informé que le processus de recrutement aux 12 nouveaux postes était en cours (voir annexe VI). **Le Comité compte que les postes vacants seront pourvus rapidement**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.40 Les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 13 125 700 dollars pour 2010-2011, soit une diminution nette de 282 300 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009.

IV.41 Les ressources nécessaires pour les consultants et experts s'élèvent à 2 091 400 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 105 600 dollars (5,3 %) par rapport à 2008-2009. Le montant des fonds extrabudgétaires prévus au titre des consultants et experts pour l'exercice biennal 2010-2011 demeure inchangé par rapport à 2008-2009 (191 100 dollars). En réponse à sa demande, le Comité consultatif a reçu une liste des consultants engagés au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Sur le total de 58 consultants, représentant 26 pays, 27 (47 %) étaient issus de quatre pays. Au total, 15 consultants (26 %) étaient des femmes et 43 (64 %) des hommes. **Le Comité consultatif compte que des efforts seront déployés pour améliorer la répartition par sexe et la diversité géographique**.

IV.42 Les crédits demandés au titre des services contractuels, notamment des services d'imprimerie, s'élèvent à 212 300 dollars (avant actualisation des coûts), soit 119 900 dollars (36,1 %) de moins que le crédit ouvert en 2008-2009 (332 000 dollars). Le Comité a appris que cette diminution s'expliquait principalement par le recours accru aux services d'imprimerie de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que par l'augmentation du nombre de documents qui sont diffusés de manière électronique et en ligne, au lieu d'être imprimés. **Le Comité se félicite de cette évolution**.

IV.43 S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que la tendance à la baisse des dépenses afférentes aux télécommunications enregistrée à la CNUCED au cours des deux exercices biennaux précédents s'était poursuivie en raison, notamment, de l'amélioration de la gestion de ses contrats de télécommunication et des conditions favorables du marché. **Le Comité prend note de cette situation et estime que tout enseignement qui peut en être tiré devrait être partagé avec d'autres organisations sises à Genève**.

IV.44 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les montants proposés par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

Observations générales et recommandations

Structure organisationnelle

IV.45 Pour renforcer l'activité de la CNUCED dans le domaine de la science et de la technologie et tirer davantage parti des synergies avec les travaux menés dans le domaine de la télématique, ce domaine d'activité est désormais intégré au sous-programme 4, qui sera placé sous la responsabilité de la Division de la technologie et de la logistique. En outre, conformément au paragraphe 183 de l'Accord d'Accra, l'actuel Service des produits de base de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, sera transformé en une unité spéciale autonome sur les produits de base au sein du sous-programme 3 (ibid., par. 12.5). À cet égard, le Comité consultatif a été informé que le programme coopère, sur la base d'un mémorandum d'accord datant du 17 février 2000, avec le Fonds commun pour les produits de base, qui a été créé dans le cadre du suivi du Programme intégré pour les produits de base que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement a adopté à sa quatrième session tenue à Nairobi en 1976. Le sous-programme 5 a trait aux activités de coopération technique menées en Afrique qui sont financées par le Fonds.

Division de la gestion

IV.46 La Division de la gestion de la CNUCED comprend quatre entités, le Service de la gestion des ressources, le Service de coopération technique, le Service des affaires intergouvernementales et des relations extérieures et le Groupe de l'évaluation et de la planification. Elle compte 78 postes inscrits au budget ordinaire et 17 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, soit un total de 95 postes (1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 13 P-3, 4 P-2 et 60 postes d'agent des services généraux). **Le Comité consultatif estime qu'il conviendrait de réexaminer la nécessité pour la Division de continuer à disposer d'un nombre aussi important de postes d'agent des services généraux et de la justifier pleinement dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**.

Représentation

IV.47 Ainsi qu'il est indiqué dans les chapitres 10 et 11 ci-dessus, le Secrétaire général a chargé le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'assurer à la fois les fonctions de Représentant spécial auprès de la CNUCED, en plaçant le Bureau de liaison de la CNUCED à New York sous sa direction, et de coordonnateur du Siège de l'ONU pour toutes les questions économiques et sociales concernant l'Afrique (voir A/62/708, par. 31). Le Haut-Représentant exerce également les fonctions de Conseiller spécial par intérim pour l'Afrique. À cet égard, le Comité consultatif note que le poste de chef du Bureau de la CNUCED à New York est actuellement un poste de la classe P-5.

IV.48 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la CNUCED à New York aide le Haut-Représentant à s'acquitter de ses fonctions en tant que Représentant spécial auprès de la CNUCED au Siège de l'ONU. Le Comité a également été informé qu'il n'y avait aucune relation administrative entre la CNUCED et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaire en développement. Les ressources n'étaient pas partagées, et la coopération portait exclusivement sur les questions de fond et les fonctions de représentation.

IV.49 **Le Comité consultatif est conscient que les programmes de travail au titre des chapitres 10, 11 et 12 sont liés les uns aux autres. Il craint toutefois que les arrangements actuels ne réduisent l'attention qui doit être consacrée à un niveau élevé aux groupes d'États Membres visés par ces programmes pour assurer un plaidoyer adéquat et la mobilisation d'un appui international en leur faveur pour répondre à leurs besoins spéciaux (voir également les paragraphes IV.25, IV.27 et IV.32 à IV.34 ci-dessus). Il recommande en conséquence que le Secrétaire général réexamine l'arrangement actuel en vertu duquel le Haut-Représentant exerce également les fonctions de Représentant spécial auprès de la CNUCED au Siège de l'ONU.**

Coopération avec d'autres entités

IV.50 Le Comité consultatif rappelle sa recommandation concernant l'efficience et l'efficacité de la coopération entre la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique (A/62/7/Add.40, par. 59). S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'il existait une étroite coopération entre ces deux entités, notamment en ce qui concerne le partage d'informations, le lancement de publications phares et la participation de la CNUCED à la Conférence des ministres de la Commission. La CNUCED travaille également en étroite collaboration avec la Commission sur les questions concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et apporte un appui aux pays africains sur l'impact des négociations du Cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce. En outre, la CNUCED coopère avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les questions de commerce et de développement et avec le Département des affaires économiques et sociales sur les questions concernant les petits États insulaires en développement et dans les domaines des statistiques, de l'analyse et des publications.

IV.51 Le Comité consultatif note que la CNUCED continue à travailler en coopération et en collaboration avec d'autres entités dans des domaines complémentaires, notamment le Département des affaires économiques et sociales et la CEA. **Le Comité engage la CNUCED à élargir ces efforts**.

Évaluation des programmes

IV.52 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme prévoit la réalisation d'une évaluation externe d'un programme d'activité de la CNUCED chaque année. Aucune évaluation approfondie n'a été effectuée en 2008, en raison de la tenue de la conférence quadriennale de la CNUCED à Accra. En 2009, l'évaluation portera sur le programme relatif aux produits de base.

Chapitre 13
Centre du commerce international CNUCED/OMC

IV.53 Le Comité consultatif rappelle que, conformément à ce qu'il lui avait recommandé dans son rapport correspondant (A/59/543), l'Assemblée générale a souscrit, à la section I de sa résolution 59/276, aux recommandations touchant la révision des dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC que le Secrétaire général avait formulées dans son rapport (A/59/405). En application de cette résolution, une proposition est présentée, au cours du deuxième trimestre de l'année qui précède le prochain exercice financier, à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC, sous forme de document budgétaire simplifié et selon la présentation de l'ONU, avec une demande tendant à ce que les deux organes prennent note du montant des ressources qui sera demandé. Une proposition complète leur est ensuite présentée au dernier trimestre de la même année.

IV.54 Le Secrétaire général a donc présenté une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activité du Centre au cours de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 13)]. Les ressources dont le Centre aura besoin sont estimées à 74 473 700 francs suisses (parts combinées de l'OMC et de

l'ONU) et les recettes devraient s'élever à 700 000 francs suisses. Ainsi, la contribution à verser par chaque organisation serait de 36 886 850 francs suisses.

IV.55 Le montant total des ressources demandées au chapitre 13 pour l'exercice biennal 2010-2011, qui s'élève à 74 473 700 francs suisses, se décomposerait comme suit :

a) Un montant de 68 139 600 francs suisses pour le maintien de 156 postes (83 postes d'administrateur et 73 postes d'agent des services généraux) et pour les rubriques autres que les postes;

b) Un montant de 277 000 francs suisses correspondant à l'effet-report de la création de quatre postes d'administrateur, y compris le reclassement d'un poste de P-2 à P-4 et la création de trois postes de la classe P-2, approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009;

c) Un montant net de 5 902 500 francs suisses pour la création proposée de 19 postes d'administrateur (1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 3 P-2), partiellement compensé par la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes);

d) Un montant de 154 600 francs suisses au titre des ressources autres que celles affectées à des postes, y compris au titre du mobilier et du matériel à prévoir pour les nouveaux postes qu'il est proposé de créer et du renforcement des capacités du Centre en matière de vidéoconférence.

IV.56 Le Comité consultatif note que, suivant les nouvelles procédures, le Centre a présenté une proposition budgétaire et fourni des renseignements à ce propos à l'Assemblée générale. Les ressources à prévoir font apparaître une hausse de 0,5 % en valeur réelle (soit un montant de 157 000 dollars) entre le crédit de 30 873 700 dollars ouvert en 2008-2009 et le montant demandé en 2010-2011, à savoir 31 030 700 dollars (avant actualisation des coûts).

IV.57 Entre 2000 et 2008, les ressources au titre du budget ordinaire ont augmenté d'environ 16 % (de 29,5 à 34,1 millions de francs suisses). Au cours de la même période, le Centre a accru de 153 % (de 11,6 à 29,4 millions de dollars) ses dépenses consacrées à l'assistance technique. Il a récemment achevé une opération de gestion du changement, reposant sur les observations et les conclusions figurant dans l'évaluation externe globale dont il avait fait l'objet, que le Groupe consultatif commun a validée. Le premier plan stratégique quadriennal du Centre pour la période 2009-2012 et le cadre stratégique pour 2010-2011 ont été approuvés par le Groupe consultatif commun à sa quarante-deuxième réunion annuelle, tenue en décembre 2008. Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2010-2011 a été établi à partir du cadre stratégique, que l'Assemblée générale avait approuvé dans sa résolution 63/247.

IV.58 Comme indiqué au paragraphe 13.10 du projet de budget-programme [A/64/6 (Sect. 13)], le projet de budget-programme détaillé du Centre pour l'exercice biennal 2010-2011 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au cours du dernier trimestre de 2009.

IV.59 **Sans préjudice du résultat de l'examen du projet de budget-programme détaillé du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note des ressources demandées dans l'estimation préliminaire, y compris de la**

proposition de créer 19 postes (1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 2 P-3 et 3 P-2) et de supprimer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (ibid., par. 13.8).

Chapitre 14
Environnement

Projet du Secrétaire général	14 163 300 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	14 059 800dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	420 258 100 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.60 Le Comité consultatif note que, pour le chapitre 14, le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire un montant de 14 163 300 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 103 500 dollars (0,7 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 14), tableau 14.6). Le tableau IV.6 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau IV.6
Effectifs proposé

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	47	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C), 5 G(AC), 11 AL
Postes proposés pour 2010-2011	48	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1e C), 5 G(AC), 11 AL
Créations	1	1 P-4 au titre du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	605	1 SSG, 5 D-2, 35 D-1, 61 P-5, 92 P-4, 87 P-3, 36 P-2/1, 288 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Création

IV.61 Il est demandé de créer un poste de spécialiste des questions scientifiques (P-4) pour le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (ibid., par. 14.51). Les services de secrétariat dispensés au Comité sont financés au moyen de ressources provenant du budget ordinaire et sont assurés par les titulaires de trois postes approuvés à ce titre (1 D-1 et 2 postes d'agent des services généraux). Le Comité consultatif a été informé que la charge de travail avait sensiblement augmenté au fil des ans, d'où la nécessité de créer un poste de spécialiste des questions scientifiques, notamment pour : a) aider le secrétaire du Comité à élaborer le programme de travail, à en suivre l'exécution et à recueillir des fonds; b) apporter une assistance technique à l'occasion des sessions annuelles; et c) coordonner l'établissement de documents techniques, en particulier sur les effets biologiques de l'exposition aux rayonnements (voir également A/63/478, par. 27 à 30). **Le Comité recommande d'approuver la création de ce poste**.

Recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

IV.62 Le montant estimatif des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2010-2011 (1 177 300 dollars) représente une diminution d'un montant net de 71 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009.

IV.63 **Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Observations générales et recommandations

Fonds extrabudgétaires

IV.64 Le Comité consultatif note que les fonds extrabudgétaires nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 ont été estimés à 420 258 100 dollars, contre 296 132 000 dollars en 2008-2009, soit une augmentation d'environ 42 %. Il remarque que les fonds extrabudgétaires prévus représentent à peu près 97 % de l'ensemble des ressources demandées pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au titre de l'exercice biennal 2010-2011. Il a été informé que les contributions au titre des ressources extrabudgétaires devraient augmenter étant donné que les États Membres, conscients des liens qui unissaient la protection de l'environnement, d'une part, et les questions relatives à la santé, à la sûreté et à la sécurité, aux secours en cas de catastrophe, ainsi qu'au financement et au développement, d'autre part, étaient en train de redoubler d'efforts dans le domaine de l'environnement. **Le Comité se félicite de l'augmentation notable que devraient connaître les ressources extrabudgétaires et ne doute pas que, compte tenu de la précarité de la situation financière dans le monde, les activités relevant des programmes ne seront lancées qu'à réception des contributions**.

Structure en sous-programmes

IV.65 Le Comité consultatif note qu'il est indiqué au paragraphe 14.3 du projet de budget qu'à sa dixième session extraordinaire, en février 2008, le Conseil

d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE a adopté la décision SS.X/3, dans laquelle il a autorisé le Directeur exécutif à harmoniser le programme de travail pour 2010-2011 avec la stratégie à moyen terme du programme pour la période 2010-2013 et les six domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux, correspondant aux six sous-programmes venant d'être établis, faisant ainsi concorder les ressources avec les activités de fond plutôt qu'avec les unités administratives. Le Comité a été informé que, bien que le projet de budget ait été élaboré compte tenu du programme 11 (Environnement) du cadre stratégique pour la période 2010-2011, certains aménagements et redéploiements avaient été proposés en vue de redistribuer les ressources approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans le cadre de la nouvelle structure en sous-programmes du programme 11. Il a également appris que, dans la mesure où la structure en sous-programmes allait changer durant l'exercice 2010-2011, il n'était pas possible de comparer directement les produits; une comparaison avec des exercices antérieurs prêterait en outre à confusion. On allait donc considérer que les produits d'exercices précédents étaient exécutés et faire de l'exercice 2010-2011 le nouveau point de comparaison. Le Comité note que l'on trouve en annexe au projet de budget une liste des produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011 et les motifs de cette non-reconduction.

IV.66 **Le Comité consultatif prend note de cette nouvelle façon de procéder et ne doute pas que, pour l'exercice 2012-2013, le projet de budget sera encore rationalisé et affiné, de manière à rendre plus clair l'ensemble du document budgétaire. Il compte trouver dans le prochain projet de budget une analyse des enseignements tirés de la mise en œuvre de cette nouvelle approche, l'idée étant de l'appliquer à d'autres chapitres du budget.**

IV.67 Le Comité consultatif a été informé que la Section de l'évaluation du PNUE rend certes directement compte au Directeur exécutif, mais ses conclusions sont communiquées en l'état au Comité des représentants permanents et au Conseil d'administration. La Section décide des thèmes des évaluations, réalise les évaluations et établit des rapports en toute indépendance, sans subir de pressions de la part du PNUE. Tous les rapports d'évaluation sont en outre accessibles au public. **Le Comité souligne toute l'importance de l'indépendance organisationnelle de cette fonction**.

Chapitre 15
Établissements humains

Projet du Secrétaire général	20 975 000 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	20 801 600 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	334 502 100 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.68 Le Comité consultatif note que, pour le chapitre 15, le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire un montant de 20 975 000 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 173 400 dollars (0,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 15), tableau 15.5). Le tableau IV.7 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau IV.7
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	74	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 8 P-5, 17 P-4, 13 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Postes proposés pour 2010-2011	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Créations	1	1 P-3 au titre du sous-programme 1
Reclassements	1	1 P-4 à P-5 au titre du sous-programme 4
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	227	1 SSG, 4 D-2, 12 D-1, 33 P-5, 68 P-4/3, 21 P-2/1, 5 G(AC), 83 AL

Recommandations concernant les postes

Créations

IV.69 Il est demandé de créer un poste de spécialiste de la formation et du renforcement des capacités (P-3) pour appuyer la réalisation des activités de promotion relevant du plan stratégique et institutionnel à moyen terme en intégrant les principes touchant l'urbanisation durable dans les programmes d'études et les modules d'apprentissage (ibid., par. 15.35). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste**.

Reclassements

IV.70 Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 un poste de spécialiste des établissements humains, dont le titulaire deviendrait le chef de l'unité Eau et assainissement au titre du sous-programme 4 (Financement des établissements humains), en vue d'améliorer l'exécution des programmes dans les domaines de l'eau potable et des services d'assainissement et de traitement des déchets. Les responsabilités attachées au poste comprendraient notamment la planification et le contrôle de l'exécution des programmes de travail dans les pays d'Asie et d'Amérique latine (ibid., par. 15.53). **Compte tenu des explications qu'a données le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que le reclassement de ce poste soit approuvé**.

Recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

IV.71 Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2010-2011 (2 246 600 dollars) représente une diminution d'un montant net de 16 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009.

IV.72 Le montant estimatif des dépenses au titre du mobilier et du matériel, y compris le matériel informatique, pour l'exercice biennal 2010-2011 est de 120 500 dollars (avant actualisation des coûts), soit une diminution d'un montant de 107 900 dollars (47,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009. En effet, il est ressorti d'une évaluation interne que l'acquisition de certains matériels informatiques pouvait être remise à plus tard.

IV.73 **Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Observations générales et recommandations

Présentation et cadre logique

IV.74 **Le Comité consultatif apprécie la qualité du document budgétaire ainsi que la clarté et la concision de la présentation du cadre logique, dans lequel les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits correspondants sont bien définis.**

Fonds extrabudgétaires

IV.75 Les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice 2010-2011 s'élèvent à 334 502 100 dollars, contre 300 907 500 dollars pour l'exercice 2008-2009. Le Comité consultatif note que les fonds extrabudgétaires représentent 94 % du montant estimatif du budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et sont en majeure partie réservés à des activités précises à la demande des donateurs. Environ 161,9 millions de dollars sont affectés à des activités de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et quelque 172,6 millions de dollars le sont à des activités de coopération technique. **Le Comité félicite ONU-Habitat de l'efficacité de l'action qu'il mène pour recueillir des fonds**.

Coopération avec d'autres entités

IV.76 Le Comité consultatif note qu'ONU-Habitat collabore avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des parties prenantes n'appartenant pas au système, notamment des pouvoirs publics, des collectivités locales, des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et des acteurs du secteur privé. **Le Comité salue ces efforts et engage ONU-Habitat à s'employer à collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies à la réalisation d'activités relevant du maintien de la paix dans le domaine de la reconstruction après un conflit ou une catastrophe**.

Publications

IV.77 Le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat ne sous-traitait la publication d'ouvrages que lorsqu'il ne disposait pas en interne de la capacité technique nécessaire et que cette solution était moins coûteuse. Le Comité note

qu'ONU-Habitat continue de faire des efforts pour ce qui est de la traduction de ses publications compte tenu du public cible ainsi que des ressources disponibles.

Chapitre 16
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Projet du Secrétaire général	38 258 800 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	37 575 900 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	462 882 900 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.78 Le Comité consultatif note que, pour le chapitre 16, le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire un montant de 38 258 800 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 682 900 dollars (1,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 16), tableau 16.5). Le tableau IV.8 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau IV.8
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	111	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 12 P-5, 26 P-4, 23 P-3, 11 P-2/1, 3 G(1e C), 29 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	113	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 26 P-4, 24 P-3, 11 P-2/1, 3 G(1e C), 29 G(AC)
Créations	2	1 P-5 et 1 P-3 au titre du sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	258	1 D-2, 12 D-1, 18 P-5, 44 P-4/3, 2 P-2/1, 6 G(1e C), 77 G(AC), 27 AN, 71 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.79 Il est demandé de créer un poste de chef de la Section des statistiques et des enquêtes (P-5) au titre du sous-programme 2 (Analyse des politiques et des tendances), dont le titulaire sera chargé de superviser la mise au point et la

maintenance des banques de données statistiques relatives aux drogues et à la criminalité et des entrepôts de données, d'élaborer des indicateurs et des normes statistiques et de collecter des informations sur les drogues et la criminalité, de compiler et de traiter les statistiques communiquées par les gouvernements, et de préparer des séries de données et des estimations devant être exploitées dans le Rapport mondial sur les drogues et les rapports des gouvernements sur les tendances en matière de drogues et de criminalité (ibid., par. 16.62).

IV.80 Le Comité consultatif a été informé que le domaine de la surveillance et de l'analyse des tendances s'était considérablement développé, au point qu'il fallait mettre en place une composante « statistique » centrale pour veiller à ce qu'un appui soit fourni régulièrement et durablement. Il a également appris que parce qu'il n'existait pas de structure spécialement chargée de superviser le travail dans le domaine statistique, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) n'avait pu participer pleinement aux activités de la communauté statistique internationale, tandis que d'autres départements du Secrétariat et organisations internationales n'avaient pu dûment exploiter les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité. Il est ressorti d'un examen des pratiques en vigueur dans d'autres départements du Secrétariat et d'autres organisations internationales que l'établissement d'une section spécialement chargée des statistiques faciliterait la diffusion des statistiques relatives aux drogues et à la criminalité. De plus, comme en témoigne la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011, l'Office joue un rôle de plus en plus important dans la mise à disposition de données plus fiables et l'amélioration de la capacité des pays de collecter des données aux fins d'appuyer et de renforcer l'intervention de la communauté internationale face à la criminalité et aux drogues illicites. **Le Comité recommande d'approuver la création de ce poste**.

IV.81 Il est demandé de créer un poste de spécialiste du Système d'information géographique (P-3) au titre du sous-programme 2 afin d'améliorer l'analyse des tendances tous azimuts et le développement de la cartographie des itinéraires et des flux de la contrebande liée à la criminalité organisée, qui nécessitent de plus en plus d'utiliser du matériel cartographique et l'analyse géospatiale. Il est indiqué au paragraphe 16.63 du projet de budget que la création de ce nouveau poste permettrait à l'Office d'améliorer l'efficacité de son programme de surveillance et d'analyse des tendances, qui est un élément central de la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011.

IV.82 Le Comité consultatif a été informé qu'il était proposé de créer le poste de spécialiste du Système d'information géographique pour faire face à l'accroissement de la demande émanant des États Membres, qui souhaitaient que les statistiques soient présentées sous forme de cartes et que les données se rapportant à des éléments géographiques soient analysées. Ainsi, le trafic de drogues ou la traite d'êtres humains pourraient aisément être représentés visuellement, au moyen d'un système d'information géographique, de leur point de départ jusqu'à leur lieu de destination. Le Comité a en outre été informé que jusqu'à présent, ces activités avaient été menées dans le cadre de projets ponctuels, financés par des fonds extrabudgétaires, mais qu'il fallait désormais que les statistiques soient régulièrement présentées dans un format susceptible d'être aisément exploité par les décideurs. Le spécialiste du Système d'information géographique s'attacherait principalement à collecter et traiter les données relatives aux drogues et à la criminalité aux échelons mondial et régional ainsi qu'à élaborer des calques et des

représentations géographiques, en consultation étroite avec les entités des Nations Unies qui traitent des données géographiques à des fins opérationnelles sur le terrain, notamment à la Base de soutien logistique des Nations Unies. **Le Comité recommande d'approuver la création de ce poste**.

Recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

IV.83 Le montant estimatif des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2010-2011 (7 595 400 dollars) représente une augmentation d'un montant net de 114 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009.

IV.84 Le montant des crédits demandés au titre des services contractuels, y compris les travaux contractuels d'imprimerie, s'élève à 1 241 900 dollars (avant actualisation des coûts), soit une diminution d'un montant de 66 300 dollars (5,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009 (1 308 200 dollars). Le Comité consultatif a été informé que la diminution des dépenses prévues au titre des travaux contractuels d'imprimerie tenait à la mise en œuvre de mesures telles que le recours à de nouvelles technologies pour la publication et la distribution de documents d'information. Il note que les services d'imprimerie sont fournis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aux autres organisations internationales ayant leurs bureaux au Centre international de Vienne, au titre des services communs. Il prend note de ce que l'UNODC s'efforce de veiller à ce que ses publications soient multilingues et de ce fait accessibles à un large public. À l'heure actuelle, sur 50 publications qui paraissent sur support papier et sous forme électronique, 27 sont publiées dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies tandis que 16 le sont dans trois à cinq langues.

IV.85 **Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Observations générales et recommandations

Structure budgétaire et financière

IV.86 L'organisme qui a été remplacé par l'UNODC avait été établi en 1997 suite à la fusion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Centre pour la prévention internationale du crime. L'UNODC constitue désormais une structure opérationnelle unique, qui prend en compte les liens qui existent entre le contrôle des drogues et la prévention du crime. Le Comité consultatif constate cependant que l'UNODC continue d'avoir deux organes directeurs, ce qui complique le processus budgétaire. Il rappelle les observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées à ce sujet (A/63/5/Add.9, chap. II, par. 34 à 37). Comme le Comité des commissaires aux comptes l'avait fait remarquer, la structure budgétaire et financière de l'UNODC est caractérisée par une profonde fragmentation. Le budget du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues est approuvé par la Commission des stupéfiants, celui du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La part du budget ordinaire de l'ONU qui revient à l'UNODC est approuvée par l'Assemblée générale. Le Comité des commissaires aux comptes a également constaté que dans un rapport sur l'amélioration de sa structure budgétaire et

financière que l'UNODC avait établi à la demande des deux Commissions, l'Office avait indiqué que la gestion du budget pourrait être améliorée par la tenue de sessions conjointes des Commissions et par la consolidation des fonds des deux programmes dans un fonds UNODC, voire dans le budget de l'ONU. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le Secrétaire général fasse à l'Assemblée des propositions visant à améliorer la structure budgétaire de l'UNODC. **Le Comité consultatif souscrit aux observations et recommandations formulées à ce propos par le Comité des commissaires aux comptes**.

Présentation et cadre logique

IV.87 En ce qui concerne les indicateurs de succès et la mesure des résultats, le Comité consultatif a été informé que l'UNODC s'efforçait d'élaborer des indicateurs de résultats réalistes et mesurables, mais qu'il était souvent difficile de définir des critères qualitatifs, ceux-ci étant généralement peu aisés à mesurer. L'UNODC utilise toutefois des indicateurs, notamment des enquêtes, qui peuvent venir étayer les indicateurs qualitatifs. **Le Comité engage l'UNODC à poursuivre sur cette voie**.

Bureaux régionaux et coopération avec d'autres entités

IV.88 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en réponse aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, l'UNODC avait entrepris de repositionner ses bureaux locaux en Asie du Sud-Est et qu'il avait réduit les effectifs de son centre régional et élaboré un programme-cadre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique.

IV.89 Le Comité consultatif a également été informé que si l'UNODC avait fermé en janvier 2007 le bureau régional pour les Caraïbes, situé à la Barbade, il restait toutefois actif dans la région, où il participait à plusieurs initiatives. Il devait ainsi notamment ouvrir un bureau du programme à la Barbade pour favoriser la collaboration avec la Communauté des Caraïbes dans des domaines tels que la lutte contre la corruption et le trafic de drogues, la coopération judiciaire internationale et la promotion du contrôle des armes à feu. Il a également élaboré un programme régional pour les Caraïbes comportant trois grands volets : la recherche et l'analyse; l'état de droit et la prévention du crime; et la santé et le développement humain.

IV.90 En outre, l'UNODC collabore avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies et appuie les efforts déployés par les pays sortant d'un conflit en matière de reconstruction, en les aidant par exemple à élaborer des stratégies de lutte contre la criminalité et de contrôle des drogues, notamment à la faveur de l'offre d'une aide juridique, de la formation et du renforcement des capacités, de l'élaboration des politiques, de la réforme de la justice et de la prévention du VIH/sida. Il a assuré la formation de la police civile des Nations Unies et élaboré les Règles pénales établies par l'Organisation des Nations Unies à l'intention des forces de police chargées du maintien de la paix. Il a également collaboré avec le Département des opérations de maintien de la paix à l'élaboration de son manuel d'orientation destiné aux spécialistes des questions pénitentiaires en poste dans les opérations de maintien de la paix, et il appartient au Réseau de coordonnateurs pour les questions relatives à l'état de droit. **Le Comité consultatif salue ces efforts**.

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Crédit demandé par le Secrétaire général	519 416 300 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	508 494 700 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	127 372 100 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

Observations générales et recommandations

V.1 Le montant total des crédits demandés par le Secrétaire général pour le titre V se chiffre à 519 416 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 10 921 600 dollars ou 2,1 %, par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Les crédits demandés sont destinés aux activités prescrites aux cinq commissions régionales et au programme ordinaire de coopération technique (voir chap. 17 à 22 ci-dessous). Ces crédits sont complétés par des ressources provenant du Compte pour le développement (18 651 300 dollars) (voir chap. 35 ci-dessous). Le Comité consultatif a formulé des observations sur les activités touchant au développement au titre IV (Coopération internationale pour le développement).

V.2 Le Comité consultatif note que l'augmentation proposée pour le prochain exercice biennal tient principalement à l'effet-report de la création de 81 nouveaux postes (12 563 000 dollars) approuvés pendant l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/6 (Introduction), tableau 9) dont les 60 nouveaux postes dont la création avait été approuvée à compter du 1er janvier 2009 conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale sur les activités de développement. Les 81 nouveaux postes créés pour les cinq commissions régionales se répartissent comme suit :

a) Commission économique pour l'Afrique (CEA) : 34 postes;

b) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : 14 postes;

c) Commission économique pour l'Europe (CEE) : 5 postes;

d) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) : 22 postes;

e) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) : 6 postes.

V.3 Le Comité consultatif a été informé que le processus de recrutement pour les nouveaux postes approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice 2008-2009, y compris ceux qui ont été créés en application de la résolution 63/260, était plus ou moins avancé selon les cas. **Le Comité recommande aux commissions régionales**

et au Bureau de la gestion des ressources humaines d'élaborer une stratégie pour accélérer le processus de recrutement et de nomination aux postes vacants en ayant à l'esprit qu'il importe d'utiliser au mieux les effectifs supplémentaires approuvés par l'Assemblée générale. Un état actualisé des postes non pourvus dans chaque commission devra être communiqué à l'Assemblée générale lorsqu'elle procédera à l'examen des propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011.

V.4 On trouvera dans le tableau V.1 un état de la durée moyenne de vacance des postes de la catégorie des administrateurs dans chacune des commissions régionales pendant l'exercice 2006-2007, des estimations pour 2008-2009 et des objectifs pour 2010-2011. Le Comité consultatif constate que pour l'exercice 2010-2011, la CEA et la CEPALC comptent atteindre l'objectif des 120 jours fixé par l'Organisation aux fins du recrutement des administrateurs tandis que la CESAP et la CESAO entendent atteindre l'objectif de 150 jours, la CEE ayant arrêté son objectif à 180 jours. **Le Comité se félicite des progrès accomplis et du nouvel objectif arrêté par la CEA et la CEPALC. Il est conscient des dispositions administratives prises pour le recrutement de personnel à la CEE et des difficultés qu'elle connaît à cet égard, ainsi que de la situation en matière de sécurité dans la région de la CESAO (voir par. V.49 et V.64 ci-dessous). Le Comité considère cependant que la CESAP, la CEE et la CESAO devraient s'efforcer de se rapprocher de l'objectif des 120 jours fixé par l'Organisation aux fins du recrutement des administrateurs.** À cet égard, il note que des conseils centraux de contrôle seront créés pour les commissions régionales, ce qui devrait contribuer à faciliter et accélérer la sélection des candidats et le processus de nomination.

Tableau V.1
Durée moyenne (en jours) de vacance des postes de la catégorie des administrateurs

Commission régionale	*2006-2007*	*2008-2009 (prévision)*	*2010-2011 (objectif)*
CEA	135	125	120
CESAP	166	166	150
CEE	220	200	180
CEPALC	179	159	120
CESAO	112	225	150

V.5 Le tableau V.2 permet de comparer le montant estimatif inscrit au budget ordinaire pour les dépenses d'appui administratif et les dépenses au titre du programme de travail de chaque commission régionale pour l'exercice biennal 2010-2011 et pour l'exercice en cours ainsi que les ratios entre ces deux types de dépenses. Les dépenses administratives sont celles qui concernent les composantes suivantes : organes directeurs, direction exécutive et administration et appui au programme.

Tableau V.2
Ratio dépenses d'appui administratif/dépenses au titre du programme de travail (budget ordinaire)

(En dollars des États-Unis avant actualisation des coûts)

Composante	*Chapitre du budget*						**Total**	*Pourcentage*
	17B (Bureau à New York	*17A (CEA)*	*18 (CESAP)*	*19 (CEE)*	*20 (CEPALC)*	*21 (CESAO)*		
A. Organes directeurs	–	912 000	1 080 800	–	1 283 200	144 800	**3 420 800**	0,7
B. Direction exécutive et administration	–	10 126 900	5 023 900	7 022 300	6 306 200	3 746 200	**32 225 500**	6,9
C. Programme de travail	–	73 455 700	50 099 800	50 401 400	60 049 100	34 306 600	**268 312 600**	57,8
D. Appui au programme	1 926 200	45 362 200	38 421 300	8 425 900	38 803 700	27 685 600	**160 624 900**	34,6
Total partiel	**1 926 200**	**129 856 800**	**94 625 800**	**65 849 600**	**106 442 200**	**65 883 200**	**464 583 800**	
E. Appui au programme fourni par d'autres bureaux				28 775 200[a]			**28 775 200**	
Total	**1 926 200**	**129 856 800**	**94 625 800**	**94 624 800**	**106 442 200**	**65 883 200**	**493 359 000**	
Appui administratif (en pourcentage)[b]								
2010-2011	–	43,4	47,1	46,7	43,6	47,9	**45,6**	
2008-2009	–	44,8	49,5	45,2[c]	45,6	49,1	**46,7**	
Programme de travail (en pourcentage)								
2010-2011	–	56,6	52,9	53,3	56,4	52,1	**54,4**	
2008-2009	–	55,2	50,5	54,8[c]	54,4	50,9	**53,3**	

[a] Appui au programme fourni par l'Office des Nations Unies à Genève, dont 9 389 200 dollars au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)] aux fins de l'administration et des services généraux et 19 386 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).

[b] Composantes A, B, D et E.

[c] Ajusté pour tenir compte de dépenses d'appui administratif estimées à 26 002 000 dollars pour des services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève, dont 9 644 700 dollars au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)] aux fins de l'administration et des services généraux et 16 357 300 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).

V.6 Le Comité consultatif a été informé que dans les commissions régionales, l'appui au programme concerne en général l'appui administratif, les services de conférence et la maintenance. Pour ces services, la CEE dépend de l'Office des Nations Unies à Genève. La CEPALC, la CESAP et la CEA disposent de leurs propres locaux et en assurent la maintenance, tandis que la CESAO couvre les frais de maintenance et de fonctionnement de ses locaux. Le Comité a également été informé que malgré l'action d'harmonisation entreprise au sein des commissions régionales, il y aura toujours de petites différences qui reflètent les spécificités de chaque commission et la vision stratégique de leurs directions respectives sur la meilleure façon d'apporter des changements administratifs et de mieux servir leurs États membres. C'est ainsi que certaines commissions telles que la CEPALC, la CEE et la CEA inscrivent la planification des programmes dans la composante Direction exécutive et administration. Le Comité note que les dépenses effectives pour cette composante sont très variables et dépendent des conditions locales. Cela étant, il encourage vivement la poursuite des efforts entrepris pour formuler une définition commune de l'appui au programme tout en étant conscient que des différences d'approches pourraient continuer de se manifester.

V.7 Le Comité consultatif constate, au vu du tableau V.2, que les commissions régionales, à l'exception de la CEE, ont relativement amélioré le ratio entre les coûts de l'appui au programme et ceux du programme de travail en allouant davantage de ressources aux activités de fond du programme de travail. **Le Comité encourage les commissions régionales à poursuivre les efforts entrepris dans ce domaine**.

V.8 Le Comité consultatif s'est renseigné sur l'allocation de ressources aux services de conférence pour les commissions régionales (voir tableaux V.3 et V.4). En ce qui concerne les liens avec le chapitre 2 du budget (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), le Comité a été informé que le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a apporté un appui méthodologique aux services de conférence des commissions régionales.

Tableau V.3
Besoins relatifs aux services de conférence, par objet de dépense

	Chapitre du budget				
Objet de dépense	*17 (CEA)*	*18 (CESAP)*	*19 (CEE)*	*20 (CEPALC)*	*21 (CESAO)*
Postes	5 415,3	8 144,0	–	7 476,7	5 884,3
Autres dépenses de personnel	1 400,2	–	–	109,7	90,3
Consultants et experts	–	–	–	–	–
Frais de voyage du personnel	74,2	15,1	–	–	18,8
Services contractuels	118,5	–	–	647,6	251,3
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	270,5	22,8
Dépenses de représentation	45,6	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	–	–	319,4	185,9
Mobilier et matériel	157,5	–	–	96,0	67,5
Subventions et contributions	–	–	–	–	–
Total	**7 211,3**	**8 159,1**	**–**	**8 919,9**	**6 520,9**

Tableau V.4
Postes prévus pour les services de conférence

	Chapitre du budget				
Catégorie	*17 (CEA)*	*18 (CESAP)*	*19 (CEE)*	*20 (CEPALC)*	*21 (CESAO)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
P-5	1	1	–	1	1
P-4	3	7	–	5	4
P-3	7	12	–	4	6
P-2	2	–	–	3	1
Total partiel	**13**	**20**	**–**	**13**	**12**

Catégorie	Chapitre du budget 17 (CEA)	18 (CESAP)	19 (CEE)	20 (CEPALC)	21 (CESAO)
Agents des services généraux et autres					
Recrutés localement	34	22	–	33	19
Total partiel	**34**	**22**	**–**	**33**	**19**
Total	**47**	**42**	**–**	**46**	**31**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.9 On trouvera au tableau V.5 un récapitulatif des objets de dépense autres que les postes par commission régionale, y compris les crédits approuvés pour l'exercice 2008-2009 et les prévisions pour 2010-2011.

Tableau V.5
Objets de dépense autres que les postes

Commission régionale	Crédits approuvés pour 2008-2009	Prévisions 2010-2011
CEA	36 297 900	35 649 400
CESAP	12 626 000	12 196 600
CEE	4 542 700	4 421 500
CEPALC	17 599 000	17 118 900
CESAO	10 481 000	10 278 600

V.10 Le Comité consultatif note que pour toutes les commissions régionales, les crédits prévus pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal sont inférieurs aux crédits approuvés pour l'exercice 2008-2009. La plupart des commissions régionales proposent des réductions de dépenses dans la majorité des objets de dépense, notamment les frais généraux de fonctionnement, les consultants et les fournitures et accessoires.

V.11 **Le Comité recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes pour les commissions régionales.**

Observations générales et recommandations

Présentation et cadre logique

V.12 Le Comité consultatif constate une amélioration dans la présentation des cadres logiques de toutes les commissions régionales. **Il recommande à cet égard de prendre des mesures pour harmoniser la présentation des indicateurs de succès et de la mesure des résultats quand ils sont identiques ou similaires, notamment ceux qui concernent le recrutement, la parité entre les hommes et les femmes et la représentation géographique, et la mesure de la satisfaction du personnel avec celle des autres départements du Secrétariat. Il encourage également l'intégration d'éléments qualitatifs dans la formulation des**

indicateurs de succès. Le Comité a fait des observations détaillées sur cette question au chapitre I ci-dessus.

Coordination et coopération entre les commissions régionales

V.13 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale avait engagé le Secrétaire général à renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement de façon à accroître les effets de synergie, l'efficacité, les gains d'efficience et la cohérence de l'action qu'il mène pour s'acquitter de ses mandats dans les domaines social et économique et dans celui du développement et l'avait prié de lui rendre compte de la mise en œuvre de la résolution dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

V.14 À cet égard, le Comité consultatif note que lors de la présentation de leurs projets de budget-programme respectifs, les secrétaires exécutifs des commissions régionales n'ont pas fait référence à la collaboration entre les commissions. **Le Comité considère que dans l'exécution des activités qui leur sont prescrites, les commissions régionales devraient renforcer leur collaboration, ce qui leur permettra de relever des défis communs tels que l'intégration du souci d'égalité des sexes dans le développent régional et de répondre aux besoins des pays en développement sans littoral et des pays qui sont à la fois membres de la CEA et de la CESAO, d'une part, et de la CEE et de la CESAP, d'autre part. Les enseignements tirés du renforcement des bureaux régionaux de la CEA et de la création de nouveaux bureaux régionaux à la CESAP et à la CEE devraient bénéficier aux autres commissions. En outre, les commissions devraient échanger des pratiques de référence concernant les questions émergentes telles que la crise économique mondiale et les changements climatiques.**

V.15 En outre, le Comité consultatif note que la CEPALC continuera de mener à bien ses travaux analytiques et normatifs dans la région pour compléter les activités du coordonnateur résident au niveau des pays et renforcer la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies [(A/64/6 (Sect. 20)]. **Le Comité encourage les commissions régionales à poursuivre leur collaboration avec les coordonnateurs résidents et les autres entités des Nations Unies en ce qui concerne les questions qui les intéressent.**

Ressources extrabudgétaires

V.16 On trouvera au tableau V.6 un état des dépenses pour 2006-2007 et des prévisions de dépense pour 2008-2009 et 2010-2011 au titre des ressources extrabudgétaires affectées aux commissions régionales. Le Comité consultatif note que la tendance à l'accroissement des ressources extrabudgétaires est inégale selon les commissions régionales. Pour la CEE et la CESAO, tout indique que la croissance est négative. En outre, les commissions régionales, face à une conjoncture défavorable due à la crise économique mondiale, pourraient être confrontées à des difficultés encore plus grandes pour atteindre leurs objectifs respectifs au cours de l'exercice biennal. **Compte tenu de l'importance des fonds extrabudgétaires, qui permettent de compléter les activités financées au moyen du budget ordinaire, le Comité consultatif encourage les commissions régionales à redoubler d'efforts pour mobiliser ce type de ressources.**

Tableau V.6
État récapitulatif des ressources extrabudgétaires

Commission régionale	*Dépenses 2006-2007*	*Prévisions 2008-2009*	*Prévisions 2010-2011*
CEA	22 714 500	37 138 500	38 439 300
CESAP	25 404 300	27 745 000	30 077 000
CEE	17 333 100	27 033 600	26 559 300
CEPALC	23 508 500	24 000 000	24 500 000
CESAO	9 884 700	9 466 800	7 796 500

Publications

V.17 On trouvera au tableau V.7 un état concernant le nombre effectif et estimatif des publications en série et publications isolées des commissions régionales pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011. Le Comité consultatif constate que si le nombre de publications a globalement baissé depuis 2006-2007, le bilan est très contrasté selon les commissions. **Le Comité consultatif note que la CESAP a davantage recours aux publications en ligne. Il l'encourage à faire bénéficier les autres commissions régionales de son expérience dans ce domaine.**

Tableau V.7
Tableau récapitulatif des publications, par commission régionale

	2006-2007 Nombre effectif		*2008-2009 Nombre estimatif*		*2010-2011 Nombre estimatif*	
Commission régionale	*Publications en série*	*Publications isolées*	*Publications en série*	*Publications isolées*	*Publications en série*	*Publications isolées*
CEA	26	80	29	58	23	70
CESAP	84	24	67	27	25	17
CEE	80	117	83	125	68	82
CEPALC	97	223	96	109	87	157
CESAO	27	17	34	25	29	16
Total	**314**	**461**	**309**	**344**	**232**	**342**

Chapitre 17
Développement économique et social en Afrique

Chapitre 17A
Commission régionale

Crédit demandé par le Secrétaire général	129 856 800 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	126 830 800 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	38 439 300 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.18 Les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 17A s'élèvent à 129 856 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 3 026 000 dollars ou 2,4 % par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 17), par. 17A.19). Les crédits demandés sont complétés par les ressources allouées au Programme ordinaire de coopération technique (12 941 100 dollars) et au Compte de développement (voir également chap. 22 et 35 ci-dessous).

V.19 Le Comité consultatif note que l'accroissement de 3 026 000 dollars est essentiellement dû à l'effet-report de la création de 34 nouveaux postes approuvés pendant l'exercice biennal 2008-2009 dont les 19 nouveaux postes (2 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 13 administrateurs recrutés sur le plan national) dont la création avait été approuvée à compter du 1er janvier 2009 conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale sur les activités de développement. L'augmentation prévue pour les postes est partiellement compensée par la diminution (de l'ordre de 776 400 dollars) des ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes [(ibid., par. 17A.19 c)].

V.20 Le Comité consultatif note que le projet de programme de la CEA contient de nouvelles activités dans des domaines prioritaires, ce qui correspond à de nouveaux mandats ou reflète les modifications apportées aux anciens mandats par les organes intergouvernementaux compétents dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et des changements climatiques, des statistiques et du renforcement de la capacité statistique des États membres, mais aussi aux ressources destinées à la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique, qui succède à la Grande Table et à la Coalition mondiale pour l'Afrique (ibid., par. 17A.16 et 17A.17). Le Comité a été informé que la Coalition, une initiative conjointe de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et de la CEA, est un forum de dialogue sur les défis émergents et pressants qui vise à renforcer le contrôle par les Africains de l'agenda du développement de l'Afrique. Le Comité note également que les orientations programmatiques de la CEA continueront de se fonder sur l'engagement de faire de la CEA une organisation qui s'appuie sur le savoir et se

place à l'avant-garde de la réflexion sur le développement dans la région (ibid., par. 17A.10). **Le Comité attend avec intérêt d'être informé de l'évolution de ces initiatives dans le prochain projet de budget**.

V.21 On trouvera au tableau V.8 un état des postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Y figurent également les postes proposés pour l'exercice 2010-2011, qui seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Tableau V.8
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	553	1 SGA; 1 D-2; 15 D-1, 42 P-5, 146 P-4/3, 29 P-2/1, 304 G(AL), 2 SM, 13 AN
Postes proposés pour 2010-2011	553	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 42 P-5, 146 P-4/3, 29 P-2/1, 304 G(AL), 2 SM, 13 AN
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	72	1 D-1, 1 P-5, 10P-4/3, 1 P-2/1, 59 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

V.22 Le Secrétaire général propose de conserver les 553 postes proposés au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.23 Le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés pour les frais de voyage du personnel des bureaux sous-régionaux au titre du sous-programme 7 s'élevaient à 960 000 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, soit une augmentation de 361 500 dollars ou 60,4 % par rapport aux crédits ouverts pour 2008-2009 qui se montaient à 598 500 dollars. Le Comité a été informé que la CEA a continué de s'efforcer d'appliquer ses recommandations concernant les frais de voyage du personnel, à travers notamment un recours accru aux services de téléconférence et de vidéoconférence. Les crédits supplémentaires demandés à ce titre (361 500 dollars) serviront à couvrir les frais très élevés de voyage dans les sous-régions et la demande accrue de participation de la CEA aux programmes et réunions pluriannuels.

V.24 Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les objets de dépense autres que les postes des cinq commissions régionales figurent aux paragraphes V.9 à V.11 ci-dessus. **Le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes pour la CEA dont le montant s'élève à 35 649 400 dollars**.

Observations générales et recommandations

Suivi des progrès accomplis dans le repositionnement de la Commission

V.25 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait formulé des propositions destinées à aider la CEA à se repositionner afin de mieux répondre aux nouveaux défis que doit relever l'Afrique dans le cadre d'un plan d'action global destiné à renforcer le rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission (voir A/62/7, par. V.20). Dans sa réponse à une recommandation du Comité (ibid., par. V.21), le Secrétaire général, se fondant sur des évaluations internes et externes, a présenté les principaux enseignements tirés de l'exercice de repositionnement aux niveaux du programme, des ressources, des finances et de l'administration (A/64/6 (Sect. 17), tableau 17A.40). Au vu de ces enseignements, il s'agira de prendre des mesures dont tient compte le projet de budget-programme pour 2010-2011, notamment : a) renforcer le mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD; b) élaborer des principes directeurs sur mesure en matière de suivi et d'évaluation, à l'appui de la stratégie de gestion axée sur les résultats; c) accélérer la mise en œuvre des programmes pluriannuels; d) améliorer les modalités de fonctionnement et la culture de la CEA; e) concevoir des techniques plus dynamiques en vue de contribuer à mobiliser des ressources supplémentaires. Les mesures prises pour donner suite aux recommandations d'autres organes de contrôle figurent également au tableau 17A.40 du projet de budget. **Le Comité consultatif accueille favorablement les réponses de la CEA aux recommandations des organes de contrôle**.

Renforcement des bureaux sous-régionaux

V.26 Les activités qui seront mises en œuvre en 2010-2011 par les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA au titre du sous-programme 7 viseront à renforcer l'appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans leurs domaines prioritaires (ibid., par. 17A.77). Le Comité a été informé que les programmes de l'Union africaine et les programmes connexes, notamment le NEPAD, étaient tous basés sur la nécessité d'inscrire la promotion de l'intégration et du développement de l'Afrique dans une perspective sous-régionale. La CEA a donc pris des mesures pour renforcer ses bureaux sous-régionaux. **Le Comité recommande d'établir une évaluation de l'efficacité du renforcement des bureaux sous-régionaux et de faire figurer ses résultats dans le prochain projet de budget**.

Appui au NEPAD

V.27 En réponse à la demande qu'il avait formulée, le Comité exécutif a été informé que dans le cadre de l'appui qu'elle apporte au NEPAD, qui est un programme de l'Union africaine pour le développement socioéconomique de l'Afrique visant à surmonter les problèmes qui entravent le développement du continent, la Commission a mené une action de coordination aux niveaux régional et sous-régional et d'appui et de plaidoyer pour l'Union africaine et le NEPAD et pour la mise en œuvre de leurs programmes. En plus de son groupe d'appui au NEPAD et de son conseiller régional pour le NEPAD, la CEA compte nommer un attaché de liaison au secrétariat du NEPAD afin de renforcer les échanges entre les deux bureaux. **Sachant que l'appui des Nations Unies au NEPAD est inscrit aux**

chapitres 11 et 17A du projet de budget-programme, le Comité consultatif recommande d'identifier clairement les domaines de complémentarité entre les deux programmes et de les indiquer dans les prochains rapports sur l'exécution du programme et les projets de budget.

Ressources extrabudgétaires

V.28 Les ressources extrabudgétaires pour le prochain exercice biennal devraient s'élever à 38 439 300 dollars, soit 19,9 % du montant total des crédits demandés pour la Commission (ibid., par. 17A.20). Selon le Secrétaire général, ce montant représenterait une augmentation de 1 300 800 dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, actuellement estimé à 37 138 500 dollars. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 (A/62/7, par. V.22 et V.23), le montant des ressources extrabudgétaires était estimé à 72 663 200 dollars, soit une hausse de quelque 30 % par rapport aux prévisions pour 2006-2007 qui se montaient à 50 484 500 dollars. Les dépenses effectives pour 2006-2007 se sont élevées à 22 714 500 dollars (voir tableau V.6 ci-dessus). Lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2008-2009, le Comité avait estimé, tout comme la CEA, que les perspectives de collecte de fonds extrabudgétaires et de diversification de ses donateurs s'amélioreraient du fait du repositionnement. Cependant, les niveaux actuel et projeté des ressources extrabudgétaires destinées à la CEA ne plaident pas en faveur d'une telle évolution. En conséquence, il est proposé pour 2010-2011 de supprimer 18 postes sur les 90 qui sont financés au moyen des ressources extrabudgétaires. **Le Comité recommande à la CEA de surveiller de près la disponibilité de ressources extrabudgétaires et de redoubler d'efforts pour en mobiliser (voir également par. V.16 ci-dessus)**.

Chapitre 17B
Bureau des commissions régionales à New York

Crédit demandé par le Secrétaire général	1 926 200 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	1 811 300 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	–

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.29 Les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 17B s'élèvent à 1 926 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 114 900 dollars ou 6,3 % par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité consultatif note que cette augmentation tient principalement à l'effet-report de la création d'un nouveau poste P-3 approuvé à compter du 1er janvier 2009 (A/64/6 (Sect. 17), par. 17B.3).

V.30 On trouvera au tableau V.9 un état des postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour 2010-2011.

Tableau V.9
Effectifs proposé

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	6	1 D-1; 1 P-5; 2 P-4/3;2 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	6	1 D-1; 1 P-5; 2 P-4/3;2 G(AC)

V.31 **Le Comité recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général**.

Chapitre 18
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Projet du Secrétaire général	94 625 800 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	92 415 800 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	30 077 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.32 Pour le chapitre 18, le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire un montant de 94 625 800 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 2 210 000 dollars (2,4 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 18), par. 18.22). Les ressources demandées sont complétées par celles prévues au titre du programme ordinaire de coopération technique (5 589 700 dollars) et du Compte pour le développement (voir aussi chap. 22 et 35 ci-après).

V.33 Le Comité consultatif note que l'augmentation des crédits demandés tient principalement à l'effet-report de la création de 14 postes pendant l'exercice 2008-2009 (2 639 400 dollars), dont 11 (2 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 AL, 1 AN) à compter du 1er janvier 2009 comme suite à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale relative aux activités touchant au développement, et est en partie compensée par une réduction des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes (429 400 dollars).

V.34 Le tableau V.10 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau V.10
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	440	1 SGA, 1 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 107 P-4/3, 35 P-2/1, 244 AL, 3 AN
Postes proposés 2010-2011	440	1 SGA, 1 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 107 P-4/3, 35 P-2/1, 244 AL, 3 AN
Transferts	20	1 P-4 du sous-programme 6 à la rubrique Direction exécutive et administration
		1 P-3 de la rubrique Direction exécutive et administration au sous-programme 1
		1 P-5 du sous-programme 5 au sous-programme 2
		1 P-4 du sous-programme 1 au sous-programme 4
		1 AL de la rubrique Direction exécutive et administration au sous-programme 4
		1 P-3 du sous-programme 4 au sous-programme 5
		3 AL des rubriques Direction exécutive et administration (1) et Appui au programme (2) au sous-programme 5
		1 P-3 de la rubrique Direction exécutive et administration au sous-programme 6
		1 P-2 et 1 AL du sous-programme 1 au sous-programme 6
		1 P-5 de la rubrique Direction exécutive et administration au sous-programme 7
		1 P-4 du sous-programme 1 au sous-programme 7
		1 AL de la rubrique Appui au programme au sous-programme 7
		5 postes au sein de la rubrique Appui au programme (1 P-4, 1 P-3, 1 AN, 2 AL)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	92	2 D-1, 3 P-5, 28 P-4/3, 2 P-2/1, 56 AL, 1 AN

Observations et recommandations concernant les postes

V.35 Le Comité consultatif note qu'il est proposé de maintenir 440 postes au titre du budget ordinaire pour 2010-2011. Le Secrétaire général a proposé le transfert de 20 postes d'administrateur et d'agent local au titre des rubriques Direction exécutive et administration, Programme de travail et Appui au programme [A/64/6 (Sect. 18), par. 18.22, al. a) à c)]. **Compte tenu des explications qu'a données le Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver les propositions concernant les effectifs de la CESAP**.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

V.36 On trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les ressources autres que celles affectées à des postes aux paragraphes V.9 à V.11 ci-dessus. **Le Comité recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général pour la CESAP au titre des objets de dépense autres que les postes, soit 12 196 600 dollars**.

Observations générales et recommandations

Restructuration du programme de travail

V.37 Le Comité consultatif a été informé que la CESAP avait remanié son programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 afin de recentrer ses activités, d'approfondir les analyses, d'obtenir de meilleurs résultats et de faire mieux connaître ses travaux dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ce remaniement n'étant pas évoqué dans le projet de budget-programme, le Comité a demandé des renseignements complémentaires. Il a ainsi appris que la restructuration avait été entreprise à la suite de consultations intergouvernementales approfondies tenues par les États membres de la CESAP en 2007 et 2008, à l'issue desquelles le cadre stratégique pour la période 2010-2011 avait été approuvé par la Commission, puis entériné par le Comité du programme et de la coordination.

V.38 Les principales modifications apportées au programme de travail à l'issue de ce remaniement sont les suivantes :

a) Sur fond d'objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de travail a été axé en priorité sur un « développement économique et social viable et sans exclusive »;

b) La réduction de la pauvreté, plutôt que de n'être prise en considération que dans un seul programme, occupe désormais une place plus prépondérante dans tous les sous-programmes pertinents;

c) L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes revêtent davantage d'importance maintenant qu'elles ont été intégrées dans tous les sous-programmes correspondants;

d) Les préoccupations des pays ayant des besoins spéciaux, dont les 32 pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et les pays en transition économique, se voient accorder un rang de priorité plus élevé dans tous les sous-programmes.

V.39 Deux nouveaux sous-programmes ont été établis dans ce cadre, à savoir le sous-programme 1 (Politique macroéconomique et développement sans exclusive) (anciennement Pauvreté et développement) et le sous-programme 8 (Activités sous-régionales de développement) [anciennement sous-programme 3 (Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique)]. Le Comité consultatif a été informé qu'au titre du sous-programme 8, outre les travaux consacrés à la coopération sous-régionale dans le Pacifique, quatre nouveaux volets avaient été ajoutés concernant la coopération sous-régionale en Asie de l'Est et du Nord-Est, en Asie du Nord et en Asie centrale, en Asie du Sud et du Sud-Ouest, et en Asie du Sud-Est.

V.40 La CESAP a indiqué que le processus de sélection de l'emplacement des trois nouveaux bureaux sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale (bureau conjoint avec la CEE, voir par. V.51 ci-dessous) et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest touchait à sa fin, à la suite de l'examen approfondi qu'elle avait réalisé lors de sa session d'avril 2009. Selon elle, le lieu d'implantation des bureaux sous-régionaux serait définitivement arrêté début août 2009 et les nouveaux bureaux commenceraient à fonctionner début 2010. **Le Comité consultatif recommande que la CESAP rende compte de la mise en place et du fonctionnement des trois bureaux sous-régionaux dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**.

V.41 Le Comité consultatif note que l'appareil de conférence de la Commission a fait l'objet d'un examen réalisé compte tenu des recommandations que le Bureau des services de contrôle interne avait formulées à l'issue d'une inspection et d'une série d'évaluations, notamment une évaluation externe menée en 2006. Un nouvel appareil a ensuite été adopté dans le but d'améliorer l'efficacité et de susciter une représentation plus large et à un plus haut niveau. Le Comité note également que la Commission procédera à sa soixante-septième session, en 2011, à un examen à mi-parcours du fonctionnement de son appareil de conférence (ibid., par. 18.8 et 18.28).

V.42 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu les renseignements actualisés ci-après sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'utilisation du Centre de conférence (ibid., tableau 18.37, et A/63/5 (Vol. I), chap. II, par. 231, 236 et 239) :

a) Afin de réduire les taux de vacance au Centre, la CESAP travaillait en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies afin que davantage de réunions se tiennent au Centre, et compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité à Bangkok, la CESAP avait reçu un plus grand nombre de demandes de réservation pour les mois à venir;

b) Afin d'assouplir les conditions d'utilisation du Centre, la CESAP était en train de revoir le modèle de fonctionnement des services de restauration en vue d'offrir davantage de possibilités, ce qui était susceptible de permettre que le Centre soit davantage utilisé;

c) Aux fins de la planification du remplacement et de la modernisation pluriannuelle du matériel, des consultants avaient été chargés en 2008 d'étudier les systèmes informatiques du Centre et le plan de modernisation retenu, à la suite de quoi la CESAP avait intégré certaines des recommandations dans son projet de budget pour 2010-2011, notamment celle concernant le remplacement en 2010 du système d'interprétation simultanée se trouvant dans la salle des séances plénières.

V.43 Le Comité consultatif note que le nombre de publications récurrentes et isolées de la CESAP devrait passer de 67 et 27, respectivement, pour l'exercice 2008-2009 à 25 et 17 pour l'exercice 2010-2011, principalement du fait de l'accroissement du nombre d'ouvrages publiés en ligne (voir par. V.17 ci-dessus). **Le Comité félicite la CESAP de diffuser ses publications en ligne**.

Chapitre 19
Développement économique en Europe

Projet du Secrétaire général	65 849 600 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	64 726 300 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	26 559 300 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.44 Pour le chapitre 19, le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire un montant de 65 849 600 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 1 123 300 dollars (1,7 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 19), par. 19.14). Les ressources demandées sont complétées par celles prévues au titre du programme ordinaire de coopération technique (3 423 200 dollars) et du Compte pour le développement (voir aussi chap. 22 et 35 ci-après).

V.45 Le Comité consultatif note que l'augmentation des crédits demandés tient à l'effet-report de la création de cinq postes (2 P-4, 2 P-3, 1 P-2) pendant l'exercice biennal 2008-2009 (1 078 100 dollars), dont quatre à compter du 1er janvier 2009 comme suite à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale relative aux activités touchant au développement, ainsi qu'à la proposition de créer un poste P-3 pour l'exercice 2010-2011 (166 400 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes (121 200 dollars).

V.46 Le tableau V.11 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau V.11
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	199	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 69 P-4/3, 21 P-2/1, 6 G(1re C), 69 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	200	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 70 P-4/3, 21 P-2/1, 6 G(1re C), 69 G(AC)
Créations	1	
Transferts	3	1 P-5 du sous-programme 1 au Groupe de l'information (rubrique Direction exécutive et administration)

	Postes	*Classe*
		1 P-3 du sous-programme 8 au sous-programme 1
		1 P-4 du Groupe de l'information (rubrique Direction exécutive et administration) au sous-programme 8
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	26	2 P-5, 16 P-4/3, 4 P-2/1, 4 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

V.47 Il est demandé de créer un poste d'économiste (P-3) au titre du sous-programme 2 (Transports) aux fins de la réalisation de travaux sur les normes relatives aux carburants et sur la lutte contre le réchauffement de la planète, comme suite à la décision prise par les gouvernements des pays membres du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (ibid., par. 19.38). Le Comité consultatif a été informé que le Forum mondial s'était accordé à dire en 2007 qu'un lien étroit unissait la qualité des carburants et les émissions polluantes des véhicules automobiles et que l'élaboration de normes applicables aux carburants contribuerait à améliorer la performance environnementale des véhicules. **Compte tenu des explications qu'a données le Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver la création de ce poste.**

V.48 Il est proposé de transférer trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) [ibid., par. 19.14, al. a) et b)]. **Le Comité consultatif n'y voit pas d'objection**.

V.49 En ce qui concerne les mesures de résultats que la CEE a adoptées s'agissant du recrutement et de l'affectation du personnel dans les délais prescrits [ibid., tableau 19.8, al. b)], le Comité consultatif note que la CEE était celle des commissions régionales pour laquelle la durée moyenne de vacance d'un poste d'administrateur avait été la plus importante en 2006-2007 et en 2008-2009 (voir par. V.4 et tableau V.1 ci-dessus). Pour 2010-2011, tandis que les autres commissions régionales se sont fixé comme objectif 120 jours (CEA et CEPALC) ou 150 jours (CESAP et CESAO), la CEE a pour sa part proposé 180 jours, en donnant la même explication que lors des précédents exercices, à savoir que dans la mesure où elle faisait appel aux services de l'Office des Nations Unies à Genève, elle ne maîtrisait pas entièrement le processus de recrutement. À cet égard, le Comité rappelle les préoccupations qu'il avait formulées concernant la capacité de l'Office des Nations Unies à Genève d'assurer aux organisations ayant des bureaux dans cette ville des services administratifs suffisants dans le domaine du recrutement (A/62/7, par. V.39). Ayant demandé des précisions, il a été informé que l'Office fournissait à la CEE des services d'administration générale, touchant notamment la gestion des ressources humaines, la paie et la comptabilité, et les services de conférence et de bibliothèque. **Le Comité engage la CEE à s'employer plus énergiquement à améliorer ses résultats en matière de recrutement et d'affectation du personnel dans les délais prescrits. À cet égard, il recommande à la Commission et à l'Office des Nations Unies à Genève d'étudier et d'actualiser leurs contrats de louage de services et d'envisager d'élaborer des normes plus précises concernant la prestation de services**.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

V.50 On trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les ressources autres que celles affectées à des postes aux paragraphes V.9 à V.11 ci-dessus. **Le Comité recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes, soit 4 421 500 dollars**.

Observations générales et recommandations

Bureau sous-régional conjoint de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

V.51 En ce qui concerne le bureau sous-régional conjoint que la CEE prévoit d'établir avec la CESAP, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que dans le cas de la CEE, ce bureau ne s'occuperait que des pays relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, tandis que dans celui de la CESAP, il ferait fonction de bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale (voir par. V.40 ci-dessus). La CEE et la CESAP décideraient ensemble du lieu d'implantation du bureau, à la lumière d'un rapport que devait établir un consultant indépendant qui était en train de mener des évaluations dans tous les pays candidats compte tenu de divers critères, notamment le coût, la sécurité, la facilitation des liaisons de transport et la présence à proximité de bureaux sous-régionaux d'autres organismes des Nations Unies.

Chapitre 20
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Projet du Secrétaire général	106 442 200 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	103 159 300 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	24 500 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.52 Pour le chapitre 20, le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire un montant de 106 442 200 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 3 282 900 dollars (3,2 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 20), par. 20.13). Les ressources demandées sont complétées par celles prévues au titre du programme ordinaire de coopération technique (5 645 900 dollars) et du Compte pour le développement (voir aussi chap. 22 et 35 ci-après).

V.53 Le Comité consultatif note que l'augmentation tient à l'effet-report de la création de 22 postes pendant l'exercice biennal 2008-2009, dont 20 (2 P-5, 3 P-4,

11 P-3, 2 P-2, 2 AL) à compter du 1er janvier 2009 comme suite à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale relative aux activités touchant au développement. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes (480 100 dollars).

V.54 Le tableau V.12 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 ainsi que, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau V.12
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	496	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 29 P-5, 122 P-4/3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 274 AL, 2 AN
Postes proposés pour 2010-2011	496	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 29 P-5, 122 P-4/3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 274 AL, 2 AN
Transferts	7	1 P-3 du bureau de Santiago à celui de Washington, dans le cadre du sous-programme
		2 P-2 et 1 AL du sous-programme 10 au sous-programme 3
		1 P-4 du sous-programme 11 au sous-programme 8
		1 P-3 de la rubrique Direction exécutive et administration au sous-programme 8
		1 AL du sous-programme 1 au sous-programme 9
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	40	1 D-1, 2 P-5, 7 P-4/3, 5 P-2/1, 25 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.55 Le Comité consultatif note qu'il est proposé de maintenir 496 postes au titre du budget ordinaire pour 2010-2011. **Il recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs**.

V.56 Le Comité consultatif note que, bien que cela ne soit pas clairement indiqué dans le projet de budget-programme, il est proposé de transférer sept postes en 2010-2011. **Le Comité n'y voit pas d'objection**.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

V.57 On trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les ressources autres que celles affectées à des postes aux paragraphes V.9 à V.11 ci-dessus. **Le Comité recommande l'approbation des crédits**

demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes, soit 17 118 900 dollars.

Observations générales

V.58 Le Comité consultatif a été informé que la proposition budgétaire concernant la CEPALC avait été établie dans le souci de continuer de réaffecter les ressources de l'appui au programme au programme de travail. En outre, afin de limiter l'augmentation des dépenses d'appui au programme, la CEPALC a pris en 2008 des mesures draconiennes pour réduire la consommation d'électricité et de gaz de 25 % et de 51 %, respectivement, ainsi que la consommation d'eau et l'utilisation de papier et d'autres fournitures et matériel de bureau, tandis qu'elle renégociait les contrats en vue de faire des économies. Ces mesures avaient pour objet de parer aux incidences de l'appréciation des monnaies locales par rapport au dollar des États-Unis, à l'inflation, à l'augmentation du coût des services d'infrastructure et des frais associés aux contrats, et aux fluctuations des prix de l'immobilier à l'échelle locale, ces dernières ayant d'importantes répercussions sur les frais de location engagés par divers bureaux de la CEPALC. Ne pouvant être pérennisées, ces mesures étaient progressivement remplacées par un programme visant à procéder à des améliorations et à accroître l'efficacité, et ainsi à contribuer à l'initiative « Pour une ONU verte ». **Le Comité engage la CEPALC à faire part aux autres commissions régionales des enseignements qu'elle a tirés de la mise en œuvre de ces initiatives**.

V.59 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur la coordination de l'action menée par la CEPALC, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et la Division de la promotion de la femme. En juin 2008, le Secrétaire exécutif de la CEPALC et la Directrice de l'INSTRAW ont signé un accord interorganisations prévoyant que les deux organismes collaboreraient à l'exécution du projet pluriannuel concernant l'établissement d'un observatoire de l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes, la CEPALC devant assurer le secrétariat technique du projet. La Division de la promotion de la femme a quant à elle collaboré avec les quatre autres commissions régionales et axé ses travaux pendant l'exercice 2008-2009 sur : a) les préparatifs de la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme; b) l'exécution, avec le concours financier du Gouvernement italien, d'un projet visant à renforcer la collaboration et les synergies entre les mécanismes nationaux chargés de la promotion de la femme; et c) la mise en œuvre du projet interrégional concernant le renforcement des capacités en vue de l'élimination de la violence à l'égard des femmes grâce à la mise en réseau de communautés de savoir locales. **Le Comité prend note de ce qui précède et demande que le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 comporte des renseignements sur les activités menées en faveur de la promotion de la femme**.

Chapitre 21
Développement économique et social en Asie occidentale

Projet du Secrétaire général	65 883 200 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	64 718 700 dollars
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires	7 796 500 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.60 Les ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au chapitre 21 du budget ordinaire s'élèvent à 65 883 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 164 500 dollars (1,8 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 21), par. 21.12). À ces ressources viennent s'ajouter celles qui sont demandées au titre du programme ordinaire de coopération technique (4 867 800 dollars) et du Compte pour le développement (voir aussi les chapitres 22 et 35 ci-dessous).

V.61 Le Comité consultatif note que l'augmentation correspond à l'effet-report de six postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) créés avec effet le 1er janvier 2009 dans le cadre de la résolution 63/260 de l'Assemblée générale, relative aux activités touchant au développement, et à la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour l'exercice biennal 2010-2011 (ibid.). L'augmentation des ressources demandées au titre des postes est partiellement compensée par une diminution de celles qui sont prévues pour les objets de dépense autres que les postes (202 400 dollars).

V.62 Le tableau V.13 ci-dessous présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 et de ceux que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire pour 2010-2011.

Tableau V.13
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	261	1 SGA, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 64 P-4/3, 18 P-2/1, 1 administrateur recruté sur le plan national, 144 AL, 1 SM
Postes proposés pour 2010-2011	261	1 SGA, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 64 P-4/3, 18 P-2/1, 2 PN, 143 AL, 1 SM
Créations	1	1 PN au titre de l'appui au programme
Suppressions	1	1 AL au titre de l'appui au programme

Observations et recommandations concernant les postes

V.63 Le Comité consultatif note qu'au total, il est proposé de financer 261 postes au moyen du budget ordinaire pour 2010-2011, soit le même nombre que pour 2008-2009. Le Secrétaire général propose de supprimer un poste d'agent local et de créer, au titre de l'appui au programme, un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour la fonction gestion des installations des Services centraux d'appui de la Division des services administratifs, l'intéressé devant connaître le marché local et les politiques et réglementations locales (ibid., par. 21.78). **Le Comité consultatif recommande l'approbation du tableau d'effectifs proposé pour la CESAO.**

V.64 Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique que, pour 2006-2007, la durée moyenne de vacance d'un poste d'administrateur à la CESAO était de 112 jours [ibid., tableau 21.8, indicateur de succès b)] Il prévoit que cette durée moyenne sera de 225 jours pour 2008-2009 et de 150 jours pour 2010-2011. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il s'était avéré difficile de susciter des candidatures suite aux affrontements survenus au Liban en 2006, et que les conditions de sécurité du lieu d'affectation avaient conduit à une pénurie de candidats qualifiés et, surtout, de candidates qualifiées. De plus, les violences de mai 2008 avaient conduit 16 postulants à retirer leur candidature ou à décliner une offre d'emploi en 2008 (voir aussi par. V.4 ci-dessus).

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.65 Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les objets de dépense autres que les postes pour les cinq commissions régionales figurent aux paragraphes V.9 à V.11 ci-dessus. **Le Comité consultatif recommande que le montant proposé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes, soit 10 278 600 dollars, soit approuvé.**

Observations générales

Répartition des ressources

V.66 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la répartition des ressources entre les sept sous-programmes intéressant la CESAO s'effectuait en fonction des mandats, en concertation avec les États membres. Le sous-programme 6 (Promotion de la femme) et le sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement) avaient été mis en place lors d'exercices biennaux antérieurs grâce à une réaffectation de ressources existantes. En outre, le Secrétaire général envisageait de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour ces deux sous-programmes, et d'en étendre graduellement la portée, en concertation avec les États membres. En ce qui concerne les indicateurs de succès du sous-programme 6, le Comité a été informé que la CESAO était consciente qu'elle devait tenir compte des sensibilités politiques et culturelles lorsqu'elle s'efforçait de favoriser la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

Nouveau bâtiment de l'ONU

V.67 Le Comité consultatif a été informé que, le niveau d'alerte ayant été décrété pour le lieu d'affectation, le bureau de la CESAO ne se trouvait pas en zone sûre et n'était pas conforme aux Normes minimales de sécurité opérationnelle. Un site et un

terrain susceptibles d'accueillir une Maison des Nations Unies où seraient rassemblées toutes les entités du système des Nations Unies présentes à Beyrouth avaient été trouvés et approuvés par le Conseil des ministres du pays hôte. Le Comité a été informé que le Gouvernement libanais s'était engagé à prendre en charge les dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment et que la CESAO attendait une confirmation écrite de cet engagement.

Chapitre 22
Programme ordinaire de coopération technique

Projet du Secrétaire général	54 832 500 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	54 832 500 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.68 Le montant des ressources demandées au titre du chapitre 22 est identique à celui qui avait été approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009, soit 54 832 500 dollars, avant actualisation des coûts. Ces ressources correspondent à 2 232 mois de services consultatifs régionaux et interrégionaux, comme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 22), par. 22.20).

V.69 Les activités menées au titre du chapitre 22 se répartissent entre deux composantes : d'une part, les services consultatifs sectoriels assurés par le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, l'ONUDC, ONU-Habitat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, d'autre part, les services consultatifs régionaux et sous-régionaux assurés par les cinq commissions régionales. Le montant demandé pour les services consultatifs sectoriels est de 23 117 000 dollars, soit 38,2 % du total prévu pour le chapitre 22, tandis que les services consultatifs régionaux et sous-régionaux représentent 37 382 400 dollars, soit 61,8 % de l'ensemble. Le montant proposé permettrait de financer 792 mois de services consultatifs sectoriels et 1 440 mois de services consultatifs régionaux (ibid., par. 22.22, 22.29 et 22.30).

V.70 Le programme ordinaire de coopération technique a été créé en 1946 en application de la résolution 58/I de l'Assemblée générale. D'après le Secrétaire général, ce programme se distingue principalement des autres activités de coopération technique menées par le système des Nations Unies en ce qu'il permet de répondre rapidement et souplement aux demandes des pays en développement qui ont besoin d'une aide peu importante mais urgente (ibid., par. 22.1 et 22.4). Conformément à la résolution 2514 (XXIV) de l'Assemblée générale et à la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social, les activités financées au titre de ce chapitre du budget sont principalement des services consultatifs à court terme, des activités de formation et des projets opérationnels, l'accent étant mis sur l'apprentissage et la transmission de compétences, de technologies et de savoirs nouveaux (ibid., par. 22.9).

V.71 Le Secrétaire général indique que depuis longtemps, les crédits ouverts au titre de ce chapitre correspondent au maintien des moyens existants, si bien qu'en réalité ces moyens sont en diminution (ibid., par. 22.21). Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu les réponses suivantes :

a) Bien que l'inflation et les fluctuations des taux de change soient prises en compte, la valeur réelle du programme ordinaire décline en termes relatifs au fil des ans, les crédits n'augmentant que du pourcentage correspondant à l'inflation et aux fluctuations des taux de change;

b) En matière d'actualisation des coûts, ce chapitre diffère des autres en ce qu'il ne comporte aucune dépense liée à des postes puisque les services consultatifs, qui sont fournis à la demande des gouvernements, portent sur le court terme et sont financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Par conséquent, parmi les paramètres d'actualisation des coûts définis pour chaque lieu d'affectation, seuls les taux de change et l'inflation sont pris en compte. L'évolution des coûts salariaux standard, du pourcentage moyen de postes vacants et de l'indemnité de poste n'entre pas en ligne de compte;

c) Comme le Comité consultatif l'a indiqué dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, il a été informé qu'une part importante des crédits ouverts au titre du programme ordinaire de coopération technique était destinée à couvrir le coût des traitements des conseillers régionaux et interrégionaux et les dépenses communes de personnel correspondantes. Cependant, ces ressources n'étaient pas spécifiquement affectées à des postes et approuvées comme telles : elles étaient approuvées sous forme d'une somme globale, et les montants inscrits au budget correspondaient au coût effectif des traitements et des voyages comptabilisés pour les exercices biennaux précédents (A/42/7, par. 24.3). Cela signifie que, le crédit demandé ne faisant apparaître aucun accroissement des ressources, une part chaque année plus importante du crédit ouvert au titre du programme ordinaire de coopération technique est nécessaire pour maintenir le même niveau d'activité dans le domaine des services consultatifs à court terme, et la proportion de fonds disponibles pour les activités de formation et les projets opérationnels est réduite d'autant.

Budgétisation axée sur les résultats

V.72 En ce qui concerne l'application de la budgétisation axée sur les résultats aux activités financées au titre du programme ordinaire de coopération technique, le Secrétaire général indique (A/64/6 (Sect. 22), par. 22.16 et 22.17) que le cadre logique applicable au chapitre 22, établi pour la première fois pour l'exercice 2004-2005, a été étendu au niveau du programme en 2006-2007 puis étendu encore aux 55 sous-programmes en 2008-2009. Chaque entité chargée d'un sous-programme est, par conséquent, directement responsable de la définition de ses réalisations escomptées, du choix des indicateurs de succès et, en fin de compte, de l'obtention des résultats visés. Le Secrétaire général reconnaît que, faute d'une procédure formelle de remontée de l'information sur le programme, les résultats obtenus dans le cadre du programme ordinaire n'apparaissent pas toujours clairement. Des indications sur le programme ont été fournies pour la première fois dans le rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005, puis dans le rapport relatif à l'exercice biennal 2006-2007, avec, entre autres, des précisions sur les facteurs ayant entravé l'exécution du programme,

les enseignements tirés de l'expérience et les données obtenues grâce aux activités de suivi et d'évaluation.

V.73 Le Comité consultatif note qu'après avoir examiné l'application des méthodes de budgétisation axée sur les résultats dans le domaine de la coopération technique, le Comité des commissaires aux comptes a fait observer que, faute d'objectifs clairs et d'indicateurs valables, l'évaluation objective des activités menées était difficile et se résumait à une description des progrès réalisés. Le Comité des commissaires aux comptes a toutefois souligné que le dispositif de suivi mis en place pour le Compte pour le développement faisait, dans l'ensemble, exception à ce constat, et a recommandé à l'Administration d'arrêter, pour toutes ses activités de coopération technique, des mesures des résultats comparables à celles qui sont définies pour les projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/63/5 (Vol. I), chap. II, par. 83 à 89). Au paragraphe 22.18 du projet de budget, le Secrétaire général indique que, comme suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, un site Web spécial est en train d'être créé aux fins du suivi du programme ordinaire. **Le Comité consultatif salue cette initiative et compte que le Secrétaire général fournira des indications sur les progrès accomplis en la matière dans le projet de budget-programme pour 2012-2013.**

Observations générales et recommandations

V.74 **Le Comité consultatif rappelle que, comme il l'a déjà fait observer, les fonds continuent de servir, dans une très grande proportion, à financer des services consultatifs assurés par des personnes recrutées sur le plan international, à grands frais, dans divers lieux d'affectation (A/62/7, par. V.65). Il note que le Secrétaire général n'a pas donné suite à la recommandation selon laquelle le recours à des experts recrutés sur le plan national ou régional devrait être envisagé. Il réitère cette recommandation, qui permettrait peut-être d'obtenir les compétences voulues à moindre coût. De plus, il souligne une nouvelle fois que des directives uniformisées devraient être mises au point à l'intention des agents d'exécution, afin que les rapports sur les activités, les résultats et les produits du programme ordinaire de coopération technique soient cohérents et coordonnés (ibid., par. V.60).**

V.75 Le Comité consultatif a demandé dans quelle mesure les activités menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique étaient déterminées par la demande. Il a été informé qu'au 31 mai 2009, sur les 1 086 activités menées par l'ensemble des agents d'exécution pour 2008-2009, 687 (soit 63,3 %) faisaient suite à des demandes expresses d'États membres, 293 (soit 27 %) visaient à favoriser la compréhension de conventions et de textes issus de conférences et 106 (soit 9,8 %) avaient été lancées à l'initiative des agents d'exécution. À titre de comparaison, au 31 mai 2007, sur les 1 261 activités menées pour 2006-2007, 793 (soit 62,9 %) faisaient suite à des demandes expresses, 292 (soit 23,2 %) avaient trait à des conventions et conférences et 176 (soit 14 %) correspondaient à des initiatives des agents d'exécution.

V.76 Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/7, par. V.66), le Comité consultatif a dit qu'il fallait s'occuper sans plus attendre des cas où des conseillers étaient restés rattachés au programme pendant de longues périodes au titre d'une série de contrats de courte durée. Ayant demandé ce qui avait été fait, le Comité a été informé qu'en attendant

l'adoption de nouvelles procédures et directives pour le programme ordinaire de coopération technique, le Secrétariat faisait de son mieux pour rationaliser la situation. Les contrats ne pouvaient être renouvelés au-delà de cinq ans et, si les services correspondants demeuraient nécessaires, un nouvel avis était publié afin que le candidat le plus qualifié puisse être engagé. Le nombre de conseillers était de 65 pour 2008-2009, contre 67 pour 2006-2007. Sur ces 65 conseillers, 35 travaillaient pour le programme ordinaire depuis moins de trois ans et 10 depuis trois à cinq ans. Le nombre de conseillers employés depuis plus de cinq ans avait été ramené de 25 pour 2006-2007 à 20 pour 2008-2009. En outre, le Comité a été informé que le nombre de postes de la classe L-7/L-6 avait été ramené de 14 pour 2006-2007 à 7 pour 2008-2009. **Le Comité recommande que des informations sur l'attribution et la durée des contrats des conseillers et sur l'évolution de la situation figurent dans les futurs projets de budgets.**

V.77 Ayant demandé des précisions au sujet des lieux où les séminaires se tenaient et des voyages des conseillers, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2009, sur les 217 séminaires et ateliers financés au titre du chapitre 22 pour 2008-2009, 186 s'étaient déroulés dans des pays en développement, 19 dans des pays en transition, 6 dans des villes sièges de l'ONU et 6 dans d'autres villes de pays développés. À la même date, les conseillers avaient entrepris 712 missions au total, contre 827 au 31 mai 2007.

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 23
Droits de l'homme

Crédit demandé par le Secrétaire général	139 161 500 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	127 353 200 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	233 200 300 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.1 Le montant total des ressources demandées au titre de ce chapitre comprend 138 020 600 dollars pour couvrir les besoins du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et 1 140 900 dollars pour financer le Comité des personnes disparues à Chypre (A/64/6 (Sect.23), par. 23.11). Le programme de travail du HCDH pour l'exercice biennal 2010-2011 consiste en quatre sous-programmes : intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse; appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme; services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège; et appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires. Les activités relatives au Comité des personnes disparues à Chypre relèvent d'un programme de travail distinct inscrit au titre du présent chapitre. Comme indiqué dans le projet de budget, la stratégie du programme sera guidée par les enseignements tirés des activités de l'exercice biennal 2008-2009, en particulier pour choisir des indicateurs de succès qui puissent être appliqués de manière réaliste par le Haut-Commissariat (ibid., par. 23.7).

VI.2 Au paragraphe 23.9 du projet de budget, le Secrétaire général précise que, au cours de l'exercice 2010-2011, le Haut-Commissariat devrait avoir achevé la mise en place de sa nouvelle structure et remédié ainsi aux lacunes constatées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport de 2002 (A/57/488), les buts recherchés étant : a) de créer des entités techniques plus faciles à gérer; b) d'améliorer la coordination interne pour faciliter la définition d'une vision commune et la réalisation d'objectifs communs; et c) d'aligner la classe des postes de direction sur celle qui leur est attribuée au sein d'entités comparables au sein du Secrétariat de l'ONU.

VI.3 Dans sa résolution 60/1, l'Assemblée générale a appelé à renforcer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en doublant son budget ordinaire au cours des cinq prochaines années, afin de rééquilibrer progressivement la répartition de ses ressources entre budget ordinaire et contributions volontaires, compte tenu des autres programmes prioritaires à l'intention des pays en développement et de la nécessité de recruter du personnel hautement qualifié,

géographiquement très diversifié et se répartissant également entre les sexes, personnel dont le coût sera imputé au budget ordinaire. L'Assemblée générale a aussi préconisé une coopération plus étroite entre le Haut-Commissariat et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Dans sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a décidé de retenir le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005 (64,1 millions de dollars) comme chiffre de référence pour le doublement convenu des ressources du Haut-Commissariat. Comme indiqué au paragraphe 23.16 du projet de budget, en proposant un montant de 139,2 millions de dollars, avant actualisation des coûts, au titre des ressources du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, le Secrétaire général estime que l'objectif visant à doubler en cinq ans les ressources du Haut-Commissariat aura été atteint.

VI.4 Le tableau VI.1 donne des précisions sur les ressources prévues au budget ordinaire pour la période de cinq ans commençant avec l'exercice biennal 2004-2005.

Tableau VI.1
Évolution du montant des ressources prévues au budget ordinaire depuis 2004-2005[a]

Exercice biennal	*Montant*[a] *(dollars É.-U.)*	*Postes*	*Observations*
Montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005	64 139 100	177	Résolution 62/236 de l'Assemblée générale, par. 100
Montant initial du crédit prévu pour 2006-2007	82 697 100		Résolution 60/247 A
Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007	90 148 200	277	Résolution 61/253 A
Montant initial du crédit prévu pour 2008-2009	116 261 900		Résolution 62/237 A
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	126 612 300	338	Résolution 63/264 A
Projet de budget-programme pour 2010-2011	139 161 500	340	L'augmentation de 75 022 400 dollars proposée représente un accroissement de 117 % par rapport au montant des crédits révisés pour l'exercice biennal 2004-2005. L'augmentation globale des effectifs est de 92,1 % par rapport à l'exercice biennal 2004-2005.

[a] En chiffres nets du crédit proposé pour le Comité des personnes disparues à Chypre.

VI.5 Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources avait servi à renforcer toutes les composantes du HCDH. Le nombre de produits avait augmenté conformément aux cadres stratégiques approuvés, s'agissant notamment de la fourniture de services de secrétariat à un nombre croissant d'organes conventionnels (qui en outre se réunissent plus fréquemment); de l'intensification des travaux consacrés aux questions thématiques relatives aux droits de l'homme, au sein du HCDH et en raison du nombre accru de rapporteurs spéciaux; et de la capacité accrue de fournir des services consultatifs aux gouvernements grâce au nombre croissant de bureaux régionaux dans le monde.

VI.6 Le Comité consultatif a été informé que les bureaux extérieurs du HCDH fournissent des services consultatifs aux pays dans lesquels ils sont établis, ses bureaux régionaux fournissant quant à eux ces services aux pays de leurs régions respectives. Le tableau VI.2 présente des informations actualisées sur les bureaux extérieurs du HCDH.

Tableau VI.2
Bureaux extérieurs, par région (au 30 juin 2009)

Région	*Présence actuelle*	*Présence prévue*
Afrique	Bureaux de pays : Togo, Ouganda	
	Composantes droits de l'homme des opérations de paix : MINUAD, BINUB, MINURCAT, MONUC, ONUCI, MINUL, BINUSIL, BONUCA, BANUGBIS, UNPOS, Nairobi	
	Bureaux/centres régionaux : Addis-Abeba (Afrique de l'Est), Pretoria (Afrique du Sud), Yaoundé (Afrique centrale), Dakar (Afrique de l'Ouest)	
	Conseillers en matière de droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies : Guinée, Kenya, Niger, Rwanda, Grands Lacs (Burundi), Afrique de l'Ouest (Dakar-UNOWA)	
Asie-Pacifique	Bureaux de pays : Cambodge, Népal	
	Composantes droits de l'homme des missions de maintien de la paix : MANUA, MINUT	
	Bureaux régionaux : Bangkok (Asie du Sud-est), Suva (Pacifique)	Bureaux régionaux Asie du Sud-Ouest ou du Nord-Est (à confirmer)
	Conseillers en matière de droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies : Indonésie (HCDH), Sri Lanka, Papouasie-Nouvelle-Guinée	Conseiller en matière de droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies : Pakistan (à confirmer)
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Bureaux autonomes : territoire palestinien occupé (Gaza et Ramallah)	Bureau de pays : Mauritanie
	Composantes droits de l'homme des opérations de paix : MANUI	
	Bureaux/centres régionaux : Beyrouth (Moyen-Orient), Doha (Asie du Sud-Ouest et Centre de formation et de documentation de la région arabe)	Bureaux régionaux : Afrique du Nord ou péninsule arabique (à confirmer)

Région	*Présence actuelle*	*Présence prévue*
Europe, Amérique du Nord, Asie centrale	Bureau autonome : Kosovo (Serbie)	
	Conseiller en matière de droits de l'homme en Géorgie : bureau des droits de l'homme	
	Bureaux régionaux : Bishkek (Asie centrale), Bruxelles (Europe)	
	Conseillers en matière de droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies : Tbilissi (région méridionale du Caucase), assistant droits de l'homme recruté sur le plan national (Fédération de Russie), assistant droits de l'homme recruté sur le plan national (ex-République yougoslave de Macédoine), République de Moldova, assistant droits de l'homme recruté sur le plan national (Serbie), Albanie	Conseillers en matière de droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies : Tadjikistan
Amérique latine et Caraïbes	Bureaux de pays : Bolivie, Colombie, Guatemala, Mexique	
	Composantes droits de l'homme des opérations de paix : MINUSTAH	
	Bureaux régionaux : Panama (Amérique centrale), Santiago (Amérique latine)	
	Conseillers en matière de droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies : Équateur, Nicaragua	Conseillers en matière de droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies : Honduras, Paraguay

Abréviations : BANUGBIS : Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; BINUB : Bureau intégré des Nations Unies au Burundi; BINUSIL : Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone; BONUCA : Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine; MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MANUI : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria; MINURCAT : Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; MINUT : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; MONUC : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo; ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; UNOWA : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest; UNPOS : Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

VI.7 Le paragraphe 23.11 du projet de budget donne des détails sur l'augmentation nette totale de 11,8 millions de dollars en ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette augmentation inclut un montant de 400 000 dollars prévu pour le Comité des personnes disparues à Chypre, qui s'explique principalement par le fait qu'un troisième membre du Comité a été nommé ainsi que d'autres fonctionnaires au sein de cet organe, et un montant de 11 408 300 dollars pour le Haut-Commissariat, qui s'explique par :

a) Une augmentation nette de 728 300 dollars au titre des organes directeurs;

b) Une augmentation nette de 455 200 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration;

c) Une augmentation totale nette d'un montant de 10 057 500 dollars pour les activités de fond;

d) Une augmentation nette de 167 300 dollars au titre de l'appui au programme.

VI.8 Au paragraphe 23.12 du projet de budget, le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses au titre du chapitre 23 ne tiennent pas compte des éléments ci-après, qui auraient des incidences sur le programme de travail des droits de l'homme pour l'exercice 2010-2011 :

a) Les ressources nécessaires pour le Comité des disparitions forcées qui, conformément à l'article 26 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, serait créé pour s'acquitter des tâches prévues dans la Convention. Le Comité consultatif a été informé que la Convention n'était pas entrée en vigueur;

b) Les résultats de la Conférence d'examen de Durban.

Le Comité consultatif a été informé que les besoins en matière de ressources liés aux activités susmentionnées seraient présentés, selon qu'il conviendrait, par le Secrétaire général, dans les états d'incidences sur le budget-programme.

VI.9 On trouvera dans le tableau VI.3 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau VI.3
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	338	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 42 P-5, 175 P-4/3, 20 P-2/1, 4 G(1e C), 77 G(AC), 4 G AL), 1 AN
Postes proposés pour 2010-2011	340	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 9 D-1, 42 P-5, 177 P-4/3, 20 P-2/1, 4 G(1e C), 77 G(AC), 4 G(AL), 1 AN
Postes nouveaux	2	2 P-3 pour le sous-programme 4
Reclassements	1	1 D-2 à SSG (Direction exécutive et administration)
Redéploiements	2	1 D-2 du sous-programme 2 au sous-programme 4
		1 G du sous-programme 4 au sous-programme 2

	Postes	*Classe*
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	656	3 D-1, 30 P-5, 213 P-4/3, 35 P-2/1, 2 G(1e C), 278 G(AC), 95 AN

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

VI.10 Au titre du sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires), le Secrétaire général propose la création de deux nouveaux postes P-3 de spécialistes des droits de l'homme ayant des compétences particulières dans le domaine des formes d'esclavage contemporaines, de leurs causes et de leurs conséquences, et dans celui des obligations relatives aux droits de l'homme en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. **Le Comité consultatif recommande la création du poste P-3 de spécialiste des obligations relatives aux droits de l'homme en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les fonctions liées au poste P-3 de spécialiste des formes d'esclavage contemporaines, de leurs causes et de leurs conséquences pourraient être absorbées par les effectifs existants.**

Reclassements

VI.11 Au titre de la rubrique Direction exécutive et administration, le Secrétaire général propose de reclasser le poste de l'actuel Directeur (D-2) du Bureau de New York au rang de Sous-Secrétaire général. Comme il est indiqué dans le projet de budget-programme, dans une étude interne réalisée en 2007 sur le Bureau de New York, le Bureau des services de contrôle interne a conclu que, compte tenu de l'importance croissante du Haut-Commissariat au lendemain du Sommet mondial de 2005, il lui fallait un représentant de plus haut niveau à New York, et il a recommandé, précisément, que le chef du Bureau de New York ait le rang de Sous-Secrétaire général (A/64/6 (Sect.23), par. 23.49). Le Secrétaire général a indiqué qu'avec un sous-secrétaire général à la tête de son bureau de New York, le Haut-Commissariat, en l'absence de la Haut-Commissaire, pourra être représenté à un niveau suffisant dans les comités exécutifs dotés d'un pouvoir de décision, en particulier dans le Comité des politiques et le Conseil de direction du Secrétaire général, et ce représentant aura un rôle politique et pourra participer à des débats d'orientation de haut niveau (ibid., par. 23.53). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce reclassement**.

Redéploiements

VI.12 **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la proposition tendant au redéploiement interne de deux postes (1 poste de D-2 du sous-programme 2 vers le sous-programme 4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 4 vers le sous-programme 2).**

Recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

VI.13 Le montant prévu de 31 214 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011 reflète une augmentation nette de 298 800 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009. Le Comité consultatif

note que l'augmentation nette des dépenses autres que le coût des postes tient essentiellement à une augmentation de 1 139 400 dollars au titre des voyages effectués par les rapporteurs et représentants spéciaux et par les experts indépendants, compensée en partie par la diminution des besoins au titre du mobilier et du matériel (290 800 dollars), des services contractuels (265 300 dollars), des consultants et experts (152 100 dollars), des fournitures et accessoires (131 200 dollars), des frais de voyage du personnel (79 100 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (48 800 dollars).

VI.14 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes.**

Observations générales et recommandations

Amélioration de l'équilibre dans la répartition géographique du personnel

VI.15 Le Comité consultatif a reçu des informations concernant le personnel recruté au cours de l'année écoulée par classe et nationalité, qui indiquaient une diversité plus grande qu'auparavant parmi les nationalités. Il a été informé que 61 pays avaient participé aux concours nationaux de recrutement en 2008. Les candidats reçus étaient originaires de 14 de ces pays. Le Comité consultatif prend note des efforts déjà déployés pour améliorer l'équilibre dans la répartition géographique du personnel du Haut-Commissariat. Il a également été informé que les 18 gouvernements participant au Programme d'experts associés avaient affecté des experts associés (administrateurs auxiliaires) au Haut-Commissariat. Les experts associés sont généralement des ressortissants de ces pays mais il arrive que les gouvernements acceptent de financer l'affectation de ressortissants de pays en développement, en particulier de pays les moins avancés, à des postes d'expert associé. Le Comité a en outre été informé que la Haut-Commissaire tirait parti de chaque occasion offerte par les réunions avec les États Membres et les groupes régionaux pour demander des experts associés supplémentaires originaires de pays en développement, soit auprès des pays eux-mêmes soit dans le cadre d'accords de parrainage avec d'autres pays. **Le Comité consultatif encourage la Haut-Commissaire à poursuivre ces efforts et à lui faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme**.

Ressources consacrées à l'Afrique au titre du sous-programme 3
(Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège)

VI.16 Le Comité consultatif note que les besoins en ressources du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale sont inscrits au titre du sous-programme 3. Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé que la région de l'Afrique reste la plus importante en termes de présences sur le terrain et de ressources générales disponibles pour le HCDH. En 2008, il a été créé à Dakar un bureau régional du HCDH afin de fournir un appui et une assistance technique accrus à l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit du quatrième bureau régional en Afrique, les autres se trouvant à Addis-Abeba (Afrique de l'Est), Pretoria (Afrique du Sud) et Yaoundé (Afrique centrale). Il est prévu d'ouvrir un autre bureau régional pour l'Afrique du Nord, au sujet duquel les négociations sont en cours avec les gouvernements susceptibles de l'accueillir. Le Comité consultatif a également été informé que, compte tenu de la taille des opérations menées en Afrique par rapport à celles qui le sont dans d'autres régions relevant de la Division

des opérations hors siège et de la coopération technique au titre du sous-programme 3, le HCDH envisage maintenant de modifier le statut de la Section Afrique pour que celle-ci devienne un service au sein de la Division, un poste de D-1 devant être redéployé à cette fin. Cela permettrait d'assumer la charge de travail qui pèse actuellement sur la Section Afrique, en particulier au niveau de la direction, étant donné qu'une grande partie des activités du HCDH sur le terrain concernent cette région, qui est aussi celle où la situation en matière de droits de l'homme est la plus difficile et celle à laquelle l'ONU accorde un intérêt majeur. La représentation du HCDH et sa capacité d'élaborer des politiques en Afrique s'en trouveraient renforcées, de même que ses moyens d'agir quant aux questions de fond et dans les domaines financiers, de politique générale et de planification.

Coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions : agrément des candidats pour les composantes droits de l'homme des opérations de paix

VI.17 Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé de l'existence, depuis 2002, d'un accord interdépartemental entre le Département des opérations de maintien de la paix et le HCDH, aux termes duquel ce dernier s'assure des compétences des spécialistes et des Volontaires des Nations Unies qui sont déployés auprès des composantes droits de l'homme des opérations de paix. La Haut-Commissaire sélectionne et nomme les chefs de ces composantes, qui sont aussi ses représentants dans leurs pays respectifs. Au titre de cet accord, à l'appui et à la demande des chefs des composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix, le HCDH facilite aussi le recensement des personnes ayant des activités dans le domaine des droits de l'homme qui sont dans le système de recrutement Nucleus. Durant la phase de démarrage de nouvelles opérations de maintien de la paix, et en l'absence d'un chef de la composante droits de l'homme, le HCDH se charge de sélectionner une petite équipe de base constituée de spécialistes des droits de l'homme. La coopération entre le Bureau de New York du HCDH et le Département des opérations de maintien de la paix privilégie les processus d'intégration, la mise en place des opérations de maintien de la paix, les évaluations techniques communes et la participation à une cellule de mission intégrée selon qu'il convient. S'agissant de la coopération avec le Département de l'appui aux missions, le Comité consultatif a été informé que celui-ci avait consulté le HCDH au sujet d'une étude de référence pour déterminer le niveau des effectifs et les structures des composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix; le HCDH avait par ailleurs contribué aux travaux ayant abouti à la mise en œuvre du système de listes de personnel du cadre de gestion des aptitudes, pour les candidats à des postes liés aux droits de l'homme.

VI.18 **Le Comité consultatif est d'avis que les informations relatives aux moyens du HCDH sur le terrain, notamment les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sont importantes car elles permettent d'avoir une meilleure idée de la totalité des ressources que les États Membres consacrent aux droits de l'homme. Le Comité consultatif demande donc que ces informations apparaissent dans le prochain projet de budget-programme du HCDH.**

Nouveaux locaux à Genève

VI.19 Le Comité consultatif a été informé, suite à sa demande, que bien que l'idée d'installer le personnel dans deux bâtiments séparés n'était pas idéale, les nouveaux locaux de l'avenue Giuseppe Motta répondaient de manière très satisfaisante aux besoins du HCDH. Le personnel de la Division de la recherche et du droit au développement, de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique et des Services de la gestion et de l'appui au programme sont installés dans ces locaux, le reste du personnel du HCDH (environ 80 %) occupant actuellement les locaux du Palais Wilson.

Fonds extrabudgétaires

VI.20 Le Comité consultatif note que le montant des fonds extrabudgétaires devrait passer de 218 983 500 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 à 233 200 300 dollars pour 2010-2011. Les fonds extrabudgétaires seront utilisés pour compléter les ressources disponibles au titre du budget ordinaire pour couvrir les dépenses afférentes à la direction exécutive et à l'administration (12 333 200 dollars), aux activités de fond relevant du programme de travail (188 987 400 dollars) et à l'appui aux programmes (31 879 700 dollars). Le nombre estimatif de postes qui seront financés au moyen de fonds extrabudgétaires pendant l'exercice biennal 2010-2011 s'établit à 656, soit 5 postes de moins que pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif demande que les projets de budget à venir incluent des informations sur les changements prévus quant aux effectifs nécessitant un financement extrabudgétaire**.

Chapitre 24
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Crédit demandé par le Secrétaire général	81 005 500 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	80 005 500 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	3 901 075 600 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.21 Le Comité consultatif note que les ressources que le Secrétaire général propose d'inscrire au chapitre 24 du budget ordinaire au titre des dépenses d'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'élèvent à 81 005 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 million de dollars (1,2 %) par rapport à l'exercice biennal précédent (voir A/64/6 (Sect. 24), par. 24.4).

VI.22 On trouvera au tableau VI.4 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau VI.4
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	2	1 SGA, 1 SSG
Postes proposés pour 2010-2011	2	1 SGA, 1 SSG
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	6 256	2 SSG, 21 D-2, 77 D-1, 158 P-5, 497 P-4, 587 P-3, 136 P-2, 442 AN, 227 G(1e C), 4 066 G(AC), 43 SM

VI.23 Le montant prévu de 79 772 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011 reflète une augmentation nette de 1 million de dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes**.

VI.24 Comme indiqué aux paragraphes 24.19 et 24.20 du projet de budget-programme, l'article 20 du Statut du HCR prévoit qu'aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et que toutes les autres dépenses afférentes à l'activité du Haut-Commissariat seront couvertes par des contributions volontaires. Un crédit forfaitaire, au lieu de ressources au titre des postes et des autres objets de dépense, est alloué au HCR pour ses dépenses administratives depuis l'exercice biennal 2002-2003. Le fonctionnement de cet arrangement, visant à simplifier les procédures budgétaires du Haut-Commissariat, devait faire l'objet d'un examen après trois exercices biennaux, ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6 (Sect. 23), par. 23.20). Les résultats de cet examen et les enseignements tirés des trois exercices complets (2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007) ont été communiqués à l'Assemblée générale en novembre 2008 (A/63/537). Dans sa résolution 63/263, l'Assemblée a approuvé le maintien, dans les projets de budget-programme à venir, de la formule de la dotation forfaitaire pour le financement du HCR, comme le lui avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/63/616).

VI.25 Le montant prévu pour l'exercice biennal 2010-2011 (81 005 500 dollars) correspond : a) aux crédits demandés pour les postes de haut-commissaire et de haut-commissaire adjoint (1 233 000 dollars); et b) à une subvention (79 772 500 dollars) devant servir à couvrir les dépenses administratives du HCR. Comme indiqué au paragraphe 24.10 du projet de budget, le montant de la subvention tient compte de l'augmentation de 1 million de dollars proposée par l'Assemblée générale

à la section III de sa résolution 59/276 dans le souci d'accroître la part des dépenses d'administration du HCR imputée sur le budget ordinaire. Les ressources demandées pour les dépenses administratives au titre du budget ordinaire permettront de financer l'équivalent de 220 postes (1 secrétaire général adjoint, 1 sous-secrétaire général et 218 postes de la catégorie gestion et administration) et une part plus importante des dépenses autres que celles relatives à des postes, telles que celles concernant les postes budgétaires ci-après : dépenses de personnel (107 200 dollars), frais généraux de fonctionnement (6 324 400 dollars), fournitures et accessoires (428 800 dollars) et contribution aux activités communes (7 021 200 dollars).

VI.26 On estime que, pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant des ressources extrabudgétaires disponibles s'élèvera à 3 901 075 600 dollars, soit 98 % de l'ensemble des ressources prévues du HCR. Le Comité consultatif examinera le projet de budget biennal du HCR durant le quatrième trimestre 2009.

VI.27 À l'issue d'une évaluation interne commencée en 2006, le HCR a délocalisé une partie des fonctions administratives de Genève et ouvert un Centre de services mondial à Budapest (voir aussi A/62/7, par. VI.26). Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'on estimait à environ 9,5 millions de dollars par an les économies qui seraient réalisées à compter de 2010, et à environ 20 millions de dollars les frais de démarrage et les coûts transitoires. Ces estimations tiennent compte de la contribution du Gouvernement hongrois, qui loue gratuitement les locaux au centre de Budapest pour une période de 10 ans. Le Gouvernement hongrois fournit également les meubles de bureau et assume les charges et les frais d'entretien ainsi que les dépenses liées aux services d'accueil et de sécurité. Le Comité consultatif a été informé que 129 postes au total avaient été supprimés à Genève, et que 166 nouveaux postes avaient été approuvés à Budapest, et créés entre la fin 2007 et la mi-2008. Le HCR a également ouvert à Budapest un Centre mondial d'apprentissage, qui lui a permis de cesser de louer un bâtiment de bureau à Genève. Il devrait en résulter des économies supplémentaires d'un montant de plus de 3 millions de dollars par an. **Le Comité consultatif se félicite de ces faits nouveaux et recommande que le HCR poursuive l'étude de la faisabilité du transfert de davantage d'activités à Budapest. Il se félicite aussi de la contribution en nature du Gouvernement hongrois**.

VI.28 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 mai 2009, 60 fonctionnaires étaient en attente d'affectation et soit ne travaillaient pas, soit n'étaient pas affectés à des postes à long terme mais plutôt à des postes comparables à court terme (5 D-1, 19 P-5, 17 P-4, 13 P-3 et 6 P-2). Parmi eux, 8 avaient été recommandés pour des postes par la Commission des nominations et 12 étaient en congés pour raisons médicales. Le Comité consultatif a également été informé que le HCR avait établi des procédures simplifiées pour les affectations à court terme des fonctionnaires qui ne sont pas encore nommés à des postes. Le HCR a également entrepris d'élaborer une stratégie visant à réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation, reposant sur la cessation de service par accord mutuel, le recensement ciblé des postes appropriés et la révision des nouvelles procédures d'affectation, selon une approche axée sur la personne plutôt que sur le poste. Le nouveau Service d'appui à la gestion des carrières est par ailleurs opérationnel depuis le 1er juillet 2009 et s'emploie en étroite coopération avec le Centre mondial d'apprentissage de Budapest à définir des formations personnalisées. Le Comité consultatif poursuivra l'examen de la question du personnel en attente d'affectation lorsqu'il examinera le projet de budget biennal du HCR pendant le quatrième trimestre 2009.

Chapitre 25
Réfugiés de Palestine

Crédit demandé par le Secrétaire général	46 849 900 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	45 070 100 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	2 056 427 600 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.29 Les ressources dont l'inscription au chapitre 25 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 46 849 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 779 800 dollars (3,9 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 25), par. 25.8). Le Secrétaire général note que, conformément à la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sont imputées sur le budget ordinaire de l'ONU. L'augmentation des ressources sus-indiquée est due à l'effet-report de la création de six nouveaux postes d'agent recruté sur le plan international approuvés par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2008-2009 (1 163 000 dollars) et à la création de trois postes d'agent recruté sur le plan international en 2010-2011 (616 800 dollars).

VI.30 On trouvera dans le tableau VI.5 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau VI.5
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	119	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 12 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 22 P-3, 2 P-2/1, 11 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	122	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 12 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 22 P-3, 2 P-2/1, 11 G(AC)
Postes nouveaux	3	3 P-4 pour le sous-programme 4

	Postes	*Classe*
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	69	2 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 47 P-4/3, 11 P-2/1, 1 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

VI.31 Le Secrétaire général propose la création de trois postes : 1 poste d'assistant spécial du Commissaire général (P-4), 1 poste de fonctionnaire chargé de l'appui aux programmes sur le terrain pour le Bureau de Jordanie (P-4) et 1 poste de fonctionnaire chargé de l'appui aux programmes sur le terrain pour le Bureau de Cisjordanie (P-4). **Sur la base des informations dont il dispose, le Comité consultatif recommande que la création des trois postes de P-4 demandés soit approuvée**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.32 Le montant des ressources affectées aux objets de dépenses autres que les postes reste au même niveau que celui qui avait été approuvé pour 2008-2009, soit 15 200 dollars. **Le Comité consultatif recommande d'approuver ce montant**.

Observations générales et recommandations

VI.33 **Le Comité consultatif prend note en s'en félicitant de la grande qualité de la présentation du projet de budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice biennal 2010-2011.**

VI.34 Comme indiqué dans le projet de budget-programme, l'Office dépend largement de contributions volontaires pour exécuter ses programmes, la part inscrite au budget ordinaire par rapport au montant total de son budget pour l'exercice biennal étant d'environ 2,2 % (ibid., par. 25.7 et 25.10). Le Comité consultatif a été informé que le déficit du Fonds général – budget de base de l'Office pour les activités courantes – se chiffrait à 87,4 millions de dollars en 2008 et que les projections pour 2009 faisaient apparaître un solde négatif probable d'environ 107 millions de dollars. Il a également été informé que la crise financière mondiale pourrait avoir une incidence sur les contributions volontaires à l'appui du budget pour 2010-2011 et freiner davantage encore les projets d'amélioration de la qualité des services dont dépend le bien-être des réfugiés.

VI.35 Le Comité consultatif a également été informé qu'outre les services aux réfugiés, le manque de financement compromet la poursuite de l'exécution du plan de développement institutionnel, initiative visant à réformer et renforcer les structures et processus de gestion. L'Office indique qu'avec le ferme appui des parties prenantes, le plan produit des résultats. Une fonction de suivi et d'évaluation a été créée et des modèles décentralisés de responsabilisation individuelle sont en place, notamment dans le cadre des systèmes de passation de marchés et de recrutement. L'Office a en outre entrepris de restructurer et d'améliorer la fonction

de supervision pour s'assurer que les audits, inspections et investigations soient simplifiés et renforcés.

VI.36 Le Comité consultatif a été informé que le plan de développement institutionnel reconnaissait que les objectifs de l'Office ne pouvaient être atteints sans apport d'effectifs supplémentaires qualifiés recrutés sur le plan international. Le plan préconisait la création de 20 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international, qui ont été financés au moyen de ressources extrabudgétaires fournies dans le cadre du plan. Le Comité consultatif a également été informé que le plan restait un document interne de l'Office et de son organe directeur, la Commission consultative; le Secrétaire général ne s'était pas prononcé quant aux initiatives et recommandations qui y étaient énoncées, et le plan n'avait pas été soumis à l'examen de l'Assemblée générale.

VI.37 À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a approuvé la création de six postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international pour l'Office. Les 14 autres postes sont actuellement financés au moyen du budget du développement institutionnel. Le Comité consultatif a en outre été informé que des donateurs avaient financé le processus de développement institutionnel en comptant que les postes requis d'agent recruté sur le plan international seraient intégrés dans le budget ordinaire de l'ONU. Les 3 postes de P-4 qu'il est proposé de créer au titre de l'exercice biennal 2010-2011 comptent parmi les 14 postes d'agent recruté sur le plan international (voir par. VI.31 ci-dessus).

VI.38 Le Comité consultatif reviendra sur l'examen des diverses questions liées aux fonctionnements administratif et financier de l'Office lorsqu'il examinera le budget biennal de celui-ci pendant le troisième trimestre 2009.

Chapitre 26
Aide humanitaire

Crédit demandé par le Secrétaire général	29 917 800 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	29 861 800 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	499 175 700 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.39 Le Comité consultatif note que les ressources que le Secrétaire général propose d'inscrire au chapitre 26 du budget s'élèvent à 29 917 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 56 000 dollars (0,2 %) par rapport à l'exercice biennal précédent (voir A/64/6 (Sect. 26), tableau 26.5). Comme indiqué au paragraphe 26.8 du projet de budget, cet accroissement témoigne de la volonté du Secrétaire général de continuer à augmenter progressivement la partie des dépenses du Bureau qui est imputée au budget ordinaire, conformément à la résolution 57/153

de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible.

VI.40 On trouvera dans le tableau VI.6 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau VI.6
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	69	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1e C), 15 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	70	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1e C), 15 G(AC)
Postes nouveaux	1	1 P-4 pour le sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	1 845	1 SSG, 1 D-2, 10 D-1, 83 P-5, 491 P-4/3, 69 P-2/1, 3 G(1e C) , 166 G(AC), 311 G(AN), 758 AL
Reclassements	1	1 P-5 à D-1 (secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires)

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

VI.41 La création d'un poste de P-4 inscrit au budget ordinaire au titre du sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence) devrait permettre de renforcer les activités en matière de coordination de l'aide humanitaire sur le terrain, ainsi que d'améliorer la capacité du Bureau d'exercer ses principales fonctions et de répondre avec efficacité aux demandes d'intervention en cas de catastrophe (ibid., par. 26.34). Le Comité consultatif a été informé que ce poste était nécessaire, en particulier, aux fins des opérations humanitaires dans la région de la Corne de l'Afrique, qui se trouve actuellement dans une situation d'insécurité alimentaire grave. Environ 20 % de l'assistance alimentaire mondiale est destinée à cette région. Le Comité consultatif a en outre été informé que la création proposée de ce poste correspondait à la conversion d'un poste P-4 financé par des fonds extrabudgétaires. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création du poste P-4. Il compte que, dans l'avenir, toutes les conversions de postes financés par des fonds extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire seront clairement précisées**.

Reclassement

VI.42 Les propositions présentées au titre de l'exercice biennal 2010-2011 incluent le reclassement à D-1 d'un poste P-5 financé par des fonds extrabudgétaires (Chef du secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires) (ibid., par. 26.12). Conformément aux dispositions de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a examiné et approuvé ce reclassement.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.43 Le montant prévu de 7 731 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes reflète une diminution nette de 618 500 dollars, résultant d'une réduction de 624 000 dollars du montant des contributions versées au Centre international de calcul (CIC) pour la gestion et le stockage des données, en partie compensée par une augmentation de 5 500 dollars des dépenses de communication. La réduction des contributions versées au CIC tient essentiellement à la mise en place de ressources internes pour le traitement et le stockage de la plupart des données. **Le Comité consultatif recommande que le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes soit approuvé**.

Observations générales et recommandations

VI.44 Le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires comptait actuellement quelque 23 bureaux extérieurs et 6 bureaux régionaux. Il a été informé aussi que les bureaux extérieurs du Burundi et du Timor-Leste avaient été fermés et que ceux qui se trouvaient en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Indonésie, au Népal, au Niger et en Ouganda étaient en transition, du fait que la situation dans ces pays continuait de s'améliorer.

VI.45 Le Comité consultatif a été informé que la part des crédits inscrits au budget ordinaire par rapport aux fonds extrabudgétaires au cours des sept années écoulées est passée de 14 % en 2002 à 5 % en 2009. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant estimatif des ressources extrabudgétaires s'élève à 499,2 millions de dollars, soit 94 % du montant total des ressources nécessaires. Comme indiqué dans le projet de budget, le montant des ressources extrabudgétaires nécessaire reflète l'échelle et l'ampleur des besoins humanitaires qui sont attendus dans des situations d'urgence complexes, notamment pour assurer les missions de protection et faire face à la pauvreté généralisée et à l'insécurité alimentaire (ibid., par. 26.9). Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires recouvre les besoins de base des bureaux à New York et Genève, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, des ressources du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires consacrée à l'appui aux programmes, du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine et du Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme. La présence sur le terrain du Bureau est financée par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe et le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence.

VI.46 Le Comité consultatif a été informé que la diminution de 55 millions de dollars du montant des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011 par rapport à 2008-2009 tenait au fait que les dons alloués pour des activités qui ne sont pas menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires,

qui sont transférés par l'intermédiaire de celui-ci aux fins du financement d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non-gouvernementales, n'apparaissent plus comme faisant partie du budget du Bureau.

VI.47 Le Comité consultatif note que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a élaboré une politique relative à l'égalité des sexes qu'il mettra en œuvre dans le cadre de son plan d'action pour l'égalité des sexes. **À cet égard, le Comité consultatif compte sur une meilleure présentation, dans les projets de budget à venir, des indicateurs de résultats relatifs aux progrès accomplis dans la prise en compte de l'égalité des sexes dans le domaine de l'aide humanitaire, de manière à faire apparaître plus clairement et plus objectivement les objectifs que le Bureau s'est donnés**.

Titre VII
Information

Chapitre 27
Information

Crédit demandé par le Secrétaire général	187 316 400 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	189 374 600 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	6 313 000 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VII.1 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 27 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 187 316 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une réduction de 2 058 200 dollars (1,1 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 27), tableau 27.6).

VII.2 **Le Comité consultatif souligne que les activités d'information jouent un rôle important** pour **ce qui est de façonner l'idée que se fait l'opinion publique de la manière dont l'Organisation s'acquitte des responsabilités qui lui sont confiées.**

VII.3 Le tableau VII.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau VII.1
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	748	1 SGA, 4 D-2, 20 D-1, 37 P-5, 75 P-4, 88 P-3, 60 P-2/1, 9 G(1eC), 231 G(AC), 44 AN, 179 AL
Postes proposés pour 2010-2011	732	1 SGA, 4 D-2, 20 D-1, 36 P-5, 75 P-4, 87 P-3, 60 P-2/1, 9 G(1eC), 226 G(AC), 44 AN,170 AL
Suppressions	16	1 P-5, 1 P-3, 5 G(AC), 9 AL
Redéploiements	4	1 P-5, du sous-programme 1 au sous-programme 3

	Postes	*Classe*
		1 P-3, du sous-programme 3 au sous-programme 1
		1 P-2, du sous-programme 3 au sous-programme 2
		1 G(AC) du sous-programme 2 au sous-programme 3
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011		3 P-4/3, 1 P-2/1, 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VII.4 Le Secrétaire général propose de redéployer les quatre postes suivants :

a) Un poste P-5 (représentant du Département de l'information) du bureau de la Géorgie (sous-programme 1) à la Division de la sensibilisation du public (sous-programme 3), dont le titulaire dirigera le Groupe de l'action éducative (ibid., par. 27.30);

b) Un poste P-3 (fonctionnaire de l'information), du sous-programme 3 au Service des campagnes de communication (sous-programme 1), pour faciliter la réalisation de campagnes axées sur les questions prioritaires grâce à l'utilisation accrue des nouveaux supports médias, à la création d'un site Web et à l'exploitation de nouveaux outils médiatiques dans la communication en ligne et les activités de sensibilisation (ibid., par. 27.23);

c) Un poste P-2 (rédacteur en ligne des textes en espagnol), du sous-programme 3 au Service de la radio et de la télévision (sous-programme 2) (ibid., par. 27.38);

d) Un poste d'éditeur [agent des services généraux (Autres classes)], du sous-programme 2, qui servira à renforcer le Groupe de l'édition et des publications chargé de l'Annuaire des Nations Unies (sous-programme 3) (ibid., par. 27.38).

Le Comité consultatif n'a pas d'objection contre les redéploiements proposés.

VII.5 Il est également proposé de supprimer les 16 postes suivants :

a) Un poste P-5 (directeur de centre d'information des Nations Unies), qui se trouvait précédemment à Athènes mais a été transféré au Siège à titre temporaire, un poste P-3 (fonctionnaire de l'information) et neuf postes d'agent local au sein du réseau des centres d'information des Nations Unies (ibid., par. 27.31). S'étant enquis des postes d'agent local devant être supprimés, le Comité consultatif a été informé que cinq postes de commis/chauffeurs seraient supprimés dans les centres de Bogotá, Canberra, Prague, Rio de Janeiro et Tokyo. Il avait été décidé que les véhicules de fonction ne seraient plus nécessaires dans ces villes car les systèmes de transport public y étaient suffisamment bien développés. Deux postes d'assistants de l'information dans les centres de Khartoum et de Tokyo, un poste d'agent de nettoyage/messager à Tunis ainsi qu'un poste d'assistant bibliothécaire non alloué seraient également supprimés;

b) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Service des centres d'information (sous-programme 1), résultant d'une nouvelle répartition des fonctions, compte tenu des montants approuvés (ibid., par. 27.23);

c) Quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, du fait de la modernisation de la Bibliothèque (ibid., par. 27.45). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les postes devant être supprimés concernaient le programme de cadeaux et d'échanges, l'opération de numérisation, le service des prêts et rayonnages et les bibliothèques dépositaires.

Compte tenu des explications fournies par le Secrétaire général, le Comité n'a pas d'objection contre les suppressions de postes proposées.

Observations et recommandations concernant les autres objets de dépense

VII.6 Le montant demandé pour ces objets de dépense se chiffre, avant actualisation, à 40 410 900 dollars, soit une réduction de 175 300 dollars (0,4 %) par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009 (40 586 200 dollars). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant proposé par le Secrétaire général pour les autres objets de dépense au titre du chapitre 27.**

Observations et recommandations d'ordre général

Présentation et cadre logique

VII.7 Le Comité consultatif a exposé de manière détaillée la présentation des cadres logiques et la budgétisation axée sur les résultats dans le chapitre I ci-dessus. **En ce qui concerne le chapitre 27 en particulier, le Comité rappelle qu'il importe de veiller à ce que les indicateurs de succès et les mesures des résultats soient quantifiables.** Par exemple, comme réalisation escomptée a) au titre du sous-programme 1, on peut lire « Amélioration de la qualité des reportages consacrés par les médias aux questions thématiques prioritaires », l'indicateur de résultat correspondant étant « Pourcentage accru d'articles nuancés ou favorables ». Le Comité estime qu'il sera très difficile de mesurer le nombre d'» articles nuancés ou favorables » car, d'une part, rien n'indique dans quelle mesure l'activité des médias fera l'objet d'un suivi (c'est-à-dire combien d'articles seront évalués) et, d'autre part, les critères d'évaluation sont largement subjectifs. **Le Comité compte que les aménagements nécessaires seront apportés dans le projet de budget-programme pour 2012-2013**.

Temps mis à pourvoir les postes vacants

VII.8 Le Comité consultatif relève, dans le tableau 27.8 du document budgétaire, que la mesure des résultats correspondant à l'indicateur de succès a), intitulé « Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels les postes d'administrateur demeurent vacants », se présente comme suit : 2006-2007 : 325 jours; 2008-2009 (estimation) : 275 jours; 2010-2011 (objectif) : 225 jours. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, pendant l'exercice biennal 2008-2009, le Département avait obtenu de meilleurs résultats que prévu car, au 31 mai 2009, il ne lui fallait que 210 jours en moyenne pour pourvoir un poste d'administrateur vacant. Le Comité a aussi été informé que certains éléments de la procédure de recrutement des directeurs de centres d'information des Nations Unies étaient indépendants de la

volonté du Département, étant donné que pour parachever le processus de sélection tous les candidats recommandés devaient être entérinés par le Secrétaire général puis approuvés par le pays hôte. **Le Comité reconnaît que le temps mis à pourvoir les postes d'administrateur vacants au Département de l'information n'a cessé d'aller décroissant. Il estime toutefois que le Département doit faire davantage pour atteindre l'objectif approuvé par l'Organisation, qui est de 120 jours. Il conviendrait de présenter les mesures prises ou prévues à cet égard dans le projet de budget-programme pour 2012-2013.**

Suivi et évaluation

VII.9 Au paragraphe 27.10 du document budgétaire, le Secrétaire général indique qu'en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources prévues pour les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 3 413 000 dollars, dont 3 332 200 dollars à inscrire au budget ordinaire et 80 800 dollars aux fonds extrabudgétaires. Les ressources demandées au titre du budget ordinaire se décomposent comme suit : 3 231 700 dollars (344 mois de travail), 58 500 dollars (consultants) et 42 000 dollars (dépenses diverses). La totalité des ressources au titre des fonds extrabudgétaires (80 800 dollars) correspond à six mois de travail. Une ventilation des ressources demandées pour les activités de suivi et d'évaluation a été fournie au Comité consultatif à sa demande (voir tableau VII.2).

Tableau VII.2
Ressources allouées aux activités de suivi et d'évaluation

		Montant demandé (en dollars É.-U)		
Classe	*Nombre de mois de travail*	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*	**Total**
D-2	5	68 303,7	–	**68 303,7**
D-1	9	109 407,3	–	**109 407,3**
P-5	12	202 709,4	–	**202 709,4**
P-4	87	982 408,5	80 812,5	**1 063 221,0**
P-3	60	647 286,0		**647 286,0**
P-2/1	58	480 146,5		**480 146,5**
Agents des services généraux (Autres classes)	119	741 423,8		**741 423,8**
Total	**350**	**3 231 685,2**	**80 812,5**	**3 312 497,7**

VII.10 Le Comité consultatif a été en outre informé que le Département se faisant fort de créer une culture d'évaluation, les activités en la matière s'étaient multipliées. À ce jour, plus de 25 000 utilisateurs des produits du Département avaient été interrogés sur l'utilité, la pertinence et la qualité de ses programmes. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, environ un tiers des ressources allouées aux activités de suivi et d'évaluation servirait à financer les activités du Groupe de la recherche en matière d'évaluation et de communication. Le programme de travail du Groupe pour 2009 prévoyait des évaluations portant sur :

a) Les résultats et la couverture médiatique de la campagne de communication de 2009 sur les changements climatiques, y compris la réunion de haut niveau sur les changements climatiques qui se tiendra à New York en septembre et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre;

b) Les résultats de la campagne de communication de 2009 sur le désarmement;

c) L'action éducative menée par l'Organisation des Nations Unies et le programme de communication sur l'Holocauste;

d) La relance du site Web des Nations Unies;

e) La présence sur le Web des centres d'information des Nations Unies;

f) L'efficacité du programme d'information destiné aux organisations non gouvernementales.

Vu l'importance des ressources consacrées au suivi et à l'évaluation au sein du Département de l'information, le Comité compte que, dans les futurs projets de budget, des informations plus détaillées seront fournies concernant les activités entreprises, y compris une évaluation des enseignements tirés. Le Comité estime par ailleurs que, dans le cadre de son action de suivi et d'évaluation, le Département devrait s'attacher à évaluer l'incidence de ses activités de façon à mieux adapter son programme de travail au public visé.

Mesures prises en application de la résolution 62/236 de l'Assemblée générale

VII.11 Le Comité consultatif rappelle qu'aux paragraphes 110 à 121 de sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a adressé au Secrétaire général une série de demandes concernant le Département de l'information. **Le Comité déplore que le Secrétaire général n'ait pas donné suite à la majorité de ces demandes et l'engage à prendre les mesures nécessaires dès que possible.**

VII.12 Par exemple, au paragraphe 118 de la résolution, l'Assemblée générale a noté que le Groupe de conception graphique a un rôle important à jouer dans la diffusion du message des Nations Unies et prié le Secrétaire général de lui faire dans le projet de budget pour 2010-2011 des propositions tendant à renforcer les compétences professionnelles des membres de ce groupe. **Le Comité consultatif note que le document budgétaire ne donne pas suite à la demande de l'Assemblée et engage le Secrétaire général à présenter, à titre prioritaire, les propositions voulues à l'Assemblée.**

VII.13 Au paragraphe 119 de la résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer la portée des communiqués de presse en les diffusant dans des langues autres que celles utilisées à l'heure actuelle, afin que le message des Nations Unies soit plus largement entendu et le plus universel et à jour possible. À l'heure actuelle, la Section des communiqués de presse du Département est chargée d'établir les comptes rendus *in extenso* des réunions et conférences intergouvernementales dans les deux langues de travail du Secrétariat, l'anglais et le français. Elle établit également le compte rendu des conférences de presse, y compris du point de presse de midi effectué par le porte-parole du Secrétaire général, et publie la version intégrale des déclarations, allocutions et

autres messages du Secrétaire général dans ces deux langues (voir A/AC.198/2008/3, annexe, par. 1). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant demandé pour l'établissement des comptes rendus en anglais permettrait de financer huit postes permanents [2 P-4 (éditeurs), 2 P-2 (attachés de presse) et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (correcteurs d'épreuves)], ainsi que six postes de temporaire [5 P-3 (attachés de presse) et 1 P-2 (attaché de presse)] au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le montant correspondant pour l'établissement des comptes rendus en français permettrait de financer sept postes permanents [2 P-4 (éditeurs), 1 P-3 (attaché de presse) et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (correcteurs d'épreuves)], ainsi que six postes de temporaire [3 P-3 (attachés de presse) et 3 P-2 (attachés de presse)] au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Deux commis à la reproduction apportaient un appui pour les deux langues. En outre, pour renforcer la couverture médiatique dans les deux langues pendant les sessions de l'Assemblée générale, des fonds ont été dégagés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour financer au total 48 postes de temporaire (3 P-3 (éditeurs), 4 P-3 (attachés de presse), 9 P-2 (attachés de presse) et 8 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (commis d'édition) pour chaque langue).

VII.14 **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que les propositions du Secrétaire général ne font état des mesures prises pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 119 de sa résolution 62/236. Le Comité recommande par conséquent que l'Assemblée prie le Secrétaire général de procéder à un examen des modalités actuelles d'établissement de communiqués de presse, y compris une évaluation de la qualité des communiqués de presse, en ayant à l'esprit la nécessité de toucher le public le plus large possible et de recourir aux moyens de diffusion les plus appropriés. Les conclusions de cet examen et en particulier toutes recommandations pertinentes devraient être présentées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.**

VII.15 Au paragraphe 116 de sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité de parvenir à une égalité absolue entre les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la version anglaise du site Web s'était développée plus rapidement que les cinq autres car les départements et bureaux affichaient quotidiennement des informations en anglais. Selon le Département de l'information, les disparités entre les différentes versions linguistiques du site Web semblaient tenir à l'absence de moyens propres de traduction des documents qui n'étaient pas destinés à des organes délibérants.

VII.16 À cet égard, le Comité consultatif note que, en réponse aux préoccupations de l'Assemblée concernant l'égalité entre les langues, le Secrétaire général propose de transférer un poste P-2 du sous-programme 3 au Service de la radio et de la télévision (sous-programme 2) pour renforcer les capacités de la Section des services Web en espagnol (voir par. VII.4 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2009, seulement un des trois postes permanents du Groupe arabe de la Section des services Web restait vacant et que la procédure de recrutement en vue de pourvoir ce poste était en cours. **Le Comité se félicite de ces faits nouveaux et a bon espoir que le Secrétaire général**

poursuivra ses efforts en vue de parvenir à une égalité absolue entre les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation.

Coordination des activités d'information avec les autres départements et bureaux du Secrétariat

VII.17 Aux paragraphes 27.3 et 27.4 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le Département de l'information collabore étroitement avec les bureaux organiques des organismes du système des Nations Unies afin de mener à bien des programmes d'information efficaces et ciblés en ce qui concerne les domaines clefs de l'action de l'Organisation. À cette fin, le Département établit des relations de travail stratégiques avec les départements et bureaux organiques du Secrétariat et les institutions et organismes du système des Nations Unies.

VII.18 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'information aidait les départements et bureaux organiques du Secrétariat, y compris le Cabinet du Secrétaire général, à planifier, coordonner et fournir un appui en matière de communication en fonction de leurs priorités. En outre, le Département fournissait régulièrement une orientation et des produits aux centres d'information des Nations Unies afin de leur permettre de mener leurs campagnes de communication au niveau local. Au niveau des pays, les centres d'information collaboraient étroitement avec les autres membres de l'équipe de pays dans le cadre de groupes locaux de communication des Nations Unies en vue de concevoir des campagnes communes de communication, des produits médiatiques et des manifestations sociales. Grâce à leurs partenariats avec le reste du système des Nations Unies, les centres d'information coordonnaient la diffusion des messages concernant les Nations Unies et contribuaient à assurer la cohérence des activités et à éliminer les doubles emplois. Ils jouaient également un rôle important dans les situations de crise en veillant à ce que les informations pertinentes soient communiquées au public.

VII.19 Le Comité consultatif a été également informé que le Département de l'information collaborait sans discontinuer avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en vue de promouvoir une image positive des activités de maintien de la paix de l'Organisation et d'appuyer le volet information des missions de maintien de la paix. Les tâches entreprises par le Département de l'information à cet égard consistaient notamment à suivre la couverture par les médias des principales questions de maintien de la paix et à diffuser des communiqués de presse, des photographies, des affiches et des reportages à l'intention des médias des pays fournisseurs de contingents et des missions permanentes. En outre, les programmes de télévision et de radio du Département continuaient de jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation à l'action de l'Organisation car ils permettaient de couvrir systématiquement les questions liées au maintien de la paix et de diffuser les émissions produites par les missions de maintien de la paix elles-mêmes. L'agence de presse de la Télévision des Nations Unies, UNifeed, recevait des nouvelles des missions et les redistribuait aux agences des pays développés et des pays en développement. Environ un tiers de la production d'UNifeed portait directement sur le maintien de la paix.

VII.20 Le Comité consultatif note, au paragraphe 27.2 du document budgétaire, que le Département a fait de l'Afrique l'objectif régional de son action de

communication. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département collaborait avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique :

a) En tenant régulièrement des réunions avec le Conseiller spécial, le chef du Bureau et le chef du Groupe de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes pour examiner les priorités et le programme de travail du Bureau en matière d'information, de sorte que le Département puisse planifier ses activités d'appui à des objectifs de communication donnés;

b) En désignant un interlocuteur chargé, au sein du Département, de collaborer quotidiennement avec le Bureau en vue de satisfaire les besoins de communication de celui-ci;

c) En aidant le Bureau à définir et affiner les objectifs et les stratégies de son programme de sensibilisation.

VII.21 Le Comité consultatif rappelle que, conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est chargé de coordonner la mobilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Département de l'information est responsable de l'exécution du sous-programme 3 (Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du NEPAD) du chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) [voir A/64/6(Sect. 11)]. **Le Comité encourage le Département à continuer de renforcer ses activités dans ce domaine.**

Utilisation des nouveaux médias

VII.22 Lors des auditions sur le chapitre 27, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'information utilisait au maximum l'Internet et mettait à profit la popularité croissante des produits et services multimédias pour toucher un public beaucoup plus large, en particulier les étudiants et les jeunes adultes. Le Département avait également recours aux réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter pour toucher de nouveaux publics et avait récemment lancé un canal des Nations Unies sur YouTube. **Le Comité se félicite des efforts faits par le Département pour élargir son public au moyen des nouveaux outils médiatiques. Il fait toutefois valoir que les moyens de communication plus classiques, notamment la radio et la presse écrite, sont toujours nécessaires et qu'ils demeurent importants s'agissant de promouvoir effectivement le message de l'Organisation, en particulier dans les pays en développement.**

VII.23 Ayant demandé des précisions concernant la gestion du contenu et la gouvernance des sites Web, le Comité consultatif a été informé que les procédures relatives à la planification et à la configuration des sites Web de l'Organisation étaient définies dans une annexe aux directives techniques pour la création de sites Web, qui avaient été approuvées par le Groupe de travail sur les questions liées à l'Internet du Comité des publications. Les directives offraient une stratégie de planification définissant toutes les phases de la construction d'un site Web. L'annexe aux directives définissait les modalités permettant de déterminer les buts et objectifs, les caractéristiques du site, la construction du site ainsi que sa conception et son entretien. Elle comportait des listes de contrôle destinées à garantir la prise en compte de tous les critères. Le Comité a été également informé que l'instruction administrative ST/AI/2001/5 régissait la création des sites Web. Tant les directives techniques que l'instruction administrative, qui avaient été publiées au début des

années 2000, faisaient actuellement l'objet d'un examen par deux nouveaux organes de gouvernance de l'Internet, à savoir le Comité permanent sur l'Internet et le Groupe de la gouvernance de l'Internet.

VII.24 Le Comité consultatif rappelle que la mise au point d'un progiciel de gestion des contenus est déjà en cours (voir A/62/510/Rev.1 et A/63/487). Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a approuvé l'affectation au projet de gestion des contenus d'un montant additionnel de 2 millions de dollars, à prélever sur les crédits ouverts dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des dépenses qui auront été engagées, selon qu'il conviendra, dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme dudit exercice. Dans la même résolution, l'Assemblée a également insisté sur la nécessité de veiller à la complémentarité du progiciel de gestion des contenus et du futur progiciel de gestion intégré et a prié le Secrétaire général de lui soumettre à la partie principale de sa soixante-quatrième session un rapport actualisé sur le projet, y compris les nouvelles ressources demandées à cet effet. **Le Comité attend avec intérêt de recevoir en temps voulu le rapport actualisé susmentionné, qui devrait indiquer le montant total des dépenses consacrées au progiciel à ce jour.**

Bibliothèque Dag Hammarskjöld

VII.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld comportait deux sections distinctes, à savoir le Groupe des acquisitions et du traitement de l'information et le Groupe des services aux utilisateurs. Le premier était chargé de l'analyse des contenus et de l'indexation des sources d'information courantes et rétrospectives du Secrétariat, de la coordination du consortium d'achat d'information électronique pour 55 organismes du système des Nations Unies, du développement de la collection et de l'acquisition de supports d'information ainsi que de la mise au point et de l'entretien du thésaurus utilisé pour les recherches multilingues du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc). Quant au second, il était chargé de fournir directement les services de bibliothèque aux clients, et notamment d'assurer l'appui en matière de référence et de recherche, la gestion des collections, les services de prêts et les programmes de formation à l'intention du personnel du Secrétariat et des missions. Le Groupe des services aux utilisateurs était aussi chargé de la numérisation rétrospective et de l'introduction dans le Sédoc des documents des Nations Unies publiés entre 1946 et 1993.

VII.26 Le Comité consultatif note que, pour l'exercice biennal 2010-2011, les effectifs de la Bibliothèque seraient réduits, passant de 79 postes permanents à 74, en raison du redéploiement d'un poste P-3 (fonctionnaire de l'information) et de la suppression de quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) (voir par. VII.4 et VII.5 ci-dessus). **Le Comité se félicite des économies réalisées grâce à la modernisation et à la rationalisation des activités de la Bibliothèque et attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations concernant les nouvelles mesures prises, y compris l'utilisation accrue des outils informatiques, dans le cadre du prochain projet de budget.**

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 28
Gestion et services d'appui

Crédit demandé par le Secrétaire général	502 483 400 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	492 429 300 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	354 669 300 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] On a procédé, dans le présent rapport, à un ajustement technique pour tenir compte des effets qu'ont eus sur l'exercice biennal les décisions prises par l'Assemblée générale concernant l'administration de la justice.

VIII.1 Le Comité consultatif note que le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28 du budget ordinaire (Gestion et services d'appui) se chiffre à 502 483 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 10 054 100 dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Le chapitre 28 est divisé en sept sous-chapitres qui sont examinés dans les paragraphes ci-après.

Chapitre 28 A
Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Crédit demandé par le Secrétaire général	26 373 400 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	15 100 600 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	82 697 400 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] On a procédé, dans le présent chapitre, à un ajustement technique pour tenir compte des effets qu'ont eus sur l'exercice biennal les décisions prises par l'Assemblée générale concernant l'administration de la justice.

VIII.2 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28A du budget ordinaire s'élève à 26 373 400 dollars avant actualisation

des coûts, soit une augmentation de 11 272 800 dollars, ou 74,7 %, par rapport au montant révisé du crédit pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 28A), tableau 28A.4). Le Comité consultatif note que cette augmentation s'explique en grande partie par le fait que la part du budget ordinaire pour le progiciel de gestion intégré est présentée dans le présent chapitre du budget. Pour l'exercice biennal 2010-2011, il est proposé d'allouer un crédit global de 11 775 900 dollars sur la part du budget ordinaire pour le progiciel au titre de la rubrique Subventions et contributions de la composante appui aux programmes.

VIII.3 Le Comité consultatif constate que ces propositions ne tiennent pas compte des dépenses à prévoir au titre du transfert d'un poste de la classe P-4 et d'un poste des services généraux (1re classe) du Bureau des services de contrôle interne pour la réalisation de certaines fonctions de suivi, notamment l'établissement d'un rapport sur l'exécution du programme, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/276, étant donné qu'elles ont été publiées avant que l'Assemblée se prononce. Le Comité a été informé que ces fonctions étaient assurées par le Service de la coordination des politiques et du contrôle. Il note en outre que la fonction de conseil de gestion, dont le transfert, avec quatre postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], du Bureau des services de contrôle interne a été approuvé (résolution 61/275 de l'Assemblée générale), est confiée au Service de l'appui à la gestion. Après la mise en place du nouveau système de justice interne le 1er juillet 2009, le nouveau Groupe du contrôle hiérarchique a été créé avec six postes [1 P-5, 2 P-4, 3 agents des services généraux (Autres classes)] et les organes de contrôle et de recours, notamment la Commission paritaire de recours, la Commission paritaire de discipline, le Groupe des conseils et le Jury en matière de discrimination et autres plaintes, ont été supprimés au 30 juin 2009 (résolution 63/276 de l'Assemblée générale).

VIII.4 On trouvera au tableau VIII.1 un récapitulatif des postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2010-2011.

Tableau VIII.1
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes proposés pour 2010-2011	50	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1eC), 22 G(AC)
Redéploiements	1	Au chapitre 29, Bureau des technologies de l'information et des communications 1 G(AC)
Suppressions	1	1 G(1eC), secrétariat de la Cinquième Commission
Poste nouveau	1	P-2/1, secrétariat de la Cinquième Commission

	Postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2008-2009	51	1 ASG, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(1e C), 23 G(AC)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	11	1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 2 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.5 Pour l'exercice biennal 2010-2011, les changements ci-après sont proposés :

a) Suppression d'un poste d'agent des services généraux (1e C) et création d'un nouveau poste de la classe P-2, compte tenu du reclassement des fonctions liées à la fourniture d'un appui technique, administratif et organique renforcé pour les réunions de la Cinquième Commission et du Comité des programmes et de la coordination;

b) Redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (AC) au Bureau des technologies de l'information et des communications afin de fournir un appui administratif au nouveau bureau s'agissant des activités de l'ancienne Division de l'informatique, qui recevait auparavant un appui du Bureau exécutif.

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.6 Les crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2010-2011, compte non tenu des dépenses occasionnées par le progiciel de gestion intégré, se chiffrent à 841 300 dollars, soit une réduction de 537 000 dollars, par rapport au montant du crédit ouvert pour le présent exercice, soit 1 378 300 dollars. Cette diminution résulte de la baisse du montant des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, compte tenu de la non-reconduction des crédits alloués ponctuellement pour les services de consultation pour des projets spéciaux de prévention de la fraude, et pour le personnel temporaire au titre de la composante administration de la justice, chargé de résorber l'arriéré d'affaires en instance devant l'ancienne Commission paritaire de recours et le Comité paritaire de discipline. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Présentation et cadre logique

VIII.7 Le Comité consultatif continue de noter que certaines des mesures de résultats présentées ne permettent pas de rendre compte comme il faudrait de l'obtention des succès correspondant aux indicateurs, lesquels ne semblent pas non plus être des éléments pertinents pour déterminer si les résultats attendus ont été obtenus. Ainsi, dans le tableau 28A.6, l'indicateur de succès a) « Meilleure gestion et fourniture en temps utile des produits et services » est mesuré en fonction d'un objectif de 50 % de répondants estimant que le Département de la gestion fait

preuve d'une efficacité accrue dans la prestation de ses services et tient davantage compte des usagers. Le Comité estime qu'il serait plus pertinent de se référer aux services prévus qui ont été effectivement fournis et à ceux qui ont été menés à bien dans les délais approuvés. Par ailleurs, il semble difficile d'établir une distinction entre certains produits et les objectifs ou réalisations escomptées, comme c'est le cas pour le produit correspondant au point e) « Orientation stratégique et contrôle de la gestion en ce qui concerne la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement et du projet de progiciel de gestion intégré » du paragraphe 28A.17. Il faut aussi préciser la notion de facteurs externes afin qu'il soit tenu compte des réelles contraintes externes ou conditions préalables. Le Comité est d'avis que le facteur externe correspondant au paragraphe 28A.20, mentionnant que les politiques de gestion – et les propositions de réforme connexes – doivent continuer d'être mises en œuvre par l'ensemble des services du Secrétariat, ne semble pas être lié à une contrainte externe mais se rapporte plutôt à la question du respect des politiques de l'organisation et de l'efficacité du régime de contrôle interne.

VIII.8 La description de certains indicateurs de succès et mesures de résultats, qui sont définis de manière vague et générique, a aussi posé quelques difficultés au Comité consultatif. Ainsi, au titre de la composante 1 du tableau 28A.11, on estime que l'exécution de sept opérations peut être améliorée durant l'exercice 2010-2011. Les produits qui en découlent, par exemple « Mise en œuvre de la gestion du changement, d'initiatives axées sur le processus-métier et l'amélioration continue de la gestion et définition des meilleures pratiques en matière de gestion et d'administration » [ibid., par. 28A.21 b) iii)] sont également flous. **Le Comité souligne que dans ces cas, il faudrait définir clairement les différentes opérations qui doivent être améliorées, de même que les mesures de résultats s'y rapportant ou la manière dont on mesure les améliorations. Il a relevé des lacunes similaires dans plusieurs autres programmes. Il recommande par ailleurs de revoir la formulation des éléments du cadre logique et de passer en revue les indicateurs de succès pour s'assurer qu'ils sont conformes aux principes SMART dans le prochain projet de budget (voir par. 18 à 22 plus haut).**

Services de gestion

VIII.9 Il est indiqué au paragraphe 28A.3 du document de présentation du budget qu'il incombera au Département, comme par le passé, d'améliorer les pratiques de gestion dans l'ensemble de l'Organisation, de promouvoir la responsabilité et l'évaluation de la gestion, d'améliorer les méthodes et les procédures de travail, de permettre une amélioration continue de la gestion et de rendre le personnel mieux à même d'exécuter avec plus d'efficacité les tâches qui lui sont confiées. Il n'est cependant pas évident, d'après le descriptif ou le cadre logique, de comprendre comment le Bureau exercera ses fonctions centrales de gestion et d'administration pour encourager le développement des meilleures pratiques en matière de gestion et effectuer ces changements, ou si des mesures concrètes seront prises aux fins d'améliorer l'efficacité des procédures administratives.

VIII.10 **Le Comité consultatif réaffirme que les initiatives visant à améliorer les pratiques de gestion doivent émaner d'une direction centrale si l'on veut parvenir à appliquer les mesures de réforme, à surmonter la résistance au changement et à maintenir la mobilisation à l'échelle de l'Organisation en faveur de nouvelles modalités de fonctionnement (voir A/62/7, par. VIII.15).** La

mise en place du progiciel de gestion intégré est une entreprise majeure, qui offre à l'Organisation l'occasion d'apporter des changements importants, de rationaliser les méthodes d'exécution des tâches et de faciliter la mise en œuvre de diverses réformes de la gestion, ainsi que de réaliser des gains de productivité et autres bénéfices. Par ailleurs, la désignation de la Secrétaire générale adjointe à la gestion à la tête du Comité de pilotage du projet renforce encore le rôle prépondérant qu'elle joue dans ce vaste effort de réforme. **Le Comité recommande de mettre en place les mécanismes voulus pour mesurer l'efficacité des procédures administratives et des changements apportés, et pour rendre compte des progrès accomplis dans l'obtention de gains d'efficacité concrets.**

Projet de progiciel intégré

VIII.11 Comme suite à la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, le projet de progiciel intégré est dirigé par un comité de pilotage, présidé par la Secrétaire générale adjointe à la gestion. Le directeur du projet fait rapport au Président du Comité pour ce qui est des modalités opératoires et au Directeur général de l'informatique pour ce qui est des questions intéressant la gestion au jour le jour du projet et des questions techniques. Le Comité consultatif note que, dans la structure organisationnelle du Bureau de la Secrétaire générale adjointe à la gestion, le projet est présenté comme une entité rattachée à ce bureau par un rapport hiérarchique indiqué en pointillé. Il a formulé des observations sur la structure de gouvernance du progiciel au chapitre I.

Chapitre 28B
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Crédit demandé par le Secrétaire général	39 104 100 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	40 645 700 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	57 010 900 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.12 Le Comité consultatif note que le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28B du budget ordinaire se chiffre à 39 104 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 541 600 dollars, ou 3,8 %, par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 28B), tableau 28B.4). Cette diminution nette tient essentiellement à l'incidence de la réduction de 2 235 700 dollars à la composante direction exécutive et gestion, en partie annulée par une augmentation de 694 100 dollars au titre du programme de travail.

VIII.13 Comme indiqué au paragraphe 28B.9 b) du document de présentation du budget, l'augmentation nette de 694 100 dollars au titre du programme de travail représente : a) une augmentation nette de 172 900 dollars à la rubrique Planification des programmes et établissement du budget; b) une augmentation nette de 328 000 dollars à la rubrique Comptabilité générale, contributions et information financière; c) une augmentation nette de 18 800 dollars à la rubrique Services de trésorerie; et d) une augmentation nette de 174 400 dollars à la rubrique Information financière.

VIII.14 Le Comité consultatif note que durant l'exercice biennal 2010-2011, un montant de 57 millions de dollars au titre des fonds extrabudgétaires serait utilisé afin de compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour financer les activités exécutées par le Bureau du Contrôleur et les activités de fond menées au titre du programme de travail. Le niveau prévu représente une augmentation de 8,5 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009.

VIII.15 Le Comité consultatif relève que durant l'exercice biennal 2010-2011, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité continuera de s'attacher à perfectionner les systèmes de budgétisation et de gestion axées sur les résultats notamment en améliorant la présentation du budget, en procédant à des auto-évaluations périodiques et en renforçant la coopération avec d'autres départements en matière de suivi et d'évaluation. Il participera à la configuration et au déploiement du progiciel de gestion intégré et fera le nécessaire pour appliquer les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (ibid., par. 28B.6). Le Comité a été informé, à sa demande, que la dernière stratégie et le calendrier adoptés pour les deux projets seraient présentés dans les rapports du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré et les projets IPSAS qui seraient soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

VIII.16 Comme indiqué au paragraphe 28B.5 du document de présentation du projet de budget-programme, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité continue d'améliorer son fonctionnement en se conformant aux conclusions d'études externes réalisées au cours d'exercices précédents pour déterminer l'économie, la rentabilité et l'efficacité de l'organigramme, des affectations, du cadre de gestion et des opérations du Bureau mais aussi des opérations générales de trésorerie au Secrétariat de l'ONU et dans divers bureaux hors Siège, ainsi que les capacités de gestion de la trésorerie. Le Comité consultatif rappelle à cet égard que, durant l'exercice biennal 2006-2007, une étude externe de l'organigramme, des affectations, du cadre de gestion et des opérations du Bureau avait été réalisée. Il était ressorti de cette étude qu'après des années de sous-investissement, le Bureau se heurtait à des difficultés telles que l'insuffisance de ses systèmes informatiques et la persistance de modes opératoires lents et peu efficaces à forte composante manuelle. **Le Comité espère que des informations détaillées seront fournies dans le prochain projet de budget-programme sur les mesures concrètes qu'a prises le Bureau pour donner suite aux conclusions des études externes réalisées au cours des précédents exercices et sur les économies réalisées grâce à ces mesures.**

VIII.17 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a entériné la proposition du Secrétaire général concernant le rétablissement du bureau et des fonctions du Contrôleur adjoint à compter de l'exercice 2008-2009. Comme indiqué au paragraphe 28B.16 du document de présentation du budget, le Contrôleur adjoint est chargé de répondre à la nécessité de rendre plus opportunes

les actions administratives et de veiller à ce qu'elles soient examinées à fond et approuvées, ce qui nécessite également de prévoir les ressources de gestion nécessaires pour mener des initiatives opérationnelles, de revoir les financements extrabudgétaires, d'évaluer les ressources afin qu'elles soient suffisantes pour intervenir avec efficacité et diligence et assurer le suivi de l'application du nombre croissant de recommandations formulées au sujet des contrôles par le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité a été informé qu'un contrôleur adjoint venait d'être nommé. **Il compte que cette nomination et le partage du volume de travail entre le Contrôleur et le Contrôleur adjoint qui en découlera contribueront à régler les questions complexes et cruciales des finances et de leur gestion.**

VIII.18 On trouvera au tableau VIII.2 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2010-2011.

Tableau VIII.2
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	141	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 36 P-4/3, 9 P-2/1, 8 G(1e C), 66 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	141	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 36 P-4/3, 9 P-2/1, 8 G(1e C), 66 G(AC)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	184	1 D-2, 2 D-1, 12 P-5, 68 P-4/3, 3 P-2/1, 12 G(1e C), 86 G(AC)

VIII.19 Le Comité consultatif note qu'aucun poste supplémentaire n'a été demandé pour l'exercice biennal 2010-2011. **Il recommande d'approuver le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.20 Le montant de 4 107 600 dollars prévu au titre des autres objets de dépense pour 2010-2011 fait apparaître une diminution nette de 2 507 400 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009. Le Comité consultatif note que cette diminution nette s'explique principalement par la réduction des dépenses au titre des services contractuels (2 088 700 dollars), des consultants et experts (927 800 dollars), des frais généraux de fonctionnement (61 000 dollars), du mobilier et matériel (55 800 dollars), des frais de voyage du personnel (47 200 dollars) et des fournitures et accessoires (4 400 dollars), qui est en partie annulée par l'augmentation des dépenses au titre des autres coûts (677 500 dollars). **Le Comité recommande d'approuver le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.**

Autres observations et recommandations

Présentation et cadre logique

VIII.21 Le Comité consultatif relève certaines contradictions dans la présentation de différents éléments du cadre logique pour plusieurs chapitres du budget. **Il compte que ce problème sera réglé lors de l'établissement du prochain projet de budget-programme. Il souligne par ailleurs le rôle central que joue le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour améliorer les méthodes de budgétisation et de gestion axées sur les résultats et leur application par les départements et les bureaux. Il encourage le Bureau à analyser les enseignements tirés de la présentation de la budgétisation axée sur les résultats dans le Secrétariat et de tenir compte des conclusions qui en seront tirées dans le prochain projet de budget-programme.**

Chapitre 28C
Bureau de la gestion des ressources humaines

Crédit demandé par le Secrétaire général	72 941 000 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	73 048 700 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	18 690 600 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.22 Le Comité consultatif constate que les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 28C se montent à 72 941 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 107 700 dollars, soit 0,1 % par rapport au crédit révisé ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 28C), tableau 28C.4).

VIII.23 Le tableau VIII.3 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2010-2011.

Tableau VIII.3
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	176	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 17 P-5, 23 P-4, 19 P-3, 12 P-2/1, 12 G(1e C), 84 G(AC)

	Postes	*Classe*
Postes proposés pour 2010-2011	177	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 17 P-5, 23 P-4, 19 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1e C), 84 G(AC)
Créations	2	2 P-2
Suppression	1	1 G(1e C)
Redéploiements	18	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C), 3 G(AC) de la composante 2 à la composante 5
		1 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C), 6 G(AC) de la composante 3 à la composante 5
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	63[a]	4 P-5, 26 P-4/3, 1 P-2/1, 4 G(1e C), 28 G(AC)

[a] Dont 49 postes initialement proposés par le Secrétaire général dans le rapport A/64/6 (Sect. 28C) plus 14 postes supplémentaires financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

VIII.24 Il est proposé de créer un poste P-2 au Service des politiques en matière de ressources humaines (composante 1) (ibid., par. 28C.30). Ce nouveau poste, qui intégrerait les attributions du poste d'agent des services généraux de 1re classe qu'il est proposé de supprimer (voir par. VIII.27 ci-dessous), permettrait de renforcer les fonctions relatives à l'élaboration des politiques et aux directives d'interprétation au sein du Service. En outre, le Comité consultatif a été informé que le remplacement d'un poste d'agent des services généraux par un poste d'administrateur contribuerait à accroître la professionnalisation des activités du Bureau. Le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.

VIII.25 Il est également proposé de créer un poste P-2 à la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations (composante 2) pour renforcer la fonction de vérification des références dans le contexte du recrutement du personnel (ibid., par. 28C.41). Le Comité consultatif a été informé qu'en juillet 2008, le Bureau de la gestion des ressources humaines avait créé une unité administrative spécialisée (le Groupe des formalités administratives de contrôle et de vérification des références) afin de centraliser les activités de vérification de références concernant les candidats sélectionnés pour des postes à pourvoir au Siège et les formalités administratives de contrôle pour les postes qui comportent des responsabilités importantes en matière de gestion des ressources humaines. En outre, il a été précisé que l'effectif actuel du groupe (2 agents des services généraux (Autres classes) et 1 poste de temporaire) était insuffisant pour la fonction de vérification des références. Cependant, comme le Département de l'appui aux missions avait déjà créé, à la Base de soutien logistique des Nations Unies, une unité administrative spécialisée chargée de vérifier les références du personnel recruté pour des missions sur le terrain, le Bureau avait l'intention de déléguer à ce service les tâches liées à la vérification des références pour le personnel recruté au Siège. En conséquence, le titulaire du poste P-2 proposé superviserait les travaux du

Groupe en mettant particulièrement l'accent sur la coordination des activités et la fourniture de conseils au Siège et aux bureaux extérieurs. Ce faisant, il travaillerait également en coordination avec le Bureau de la gestion des ressources humaines pour s'assurer que toutes les exigences ont été satisfaites en temps opportun. **Le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.** À cet égard, il rappelle qu'une évaluation approfondie de l'expérience menée avec le Groupe de vérification des références de la Base de soutien logistique des Nations Unies, y compris une analyse coûts-avantages, doit être présentée à l'Assemblée générale lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatrième session.

Redéploiements

VIII.26 Il est proposé de transférer 18 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C) et 3 G(AC)] de la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations (composante 2) et 9 postes [1 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 6 G(AC)] de la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines (composante 3) à la nouvelle Section de l'informatique ressources humaines (composante 5) (voir A/64/6 (Sect. 28C), par. 28C.68). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les redéploiements proposés étaient la conséquence de la restructuration du Bureau de la gestion des ressources humaines et, en particulier, d'une initiative visant à regrouper tout le personnel travaillant sur les questions relatives aux technologies de l'information et des communications au sein d'une seule unité administrative. **Le Comité n'est pas opposé aux transferts de postes proposés.** Il a formulé des observations supplémentaires sur la fonction Technologies de l'information au sein du Bureau de la gestion des ressources humaines aux paragraphes VIII.43 à VIII.46 ci-dessous.

Suppression

VIII.27 Le Secrétaire général propose également la suppression d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) au Service des politiques en matière de ressources humaines (composante 1) (ibid., par. 28C.30). Les fonctions attachées à ce poste seraient reprises par le titulaire du poste P-2 qu'il est proposé de créer au titre de la composante 1 (voir par. VIII.24 ci-dessus). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler contre la suppression proposée.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.28 Les prévisions au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011 s'établissent à 30 096 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 300 400 dollars (0,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2008-2009, d'un montant de 30 396 400 dollars. **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes pour le chapitre 28C soit approuvée.**

Observations et recommandations générales

VIII.29 Au paragraphe 28C.1 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le Bureau de la gestion des ressources humaines joue un rôle stratégique en aidant l'Organisation à se doter des capacités humaines dont elle a besoin pour relever les nouveaux défis auxquels elle est confrontée. Concrètement, il conçoit et fait fonctionner le dispositif de gestion des ressources humaines en élaborant des

politiques et des systèmes, dispense des conseils, contrôle les résultats et fait en sorte, conformément aux mandats que lui prescrit l'Assemblée générale, que les fonctionnaires du Secrétariat perfectionnent leurs compétences et exploitent leur potentiel. Le Comité consultatif rappelle les mesures de réforme de la gestion des ressources humaines que l'Assemblée a approuvées dans sa résolution 63/250, y compris les nouveaux régimes contractuels et l'harmonisation des conditions d'emploi. Comme le Secrétaire général l'a indiqué aux paragraphes 28C.2 et 28C.7 du projet de budget, le cadre stratégique pour la période 2010-2011 a été révisé à la lumière de cette résolution, et la structure du Bureau et son programme de travail ont été réexaminés. **Le Comité a déjà souligné l'importance que revêt la réforme de la gestion des ressources humaines (voir A/63/526, par. 5). Il appuie le rôle moteur joué par le Bureau de la gestion des ressources humaines dans la mise en œuvre des mesures de réforme et souligne qu'il est nécessaire de tenir systématiquement compte des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale dans ce contexte.**

Présentation et cadre logique

VIII.30 Le Comité consultatif a fait des observations détaillées sur la présentation des cadres logiques et le système de budgétisation axée sur les résultats au chapitre I ci-dessus. **S'agissant plus particulièrement du chapitre 28C, le Comité insiste sur le fait que les indicateurs de succès et les mesures de résultats doivent être significatifs.** Par exemple, dans le cadre logique relatif à la direction exécutive et à l'administration, le critère indiqué pour la mesure des résultats en ce qui concerne l'utilisation efficace et rationnelle des ressources allouées au Bureau est le pourcentage des dépenses engagées par rapport aux fonds disponibles [ibid., tableau 28C.6, indicateur b) ii)]. Le Comité estime que cette mesure n'est pas significative, le volume des fonds dépensés n'étant pas un indicateur qui permet de savoir s'ils sont ou non utilisés de façon efficace et rationnelle. Il fait la même observation à propos de la réalisation escomptée b), libellée « Amélioration de la planification des ressources humaines », relative à la composante 2 (Planification stratégique et affectations). Bien qu'il y ait deux indicateurs de succès distincts pour cette réalisation (« i) Augmentation du nombre de départements et bureaux atteignant au moins 70 % des objectifs qui leur sont assignés dans les plans d'action pour les ressources humaines » et « ii) Réduction des écarts entre les objectifs et les réalisations en matière de ressources humaines »), les mesures de résultats pour ces indicateurs sont identiques. **De l'avis du Comité, cette redondance nuit à l'utilité des indicateurs de succès en tant qu'outil de gestion. Il compte que les rectifications voulues seront incorporées dans le projet de budget-programme pour 2012-2013.**

VIII.31 **En ce qui concerne le texte explicatif du document budgétaire, le Comité consultatif salue les efforts faits par le Bureau pour décrire le large éventail des activités qu'il compte entreprendre au cours de l'exercice biennal 2010-2011, mais il estime qu'un exposé mieux ciblé et plus concis aurait été préférable. En particulier, il aurait été souhaitable que les liens entre les propositions budgétaires actuelles et les mesures concrètes décrites dans le rapport du Secrétaire général le plus récent sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/63/282) apparaissent plus clairement. En conséquence, le Secrétaire général devrait faire le nécessaire pour que, dans les projets de budget futurs, l'articulation entre les politiques et les paramètres budgétaires**

relatifs à la gestion des ressources humaines soit mieux explicitée et pour assurer l'inclusion, dans le texte explicatif, d'une description des modalités d'application de mesures concrètes, avec une indication des ressources affectées à leur mise en œuvre. Par ailleurs, au lieu de se contenter d'énumérer les domaines dans lesquels le Bureau compte réaliser des progrès au cours de l'exercice biennal (ibid., par. 28C.9), le document budgétaire devrait également donner des indications sur le degré de priorité accordé à ces domaines les uns par rapport aux autres et les ressources qu'il faudra y consacrer.

Recrutement et affectations

VIII.32 Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 28C.34 du document budgétaire, une stratégie de recrutement plus dynamique et mieux ciblée, fondée sur une planification stratégique des effectifs, est l'une des priorités de la réforme qu'il mène dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Selon lui, cette stratégie permettra à l'Organisation de répondre aux besoins opérationnels du Siège et des bureaux extérieurs et d'adapter le profil des effectifs à l'évolution de ses besoins, y compris en cas de crise. Le Comité consultatif constate, à la lecture du sous-alinéa ii) de l'alinéa b) du paragraphe 28C.40 du projet de budget que, pour l'exercice biennal 2010-2011, la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations prévoit d'exécuter en tout 23 produits au titre de l'appui au recrutement. **Le Comité prend note des produits prévus et compte que le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2010-2011 donnera des indications sur les progrès réalisés.**

VIII.33 Le Comité consultatif relève en outre, à la lecture du paragraphe 28C.38 du projet de budget, que la nouvelle stratégie relative au recrutement et aux affectations est fondée sur l'exploitation optimale des fichiers de candidats existants, l'adoption de mesures appropriées pour améliorer la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes dans tous les services du Secrétariat et l'organisation de concours de recrutement à des postes d'administrateur. Le cadre logique pour la composante 2 comporte un certain nombre de mesures de résultats qui sont directement liées à ces dispositions. Le Comité rappelle que, dans un rapport intitulé « Examen du concours national comme outil de recrutement » (A/62/707), le Corps commun d'inspection avait conclu que, d'une façon générale, ce mode de recrutement concourait bien à la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale : il mettait à la disposition de l'Organisation des administrateurs hautement qualifiés recrutés à la classe de début, contribuait à assurer une répartition géographique équitable et favorisait un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans la composition du Secrétariat. Cependant, le Corps commun faisait aussi observer que le succès du concours était compromis par le fait que pour 30 % des lauréats inscrits sur la liste au 31 décembre 2006, le délai d'attente était supérieur à trois ans. En conséquence, dans sa résolution 63/250, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-cinquième session, de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection sur la question.

VIII.34 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la gestion des ressources humaines avait engagé une étude sur le cycle actuel du concours national de recrutement et la manière dont la liste était gérée. Cette étude, qui s'appuyait sur une méthode de perfectionnement des procédures administratives et visait à identifier les facteurs qui retardaient le processus d'examen et entravaient la gestion de la liste, portait, entre autres, sur la préparation et la notation des

copies, la convocation des candidats, la détermination du nombre de lauréats à inscrire sur la liste et la sélection des lauréats à partir de la liste. Le Comité a également appris que, en attendant les conclusions de l'étude, le Bureau avait décidé de reporter le concours national de recrutement de 2010 au troisième trimestre de l'année. Cette modification de calendrier avait été signalée aux États Membres et aux candidats potentiels par l'intermédiaire du site Web de l'ONU. **Le Comité attend avec impatience l'achèvement de l'étude et espère que le Secrétaire général rendra compte de ses résultats dans le projet de budget-programme pour 2012-2013.**

VIII.35 Le Comité consultatif a été informé qu'il avait été particulièrement difficile de trouver des fonctionnaires ayant le nombre d'années d'ancienneté requis pour siéger dans les organes centraux de contrôle au sein des commissions régionales, ce qui avait entraîné des retards dans les nominations et les promotions. Pour remédier à cette situation, le Bureau de la gestion des ressources humaines avait décidé d'instituer un organe central de contrôle unique « en ligne » pour toutes les commissions régionales, réduisant ainsi le nombre total de participants requis et rendant superflus des déplacements onéreux en temps et en argent. On avait bon espoir que cet organe serait en place et opérationnel avant la fin de 2009. **Le Comité encourage le Bureau à accélérer la mise en œuvre de cette initiative et s'attend à recevoir des informations plus détaillées sur son fonctionnement dans un document à venir.**

VIII.36 En ce qui concerne la mobilité, le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur la mise en œuvre de la politique relative à la mobilité, le Secrétaire général a annoncé sa décision de suspendre les programmes de réaffectations organisées à l'issue de l'opération qui concerne les fonctionnaires des classes D-1 et D-2 pour que la politique de mobilité puisse faire l'objet d'un examen global (voir A/63/208, par. 68). Dans sa résolution 63/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des résultats de cet examen à sa soixante-cinquième session. À l'alinéa d) du paragraphe 28C.9 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le programme de mobilité organisée a été suspendu mais que, en contrepartie, l'Administration a lancé un nouveau projet pilote intitulé « réseaux professionnels », qui sera mis en œuvre et évalué en vue de son intégration organisationnelle. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le système des réseaux professionnels avait été introduit en 2002 lors de la mise en application du système de sélection du personnel qui est actuellement en vigueur. Les objectifs qui l'ont inspiré étaient les suivants : regrouper des départements et des bureaux ayant des mandats et des programmes de travail étroitement liés afin qu'ils puissent collaborer sur les questions intersectorielles relatives à la formation du personnel; favoriser la mobilité; ouvrir aux fonctionnaires de nouvelles possibilités d'acquérir des compétences et d'enrichir leur expérience; faire tomber les « barrières départementales »; et faciliter la tâche des gestionnaires pour l'élaboration de projections sur les effectifs nécessaires dans chaque groupe professionnel.

VIII.37 Le Comité consultatif a appris par ailleurs que, en 2008, le Secrétaire général avait lancé un projet pilote visant la création de trois réseaux professionnels dans les domaines suivants : a) affaires politiques, paix et sécurité (pour les fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du Cabinet du Secrétaire général, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et du Bureau des affaires de

désarmement); b) gestion et administration (pour les fonctionnaires du Département de la gestion, du Département de l'appui aux missions, des services administratifs du Siège et des divisions de l'administration dans les bureaux hors Siège et les commissions régionales); et c) questions économiques et sociales (pour les fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales, de la CEA, de la CEE, de la CEPALC, de la CESAO, de la CESAP et de la CNUCED). Un quatrième réseau a été inauguré en avril 2009 pour les fonctionnaires des départements et services du Siège, des bureaux extérieurs et des commissions régionales qui travaillent dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le projet pilote visait principalement à encourager la mobilité entre les départements et les lieux d'affectation dans le cadre de l'Initiative volontaire pour les échanges entre réseaux. La participation à cette initiative avait un caractère strictement volontaire et était ouverte aux membres des réseaux qui répondaient aux conditions requises dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Quelque 130 fonctionnaires y avaient ainsi participé et le Bureau de la gestion des ressources humaines escomptait que 30 échanges auraient lieu dans ce contexte. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé que, au vu des résultats positifs obtenus dans le cadre de l'Initiative, le Bureau projetait d'élargir sa portée de manière à inclure d'autres départements ou réseaux, ainsi que des missions extérieures, et que les enseignements tirés de l'Initiative seraient pris en compte pour la définition d'une nouvelle politique de mobilité.

VIII.38 **Le Comité consultatif appuie les initiatives qui visent à répondre aux besoins de recrutement de l'Organisation, à assurer de meilleures perspectives de carrière aux fonctionnaires et à améliorer la performance. Il note que les résultats du projet pilote lié à l'initiative susmentionnée de constitution de réseaux d'échanges, qui a un caractère strictement volontaire, ne devraient en aucun cas prédéterminer les conclusions de l'examen global de la politique de mobilité visé au paragraphe VIII.36 ci-dessus.**

Délégation de pouvoir en matière de gestion des ressources humaines

VIII.39 Au paragraphe 28C.25 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le Service des politiques en matière de ressources humaines est chargé de fournir des précisions sur la délégation de pouvoir et de la simplifier. Au paragraphe 28C.37, il dit également que la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations s'attachera, en collaboration avec les directeurs de programme, à contrôler l'exercice des pouvoirs délégués en matière de gestion des ressources humaines dans un souci de conformité avec les pratiques et procédures en vigueur. En outre, la Division dispensera conseils et appui aux départements et bureaux pour que les pouvoirs délégués soient exercés correctement et que la capacité de surveillance soit renforcée. Le Comité relève, à l'alinéa g) du paragraphe 28C.9 du document, que, conformément aux recommandations énoncées dans l'évaluation approfondie à laquelle il a été soumise par le Bureau des services de contrôle interne (A/63/221) et compte tenu de l'accent mis sur ce point dans la résolution 63/250, le Bureau de la gestion des ressources humaines entend progresser pour ce qui est de renforcer la fonction de contrôle de l'application effective de la délégation de pouvoir, au cours de l'exercice considéré.

VIII.40 S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les activités de contrôle du Bureau comprenaient des visites sur place, un contrôle opérationnel continu des

différents aspects de la gestion des ressources humaines, les contrôles effectués par l'intermédiaire de systèmes intégrés tels que le SIG, Galaxy et Nucleus, de rapports d'audit et de la mise en œuvre des plans d'action en matière de ressources humaines, et l'autosurveillance assurée par les services administratifs des différents départements et bureaux. Pour ce qui est des procédures de contrôle, le Comité a été informé qu'elles comportaient les opérations suivantes :

a) Identification des problèmes éventuels touchant l'exercice des pouvoirs délégués, compte tenu des capacités, des carences aux niveaux de l'Organisation et des systèmes et des enseignements tirés par les différents départements et bureaux, y compris les missions sur le terrain;

b) Liaison avec les départements et les bureaux en vue d'établir des calendriers et d'obtenir les documents et données nécessaires à la préparation de l'opération de contrôle;

c) Analyse et préparation du tableau récapitulatif préalable;

d) Coordination de la mise en place des équipes et préparatifs administratifs pour l'opération de contrôle;

e) Exécution de l'opération de contrôle proprement dite, y compris l'enregistrement des observations et la formulation des recommandations;

f) Rédaction du rapport;

g) Diffusion des recommandations auprès des entités concernées;

h) Participation à des activités de suivi postérieures.

VIII.41 Le Comité consultatif a été informé en outre par le Bureau de la gestion des ressources humaines que le système de contrôle mis en place avait permis d'identifier, grâce à un processus d'examen collégial, les insuffisances et les pratiques exemplaires dans un département, un bureau ou une mission déterminés en vue d'appliquer les enseignements tirés de ces examens dans d'autres départements, bureaux ou missions. Le contrôle pourrait également amener à définir des domaines pour lesquels il est nécessaire de continuer à élaborer des politiques.

VIII.42 Le Comité consultatif rappelle le rôle central joué par le Bureau de la gestion des ressources humaines dans le domaine du contrôle et de l'évaluation. **Le Comité se félicite de l'accent mis par le Bureau sur le contrôle des pouvoirs délégués pour la gestion des ressources humaines et compte que des mesures seront prises pour faire en sorte que les titulaires de délégations de pouvoir aient à répondre de leurs décisions. Les futurs projets de budget devraient indiquer, dans la mesure du possible, les procédures établies pour les délégations de pouvoir dans le domaine de la gestion des ressources humaines.**

Informatique

VIII.43 Au paragraphe 28C.5 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le Bureau de la gestion des ressources humaines redoublera d'efforts pour tirer des outils technologiques tout le parti nécessaire pour moderniser et rationaliser les systèmes de gestion des ressources humaines là où ce sera possible. À cet égard, le Comité consultatif note que l'examen de l'organigramme du Bureau qui a été motivé par l'adoption de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale a entraîné la création d'une nouvelle unité administrative – la Section de l'informatique

ressources humaines – (composante 5), qui sera dotée de 18 postes transférés des composantes 2 et 3 (voir par. VIII.26 ci-dessus).

VIII.44 D'après le Secrétaire général, la Section sera chargée des tâches suivantes : fournir un appui informatique au Sous-Secrétaire général aux ressources humaines ainsi qu'à toutes les divisions et les sections de son bureau; établir des systèmes d'exploitation et outils standard; s'assurer que des contrôles suffisants sont appliqués à tous les systèmes essentiels; poursuivre l'examen et le recensement des besoins opérationnels du Bureau afin de rationaliser l'exécution des tâches; participer à l'implantation du progiciel de gestion intégré; et s'assurer que tout changement notable apporté aux systèmes contribue à la mise en œuvre des réformes en matière de ressources humaines. Sur ce point, la nouvelle section apportera également un appui opérationnel au système de gestion des aptitudes; elle collaborera avec le nouveau Bureau des technologies de l'information et des communications, ainsi qu'avec les bureaux situés en dehors du Siège, sur les questions concernant les systèmes de gestion des ressources humaines; enfin, elle fournira des outils informatiques pour le bon fonctionnement du Bureau de la gestion des ressources humaines (A/64/6 (Sect. 28), par. 28C.64). **Le Comité consultatif estime que la décision prise par le Secrétaire général de rationaliser les fonctions relatives à l'informatique au sein du Bureau en regroupant toutes les compétences spécialisées dans une seule unité administrative est judicieuse. Il note que, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Bureau a l'intention de prendre plusieurs initiatives importantes dans le domaine de l'informatique (voir par. VIII.45 et VIII.46 ci-dessous) et, à cet égard, il souligne l'importance d'une coopération et d'une coordination étroites avec le Bureau des technologies de l'information et des communications afin d'éviter les doubles emplois et de maximiser les gains d'efficacité.** Le Comité a fait des observations plus détaillées sur les rôles et responsabilités respectifs des départements/bureaux et du Bureau des technologies de l'information et des communications en matière de gestion des moyens informatiques dans le chapitre I plus haut.

VIII.45 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'on s'acheminait actuellement vers la phase de mise en place du système de gestion des aptitudes, durant laquelle on configurerait le logiciel qui a été acheté pour l'adapter aux besoins opérationnels de l'Organisation. Les essais et la formation devraient commencer à la fin du mois de septembre 2009 et les premiers éléments du système (tables de base et procédure d'affectation) devraient être mis en place au Siège et dans les bureaux hors Siège à partir de la mi-novembre et au sein des missions à partir du début de février 2010. La deuxième série d'éléments (suivi du comportement professionnel et gestion de la formation) serait installée dans tous les lieux d'affectation à partir de mars 2010. Il a également été indiqué au Comité que, à ce jour, le financement total approuvé pour le système se chiffrait à 7 902 370 dollars (6 552 970 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 349 400 dollars au titre du budget ordinaire). Un montant supplémentaire de 646 900 dollars a été demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

VIII.46 Le Comité consultatif relève dans le document budgétaire que, outre le système de gestion des aptitudes, le Bureau de la gestion des ressources humaines a l'intention de prendre d'autres initiatives diverses qui font largement appel aux technologies de l'information et des communications, telles que la nouvelle version du Manuel en ligne de gestion des ressources humaines [voir A/64/6 (Sect. 28C),

par. 28C.29 c) i) e)], le campus virtuel de l'ONU [ibid., par. 28C.53 b) i) c) iv)], un nouveau système d'établissement de rapports et de stockage de données [ibid., par. 28C.67 a) i)], et le Système de gestion de l'apprentissage [ibid., par. 28C.67 b) ii) c)]. **Le Comité a demandé des informations détaillées sur l'état d'avancement de ces initiatives, avec une indication des ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre, mais il ne les a pas obtenues. Ces informations devraient être communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le chapitre 28C du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Observations et recommandations concernant les composantes

Politique générale

VIII.47 Les ressources à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 pour la composante 1 (Politique générale) sont chiffrées à 5 602 100 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 28C.10), soit une baisse de 440 800 dollars (7,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2008-2009. Cette baisse s'explique notamment par une diminution des ressources nécessaires au titre des postes, qui est le résultat net de la création proposée d'un poste P-2 et de la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) (voir par. VIII.24 et VIII.27 ci-dessus).

VIII.48 Au paragraphe 28C.24 du projet de budget, le Secrétaire général indique que, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Service des politiques en matière de ressources humaines continuera de s'attacher à renforcer la position du Bureau de la gestion des ressources humaines en tant qu'autorité centrale chargée de l'élaboration des politiques en matière de ressources humaines, des directives d'interprétation et de la délégation de pouvoir en matière de gestion des ressources humaines pour l'ensemble du Secrétariat afin de mener l'Organisation vers une gestion hautement efficace des ressources humaines dans un environnement caractérisé. **À cet égard, le Comité consultatif souligne que les politiques en matière de ressources humaines sont du ressort des organes délibérants de l'Organisation.**

VIII.49 Le Comité consultatif note que l'un des produits de la composante 1 est libellé comme suit : « Réalisation d'enquêtes sur les salaires, indemnités et autres conditions d'emploi du personnel de la classe des agents des services généraux et des catégories apparentées qui est recruté sur le plan national et travaille dans le monde entier pour les organisations appliquant le régime commun; examen, approbation et publication des barèmes des traitements établis à partir des données issues des enquêtes générales et intérimaires » [ibid., par. 28C.29 c) iii) c)]. Ayant demandé des précisions, il a été informé que la Section des questions relatives aux conditions d'emploi du Bureau de la gestion des ressources humaines était chargée de réaliser et de coordonner des enquêtes sur les conditions d'emploi locales dans quelque 160 lieux d'affectation hors Siège. Les ressources imputées au budget ordinaire pour la réalisation de ces enquêtes couvraient le coût de deux postes P-5, d'un poste P-3, d'un poste P-2 et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) attribués à cette section. Les fonds provenant d'autres sources (financement commun interorganisations pour les enquêtes sur les conditions d'emploi et compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) ont permis de couvrir les besoins supplémentaires en personnel ainsi que les frais de voyage

connexes. Le programme complet des enquêtes sur les conditions d'emploi prévoyait en moyenne 40 enquêtes générales par an.

VIII.50 Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a reçu des informations détaillées sur la méthode appliquée pour la réalisation des enquêtes sur les conditions d'emploi locales. Il a appris que la Commission de la fonction publique internationale examinait périodiquement la méthode d'enquête applicable dans les villes sièges et dans les autres lieux d'affectation. Dans ce contexte, l'une des questions que la Commission étudiait actuellement avait trait à la possibilité d'étendre l'utilisation de données de source externe à certains lieux d'affectation hors Siège. Selon les renseignements communiqués par le Bureau de la gestion des ressources humaines, le fait qu'on ne disposait pas de données sur le marché du travail local dans plusieurs pays ou qu'il était difficile d'en obtenir auprès de fournisseurs extérieurs était considéré comme un obstacle majeur à l'utilisation de données externes pour les lieux d'affectation hors Siège. **Le Comité encourage le Secrétaire général à continuer d'étudier la possibilité d'utiliser les données disponibles dans le commerce pour les enquêtes sur les conditions d'emploi locales en vue de réduire les coûts afférents à leur réalisation en termes de ressources humaines et financières.**

Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines

VIII.51 Les ressources à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 pour la composante 3 (Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines) sont chiffrées à 40 430 800 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 28C.14). Les objectifs fixés pour cette composante, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines, sont de promouvoir un changement de culture institutionnelle au Secrétariat, de favoriser la bonne gestion des ressources humaines de l'Organisation en ce qui concerne le recrutement et la dotation en effectifs, et de renforcer la polyvalence, l'adaptabilité et la mobilité du personnel pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences (ibid., tableau 28C.13).

VIII.52 Le Comité consultatif relève au paragraphe 28C.53 du projet de budget que, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines se propose de mettre en œuvre, à l'échelle du Secrétariat, un large éventail de programmes de formation dans les domaines suivants : perfectionnement des aptitudes de gestion, d'encadrement et d'organisation; gestion des ressources humaines et financières; technologies de l'information; cours de langue et techniques de communication; développement de connaissances spécialisées et aide à l'organisation des carrières. À sa demande, le Comité a reçu un tableau indiquant le nombre de fonctionnaires qui ont effectivement participé à ces programmes de formation et de ceux qui devraient y participer au cours des exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011, ainsi que les dépenses effectives et prévues (tableau VIII.4).

Tableau VIII.4
Nombre de participants aux programmes de formation mis en œuvre par le Bureau de la gestion des ressources humaines et dépenses connexes
(En dollars des États-Unis)

	2006-2007		*2008-2009 (prévisions)*		*2010-2011 (prévisions)*			
Domaines d'études	*Nombre de fonctionnaires*	*Dépenses*	*Nombre de fonctionnaires*	*Dépenses*	*Nombre de fonctionnaires*	*Dépenses*	*Formation assurée par*	*Destinataires*
Perfectionnement des aptitudes de gestion, d'encadrement et d'organisation	20 165	7 700 200	12 016	6 313 500	15 240	8 489 900	Fournisseurs, consultants	Tous les fonctionnaires du Secrétariat
Amélioration des compétences techniques dans le domaine de l'informatique	10 442	3 973 300	17 663	4 930 700	17 324	3 571 700	Fournisseur	Tous les fonctionnaires du Secrétariat
Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	4 484	1 087 200	4 326	2 483 900	3 256	1 706 900	Fournisseur, consultants et personnel	Tous les fonctionnaires du Secrétariat
Amélioration des qualifications et accompagnement des carrières	14 228	6 784 400	17 253	6 784 800	15 416	6 363 100	Fournisseurs, consultants et personnel	Tous les fonctionnaires du Secrétariat
Cours de langue et de communication	18 829	4 309 400	16 942	3 884 500	17 064	4 265 800	Personnel interne (professeurs à temps complet ou à temps partiel)	Tous les fonctionnaires (y compris le personnel des fonds et programmes)
Total	**68 148**	**23 854 500**	**68 200**	**24 397 400**	**68 300**	**24 397 400**		

VIII.53 Au paragraphe 28C.50 du projet de budget, le Secrétaire général indique que, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines fournira des services administratifs efficaces aux fonctionnaires du Siège. Le Comité consultatif note toutefois que, si le cadre logique contient une liste de produits qui se rapportent à l'administration du personnel au Siège [ibid., par. 28C.53 b) iii)], il ne fournit aucune indication sur la manière dont la Division entend s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. **À l'avenir, les projets de budget-programme devraient comporter des informations plus détaillées sur cet aspect des activités du Bureau, y compris sur les mesures prises pour rationaliser et simplifier les procédures en indiquant, le cas échéant, les gains d'efficacité prévus.**

Services médicaux

VIII.54 Les ressources à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 pour la composante 4 sont chiffrées à 5 146 400 dollars avant actualisation des coûts (ibid., tableau 28C.16). Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 28C.57 du projet de budget, pendant cet exercice, la Division des services médicaux

s'attachera notamment à proposer des services de santé mentale, ainsi que des services de conseil et d'accompagnement dans le cadre d'un plan global de soins de santé; à mieux garantir l'application des volets médicaux de la politique de l'ONU relative aux fonctionnaires séropositifs ou atteints du sida, notamment celui qui concerne l'accès aux soins et aux traitements; à continuer de simplifier, rationaliser et déléguer les activités médico-administratives aux bureaux extérieurs; à mettre en œuvre des programmes d'hygiène du travail et de prévention; et, enfin, à généraliser l'utilisation du nouvel outil de gestion informatique des dossiers médicaux. **Compte tenu de l'expansion des activités de l'Organisation sur le terrain et des conditions difficiles dans lesquelles le personnel des missions est souvent amené à vivre et à travailler, le Comité consultatif recommande que, pendant l'exercice biennal 2010-2011, la Division des services médicaux consacre une attention particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'aide sociale et de soins psychosociaux à l'intention des fonctionnaires en poste sur le terrain.**

VIII.55 Au cours de l'examen du chapitre 28C, le Comité consultatif, faisant état notamment de préoccupations que le personnel avait exprimées au sujet de la confidentialité, a demandé s'il était opportun que la Division des services médicaux continue de dépendre du Bureau de la gestion des ressources humaines. Les représentants du Secrétaire général ont répondu que, en février 2009, le Directeur de la Division des services médicaux avait présenté au Comité de haut niveau sur la gestion un document décrivant les préoccupations du Groupe de travail des directeurs du Service médical quant à l'aptitude des organismes des Nations Unies à gérer un service de soins de santé à l'échelle du système. Une des propositions qui figuraient dans ce document avait trait à la réalisation d'une étude approfondie sur la gestion des soins de santé au sein du système des Nations Unies. Le Comité consultatif a été informé que le Comité de haut niveau sur la gestion avait approuvé les propositions présentées dans le document en question et que des discussions étaient en cours au sujet des sources de financement possibles pour cette étude, qui devait être effectuée au dernier trimestre de 2009 ou au premier trimestre de 2010. **Le Comité compte que la question du rattachement de la Division des services médicaux au Bureau de la gestion des ressources humaines sera abordée dans l'étude et qu'y seront analysées notamment les différences qui existent entre les fonctions exercées par la Division et d'autres composantes du Bureau et la nécessité de protéger la confidentialité du patient. Les conclusions de l'étude devraient faire l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale et, s'il y a lieu, d'un compte rendu dans le prochain projet de budget.**

Chapitre 28D
Bureau des services centraux d'appui

Projet du Secrétaire général	173 493 900 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	175 088 500 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	134 410 500 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Ce montant a fait l'objet d'un ajustement technique pour les besoins de la présentation comptable afin de rendre compte de l'incidence sur l'exercice biennal des décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'administration de la justice.

VIII.56 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 28D du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 173 493 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 594 600 dollars (0,9 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 28D), par. 28D.8).

VIII.57 Comme il est indiqué au paragraphe 28D.3 du projet de budget, le Bureau des services centraux d'appui a pour principaux objectifs : a) d'assurer aux programmes fonctionnels un appui efficient, efficace et de qualité pour ce qui est des achats, des voyages et des transports, de la gestion des installations, de la gestion des archives et des dossiers, du courrier et de la gestion des opérations commerciales afin de réaliser les objectifs de développement de l'Organisation; b) d'assurer des services d'appui efficaces aux organes intergouvernementaux, lors de leurs sessions, ainsi qu'aux conférences et réunions spéciales tenues sous les auspices des Nations Unies; c) de faciliter, par la présentation d'informations et la documentation, les délibérations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires compétents sur les questions ayant trait aux services d'appui dont ils sont saisis; d) de favoriser une approche intégrée et concertée du stockage, de la recherche et de l'extraction de données à l'échelle de l'Organisation. Le Secrétaire général indique que dans le cadre des réformes de gestion qu'il a décidées, on continuera d'étoffer les services communs ou mixtes existants des organismes des Nations Unies.

VIII.58 Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice biennal 2010-2011, la Division des achats continuera de s'employer à améliorer l'efficacité et la transparence des opérations d'approvisionnement et, à cet effet, poursuivra la mise en œuvre des diverses mesures de réforme adoptées au cours des deux derniers exercices biennaux. **Le Comité encourage la Division à s'efforcer encore davantage d'inciter les producteurs et fournisseurs des pays en développement ou en transition à répondre aux appels d'offres. Il souligne également qu'il importe que les rapports sur l'application des mesures de réforme des achats soient présentés à temps (voir aussi résolution 61/246 de l'Assemblée générale, par. 7).**

VIII.59 Le Secrétaire général estime que les incidences du plan-cadre d'équipement sur la prestation de services en rapport avec les voyages, l'obtention de visas, les transports, le courrier, la valise diplomatique et les plantons constitueront les principaux enjeux de l'exécution efficace et rentable du programme relatif aux services centraux d'appui. Le Bureau des services centraux d'appui continuera d'aider le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement à exécuter ce dernier et à faire en sorte que, durant la période de transition, les représentants, le personnel et les visiteurs puissent vaquer à leurs occupations dans de bonnes conditions et en toute sécurité (voir A/64/6 (Sect. 28D), par. 28D.6).

VIII.60 Le Comité consultatif note que les services d'entretien des bâtiments du Secrétariat seront allégés, mais que des services ordinaires de gestion des bâtiments seront assurés dans les autres locaux, ainsi que les bâtiments annexes, les locaux transitoires ainsi que le nouveau bâtiment des conférences situé sur la pelouse nord, et que l'on procédera en particulier aux travaux de transformation, de modernisation et d'entretien des bâtiments du Siège, comme indiqué au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

VIII.61 **Le Comité consultatif note également avec satisfaction que, conformément aux recommandations qu'il a formulées et en réponse aux préoccupations de l'Assemblée générale, la priorité sera accordée au renforcement des capacités du Bureau en matière de gestion des biens immobiliers hors Siège (voir aussi par. 73 ci-dessus).**

VIII.62 Le Secrétaire général indique que le montant des ressources demandées au présent chapitre pour l'exercice biennal 2010-2011 permettrait de rétablir une partie des crédits que l'Assemblée a réduits au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Les incidences de ces réductions ainsi que du réajustement correspondant des ressources destinées à l'exécution des services seront portées à l'attention de l'Assemblée générale dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget, conformément aux dispositions du paragraphe 123 de sa résolution 62/236. Or, les compressions décidées ont des conséquences préjudiciables sur la qualité des services fournis, et si elles étaient prolongées, elles deviendraient contre-productives (voir A/64/6 (Sect. 28D), par. 28D.10). Le Comité consultatif a été informé que le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 ferait également état des dépassements de crédits enregistrés au présent chapitre du fait des réductions susmentionnées.

VIII.63 On trouvera au tableau VIII.5 un récapitulatif des postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2010-2011.

Tableau VIII.5
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	321	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 12 P-4, 10 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1e C), 172 G(AC) et 99 CM
Postes proposés pour 2010-2011	319	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 12 P-4, 10 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1e C), 174 G(AC) et 93 CM
Créations	4	1 P-5, 1 P-2 et 2 G(AC) au titre du sous-programme 4 (Services d'appui)
Suppressions	6	6 CM au Service de la gestion des installations
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	111	1 D-1, 6 P-5, 46 P-4/3, 7 P-2/1, 3 G(1e C), 45 G(AC) et 3 CM

Observations et recommandations concernant les postes

Créations et suppressions

VIII.64 Le Secrétaire général propose la création d'un poste P-5, d'un poste P-2 et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 4 (Services d'appui). Comme il est indiqué au paragraphe 28D.22 du projet de budget, la création proposée de deux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-2/1) répond à l'exigence de renforcement des capacités de gestion et de contrôle des biens immobiliers hors Siège, notamment pour ce qui est de la planification, de la gestion et de la supervision des chantiers de construction dans des bureaux hors Siège (voir aussi par. XI.4 ci-après). Dans le souci de regrouper les tâches en rapport avec le service d'assistance aux fins du système de suivi des demandes de services et l'appui à la gestion des marchés prêté à la Section de l'entretien et des réparations, il est également proposé de créer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) et de supprimer deux postes d'agent des corps de métiers. Par ailleurs, compte tenu de ce que les opérations d'entretien des locaux devraient être moindres du fait de l'exécution du plan-cadre d'équipement et de la rationalisation des tâches, il est proposé de supprimer quatre autres postes d'agent des corps de métiers. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications du tableau d'effectifs du Bureau des services centraux d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.65 Les crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011, à savoir 115 619 400 dollars, reflètent une diminution nette de 1 361 400 dollars par rapport à 2008-2009. Cette diminution résulte de la réduction proposée des dépenses au titre du mobilier et du matériel (2 041 000 dollars), des fournitures et accessoires (780 000 dollars), des services contractuels (241 800 dollars) et de la représentation (4 100 dollars), contrebalancée en partie par une

augmentation de 1 705 500 dollars des frais généraux de fonctionnement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du montant inscrit au titre des frais généraux de fonctionnement correspondait au rétablissement d'une partie des crédits que l'Assemblée avait réduits au budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir par. VIII.62 ci-dessus).

VIII.66 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 28E
Administration (Genève)

Projet du Secrétaire général	121 624 400 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	121 776 500 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	27 053 500 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Ce montant a fait l'objet d'un ajustement technique pour les besoins de la présentation comptable afin de rendre compte de l'incidence sur l'exercice biennal des décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'administration de la justice.

VIII.67 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 28E du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 121 624 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 152 100 dollars (0,1 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 28E), par. 28E.6).

VIII.68 Au paragraphe 28^{E}.5 du projet de budget, le Secrétaire général indique que pendant l'exercice biennal 2010-2011, la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève : a) aidera le Secrétaire général adjoint à la gestion à coordonner et à suivre la mise en œuvre de la réforme de la gestion à l'Office; b) fournira des services administratifs et d'autres services d'appui à 21 départements et bureaux de l'ONU dans le cadre des activités qu'ils exécutent à Genève, ainsi qu'à 22 autres entités appliquant le régime commun des Nations Unies; c) entretiendra et préservera les avoirs et les biens des Nations Unies à Genève, notamment les nouveaux locaux et les nouvelles installations, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges; d) se chargera de l'infrastructure informatique et télématique, du partage des connaissances, de la sécurité de l'information et des réseaux d'information à l'Office des Nations Unies à Genève et procédera à des améliorations à ces divers titres; e) coordonnera l'exécution des activités préparatoires à Genève en vue de l'instauration du nouveau progiciel de gestion intégré et de l'adoption des normes IPSAS; et f) assurera la continuité de l'appui administratif apporté à d'autres entités présentes à Genève

dans les situations d'urgence. **Le Comité consultatif compte qu'au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'Office des Nations Unies à Genève examinera et actualisera, le cas échéant, les accords de prestation de services conclus avec ses clients établis à Genève**.

VIII.69 Le Comité consultatif note que si l'Assemblée générale en décide ainsi, la première phase de l'exécution du plan stratégique patrimonial, dont l'objet est la préservation et l'amélioration des locaux de l'ONU à Genève, devrait être lancée, en coordination avec le Siège et les autorités du pays hôte. Le détail des ressources demandées au titre de ce projet figure au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).

VIII.70 On trouvera au tableau VIII.6 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour 2010-2011.

Tableau VIII.6
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	299	1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 11 P-3, 12 P-2/1, 18 G(1e C) et 232 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	298	1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 12 P-3, 12 P-2/1, 18 G(1e C) et 229 G(AC)
Créations	2	Postes P-3 au sous-programme 4 (Services d'appui)
Reclassement	1	Poste P-3 reclassé à P-4 au sous-programme 4 (Services d'appui)
Suppressions	3	Postes d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 4 (Services d'appui)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	110	3 P-5, 24 P-4/3, 1 P-2/1, 2 G(1e C) et 80 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Créations

VIII.71 Le Secrétaire général propose de créer deux postes P-3, à savoir un poste d'architecte/chef adjoint du Groupe des bâtiments, pour procéder dans les délais à l'entretien et aux réparations dues au vieillissement et à la détérioration rapide des installations et des locaux, et un poste de fonctionnaire des services d'achat, pour faire face au volume et à la complexité accrus des activités liées aux achats (ibid., par. 28E.33). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces postes**.

Reclassements

VIII.72 Le reclassement du poste de chef du Groupe d'appui opérationnel de P-3 à P-4 reflète le degré de responsabilité accru associé à ce poste du fait de la réorganisation des services communs d'appui et du regroupement des activités de trois anciennes unités administratives en un seul service (ibid., par. 28E.33). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au reclassement proposé**.

Suppressions

VIII.73 La suppression de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) est proposée en raison du regroupement des fonctions au sein des Services centraux d'appui. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions proposées**.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.74 Les crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011, à savoir 49 492 400 dollars, reflètent une diminution nette de 63 000 dollars par rapport à 2008-2009. Cette diminution résulte de la réduction proposée des dépenses au titre des autres dépenses de personnel (366 800 dollars), des fournitures et accessoires (208 900 dollars), du mobilier et du matériel (105 900 dollars), des services contractuels (80 700 dollars) et des subventions et contributions (59 700 dollars), contrebalancée en partie par une augmentation de 759 000 dollars des frais généraux de fonctionnement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du montant inscrit au titre des frais généraux de fonctionnement était principalement imputable au vieillissement rapide des infrastructures et du matériel au Palais des Nations, qui posent un danger s'ils ne sont pas entretenus régulièrement.

VIII.75 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 28F
Administration (Vienne)

Projet du Secrétaire général	39 895 300 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	39 419 600 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	13 604 800 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Ce montant a fait l'objet d'un ajustement technique pour les besoins de la présentation comptable afin de rendre compte de l'incidence sur l'exercice biennal des décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'administration de la justice.

VIII.76 Les ressources dont l'inscription au chapitre 28F du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 39 895 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 475 700 dollars (1,2 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 28F), par. 28F.12). Cette augmentation est imputable à plusieurs facteurs qui sont expliqués en détail au paragraphe 28F.12 du projet de budget.

VIII.77 Comme indiqué dans le projet de budget (ibid., par. 28F.2 à 28F.4), la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne fournit un appui administratif aux services du Secrétariat de l'ONU installés au Centre international de Vienne : l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des affaires spatiales, la Division du droit commercial international, le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le Service d'information des Nations Unies, le Bureau des services de contrôle interne et le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé. La Division fournit également certains services d'appui communs à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne : l'AIEA, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Un appui administratif limité est également fourni aux bureaux d'autres organismes des Nations Unies présents au Centre international de Vienne, tels que le HCR et le PNUE, et à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, dont le siège se trouve à Turin (Italie).

VIII.78 Le Comité consultatif trouve utile le tableau 28F.3 qui figure dans le projet de budget-programme et récapitule les services d'appui fournis au Centre international de Vienne. **Le Comité recommande que le Secrétaire général envisage d'utiliser ce type de présentation pour les autres bureaux offrant des services communs d'appui.**

VIII.79 Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice biennal 2010-2011, en coopération avec les organisations installées à Vienne, l'Office des Nations Unies à Vienne se penchera sur la formule de partage des coûts et les arrangements de récupération des coûts en vue de fournir des services communs plus efficaces, modernes et rationnels et d'améliorer la répartition des responsabilités et des services entre les organisations au Centre international de Vienne, notamment le chiffrage et la facturation du coût des services d'interprétation et de traduction et de celui des services de gestion des bâtiments de l'ONUDI.

VIII.80 Le Comité note également que diverses applications de gestion électronique des opérations ont été introduites et que, par voie de conséquence, le contrôle manuel et les processus fondés sur des documents papier sont en voie de disparition à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'ONUDC. Le Comité a été informé que l'Office des Nations Unies à Vienne fournissait aux États Membres qui en avaient besoin les moyens techniques nécessaires pour fonctionner dans un environnement de travail sans papier.

VIII.81 En réponse à ses questions, le Comité a été informé de l'état d'avancement des projets de modernisation et de remplacement exécutés dans le cadre du désamiantage du Centre international de Vienne. D'après les informations reçues, les travaux se déroulent comme prévu. Les travaux sont achevés dans tous les bâtiments, à l'exception du bâtiment des conférences. Les travaux de désamiantage

du bâtiment des conférences, qui pourraient se prolonger jusqu'en 2012, ne débuteront que lorsque le nouveau bâtiment des conférences sera terminé pour éviter d'avoir à interrompre les services de conférence. Le bâtiment des conférences sera modernisé conformément aux normes de sécurité et de protection de l'environnement appliquées à la rénovation des autres bâtiments : les nouvelles fenêtres assureront une meilleure isolation thermique et une résistance au bris, les nouveaux systèmes d'éclairage consommeront moins d'énergie, la moquette sera remplacée par un revêtement en liège plus facile à entretenir et meilleur pour la santé et de nouveaux câbles seront posés pour remplacer le système de câblage obsolète. Le Comité note que toutes les dépenses associées au désamiantage sont prises en charge par le gouvernement hôte, tandis que les organisations ayant des bureaux au Centre international de Vienne assument le coût du déménagement du personnel dans des locaux temporaires et de leur réinstallation une fois les travaux terminés.

VIII.82 On trouvera au tableau VIII.7 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau VIII.7
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	90	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1e C) et 63 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	91	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1e C) et 64 G(AC)
Transfert	1	1 G(AC) du chapitre 1
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	56	2 D-1, 5 P-4/3, 5 G(1e C) et 44 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.83 Le Secrétaire général propose de transférer un poste de chauffeur [agent des services généraux (Autres classes)] du chapitre 1 (Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne), pour plus de cohérence avec la structure hiérarchique [ibid., par. 28F.12 b) iii)]. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.84 Les crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011, à savoir 20 949 700 dollars, reflètent une augmentation nette de 304 300 dollars par rapport à 2008-2009. Cette hausse résulte de l'augmentation proposée

des dépenses au titre du mobilier et du matériel (278 900 dollars), des subventions et contributions (96 000 dollars) et des autres dépenses de personnel (65 300 dollars), compensée en partie par une diminution des dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement (105 700 dollars), des services contractuels (19 500 dollars), des fournitures et accessoires (10 000 dollars) et des voyages (700 dollars). L'augmentation des crédits demandés au titre du mobilier et du matériel tient essentiellement au transfert de ressources liées au remplacement de logiciels depuis la rubrique Frais généraux de fonctionnement, afin que ces montants soient imputés à l'objet de dépense approprié.

VIII.85 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 28G
Administration (Nairobi)

Projet du Secrétaire général	29 051 300 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	27 349 700 dollars[b]
Ressources extrabudgétaires prévues	21 201 600 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés par chapitre au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Ce montant a fait l'objet d'un ajustement technique pour les besoins de la présentation comptable, afin de rendre compte de l'incidence sur l'exercice biennal des décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'administration de la justice.

VIII.86 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre de la Section 28G s'élèvent à 29 051 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 701 600 dollars ou 6,2 %, par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 28G), tableau 28G.4).

VIII.87 Comme indiqué au paragraphe 28G.1 du projet de budget, l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en vertu d'un mémorandum d'accord et d'autres accords de service conclus avec eux, une gamme complète de services administratifs et autres services d'appui. Il assure aussi des services d'appui dans le cadre d'accords conclus avec les bureaux d'autres organismes des Nations Unies installés à Nairobi.

VIII.88 L'organigramme de l'Office des Nations Unies à Nairobi est présenté dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2009/3. Le Comité consultatif indique que l'organigramme de l'Office, tel qu'il apparaît dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 ne correspond pas à celui présenté dans la circulaire. Le Comité a bon espoir que l'anomalie sera rectifiée et que l'on en verra les résultats dans le prochain budget-programme.

VIII.89 Le Comité consultatif note que, sur la base d'un réexamen de l'organisation interne ainsi que de la structure des postes et de la structure hiérarchique de l'Office des Nations Unies à Nairobi entrepris par le Bureau de la gestion des ressources humaines en 2008, le Secrétaire général propose de modifier progressivement ces structures en les alignant sur celle des offices des Nations Unies à Genève et à Vienne. Pour l'exercice biennal 2010-2011, il propose que quatre postes de la classe P-4 soient reclassés à la classe P-5, à savoir les postes de chef de la Section du budget, de chef de la Section du classement et du recrutement, de chef de la Section de la gestion des installations et de chef de la Section du Service médical commun (A/64/6 (Sect. 28G), par. 28G.3). Le projet de budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 inclut aussi la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et la suppression de deux postes d'agent local résultant de la réorganisation des fonctions et de la rationalisation des structures opérationnelles. **Le Comité consultatif fait observer que le tableau d'effectifs de l'Office doit cadrer avec la stratégie à plus long terme de l'Office des Nations Unies à Nairobi et à ses besoins opérationnels et faire correspondre clairement et objectivement la structure des classes aux fonctions qui leur sont assignées. Le Comité demande également que l'organigramme détaillé de l'Office soit présenté à l'Assemblée générale au moment de l'examen du projet de budget-programme.**

VIII.90 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 125 de sa résolution 62/236, a demandé au Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office avec ceux des autres bureaux administratifs analogues. Ainsi qu'il est noté au paragraphe VIII.86 ci-dessus, le Secrétaire général propose pour la section 28G du budget une augmentation nette de 1,7 million de dollars, soit 6,2 % par rapport à l'exercice biennal de 2008-2009. Le Secrétaire général indique que l'accroissement est en grande partie due à :

a) Une augmentation de 77 300 dollars au titre du sous-programme 2 (Planification du programme, budget et comptabilité), imputable à l'effet-report de la création de huit postes d'agent local approuvés pendant l'exercice biennal 2008-2009, au reclassement proposé du poste de chef de la Section du budget de la classe P-4 à la classe P-5, à la cession proposée d'un poste P-3 au sous-programme 6 (Services informatiques) et à la reprise proposée d'un poste d'agent local provenant du sous-programme 4 (Services d'appui);

b) Une augmentation de 254 400 dollars au titre du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), résultant de l'effet-report de la création de six postes d'agent local approuvée pendant l'exercice biennal 2008-2009, du reclassement proposé des postes de chef de la Section du classement et du recrutement et de chef de la Section du service médical commun de la classe P-4 à la classe P-5;

c) Une augmentation nette de 962 500 dollars au titre du sous-programme 4 (Services d'appui), résultant largement : i) de l'effet-report de la création de 14 postes approuvés pendant l'exercice biennal 2008-2009; ii) de la création proposée d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national; iii) de la suppression de deux postes d'agent local à la suite de la réorganisation des activités; iv) du reclassement proposé du poste de chef de la Section de la gestion des installations de la classe P-4 à la classe P-5; v) de la reprise proposée d'un poste d'agent local qui serait retiré au Bureau du Directeur des opérations sous la rubrique Direction

exécutive et administration; et vi) de la cession proposée d'un poste d'agent local au profit du Service du budget et de la gestion financière, au titre du sous-programme 2. L'augmentation au titre du sous-programme 4 comprend un montant de 341 800 dollars correspondant à des ressources supplémentaires prévues pour financer diverses dépenses autres que les postes;

d) Une augmentation nette de 436 700 dollars au titre du sous-programme 6 (Services informatiques) résultant de : i) l'effet-report de la création de six postes approuvés pendant l'exercice biennal 2008-2009; et ii) la reprise proposée d'un poste de la classe P-3 qui serait retiré au sous-programme 2.

VIII.91 On trouvera au tableau VIII.8 un récapitulatif des postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau VIII.8
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	132	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 1 AN, 83 AL
Postes proposés pour 2010-2011	131	1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 12 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 2 AN, 81 AL
Créations	1	AN pour le sous-programme 4
Reclassements	4	postes P-4 reclassés à P-5 pour le sous-programme 2 (1), le sous-programme 3 (2) et le sous-programme 4 (1)
Suppressions	2	postes AL pour le sous-programme 4
Transferts	3	1 AL de la rubrique Direction exécutive et gestion au sous-programme 4
		1 P-3 du sous-programme 2 au sous-programme 6
		1 AL du sous-programme 4 au sous-programme 2
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	181	3 P-4/3, 7 AN, 171 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Création

VIII.92 La création d'un poste d'agent national est proposée pour renforcer les effectifs du Service des services d'appui afin qu'ils puissent mieux faire face à des responsabilités et à une charge de travail accrues en matière de gestion des installations et des locaux à usage de bureaux (A/64/6 (Sect. 28G), par. 28G.29). **Le**

Comité consultatif recommande d'approuver la création proposée d'un poste d'administrateur national.

Reclassements

VIII.93 Le Secrétaire général propose de reclasser quatre postes de la classe P-4 à la classe P-5, à savoir les postes de chef de la Section du budget, de chef de la Section du classement et du recrutement, de chef de la Section de la gestion des installations et de chef de la Section du service médical (ibid., par. 28G.3). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition.**

Suppressions

VIII.94 Le Secrétaire général propose la suppression de deux postes d'agent local comme suite à la réorganisation des secteurs d'activité concernés et du fusionnement de certaines fonctions (ibid., par. 28G.29). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression proposée des deux postes.**

Transferts

VIII.95 Les transferts ci-après sont proposés : a) un poste d'agent local de la composante direction exécutive et gestion au sous-programme 4; b) un poste P-3 du sous-programme 2 au sous-programme 6; et c) un poste d'agent local du sous-programme 4 au sous-programme 2. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert proposé des postes.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.96 Le montant de 7 281 100 dollars prévu au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2010-2011 fait apparaître une augmentation nette de 341 800 dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. L'augmentation résulte de l'accroissement des ressources au titre des frais généraux de fonctionnement (381 400 dollars), compensé partiellement par une baisse des ressources au titre du mobilier et du matériel (39 600 dollars). L'accroissement des frais généraux de fonctionnement découle principalement de l'agrandissement des installations actuelles et de l'aménagement de nouvelles installations de sécurité connexes, ainsi que de locaux à usage de bureaux supplémentaires en construction.

VIII.97 **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Présentation et cadre logique

VIII.98 Le Comité consultatif signale que la présentation de plusieurs indicateurs de succès dans le cadre logique de l'Office des Nations Unies à Nairobi est sujette à interprétation [voir, par exemple, tableau 28G.6, indicateurs c) i) et ii)]. En outre, certains indicateurs de succès du sous-programme 6 (Services informatiques) ne véhiculent pas un message clair quant à ce qui serait exactement accompli une fois les objectifs fixés réalisés. **Le Comité encourage le Secrétariat à redoubler d'efforts pour améliorer la présentation du cadre logique de l'Office des Nations Unies à Nairobi et s'attend à constater des améliorations dans le prochain projet de budget-programme.**

Chapitre 29
Bureau des technologies de l'information et des communications

Projet du Secrétaire général	72 118 700 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	73 329 100 dollars[b]
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	61 149 600 dollars[c]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Le Bureau des technologies de l'information et des communications a été créé en 2009 par la résolution 63/262 de l'Assemblée générale. Les montants révisés ont été ajustés à des fins de comparaison et de présentation uniquement pour donner une idée des montants de l'exercice biennal.

VIII.99 Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 tient compte pour la première fois des besoins du Bureau des technologies de l'information et des communications, lequel a été créé sous forme d'unité administrative indépendante par la résolution 63/262 de l'Assemblée générale et fait désormais l'objet d'un chapitre distinct du budget. Le Bureau est issu du regroupement de la Division de l'informatique du Département de la gestion et des activités stratégiques de la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions (voir aussi A/62/793 et Corr.1 et Add.1 et A/63/487). Dans le cadre stratégique pour 2010-2011, les activités du Bureau sont présentées sous le programme 24 (Services de gestion et d'appui), dans une nouvelle section E regroupant les sous-programmes 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications) et 6 (Services informatiques).

VIII.100 À compter du 1er janvier 2009, les crédits inscrits au budget ordinaire pour 2009 et réservés à la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui (chapitre 28D), tous les fonds extrabudgétaires prévus pour la Division et une partie des ressources approuvées pour la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions et inscrites au budget du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix, ainsi que le poste du Directeur général de l'informatique (chapitre 1 du budget) ont été transférés au Bureau des technologies de l'information et des communications. Les activités de celui-ci ont fait l'objet du chapitre 36 relevant du titre VIII (Services communs d'appui) du budget-programme de l'exercice 2008-2009. Avant cette date, les activités dont la Division de l'informatique était chargée entraient dans le cadre du sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

VIII.101 Le Comité consultatif note que pour faciliter la comparaison entre les exercices 2008-2009 et 2010-2011, le Secrétariat a regroupé les ressources approuvées en 2008 sous les chapitres 1, 28D et 36 au titre des technologies de

l'information et des communications (TIC) et les a retraitées afin de présenter les crédits ouverts pour 2008-2009 de façon uniforme tout au long du budget [A/64/6 (chap. 29), par. 29.3].

VIII.102 Le montant des ressources demandées au chapitre 29 du budget s'élève à 72 118 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 210 400 dollars (1,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts (chiffres retraités) pour l'exercice 2008-2009 (ibid., tableau 29.4). Le tableau VIII.9 récapitule les postes permanents et les postes temporaires inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice 2008-2009 et les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget de l'exercice 2010-2011. Aucun poste supplémentaire n'est demandé pour le nouvel exercice.

VIII.103 Le tableau montre également les postes à financer par des fonds extrabudgétaires pendant l'exercice 2010-2011. Le Comité consultatif note que les 27 postes de temporaire dont il est question dans le tableau 29.5 comprennent 1 P-5 et 2 P-4 qui auraient été financés au moyen du budget du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/767 et Corr.1), postes qui n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale (voir résolution 63/287).

Tableau VIII.9
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	136	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2/1, 11 G(1eC), 47 G(AC), 1 CM
Postes proposés pour 2010-2011	137	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7P -2/1, 11 G(1eC), 48 G(AC), 1 CM
Transfert de postes	1	G(AC) transféré du chapitre 28A
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2010-2011	24	4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 3 G(1eC), 10 G(AC)[a]

[a] L'Assemblée générale n'ayant pas approuvé 1 poste P-5 et 2 postes P-4 présentés au chapitre 29 et qui auraient été inscrits au budget du compte d'appui de l'exercice 2009/10, ceux-ci n'apparaissent pas dans le tableau.

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.104 Le Secrétaire général a proposé le maintien des 136 postes cédés au Bureau des technologies de l'information et des communications par la Division de l'informatique et le Cabinet du Secrétaire général en 2009 (voir par. VIII.100). Il est également proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) inscrit au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) afin de fournir un appui administratif aux activités de l'ancienne Division de l'informatique, fonction qui était assumée jusqu'au 1er février 2009 par le service

administratif du Département de la gestion. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général.**

VIII.105 Le Comité consultatif a demandé un complément d'information concernant les postes vacants dans le Bureau. Au 30 avril, 20 des 136 postes autorisés étaient vacants, dont 6 postes d'administrateur (2 D-1, 2 P-5 et 2 P-3) et 14 postes d'agent des services généraux, soit un taux de vacance de postes de 14,7 %. L'une des vacances s'expliquait par le détachement d'un fonctionnaire de classe D-1, un poste P-5 a été pourvu le 1er août, les avis de vacance de deux postes ont été publiés [1 D-1 et 1 G(AC)], trois recrutements sont en cours [1 P-3 et 2 G(AC)], six recrutements ont été menés à terme [1 P-3 et 5 G(AC)] et les avis de vacance de sept postes n'ont pas encore été publiés [1 P-5 et 6 G(AC)]. Le Comité a été informé que si le pourcentage de postes vacants était élevé, cela tenait dans une certaine mesure à la période de transition qui a accompagné la création du Bureau et au fait qu'il fallait aligner les fonctions de certains postes avec la nouvelle structure du Bureau. **Le Comité consultatif engage vivement le Bureau à faire le nécessaire pour pourvoir les postes.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.106 Il est proposé de réduire de 1,8 million de dollars (4,7 %) les dépenses ne se rapportant pas aux postes. La réduction s'explique par l'effet combiné d'une diminution des besoins au titre : a) des frais généraux de fonctionnement (2,9 millions de dollars) en raison de la fusion graduelle des réseaux informatique et téléphonique grâce à l'utilisation de la téléphonie Internet et de la baisse correspondante des frais de réparation et d'entretien du matériel de télécommunication; b) des autres dépenses de personnel (200 000 dollars) qui étaient liées aux heures supplémentaires nécessaires à l'appui au réseau, tâche désormais confiée au Centre international de calcul; c) du mobilier et du matériel (900 000 dollars) du fait de la prolongation de la durée de vie du matériel de bureautique, qui n'est plus remplacé que tous les cinq ans au lieu de tous les quatre ans, et du matériel de stockage, dont le cycle de remplacement passe de cinq à six ou sept ans, réduction en partie compensée par une augmentation des besoins au titre des services contractuels (2,2 millions de dollars), principalement pour les licences de logiciels. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général concernant les crédits d'un montant de 36 717 200 dollars demandés pour les dépenses du Bureau des technologies de l'information et des communications autres que les postes.**

Considérations générales et recommandations

Présentation et cadre logique

VIII.107 L'adoption de la stratégie informatique et télématique et du cadre de gestion et la création d'un Bureau central et indépendant représentent un changement majeur qui aura une incidence sur les activités de l'Organisation tout entière pendant les 5 ou 10 ans à venir. Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a souligné l'importance qu'avaient les technologies de l'information et des communications pour la satisfaction des besoins croissants d'une Organisation de plus en plus tributaire de son infostructure. La transposition des nouvelles lignes directrices en un budget-programme bien conçu est une étape importante, qui devrait donner aux États Membres et au Secrétariat des orientations claires en vue

de la mise en œuvre et une occasion de s'entendre sur des objectifs et des résultats escomptés mieux définis et de mieux comprendre les ressources à consacrer à cette entreprise.

VIII.108 La nouvelle structure informatique est présentée pour la première fois dans le projet de budget-programme pour 2010-2011**. Le Comité consultatif estime que le mode de présentation du chapitre 29 en ce qu'il a trait aux résultats est insatisfaisant et inadapté au regard de l'ampleur des changements en cours ou des dépenses à engager. Il s'agit principalement d'une répétition de ce qui avait été décrit dans les projets de budget relatifs à la Division de l'informatique, dépourvue d'informations approfondies sur les textes portant autorisation du programme et les activités prescrites, et d'explications suffisantes sur les changements structurels prévus ou déjà effectués. Le programme de travail du nouveau Bureau n'apparaît pas non plus clairement dans le cadre logique, c'est-à-dire avec des objectifs, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès, des activités et des produits clairement définis. Le Comité est conscient que le Bureau a probablement eu quelques difficultés, étant donné la date à laquelle l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/262 et le temps nécessaire à l'établissement des projets de budget, mais il estime qu'une attention particulière aurait pu être prêtée à l'alignement de la formulation du cadre logique avec le travail du Bureau.** Par exemple, il n'est pas fait mention des activités et des produits relatifs à l'application de la nouvelle stratégie, qui doivent être portés à la connaissance de l'Assemblée dans de futurs rapports, tels que l'examen structurel de tous les services informatiques du Secrétariat, l'inventaire détaillé des capacités informatiques dans l'ensemble du Secrétariat, les propositions de rationalisation et d'harmonisation des activités et moyens informatiques, et la quantification des gains d'efficacité qui découleront de la mise en œuvre de la stratégie (voir résolution 63/262, Sect. I, par. 10).

VIII.109 Le Comité consultatif a également constaté que plusieurs indicateurs de succès étaient vagues et confus et ne permettaient pas de comprendre quel était le but recherché. Par exemple, dans le tableau 29.11, les progrès concernant la réalisation escomptée a), concernant le renforcement des capacités de l'Organisation dans le domaine de la gestion et de la prestation de services, sont associés à un indicateur de succès portant sur l'augmentation du nombre de services informatisés et à une mesure des résultats selon laquelle deux services doivent être informatisés pendant l'exercice biennal 2010-2011. De même, dans certains cas (par exemple, le sous-programme 6), les produits sont regroupés sous des appellations génériques telles que « Politique générale » qui ne permettent pas de savoir quels sont les produits qui vont être effectivement obtenus. Le Comité a fait des observations sur l'inadéquation de l'indicateur « Augmentation du nombre de réunions » proposé pour la réalisation escomptée « Renforcement de la cohérence des politiques » dans plusieurs chapitres du budget, indicateur qui a été utilisé dans la composante direction exécutive et administration du chapitre 29. **Le Comité recommande que le Bureau remanie son cadre logique afin de l'aligner sur ses activités et de représenter de façon complète, utile et détaillée les objectifs, réalisations escomptées, activités et produits du programme.**

Rôle et structure du Bureau

VIII.110 La stratégie globale adoptée par l'Assemblée générale afin de répondre aux besoins informatiques du Secrétariat dans les trois à cinq ans à venir est fondée

sur une direction centrale forte, qui facilitera l'élaboration et la mise en œuvre des normes et activités informatiques dans l'ensemble de l'Organisation, et sur la décentralisation des opérations. Elle vise à remédier à l'éparpillement des programmes et services, et à mieux coordonner et à rendre plus cohérente la gestion des activités. Dans ce cadre, le Bureau a pour fonctions principales de définir l'orientation stratégique du Secrétariat en matière d'informatique et de télématique, de planifier et de coordonner à l'échelle de l'Organisation les activités dans ces domaines, de mettre en place les progiciels et infrastructures et de mieux suivre les programmes, les infrastructures et les investissements informatiques. Il centralisera les fonctions stratégiques exécutées par diverses unités administratives dans l'ensemble du Secrétariat, tandis que les services informatiques décentralisés des départements et des bureaux hors Siège continueront de s'occuper des systèmes propres à tel ou tel département ou bureau et des problèmes qui se posent au plan local en se fondant sur les normes retenues par l'Organisation, conservant pour ce faire une délégation de pouvoir et des ressources notables. Le Bureau offrira aussi des services informatiques et un appui aux départements et bureaux du Siège (voir A/63/487, par. 23 à 26).

VIII.111 Le Comité consultatif note l'adoption du cadre stratégique révisé par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-neuvième session (voir A/64/16) et constate que celui-ci a tenu compte des conséquences que la création du Bureau a eues sur le programme. Les recommandations du Comité du programme et de la coordination seront soumises à l'Assemblée générale au moment de l'examen du projet de budget-programme pour 2010-2011 et les changements adoptés par l'Assemblée figureront en annexe à sa résolution sur les questions touchant le projet de budget-programme.

VIII.112 L'organigramme et la répartition des postes pour 2010-2011 sont décrits dans le projet de budget. S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu un organigramme plus détaillé, qui montre la répartition des postes des différentes sections relevant des principaux services. L'organigramme est reproduit à la fin des observations du Comité consacrées au chapitre 29.

VIII.113 Le Comité consultatif note que dans l'ensemble il existe une correspondance entre l'organigramme du Bureau et les fonctions des sous-programmes, à savoir : a) le Service de la gestion stratégique est chargé de la gestion et de la coordination stratégiques (sous-programme 5); b) la Division de la gestion des programmes s'occupe des activités informatiques (sous-programme 6).

VIII.114 Le Comité consultatif a été informé que la plupart des activités de l'ancienne Division de l'informatique avaient été incorporées dans le sous-programme 6 tandis que les nouvelles activités résultant de l'adoption de la stratégie informatique et télématique relèveraient du sous-programme 5. Il a également appris qu'un Groupe des services aux clients et un Bureau de la gestion des projets avaient été créés dans le Service de la gestion stratégique. Le Groupe des services aux clients a pour objectif de mieux comprendre les besoins et priorités des départements et bureaux du Secrétariat et de les aider à atteindre les objectifs fixés dans leurs programmes de travail. Le Bureau de la gestion des projets centralisera et coordonnera la gestion des portefeuilles d'investissement dans les TIC. Un outil intégré de gestion des portefeuilles (ePortfolio) sera mis en service prochainement afin d'aider le Bureau de la gestion des projets à établir et gérer un inventaire des

principaux investissements dans les TIC et à établir des états financiers qui faciliteront l'examen des projets.

VIII.115 Conformément à la résolution 63/262 de l'Assemblée, le projet relatif au progiciel de gestion intégré (PGI) est dirigé par un Comité de pilotage présidé par le Secrétaire général adjoint à la gestion. Le directeur du projet fait rapport au président du Comité de pilotage sur les processus-métier et au Directeur général de l'informatique sur les questions techniques et la gestion courante. Le Comité consultatif note que selon l'organigramme du Bureau des technologies de l'information et des communications figurant dans le projet de budget, l'équipe chargée du projet PGI est représentée comme une entité rattachée au Bureau du Directeur général de l'informatique par une ligne en pointillé qui matérialise la relation hiérarchique. Le Comité a fait part de ses observations sur la structure de gouvernance du projet PGI dans le chapitre I.

Examen structurel des services informatiques à l'échelle du Secrétariat

VIII.116 Dans son rapport sur la stratégie informatique et télématique, le Secrétaire général a déclaré qu'il entendait faire procéder à des examens structurels de tous les services informatiques afin d'en rationaliser et d'en harmoniser le fonctionnement et les structures (voir A/62/793, par. 70 et 83, et A/63/487, par. 40). S'étant renseigné sur l'état d'avancement des examens structurels, le Comité consultatif a été informé que les données sur les effectifs, les fonctions, les moyens et le volume de travail avaient été réunies au moyen d'un questionnaire électronique envoyé à tous les départements, bureaux et missions à la fin de 2008. On trouvera ci-après un extrait des statistiques obtenues :

Nombre de personnes exerçant des fonctions informatiques, y compris les consultants et les agents contractuels	3 685
Nombre d'applications	2 864
Nombre de centres informatiques, y compris les salles de serveurs	107
Nombre de serveurs	3 794
Capacité de stockage en téraoctets	1 160,3
Nombre d'ordinateurs (ordinateurs de bureau et portables)	81 171
Nombre d'appareils portables (téléphones portables, téléavertisseurs)	76 441
Nombre d'autocommutateurs téléphoniques	506
Nombre de services d'assistance	44

VIII.117 Le tableau VIII.10 montre la répartition du personnel informatique par département et bureau en décembre 2007.

Tableau VIII.10
Personnel du Secrétariat affecté à des tâches informatiques (au 31 décembre 2007)

Département ou bureau	*D*	*P*	*Service mobile/ personnel affecté aux projets*	*G*	*Total, personnel recruté sur le plan international*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Centre international de calcul*	*Personnel contractuel*	**Total**
Département de la gestion (Division de l'informatique et autres services)	5	115		97	217			30	82	**329**
Département de l'appui aux missions et missions	1	103	606	5	715	1 057	245	255	410	**2 682**
Autres départements (Siège)	1	44		60	105					**105**
Commissions régionales		40	3	78	121	61			63	**245**
Tribunal pénal international pour le Rwanda		7	24		31	23		11		**65**
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie		10		59	69					**69**
Office des Nations Unies à Genève		33		55	88				14	**102**
Office des Nations Unies à Nairobi		11		38	49				11	**60**
Office des Nations Unies à Vienne et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	1	8	5	75	89	2		35		**126**
Total	**8**	**371**	**638**	**467**	**1 484**	**1 143**	**245**	**331**	**580**	**3 783**

VIII.118 Le Bureau a indiqué que les résultats du questionnaire avaient confirmé à quel point les services informatiques étaient éparpillés, peut-être au détriment de l'efficacité, comme décrit dans le rapport du Secrétaire général (A/62/793), et que des améliorations méritaient d'être apportées dans trois grands domaines : a) sur le plan de l'organisation, il fallait regrouper les services informatiques et en modifier la structure et la dotation en personnel; b) dans le domaine de la gestion des infrastructures, il fallait notamment rationaliser et regrouper les activités liées aux infrastructures; c) dans le domaine de la mise au point et de la maintenance des applications, il fallait, entre autres, supprimer les systèmes qui faisaient double emploi. Le Bureau entend continuer à apporter les améliorations qui entrent dans le domaine de compétence du Secrétaire général, telles que la rationalisation des procédures, en coopération avec les services pertinents, sous réserve de l'approbation de la direction du Secrétariat et de la disponibilité des ressources. Toutefois, les améliorations qui entraîneraient des changements dans la dotation en personnel ou des modifications notables dans les programmes de travail seront présentées dans le cadre du rapport sur la stratégie informatique et télématique qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, en application du paragraphe 10 de la section X de la résolution 63/262.

VIII.119 **Le Comité consultatif prend note de l'information qu'il a reçue concernant les constatations issues de l'examen structurel et attend avec intérêt la présentation des conclusions et propositions qui en découlent. Le Comité s'attend à obtenir des renseignements précis et chiffrés sur les gains d'efficacité attendus de la nouvelle stratégie, notamment au moyen de mesures visant à supprimer les applications et activités qui font double emploi, à améliorer le rapport coût-efficacité de l'appui informatique, à regrouper les services d'assistance et à faire des économies d'échelle lors de l'achat de produits et services informatiques (voir A/62/793, Sect. V). De plus, il serait bon de recenser à des fins de redéploiement les ressources qui se libéreraient du fait du regroupement.**

VIII.120 **Le Comité consultatif sait que les services informatiques de certains bureaux et départements, comme le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, fournissent actuellement des systèmes et des services à l'ensemble du Secrétariat. Il convient d'examiner la structure et les capacités de ces services afin de déterminer comment on peut les réorganiser au mieux de façon à répondre aux besoins de l'Organisation et des départements. Le Comité souligne qu'il s'agit là d'une opération cruciale pour obtenir les gains d'efficacité escomptés et parvenir à une cohérence globale.**

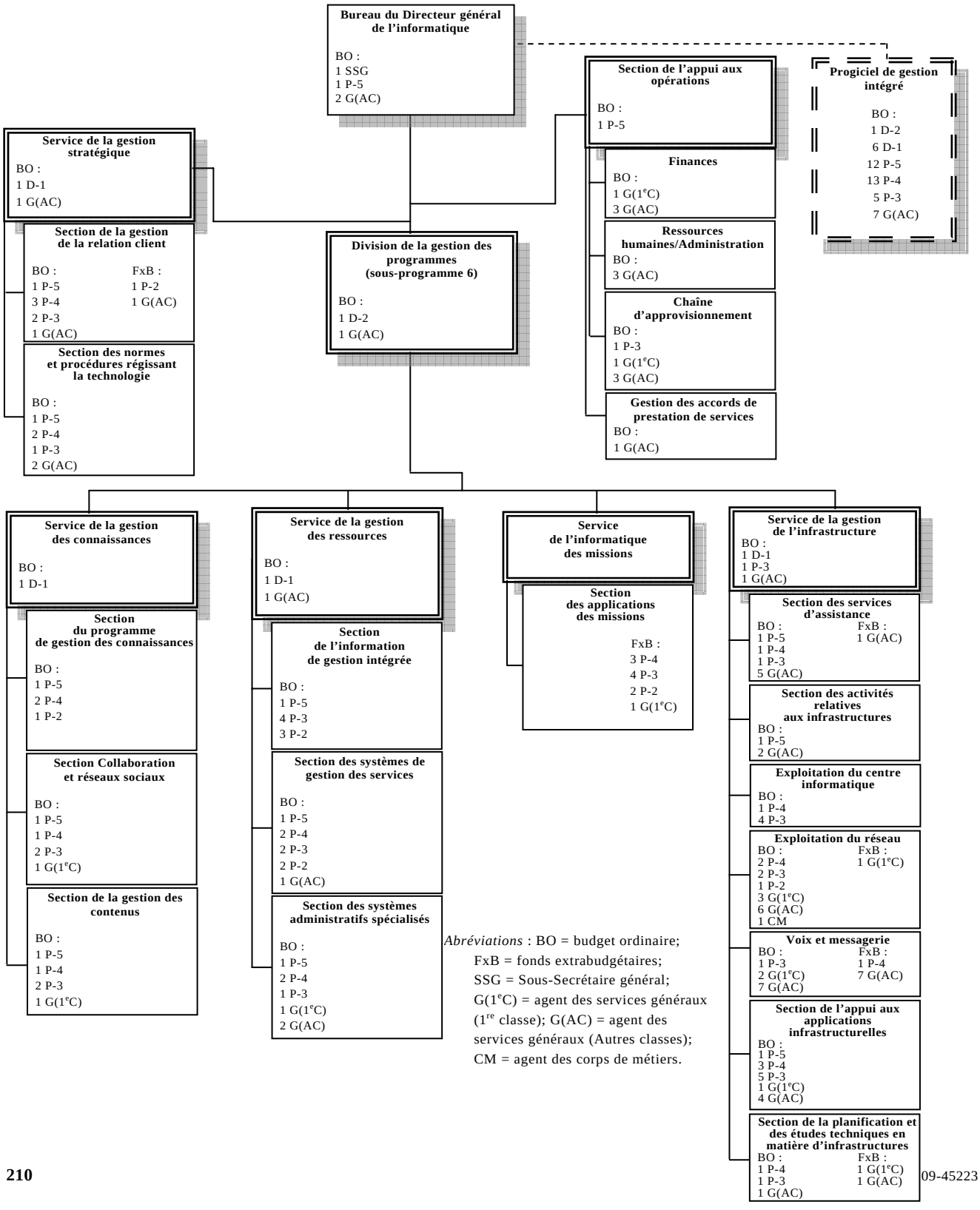
Coûts des services informatiques

VIII.121 Dans l'introduction au projet de budget-programme pour 2010-2011 (A/64/6 (Introduction), par. 72; voir également par. 59 plus haut dans le présent rapport), le Secrétaire général indique que le montant demandé permettrait de financer les coûts et les projets actuellement prévus pour l'exercice biennal à venir ainsi que l'augmentation du coût de certains services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications aux départements et bureaux dans le cadre d'accords de prestation de services.

VIII.122 S'étant renseigné quant aux raisons de l'augmentation du coût des services informatiques, le Comité consultatif a été informé que les ajustements tenaient compte du coût effectif des prestations fournies aux départements et bureaux au Siège, déterminé sur la base d'un examen minutieux qui avait révélé une hausse du coût de certains services et une baisse de celui d'autres services par rapport aux taux appliqués en 2008-2009. L'examen avait été entrepris dans le cadre de l'établissement des instructions relatives au projet de budget-programme pour 2010-2011. Par ailleurs, les ressources demandées au titre des services informatiques dans les différents chapitres du budget du nouvel exercice englobent certains services qui étaient auparavant subventionnés par le Bureau des technologies de l'information et des communications et des redevances réseau qui n'étaient pas systématiquement prises en compte par les départements clients pour l'exercice 2008-2009. Le Comité a été informé que pendant l'exercice 2008-2009, les redevances réseau avaient été facturées dans leur totalité aux différents départements et bureaux et qu'il en serait tenu compte dans les rapports sur l'exécution du budget. Outre ces ajustements effectués dans le nouveau projet de budget-programme, un inventaire complet des services informatiques centraux a été communiqué à tous les départements en septembre 2008, ce qui leur a permis d'examiner et de revoir leurs besoins. **Le Comité souligne l'importance qu'il y a fournir des services informatiques avec**

le meilleur coût-efficacité possible et à facturer les coûts réels avec exactitude. De plus, par souci de transparence, les départements clients devraient avoir communication des modalités de facturation des services qui leur sont fournis. Le Comité demande que les futurs projets de budget comportent des explications pour tout changement concernant les services informatiques.

Bureau des technologies de l'information et des communications
Organigramme détaillé et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SSG = Sous-Secrétaire général; G(1eC) = agent des services généraux (1re classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); CM = agent des corps de métiers.

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

Projet du Secrétaire général	40 252 300 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	37 482 700 dollars
Montant estimatif des ressources extrabudgétaires	62 689 400 dollars[b]

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction du budget. La répartition de l'ensemble des postes par source de financement et par classe est indiquée à l'annexe I du présent rapport.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[b] Le montant révisé tient compte des décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287.

IX.1 Le montant avant actualisation des coûts des crédits que le Secrétaire général demande de prévoir au chapitre 30 du budget ordinaire s'élève à 40 252 300 dollars, ce qui représente une hausse de 2 769 600 dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009.

IX.2 Cette augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues pour les postes, égale à 5 179 300 dollars par rapport aux 29 431 600 approuvés pour 2008-2009. La cause en est l'effet retard de 27 postes approuvés pour 2008-2009 (9 pour le sous-programme 1 (Audit interne), 16 pour le sous-programme 3 (Investigations) et 2 pour l'appui aux programmes) et la conversion prévue en postes permanents de neuf postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au sous-programme 2 (Inspection et évaluation). La diminution nette du montant demandé pour les objets de dépenses autres que les postes, due principalement à l'amoindrissement des besoins de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de consultants, est en partie contrebalancée par l'augmentation des montants prévus pour les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement. En ce qui concerne les composantes du programme, la hausse tient en premier lieu aux ressources supplémentaires nécessaires pour l'exécution du programme de travail, c'est-à-dire pour les sous-programmes 1 (1 019 400 dollars) et 3 (1 428 300 dollars).

IX.3 Comme le veut l'alinéa d) du paragraphe 2 de son mandat (voir l'annexe de la résolution 61/275 de l'Assemblée générale), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a fait rapport sur l'examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour l'exercice biennal 2010-2011 auquel il avait procédé (voir A/64/86). Le Comité consultatif a rencontré des membres de cet organe et eu des échanges de vue avec eux sur cette question.

IX.4 Le Comité consultatif rappelle que le BSCI a été créé par l'Assemblée générale afin qu'il aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne à exercer sur les ressources et le personnel de

l'Organisation par des activités de contrôle, d'audit interne, d'inspection et d'évaluation [voir résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, par. 5 c), al. i) à iv)]. **Le Comité, réaffirmant l'importance qu'il attache au rôle d'organe de contrôle qui appartient au Bureau des services de contrôle interne, ainsi qu'à la responsabilité qui lui incombe de concourir à l'action menée par les dirigeants pour améliorer le fonctionnement du Secrétariat, souligne à nouveau que le Bureau et l'Administration doivent tous les deux coopérer, la seconde se chargeant d'évaluer et de gérer les risques tandis que le premier lui apporte des assurances objectives et un appui dans ce processus (voir A/61/605, par. 69, et résolution 61/245).**

IX.5 Le tableau IX.1 ci-après est un récapitulatif des postes émargeant au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et de ceux que prévoit le Secrétaire général pour 2010-2011. On y voit aussi les postes extrabudgétaires demandés pour 2010-2011.

Tableau IX.1
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	114	1 SGA, 2 D-2, 5 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 20 P-3, 11 P-2/1, 9 G(1e C), 23 G(AC), 1 AL
Postes demandés pour 2010-2011	123	1 SGA, 3 D-2, 5 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 23 P-3, 15 P-2/1, 9 G(1e C), 24 G(AC), 1 AL
Conversions de poste	9	1 D-2, 3 P-3, 4 P-2/1, 1 G(AC) précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Ressources extrabudgétaires		
Postes demandés pour 2010-2011	144[a]	2 D-1, 16 P-5, 53 P-4, 33 P-3, 1 G(1e C), 18 G(AC), 4 AL, 17 SM

[a] Le nombre de postes extrabudgétaires est corrigé, par rapport à l'information qui figure dans le tableau 30.5 et dans l'organigramme du projet de budget, pour tenir compte des décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287, par lesquelles elle a approuvé 99 postes financés au moyen du compte d'appui (1 D-1, 11 P-5, 36 P-4, 23 P-3, 1 G(1e C), 6 G(AC), 11 SM, 4 AL)

IX.6 À sa demande, le Comité consultatif a reçu un organigramme (qui est reproduit à la fin du texte concernant ce chapitre) révisé par rapport à l'information contenue dans le tableau 30.5 et dans l'organigramme présentés dans le document budgétaire, notamment en ce qui concerne la répartition par source de financement des postes des différentes unités administratives du Bureau, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 à propos du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Observations et recommandations relatives aux postes

IX.7 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a demandé que les postes vacants au BSCI soient pourvus d'urgence (résolutions 63/625 et 63/297). Il a appris que le poste de Directeur de la Division des investigations avait été affiché une seconde fois et que son futur titulaire avait déjà été sélectionné, ce qui a été communiqué au Secrétaire général. Les avis de vacance de poste concernant les postes D-2 de la Division de l'audit interne et de la Division de l'inspection et de l'évaluation ont été affichés. **Le Comité consultatif souligne à quel point il importe que les postes de directeur du BSCI soient pourvus sans tarder, vu les fonctions de direction et de gestion qui y sont attachées et ce qu'apportent leurs titulaires à l'efficacité et l'efficience avec lesquelles le Bureau assure les fonctions dont il est chargé.**

Sous-programme 2 (Inspection et évaluation)

IX.8 Il est proposé de convertir en postes permanents neuf postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) [1 D-2, 3 P-3, 4 P-2, 1 G(AC)], afin que qu'il soit plus facile de mener à bien le programme de travail et les activités prévus pour 2010-2011 (A/64/6 (Sect.30), par. 30.22 et 30.23). Le Comité consultatif a été informé que le programme de travail en question comprenait l'achèvement du travail consacré à deux gros programmes (Département de la gestion et Département des affaires économiques et sociales) et à quatre évaluations thématiques. D'autre part, il est prévu de réaliser 14 inspections de systèmes de suivi et d'évaluation de programme et 3 examens triennaux prescrits.

IX.9 Le BSCI est convenu d'étudier la question de savoir s'il serait faisable de suivre la suggestion du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit selon laquelle on pourrait envisager d'adopter une méthode d'évaluation des risques consistant à se placer au niveau du sous-programme et non plus au niveau du programme. Comme l'a indiqué ce comité, le Bureau pourrait ainsi donner une plus grande efficacité à l'exploitation de ses moyens d'évaluation, en déterminant quels sont les sous-programmes dont le mandat risque de ne pas être exécuté et en donnant à ces sous-programmes à risque un rang de priorité plus élevé que celui qui découlerait d'une évaluation au niveau du programme (A/64/86, par. 17).

IX.10 Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la conversion en postes de trois postes de temporaire [1 D-2, 1 P-2 et 1 G(AC)]. Les six autres (3 P-3, 3 P-2) devraient continuer d'être financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Sous-programme 3 (Investigations)

IX.11 Le montant qu'il est proposé de prévoir pour les dépenses de personnel de l'exercice biennal 2010-2011 consacrées au sous-programme 3 s'élève à 10 099 700 dollars, ce qui correspond au maintien de 35 postes existants (27 d'administrateur, 7 d'agent des services généraux et 1 d'agent recruté localement). L'augmentation de 2 241 800 dollars par rapport au montant approuvé pour 2008-2009 tient principalement à l'effet retard de la création de 16 postes. Il est prévu de transférer sept postes à l'intérieur du sous-programme, dont trois de Nairobi à New York (2 P-4 et 1 P-3), trois de Vienne à New York (1 P-3 et 2 P-2) et un (P-2) de Vienne à Nairobi. Comme il est indiqué dans le projet de budget, ces transferts tiennent compte des propositions du Secrétaire général concernant le renforcement des

activités d'investigation (voir A/62/582 et Corr.1) et de la résolution 63/265 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a noté que le Secrétaire général comptait transférer à la Division des investigations, début 2009, les dossiers de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats qui resteraient à traiter et l'a prié de veiller à ce que le BSCI dispose des capacités et des connaissances d'expert nécessaires pour enquêter efficacement sur les accusations de malversation, de corruption ou de faute commise dans les activités d'achat (voir A/64/6 (Sect.30), par. 30.30).

IX.12 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a fait dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 des propositions qui correspondaient à ses initiatives concernant le renforcement de la fonction investigation, y compris en ce qui concerne la réorganisation de la Division des investigations (voir A/63/767 et Corr.1, par. 702 à 718). Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a approuvé les propositions du Secrétaire général (voir A/63/703 et A/63/841).

IX.13 Le Comité consultatif note cependant que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 63/287, de ne pas mettre en place l'organisation proposée et de désigner, à titre de projet pilote, des centres d'investigation à Nairobi, Vienne et New York pour la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012. Elle a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième reprise de sa soixante-cinquième session, un rapport préliminaire sur l'état d'avancement du projet pilote, suivi, dans le projet de budget du compte d'appui pour 2012/13, d'un bilan complet de l'expérience, y compris l'information demandée aux alinéas a) à e) de la résolution, son intention étant de prendre une décision sur la réorganisation de la Division des investigations. En outre, elle a prié le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de faire un audit de la réalisation du projet pilote, sans préjudice du rôle du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, et de lui faire rapport à ce sujet à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième session.

IX.14 La Division des investigations distingue deux types d'affaires : les cas d'exploitation et d'abus sexuels et les affaires à caractère financier, économique ou administratif. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris qu'au 30 juin 2009, la Division s'occupait de 336 dossiers, affectés comme suit : 95 au Siège, 38 à Vienne et 164 à Nairobi. En outre, 39 dossiers hérités de l'ancienne Équipe spéciale d'investigation concernant les achats doivent encore être affectés par le comité compétent du BSCI. Le Comité a aussi reçu des renseignements sur le volume de travail par catégorie et par source de financement (voir tableau IX.2).

Tableau IX.2
Nombre de dossiers d'investigation, par catégorie (au 30 juin 2009)

	Ensemble des dossiers		*Dossiers concernant les opérations de maintien de la paix*		*Autres dossiers*	
Catégorie	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
Finances	52	15	30	58	22	42
Stocks ou biens	11	3	8	73	3	27
Gestion	18	5	13	72	5	28

	Ensemble des dossiers		*Dossiers concernant les opérations de maintien de la paix*		*Autres dossiers*	
Catégorie	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
Personnel	117	35	31	26	86	74
Achats	80	24	52	65	28	35
Exécution du programme	3	1	2	67	1	33
Exploitation sexuelle	55	16	53	96	2	4
Harcèlement sexuel	–	0	–	0	–	0
Investigations en cours	**336**	**100**	**189**	**56**	**147**	**44**

IX.15 D'après l'information fournie sur le nombre de dossiers et la répartition des postes (voir aussi l'organigramme, à la fin de cette section), la capacité d'investigation se trouvant à New York repose sur cinq enquêteurs : trois (1 P-4 et 2 P-3) dont le poste émarge au budget ordinaire et deux occupant des postes (P-4) de personnel temporaire (autre que pour les réunions) financés au moyen du compte d'appui. Avant le transfert proposé dans le projet de budget, ces cinq enquêteurs traiteraient au total 95 dossiers (soit 19 par enquêteur, alors que la norme est de 8 à 10 dossiers par enquêteur). Les titulaires des autres postes et postes de temporaire du Bureau assurent d'autres fonctions connexes (Directeur, Directeur adjoint, spécialistes des pratiques professionnelles, formateur, experts en police scientifique).

IX.16 Le bureau de Vienne compte 17 enquêteurs, dont 9 des postes (2 P-4, 3 P-3 et 4 P-2) sont financés au moyen du budget ordinaire et 8 (1 P-4 et 7 P-3) sont des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) financés au moyen du compte d'appui, ce qui correspond à une capacité totale de 38 dossiers (à peu près 2 par enquêteur). Le reste du personnel effectue d'autres tâches connexes.

IX.17 Il y a 12 enquêteurs au bureau de Nairobi : 3 (2 P-4 et 1 P-3) sont titulaires de postes émargeant au budget ordinaire et 9 (1 P-5, 2 P-4 et 6 P-3), de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) financés au moyen du compte d'appui. Le nombre de dossiers traités est égal à 164 (environ 13 par enquêteur); le reste du personnel effectue d'autres tâches connexes (Directeur adjoint, chefs des opérations, experts en police scientifique). Le Comité consultatif rappelle que le Bureau compte aussi trois enquêteurs (2 P-4 et 1 P-3) dont le poste émarge au budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

IX.18 Il a été indiqué au Comité consultatif que le projet de budget ordinaire était conçu selon le point de vue du Secrétaire général, qui estime que c'est New York qui doit servir de pôle des activités d'investigation, car c'est là que se trouvent les interlocuteurs en matière de gouvernance (Assemblée générale, Comité consultatif, Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit), de gestion (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, service administratif, directeurs) et d'appui opérationnel (Section des pratiques professionnelles, Groupe du programme, Service de police scientifique), ainsi que pour d'autres raisons qui sont exposées au paragraphe IX.19 ci-dessous. Il a également été indiqué au Comité que le bureau de New York du BSCI assurait des services d'appui opérationnel – assurance qualité, élaboration des politiques, appui juridique et analyses de police

scientifique – et se chargeait de toutes les tâches programmatiques, budgétaires et administratives concernant la gestion d'ensemble de la Division des investigations. D'autre part, le projet tient compte de la hausse du nombre de dossiers à traiter à New York, qui a augmenté de presque 80 % sur les cinq années passées, ce qui signifie qu'à tout moment le nombre d'enquêtes en cours à New York est plus du double de ce qu'il est à Vienne.

IX.19 Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements au BSCI quant aux raisons pour lesquelles il avait besoin de capacités d'investigation à New York alors que beaucoup d'enquêtes portant sur des dossiers à caractère financier, économique ou administratif étaient concentrées sur le terrain ou dans les bureaux extérieurs. Il lui a été répondu que, même lorsqu'il s'agissait de faits survenus ailleurs, l'investigation de ce genre de dossiers comportait une quantité non négligeable de démarches à faire au Siège : examen et analyse des registres financiers, examen de pièces relatives aux marchés ou aux contrôles, entretiens avec des fonctionnaires situés d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement (de la demande de fourniture de biens ou services au paiement), exploitation de l'information du domaine public sur les fournisseurs et recoupement des données avec celles d'autres dossiers ou provenant d'autres sources afin de mettre le doigt sur les irrégularités qui pourraient prouver l'existence de malversations. Vu le petit nombre d'investigations qui ont lieu en Europe, Vienne serait principalement un lieu d'investigation à distance sur des affaires situées ailleurs dans le monde. Cela pourrait être économique pour les enquêtes portant sur certaines régions et comme moyen d'apporter un concours aux investigations menées dans d'autres bureaux, mais cela ne répond pas aux exigences des investigations classiques d'affaires à caractère financier, économique ou administratif dont les faits se produisent sur le terrain mais sur le résultat desquelles des activités menées au Siège ont un effet important.

IX.20 En ce qui concerne les capacités se trouvant à Nairobi, il a été indiqué au Comité consultatif que la réduction du nombre de postes émargeant au budget ordinaire entraînée par le transfert de trois postes à New York (voir par. IX.11 ci-dessus) était compensée par l'accroissement du nombre de postes financés au moyen du compte d'appui, ce qui correspondait à la nature de la plupart des dossiers relevant de ce bureau, qui ont tendance à concerner les missions de maintien de la paix.

IX.21 **Compte tenu des observations faites aux paragraphes IX.14 à IX.20 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le transfert proposé de trois postes (1 P-3 et 2 P-2) de Vienne à New York, d'un poste (P-2) de Vienne à Nairobi et d'un poste (P-4) de Nairobi à New York. Vu le nombre de dossiers à traiter à Nairobi, il recommande que les deux autres postes (1 P-4 et 1 P-3) restent à Nairobi.**

IX.22 Depuis qu'il a recommandé pour la première fois le recours à des centres régionaux pour les investigations (A/56/887), le Comité consultatif continue de penser que les investigations, contrairement aux audits, sont par nature une activité qui n'est déclenchée que par l'apparition d'un besoin ponctuel. Les ressources nécessaires et leur localisation sont donc, par nature aussi, susceptibles de varier selon les besoins du moment. Par exemple, le Comité rappelle que les postes d'enquêteur régional créés à Vienne étaient principalement destinés à l'investigation d'affaires concernant des mission de maintien de la paix en Europe, au Moyen-

Orient et en Asie (voir A/59/546) – dont le nombre a diminué récemment, surtout du fait de l'évolution des besoins concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

IX.23 **Le Comité consultatif insiste sur l'importance que revêt le bon fonctionnement de la Division des investigations dans le cadre du dispositif de contrôle de l'Organisation, selon les décisions prises par l'Assemblée générale dans ses résolutions 48/218 B et 59/287. Le BSCI l'a informé que la répartition actuelle des capacités d'investigation n'était pas optimale aux fins du bon fonctionnement de la Division. Afin de faire la lumière sur les problèmes qui se posent, le Comité a décidé, comme l'y autorise l'article 7.7 du Règlement financier, de prier le Comité des commissaires aux comptes d'étudier la question de savoir quelle serait la meilleure répartition des capacités d'investigation du Bureau, compte tenu des considérations de volume de travail et d'efficacité-coût. Il pense que les commissaires aux comptes devraient pouvoir se pencher sur cette question particulière et livrer ses observations à la reprise de la soixante-quatrième session de l'Assemblée. Il s'exprimera à nouveau sur la question au vu des conclusions des commissaires aux comptes.**

IX.24 Le Comité consultatif rappelle également que, dans sa résolution 63/287, l'Assemblée générale a chargé le BSCI d'appliquer les recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit concernant les investigations (voir A/63/703, par. 27 à 29). **Le Comité compte que le BSCI y donnera suite.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IX.25 Le montant proposé pour les objets de dépenses autres que les postes pour 2010-2011 s'élève à 5 641 400 dollars, marquant une baisse de 2 409 700 dollars par rapport aux dépenses autorisées pour 2008-2009. Cette baisse tient essentiellement à la réduction de 1 688 700 dollars de la somme prévue à la rubrique Autres dépenses de personnel pour le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), compte tenu de la conversion en postes prévue de neuf postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2010-2011 (voir par. IX.8 ci-dessus).

IX.26 À 1 122 700 dollars, le montant proposé à la rubrique Consultants et experts marque une baisse de 954 000 dollars par rapport au crédit de 2 076 700 dollars ouvert en 2008-2009. Cette baisse porte surtout sur le sous-programme 1 (Audit interne), du fait, d'une part, de l'achèvement des audits des pratiques de gestion de trésorerie de l'Organisation et de sa politique relative à l'acceptation de cadeaux et, de l'autre, de l'inscription d'un poste de spécialiste de la gestion des risques à la rubrique Services contractuels, en 2010-2011, plutôt qu'à celle des Consultants et experts, le travail étant sous-traité à un cabinet de conseil et non à des vacataires (voir par. IX.27 ci-dessous). Pour le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), la réduction des dépenses prévues tient principalement à la baisse de la demande d'experts de la question et de spécialistes de la formation en matière d'évaluation, ainsi que de celle des voyages des consultants. Le montant des ressources prévues à la rubrique Mobilier et matériel est également en baisse, de 352 800 dollars par rapport aux 520 100 autorisés pour 2008-2009, ce qui s'explique principalement par les remplacements et les achats effectués au cours de l'exercice biennal en cours.

IX.27 Ces réductions des dépenses autres que celles concernant les postes sont contrebalancées en partie par l'augmentation du montant prévu à la rubrique Services contractuels, en hausse de 579 400 dollars par rapport aux 594 300 dollars

approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009. Il s'agit notamment de frais de licence pour l'utilisation de logiciels protégés [Direction exécutive et administration et sous-programmes 1 (Audit interne) et 3 (Investigations)]. Le montant prévu pour les services contractuels au titre du sous-programme 1 comprend aussi le coût d'une évaluation détaillée des modalités de gestion des risques au Secrétariat, à New York et dans les bureaux hors Siège, et celui de services centralisés de traitement de données, de dépenses d'infrastructure et d'accords de prestations de services informatiques pour les fonctionnaires en poste à Genève et à Nairobi. Les dépenses relatives aux accords de prestation de service pour le personnel de New York sont regroupées dans la catégorie Appui au programme.

IX.28 Les dépenses de services contractuels prévues pour le sous-programme 3, en augmentation de 246 400 dollars, comprennent aussi le coût des accords de prestation de services informatiques à Vienne et Nairobi, celui du transfert, dans de bonnes conditions de sécurité et sous forme cryptée, de données confidentielles d'importance critique, celui des services de traitement de données nécessaires pour les études de cas et celui de l'achat de logiciels et de licences permettant de traiter les éléments de preuve et d'effectuer des analyses de police scientifique.

IX.29 L'augmentation globale des frais généraux de fonctionnement, égale à 113 600 dollars par rapport aux 330 000 dollars approuvés pour 2008-2009, tient à la hausse des tarifs de services de communications (téléphones fixes et portables, appareils Blackberry, visioconférences) et de leur utilisation, phénomènes concentrés en grande partie dans les activités d'appui au programme.

IX.30 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant prévu par le Secrétaire général au Chapitre 30 (Contrôle interne) du projet de budget pour 2010-2011 pour les dépenses autres que celles consacrées aux postes.**

Observations et recommandations d'ordre général

IX.31 Les montants approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 pour le sous-programme 1 (Audit interne) sont pris comme chiffres de référence pour le projet de budget 2010-2011, et le plan de travail de l'activité d'audit interne comporte des priorités visant à ce que les risques qui peuvent être traités avec des ressources d'un certain niveau soient couverts, les insuffisances éventuelles étant alors mises en évidence. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le BSCI avait jusque là évalué les risques de 51 départements ou entités, en consultation avec leurs responsables. Sur la base de cette étude, les risques sont classés en trois grandes catégories : a) haut risque (gestion et gouvernance stratégiques, gestion des ressources humaines, gestion des programmes et projets, sûreté et sécurité, achats et administration des marchés); b) risque moyen (informatique, gestion financière et logistique); c) risque faible (gestion des biens et des installations, gestion des conférences et de la documentation). Le Comité consultatif note qu'une part importante des activités examinées ont été classées parmi les activités à haut risque.

IX.32 Comme l'a indiqué le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, les missions confiées au BSCI au titre du sous-programme 1 (Audit interne) sont définies sur la base de l'estimation du « risque inhérent » (A/64/86, par. 11). Il s'agit des risques généraux que court une organisation, compte non tenu des facteurs qui les réduisent éventuellement et quelle que soit l'efficacité des mécanismes de contrôle interne. Le Bureau reconnaît que l'estimation des risques inhérents donne

des résultats exagérément pessimistes, qui, tout en convenant aux fins de l'établissement des priorités parmi les utilisations de ressources prédéterminées, ne conviennent pas s'il s'agit de proposer le montant global des ressources nécessaires.

IX.33 Le BSCI a informé le Comité consultatif que s'il en était actuellement ainsi, c'était en l'absence d'un système approprié ou de mécanismes de contrôle interne adaptés pour atténuer les risques de l'Organisation. Néanmoins, on peut s'attendre à ce que la proportion de domaines à haut risque diminue au fur et à mesure qu'on actualisera les inventaires de risques pour les faire correspondre au « risque résiduel », c'est-à-dire au niveau de risque qui subsiste après que la direction a pris des mesures pour réduire la probabilité et l'impact d'un événement néfaste, y compris les activités de contrôle menées pour se défendre contre un risque.

IX.34 Le Comité consultatif a été informé par le BSCI que, tout en ne changeant pas de démarche en matière d'appréciation des risques, la Division de l'audit interne s'employait à perfectionner sa méthode en fonction d'enseignements tirés de l'expérience et en s'inspirant des observations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, afin de mieux prendre en compte les activités menées par la direction pour atténuer les risques. La Division disposera ainsi d'outils améliorés pour établir les priorités entre les utilisations possibles de ses moyens de contrôle interne. D'autre part, elle compte achever d'actualiser la méthode d'évaluation des risques fin 2009, pour application en 2010. **Le Comité, prenant note des efforts que continue de déployer le Bureau, l'engage à perfectionner sans tarder sa méthode d'évaluation des risques.**

Titre X
Activités administratives cofinancées et dépenses spéciales

Chapitre 31
Activités administratives cofinancées

Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	37 108 700 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	38 327 200 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2010-2011	12 004 400 dollars[a]
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2008-2009	12 455 400 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.1 Des ressources sont demandées au chapitre 31 pour trois organes des Nations Unies financés sur une base interinstitutionnelle, à savoir :

a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;

b) Le Corps commun d'inspection (CCI) et son secrétariat;

c) Le Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), notamment le projet de normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

X.2 Les budgets complets de la CFPI et du CCI sont présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est présenté à titre d'information, la part de ce budget qui incombe à l'ONU étant présentée pour approbation. Le Secrétaire général signale que, dans la mesure où le processus de consultations dans le cadre du CCS n'était pas encore terminé lorsque les prévisions budgétaires ont été formulées, le budget reflète la position adoptée par l'ONU en ce qui concerne les prévisions budgétaires de la CFPI et du CCI pour l'exercice 2010-2011 à l'issue d'une évaluation interne et de consultations avec les secrétariats de ces deux entités (voir A/64/6 (Sect. 31), par. 31.2).

X.3 Dans une note datée du 9 juillet 2009, le CCS a présenté ses observations concernant les prévisions initiales de la CFPI et du CCI pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité consultatif note que, d'après les informations fournies, les organismes membres du CCS n'étaient pas en mesure d'accepter les augmentations proposées par la CFPI et le CCI et ont réitéré la nécessité pour ces deux entités d'examiner les moyens de maintenir leur budget à son niveau actuel en appliquant des mesures visant à simplifier et rationnaliser des modalités d'exécution des tâches, en particulier en ce qui concerne les voyages, et d'autres mesures d'économie.

X.4 **Le Comité consultatif appelle l'attention sur les dispositions contenues à la fois dans le statut du CCI (art. 20) et dans celui de la CFPI (art. 21), aux termes desquelles le budget de ces organes est établi par le Secrétaire général après consultation avec le Comité administratif de coordination (qui est devenu le CCS). À cet égard, le Comité demande au secrétariat du CCS de prendre les mesures appropriées pour mener à bien les consultations requises en temps voulu pour que les résultats puissent être pris en compte par le Secrétaire général lors de l'établissement du projet de budget.**

X.5 Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 37 108 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 218 500 dollars (3,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau 31.6). Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour inscription au budget ordinaire au titre du chapitre 31 se chiffre à 12 004 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 451 000 dollars (3,6 %,) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009 (ibid., par. 31.3 et tableau 31.5). Le Comité consultatif note que la diminution nette de la part des dépenses imputable au budget ordinaire de l'ONU au titre de ce chapitre est due aux effets conjugués de la diminution de la part des dépenses de la CFPI, du secrétariat du CCS et du projet IPSAS incombant à l'ONU, compensée par une augmentation de la part des dépenses du CCI incombant à l'ONU.

Commission de la fonction publique internationale

Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	17 836 600 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	18 360 000 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2010-2011	6 956 300 dollars[a]
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2008-2009	7 160 300 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.6 Le montant des ressources demandées pour la CFPI au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 17 836 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 523 400 dollars (2,9 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau 31.6).

X.7 Le Comité consultatif note que le montant des ressources dont l'inscription au budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général pour la CFPI au chapitre 31 se chiffre à 6 956 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 204 000 dollars (2,8 %) par rapport au montant du crédit demandé pour l'exercice 2008-2009 (ibid., tableau 31.5). Le tableau X.1 indique le nombre de postes cofinancés approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes

cofinancés proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Tableau X.1
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2008-2009	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1, 3 G(1e C), 21 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1e C), 20 G(AC)
Poste nouveau	1	1 P-2
Suppression	1	1 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

X.8 Le Secrétaire général propose la création d'un poste d'administrateur adjoint spécialiste des systèmes informatiques à la classe P-2 et la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (ibid., par. 31.16). La proposition tendant à simultanément créer un poste P-2 et à supprimer un poste d'agent des services généraux reflète l'intention de professionnaliser la fonction. **Sur la base des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste P-2 et la suppression du poste d'agent des services généraux (Autres classes).**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.9 L'ensemble des ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes se chiffre à 5 885 200 dollars pour 2010-2011, soit une diminution nette de 689 000 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009. Le Comité consultatif note que la diminution nette de 872 200 dollars au titre des consultants et experts et de 200 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre des frais de voyage (150 000 dollars), des services contractuels (130 700 dollars) et des voyages de représentants (102 500 dollars). **Le Comité recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Corps commun d'inspection

Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	12 563 720 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	12 198 900 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2010-2011	2 952 500 dollars[a]

Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2008-2009	2 866 900 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.10 Le montant des ressources demandées pour le CCI au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 12 563 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 364 820 dollars (3 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau 31.6). Le Comité consultatif note que le montant des ressources dont l'inscription au budget ordinaire au chapitre 31 est demandée par le Secrétaire général au titre de la part des dépenses du CCI incombant à l'ONU se chiffre à 2 952 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 85 600 dollars (3 %), par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau 31.5). Le tableau X.2 indique le nombre de postes cofinancés approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes cofinancés proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Tableau X.2
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2008-2009	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC)

X.11 Le montant des ressources demandées au titre de l'ensemble du budget pour les objets de dépense autres que les postes s'élève à 980 100 dollars pour l'exercice 2010-2011, soit une augmentation de 95 000 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009. Le Comité consultatif note que l'augmentation, qui est entièrement imputable à la rubrique consultants et experts, est liée à la fourniture de services à deux projets consacrés aux technologies de l'information et de la communication – le projet sur les contenus d'Internet (45 000 dollars) et le projet de système de suivi en ligne (50 000 dollars).

X.12 **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant le projet de budget du CCI pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Observations générales

X.13 Le Comité consultatif note que le CCI a présenté à l'Assemblée générale son cadre stratégique à long terme pour le période 2010-2019 dans son rapport annuel (A/63/34). Dans sa résolution 63/272, l'Assemblée a noté que le Corps commun a élaboré une stratégie à moyen et à long terme et décidé qu'elle examinerait les

ressources nécessaires à sa mise en œuvre lorsqu'elle se pencherait sur les futurs budgets-programmes.

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet IPSAS

Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	6 708 400 dollars[a]
Montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009	7 768 300 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2010-2011	2 095 600 dollars
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2008-2009	2 428 200 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.14 Le Secrétaire général indique dans le budget que le CCS est chargé d'améliorer la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités. Le CCS a créé deux comités pour l'assister : le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion. En 2007, le CCS a procédé à l'examen de son rôle et de son fonctionnement et a redéfini le rôle que joue le Groupe des Nations Unies pour le développement en tant que troisième pilier du CCS. Le Secrétaire général indique en outre que les ressources nécessaire pour ce troisième pilier seraient fournies par détachement du personnel requis du Bureau de coordination des activités de développement des Nations Unies et ne figurent pas dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011. Au cours de ses entretiens, le Comité consultatif a reçu des informations divergentes au sujet du détachement de personnel du Bureau de coordination. **Le Comité consultatif recommande par conséquent que l'arrangement en vertu duquel du personnel du Bureau de coordination des activités de développement des Nations Unies serait détaché auprès du secrétariat du CCS soit expliqué à l'Assemblée générale.**

X.15 Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le secrétariat du CCS fournira un appui technique et logistique au CCS et à ses organes subsidiaires de haut niveau – le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion. Ainsi qu'il est indiqué dans le budget (ibid., par. 31.33), les fonctions suivantes ont également été recensées lors des retraites du CCS en 2007 en ce qui concerne les modalités de l'appui du secrétariat du Conseil : a) favoriser une circulation plus régulière et mieux organisée de l'information sur les principales tendances et les événements dans le système des organismes des Nations Unies qui présentent un intérêt pour le système dans son ensemble; b) doter le secrétariat d'une capacité technique renforcée pour s'assurer que les examens stratégiques du

CCS et ses modules s'appuient sur des données analytiques solides qui donnent une portée et une valeur supplémentaire aux apports et aux connaissances que les organismes individuels mettent en commun; c) épauler le Conseil dans la conception de la structure, du contenu et de l'organisation de ses séances d'une manière suffisamment souple pour répondre à des besoins qui évoluent; d) concevoir des systèmes d'analyse et d'information pour permettre au CCS d'avoir une meilleure vision des questions relatives aux doublonnages, à la « dérive des missions » et au chevauchement des activités dans certains domaines précis, et l'aider à mettre au point une méthode à l'échelle du système qui serait utilisable par différentes institutions travaillant sur la même question; et e) renforcer le dialogue du CCS avec les organes intergouvernementaux, en particulier le Conseil économique et social, notamment en facilitant la participation des chefs de secrétariat aux forums intergouvernementaux de haut niveau et en améliorant la façon dont le CCS fait rapport à ces organes intergouvernementaux.

X.16 Le montant des ressources demandées pour le CCS au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 6 708 400 dollars avant actualisation des coûts, soit 1 059 900 dollars (13,6 %) de moins que pour l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau 31.6). Le Comité consultatif constate que le montant des ressources demandées dont l'inscription au budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général pour le CCS au chapitre 31 se chiffre à 2 095 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 332 600 dollars (13,7 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau 31.5). Le tableau X.3 ci-après indique le nombre de postes cofinancés approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes de ce type proposé par le Secrétaire général pour 2010-2011. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Tableau X.3
Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Ensemble du budget		
Postes approuvés pour 2008-2009	14	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4/3, 6 G(AC)
Postes proposés pour 2010-2011	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/3, 5 G(AC)
Poste nouveau	1	1 P-4
Reclassement	1	P-5 à D-1
Suppression	1	1 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

X.17 **Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les changements qu'il est proposé d'apporter à ce stade à la structure des effectifs du secrétariat du CCS. Il note à cet égard que les justifications fournies à l'appui du reclassement demandé sont insuffisantes. En ce qui concerne le poste P-4 proposé, le Comité craint que le CCS n'assume lui-même des tâches fonctionnelles que ses organisations membres exécutent au lieu de continuer à se concentrer sur la coordination à l'échelle du système.**

Recommandations concernant la part des coûts du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat et du projet de normes comptables internationales pour le secteur public incombant à l'ONU

X.18 Le Comité consultatif note que, conformément à la formule convenue par le CCS, la part du coût total du secrétariat du CCS qui incombe à l'ONU est estimée à 1 677 700 dollars. En outre, la part du coût total du projet IPSAS financé conjointement à l'échelle du système qui est à la charge de l'ONU est estimée à 417 900 dollars.

X.19 Le Comité consultatif note que le montant du crédit demandé au titre du projet IPSAS permettrait de pourvoir les postes vacants en recrutant du personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit l'équivalent d'un poste P-5 et de deux postes P-4 à plein temps et d'un poste d'agent des services généraux à temps partiel pour fournir un appui aux organismes des Nations Unies à l'échelle du système, y compris à l'ONU elle-même, dans la mise en œuvre du projet; de coordonner et d'assurer le règlement cohérent et efficace des questions communes de mise en œuvre; et de financer les dépenses opérationnelles des membres de l'équipe, notamment les frais de voyage et les fournitures et accessoires. Le Comité note que ce projet de budget a été approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion lors de sa dix-septième session, qui s'est tenue à Rome en février 2009. **Le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant la part des coûts du secrétariat du CCS et du projet IPSAS qui incombe à l'ONU, sous réserve d'un ajustement destiné à tenir compte de la recommandation du Comité concernant les effectifs (voir ci-dessus, par. X.17).**

Observations générales

Présentation et cadre logique

X.20 Le Comité consultatif fait observer que la description de certains indicateurs de succès et mesures des résultats semble vague, car elle ne montre pas de manière suffisamment claire leur relation avec les réalisations escomptées du Secrétariat. Ainsi, dans le tableau 31.14, l'indicateur de succès a) i) (Accroissement du nombre d'interventions cohérentes et coordonnées du système des Nations Unies) est mesuré par un objectif de six interventions; le projet de budget-programme ne contient toutefois aucune information quant aux sujets et objectifs des interventions. De manière analogue, il ne contient aucune explication concernant l'objectif de 20 activités au titre de l'indicateur de succès a) ii). **Le Comité espère qu'à l'avenir, la présentation des indicateurs de succès dans les projets de budget du secrétariat du CCS sera améliorée pour montrer plus clairement et objectivement les objectifs qu'il se propose d'atteindre.**

Chapitre 32
Dépenses spéciales

Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	104 162 700 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	100 372 700 dollars
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	25 162 000 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.21 Le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire par le Secrétaire général au chapitre 32 s'élève à 104 162 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 3 790 000 (3,8 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/64/6 (Sect. 32), tableau 32.1).

X.22 Les ressources inscrites au chapitre 32 au titre des dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service se chiffrent à 94 660 800 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 5 433 000 (6,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir tableau X.4). Le Comité consultatif a appris que l'augmentation s'expliquait par les coûts supplémentaires associés à l'augmentation nette anticipée (nouveaux participants, moins réduction résultant du décès de participants) du nombre total de retraités couverts par le programme durant l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau X.4
Ventilation de la croissance des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service pour 2010-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Augmentation nette du nombre de retraités couverts, 2010-2011	*Coût moyen par retraité et par an, 2008-2009*	*Coût lié à l'augmentation du nombre de membres, 2010-2011*	*Ajustement pour réduction du coût moyen*	*Augmentation des ressources, 2010-2011*
New York	308	6,974	4 296,1	Sans objet	4 296,1
Genève	151	3,500	1 057,1	Sans objet	1 057,1
Vienne	20	7,699	308,0	-228,2	79,8
Total	**479**		**5 661,2**	**-228,2**	**5 433,0**

X.23 Le Comité consultatif a également reçu des informations concernant l'évolution des dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (voir tableau X.5).

Tableau X.5
Dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007			*2008-2009*		*2010-2011*
	Montant révisé du crédit ouvert	*Dépenses*	*(sous-utilisation) ou dépassement de dépense*	*Montant révisé du crédit ouvert*	*Dépenses (au 30 juin 2009)*	*Montant prévu avant actualisation des coûts*
New York	69 449,6	64 260,1	5 189,5	70 732,8	62 124,8	75 028,9
Genève	10 276,0	12 850,9	(2 574,9)	14 791,8	11 510,5	15 848,9
Vienne	2 495,3	2 815,9	(320,6)	3 703,2	3 502,2	3 783,0
Total	**82 220,9**	**79 926,9**	**2 294,0**	**89 227,8**	**77 137,5**	**94 660,8**

Le Comité a été informé que, pour l'exercice biennal en cours, le Secrétaire général prévoyait un dépassement de crédits estimé à 10,2 millions de dollars, résultant d'une augmentation du nombre de retraités et du montant moyen des primes d'assurance par rapport aux prévisions initiales.

X.24 Le Comité consultatif a en outre reçu une ventilation du montant de 10 537 700 dollars prévu pour l'actualisation des coûts au titre de l'assurance maladie après la cessation de service qui figure au tableau 32.1 du budget, ainsi qu'il est indiqué au tableau X.6 ci-après.

Tableau X.6
Ventilation du montant supplémentaire prévu pour l'actualisation des coûts au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Inflation standard (a)	*Fluctuation monétaire (b)*	*Inflation et fluctuation monétaire (a) + (b)*	*Pourcentage par rapport au crédit révisé ouvert pour 2008-2009*	*Augmentation des primes d'assurance en excédent des taux d'inflation standard (c)*	*Pourcentage par rapport au crédit révisé pour 2008-2009*	*Actualisation des coûts (montant total) (a) + (b) +(c)*	*Pourcentage par rapport au crédit révisé pour 2008-2009*
New York	3 644,6	–	3 644,6	5,2	5 564,5	7,9	9 209,0	13,0
Genève	466,3	(420,7)	45,6	0,3	1 329,8	9,0	1 375,4	9,3
Vienne	193,8	(240,6)	(46,8)	(1,3)	–	–	(46,7)	(1,3)
Total	**4 304,7**	**(661,3)**	**3 643,4**	**4,1**	**6 894,3**	**7,7**	**10 537,7**	**11,8**

X.25 Conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, un rapport sur les questions liées au financement de l'assurance maladie après la cessation de services sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

X.26 Le montant prévu au titre des assurances générales se chiffre à 5 146 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 2 582 800 dollars (33,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette diminution s'explique par une baisse de 1 222 000 dollars au titre de l'assurance

générale et de 1 360 800 dollars au titre de l'assurance contre le risque d'actes de terrorisme. Ces réductions tiennent compte du fait que les bâtiments en rénovation seront couverts par des polices d'assurance distinctes (assurance générale et assurance contre les risques d'actes de terrorisme) relevant du plan-cadre d'équipement.

X.27 Le Comité consultatif a été informé que durant l'exercice biennal 2010-2011, le bâtiment de l'Assemblée générale, l'annexe Sud, la Bibliothèque et le bâtiment de la pelouse Nord, la résidence du Secrétaire général et le bâtiment sis au 801 United Nations Plaza, ainsi que les biens de l'ONU dans ces locaux seront couverts par la composante assurance des biens de l'assurance générale. L'assurance couvrira également les biens de l'ONU dans les locaux transitoires et les autres locaux loués par l'Organisation à New York, et continuera de couvrir les bâtiments de l'ONU et leur contenu à Addis-Abeba, Santiago et Beyrouth. Le contrat de toutes les compagnies d'assurance est renouvelé chaque année, sur la base d'un appel à la concurrence, plusieurs compagnies participant au programme d'assurance des biens, car aucune ne souhaite couvrir à elle seule la totalité du risque. Le programme est structuré à différents niveaux, l'assurance des biens couvrant les dommages subis par les bâtiments de l'ONU et les biens de l'Organisation dans ces locaux et l'assurance contre les actes de terrorisme couvrant également les dommages subis par les bâtiments de l'ONU et les biens de l'Organisation dans ces aux États-Unis. Ni l'une ni l'autre de ces assurances ne couvre les occupants (personnel, délégués et visiteurs) de ces locaux. Le montant prévu des dépenses pour l'exercice biennal en cours, calculé sur la base du programme d'exécution le plus récent du plan-cadre d'équipement, s'élève à 3,4 millions de dollars pour l'assurance des biens et à 1,6 million de dollars pour l'assurance contre les risques d'actes de terrorisme. Pour l'exercice biennal 2010-2011, les montants inscrits au budget s'élèvent à 2,5 millions de dollars au titre du programme d'assurance des biens générale et à 1,4 million de dollars au titre de l'assurance contre le risque d'actes de terrorisme, la baisse étant imputable au fait que certains locaux seront vacants durant les travaux de rénovation.

X.28 Le Comité consultatif a également été informé que les bâtiments en cours de rénovation seront couverts contre le risque d'actes de terrorisme et les autres risques par une police d'assurance distincte des constructeurs durant l'exécution du plan-cadre d'équipement. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les bâtiments du Secrétariat et des conférences seront assurés par le constructeur, pour un coût estimatif de 2 160 000 dollars, calculé au prorata de la durée des travaux, dont 1 410 000 dollars correspondant à l'assurance des biens et 750 000 dollars correspondant à l'assurance contre le risque d'actes de terrorisme.

X.29 Le montant prévu au titre des frais bancaires, soit 845 400 dollars avant actualisation des coûts, représente une augmentation de 412 500 dollars (95,3 %) par rapport au montant ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009. D'après le budget, cette augmentation a trait aux frais afférents à la tenue des comptes bancaires, aux virements électroniques de fonds et à d'autres services facturés par les banques. Le nouveau contrat bancaire et l'utilisation du système SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) a permis de réduire le coût facturé pour chaque paiement, mais le volume des opérations a fortement augmenté. Il est également indiqué dans le budget que ces frais sont plus que compensés par les intérêts perçus sur les soldes créditeurs, qui sont inscrits au chapitre 2 des recettes (Recettes générales).

X.30 Le Comité consultatif a été informé que les banques commerciales utilisées par l'Organisation étaient choisies sur la base d'un appel d'offres et que les frais afférents à la tenue des comptes faisaient partie de la structure générale des frais. L'Organisation utilise à l'heure actuelle 13 banques, et les coûts qu'elles facturent sont imputés au budget ordinaire. **Le Comité espère que tout sera fait pour réduire ces frais au minimum.**

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 33
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Crédit demandé par le Secrétaire général	55 001 900 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	62 199 400 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au projet de budget-programme. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XI.1 Les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 33 se chiffrent à 55 001 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 7 197 500 dollars (11,6 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Cette diminution tient à la non-reconduction des crédits ponctuels ouverts lors de ce dernier exercice au titre d'un centre de données secondaire à Vienne (1 543 400 dollars) et du matériel informatique et téléphonique destiné aux nouveaux bureaux de la CEA (1 567 400 dollars). Elle s'explique également par une baisse des dépenses prévues pour la transformation des locaux et les gros travaux d'entretien dans tous les lieux d'affectation (soit un montant total de 4 086 700 dollars) (A/64/6 (Sect. 33), par. 33.12).

XI.2 Les crédits demandés serviront à financer des projets relevant des catégories suivantes (ibid., tableau 33.2) :

a) Transformation et amélioration des locaux : 27 377 400 dollars (en diminution de 27,1 % par rapport à 2008-2009);

b) Gros travaux d'entretien : 21 930 300 dollars, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'exercice biennal précédent;

c) Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies : 5 694 200 dollars, soit une augmentation de 56 % par rapport à l'exercice biennal précédent (voir plus bas, par. XI.19).

Les critères retenus pour déterminer si un projet entre dans la catégorie des travaux de transformation et amélioration des locaux ou dans celle des gros travaux d'entretien sont expliqués au paragraphe 33.2 du projet de budget. Les tableaux 33.1 et 33.2 de ce projet donnent la répartition détaillée des ressources par composante et centre de conférence, tandis que le tableau 33.3 indique l'état des projets prévus pendant l'exercice biennal 2010-2011.

XI.3 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général sous réserve des observations et recommandations formulées plus bas.**

XI.4 Les ressources demandées au titre des dépenses d'équipement sont regroupées dans le chapitre 33 dans le souci d'assurer une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction. Les montants nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais d'administration et de gestion des activités ainsi prévues sont inscrits aux chapitres pertinents du projet de budget-programme concernant le Siège, les Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi et les commissions régionales pour l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., par. 33.1). Au Siège, les projets proposés au titre du présent chapitre relèvent du Bureau des services centraux d'appui et du Bureau des technologies de l'information et des communications, selon qu'il convient. Les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs, d'exécuter les projets relevant du présent chapitre et d'administrer les ressources correspondantes. Les projets prévus dans le présent chapitre en vue d'assurer la sûreté et la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation seront exécutés en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité (ibid., par. 33.4).

XI.5 Les bureaux du Siège dotés d'un rôle central de coordination des activités qui relèvent du chapitre 33 sont les suivants :

a) Le Bureau des services centraux d'appui, qui exerce des fonctions de coordination en fournissant des orientations et des directives intégrées et coordonnées et une assistance technique aux bureaux extérieurs pour l'exécution des projets de gestion des installations (ibid., par. 33.5). Conformément aux dispositions de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale, il est proposé d'en renforcer les capacités. Des renseignements détaillés sont présentés à ce sujet au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui). Il est ainsi prévu que le Bureau renforce l'appui qu'il apporte aux bureaux hors Siège pour la planification, la gestion, et le suivi des grands projets de constructions et l'assistance technique s'y rapportant;

b) Le Bureau des technologies de l'information et des communications, qui est chargé de la planification et de la coordination des activités menées dans ces domaines au Secrétariat, ainsi que de l'examen des projets connexes proposés par l'ensemble des lieux d'affectation (ibid., par. 33.6);

c) Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui joue un rôle de contrôle en analysant les demandes de crédits d'un point de vue financier (ibid., par. 33.7).

XI.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que les dépenses de maintien de la sécurité prévues à ce chapitre concernaient l'entretien de systèmes qui avaient déjà été installés dans l'ensemble des lieux d'affectation, et auront donc besoin d'une maintenance régulière, quelle que soit la décision que l'Assemblée générale prendra sur les projets supplémentaires concernant la sécurité proposés dans le document A/63/605.

Siège

XI.7 Le Secrétaire général indique que, compte tenu du lancement du plan-cadre d'équipement, les grands travaux d'entretien prévus au Siège au cours de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

a) Maintien de conditions minimales de fonctionnement dans le bâtiment du Secrétariat et celui des conférences, qui subiront des travaux de réfection;

b) Maintien du niveau normal des opérations d'entretien dans la partie (environ 50 %) du complexe du Secrétariat qui restera occupée;

c) Entretien des parties communes et des bureaux dans les locaux transitoires.

Le tableau ci-après récapitule les dépenses de 2006-2007, les crédits ouverts en 2008-2009 et le montant estimatif des dépenses pour 2010-2011 en ce qui concerne le Siège.

(En dollars des États-Unis)

				Augmentation	
	2006-2007 Dépenses	*2008-2009 Crédits ouverts*	*2010-2011 Prévisions*	*Montant*	*Pourcentage*
Transformation et amélioration des locaux	28 396 700	20 275 100	12 920 200	(7 354 900)	(36,3)
Gros travaux d'entretien	7 151 100	9 048 900	9 357 200	308 300	3,4

XI.8 Environ 37,2 % des ressources demandées pour la transformation et l'amélioration des locaux serviront à financer des projets échelonnés sur plusieurs années et environ 62,8 % des projets récurrents (ibid., par. 33.17). Sur les 9 357 200 dollars prévus pour les gros travaux d'entretien, qui sont tous des projets récurrents, un montant de 5 335 800 dollars sera consacré à l'amélioration des installations et des infrastructures et un montant de 4 021 400 dollars au renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux, avec des dépenses supplémentaires de 982 700 dollars pour l'entretien des dispositifs de sécurité installés au cours de l'exercice biennal précédent (ibid., par. 33.18 et 33.20).

XI.9 **Le Comité consultatif estime que le montant des dépenses d'entretien au Siège devrait diminuer alors que le complexe de l'Organisation subit des travaux de réfection au titre du plan-cadre d'équipement. De plus, il n'est pas entièrement convaincu de la nécessité de consacrer un montant de 12,9 millions de dollars à la transformation et à l'amélioration des locaux pendant l'exécution du plan-cadre. Il considère en outre élevé le montant de 4 021 400 dollars prévu pour l'entretien des dispositifs de sécurité. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui communiquer, à l'occasion de son examen du projet de budget-programme pour 2010-2011, de plus amples renseignements concernant l'incidence du plan-cadre d'équipement sur les dépenses d'entretien au Siège.**

Réfection du Palais des Nations Unies à Genève

XI.10 Le Secrétaire général indique que l'entretien du Palais des Nations Unies à l'Office des Nations Unies à Genève est extrêmement difficile du fait du vieillissement des locaux et des dégâts subis au cours des 70 années passées (ibid., par. 33.11). Pour préserver un patrimoine unique, ainsi que l'intégrité et le fonctionnement du bâtiment, l'Office a entrepris en coordination avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement au Siège d'élaborer un programme complet de modernisation et de rénovation appelé « plan stratégique patrimonial ». Des propositions détaillées concernant ce projet seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

XI.11 Le SG indique que le projet devrait se dérouler en trois étapes (ibid., par. 33.11). La première phase comporterait un simple examen des problèmes structurels (financé au moyen de contributions volontaires du Gouvernement hôte) et devrait s'achever en 2009. La deuxième phase comporterait une étude d'ingénierie approfondie, s'appuyant sur le cadre de référence établi lors de la première phase, et constituerait la base de l'analyse et des propositions concernant le plan de modernisation. Les ressources nécessaires pour cette phase devraient se chiffrer à 1,1 million de dollars (montant demandé pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du présent chapitre). La modernisation elle-même constituerait la troisième phase du projet, sous réserve que l'Assemblée générale donne son aval. Compte tenu de la nécessité de mener à bonne fin le plan-cadre d'équipement au Siège, la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial ne devrait pas débuter avant 2012.

XI.12 Le Comité consultatif note que la première phase du projet de réfection proposé a commencé, avec un financement assuré au moyen de contributions volontaires. Le montant de 1,1 million de dollars prévu pour la deuxième phase constitue une première estimation car les travaux à entreprendre au cours de cette étape restent à définir. **En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander à recevoir, au moment de l'examen du projet de budget-programme pour 2010-2011, des renseignements sur les activités qui seront menées au cours de la deuxième phase. Eu égard à l'importance d'assurer l'entretien du Palais des Nations et d'effectuer les travaux de réparation, le Comité recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général.**

XI.13 S'agissant du projet de réfection du Palais des Nations, le Comité consultatif relève que des dépenses d'un montant de 4 279 000 dollars sont prévues pour les gros travaux d'entretien à l'Office des Nations Unies à Genève, dont 1 917 000 dollars pour l'entretien des installations et des infrastructures (ibid., par. 33.24). Le Secrétaire général indique que ces dépenses serviront à financer les opérations d'entretien qui doivent être effectuées avant que la réfection du Palais ne commence afin d'assurer un fonctionnement fiable des installations et de garantir la sécurité des représentants, du personnel et des visiteurs.

Nouveau stand de tir à Vienne

XI.14 Un montant de 159 400 dollars est prévu pour financer la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans les frais d'aménagement du stand de tir qui vient d'être construit (ibid., par. 33.26). L'ancien stand a dû être démoli durant la construction des nouvelles installations de conférence et le Gouvernement hôte a fait construire

l'armature du nouveau stand, dont l'aménagement comprend l'installation de l'équipement technique et du matériel électronique. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que l'Office disposait d'un stand de tir à l'intérieur du Centre international de Vienne depuis 1980. Le local était fourni par le Gouvernement hôte, tandis que le stand était équipé par l'ONU. Dans le cadre du plan de construction du nouveau bâtiment des conférences, il a été convenu que le pays hôte reconstruirait l'armature du nouveau stand. Conformément à l'accord de partage des coûts mis en place en 2009, l'Organisation financerait 22,86 % du coût total du réaménagement (716 000 dollars), le reste étant couvert par l'AIEA (53,164 %), l'ONUDI (15,578 %) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (8,398 %).

XI.15 Le Comité consultatif a été informé également que le stand de tir serait utilisé pour l'entraînement des agents de sécurité des Nations Unies uniquement. En tout, 165 agents de sécurité portaient une arme à l'Office des Nations Unies à Vienne. Des stages de formation d'instructeurs étaient également organisés de manière ponctuelle. Depuis 2005, une formation avait ainsi assurée à l'intention d'instructeurs spécialistes du maniement des armes à feu pour la CESAP, la CESAO, l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Bureau pour l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges. **Eu égard aux arrangements arrêtés pour le stand de tir entre l'ONU et le pays hôte, le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux dépenses proposées par le Secrétaire général. Il veut croire que le choix du lieu des activités de formation du personnel de sûreté et de sécurité des organismes des Nations Unies se fera dans le cadre d'une stratégie de formation cohérente, compte dûment tenu des impératifs de rentabilité.**

Plan de gestion de l'entretien à long terme

XI.16 Selon le Secrétaire général (ibid., par. 33.9), la gestion et l'entretien des locaux dont l'Organisation est propriétaire ont pâti de l'insuffisance des ressources allouées aux travaux d'entretien préventif et de réparation. Dans de nombreux lieux d'affectation, l'entretien des locaux subit l'effet cumulé de la réduction des crédits ou du report des projets, ce qui a provoqué des défaillances qui compromettent souvent l'hygiène et la sécurité.

XI.17 Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur le renforcement des capacités du Bureau des services centraux d'appui relatives aux travaux d'entretien et de construction dans les bureaux extérieurs. En 1984, l'Assemblée générale avait approuvé sa recommandation de confier au Siège la responsabilité du contrôle et de l'administration générale des travaux de construction dans les bureaux extérieurs. Un Coordonnateur des travaux hors Siège (D-1) a par la suite été nommé pour diriger et contrôler tous les chantiers. En 1988, le Groupe de l'entretien et de la construction dans les bureaux extérieurs [comprenant 1 D-1, 1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)] a été mis en place pour assurer la gestion, l'orientation et le soutien technique de la construction d'installations de conférence à la CEA et à la CESAP et de nouveaux bureaux à Nairobi. Lorsque ces travaux se sont achevés en 1996, les responsabilités du Groupe ont été réorientées vers la fourniture de conseils généraux et de directives concernant tous les aspects de la

gestion des installations. Le poste D-1 a alors été déclassé au niveau P-5 et redéployé à la gestion des installations. Les titulaires du poste P-4 et du poste d'agent des services généraux ont continué de s'occuper essentiellement des activités touchant les bureaux extérieurs. Il a été proposé d'adopter une approche décentralisée sur les plans technique, administrative et budgétaire pour la gestion des installations à l'échelle mondiale, qui reposerait sur l'échange de données par le biais d'un réseau d'interlocuteurs dans tous les lieux d'affectation. La Division de la gestion des installations et des services commerciaux du Bureau des services centraux d'appui assure la coordination du suivi de cet échange d'informations et de la diffusion des directives dans les bureaux extérieurs.

XI.18 **De l'avis du Comité consultatif, les arrangements en vigueur pour l'entretien de divers lieux d'affectation ne sont pas suffisamment axés sur le long terme. Il n'est pas possible de se faire une idée claire de la façon dont le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité s'acquittent de la responsabilité centrale qui incombe à chacun d'entre eux de veiller à ce que les propositions budgétaires soient établies sur la base d'évaluations à caractère technique des priorités et des besoins de l'ensemble de l'Organisation. Le Comité consultatif recommande à l'Organisation d'arrêter un plan global pluriannuel pour l'entretien de tous les lieux d'affectation en vue de garantir une gestion efficace des activités correspondantes et la satisfaction de tous les besoins (voir également plus haut, chapitre premier).**

Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies

XI.19 Le Secrétaire général indique qu'un crédit de 5 694 200 dollars est demandé au titre du réseau d'entreprises pour l'exercice biennal 2010-2011, comme suite à l'examen de l'état de l'infrastructure des réseaux des bureaux extérieurs et des commissions régionales et de leurs besoins techniques réalisé par le Bureau des technologies de l'information et des communications (ibid., par. 33.47). Ce montant couvrira les besoins de l'Office des Nations Unies à Nairobi (3,5 millions de dollars), de la CESAP (1 486 600 dollars), la CESAO (307 600 dollars) et d'autres lieux d'affectation (400 000 dollars).

XI.20 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le programme du réseau d'entreprise avait été établi pendant l'exercice biennal 2006-2007 dans le but de simplifier et d'harmoniser les propositions budgétaires relatives aux réseaux informatiques de l'ensemble des bureaux extérieurs. La raison en était que ces bureaux, dont les dépenses d'investissement avaient été inégales dans le passé, ne se trouvaient pas au même niveau technologique et n'étaient pas en mesure d'assurer des services de réseau fiables. Par exemple, le réseau informatique de l'Office des Nations Unies à Nairobi pouvait connaître des interruptions de service de quelques heures tous les jours, tandis que la CESAO ne disposait que d'un seul commutateur de réseau, qui était pour ainsi dire inutilisable. Par ailleurs, le matériel utilisé provenait de cinq fournisseurs et ne possédait pas de norme technique commune, ce qui faisait que le réseau informatique mondial de l'Organisation était incapable de répondre aux demandes de nouvelles applications et communications entre lieux d'affectation. À l'issue d'une évaluation et de consultations portant sur les besoins, des fonds ont été demandés au nom de chaque bureau extérieur, dont l'administration est assurée centralement par la Division de l'informatique et, désormais, le Bureau des technologies de l'information et des communications.

XI.21 Le Comité consultatif a été informé par ailleurs que, pour l'exercice biennal 2006-2007, un montant d'environ 8 millions de dollars avait été approuvé au titre du réseau entreprise et que la priorité avait été donnée aux bureaux extérieurs accusant un retard sur le plan technologique, tels que l'Office des Nations Unies à Nairobi et la CESAO. Pour 2008-2009, un crédit total de 3,5 millions de dollars a été approuvé et utilisé pour exécuter à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Nairobi un projet indispensable de remplacement du réseau câblé obsolète qui ne pouvait pas supporter un système de téléphonie sur IP (protocole Internet). Ce montant ne couvrait que la moitié des besoins de câblage du nouveau système. Le Comité a été informé en outre que, faute de procéder à des investissements suffisants au titre du réseau entreprise dans chaque bureau extérieur, la capacité de l'Organisation d'assurer des services fiables de réseau et de communications et d'exploiter des applications essentielles diminuerait nettement. **Le Comité recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

Projet du Secrétaire général (budget ordinaire)	208 129 800 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	207 925 900 dollars
Projet du Secrétaire général (budget cofinancé)	223 446 500 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	223 446 500 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XII.1 Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général propose pour le chapitre 34 un projet de budget préliminaire au titre du budget ordinaire et du budget cofinancé.

XII.2 Comme il est indiqué dans le projet de budget [A/64/6 (Sect. 34)], le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier a recommandé en juin 2008 que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité réalise une étude de gestion de l'organisation du Département de la sûreté et de la sécurité. Dans l'intervalle, un rapport, qui traitait uniquement des éléments que les États Membres devaient examiner sans tarder et sur lesquels les résultats de l'étude de gestion n'auraient probablement pas d'incidences, a été présenté à l'Assemblée générale (A/63/605). Par ailleurs, le Conseil des chefs de secrétariat a procédé à un examen des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des activités des organismes des Nations Unies sur le terrain et en évalue actuellement les résultats.

XII.3 Une fois que l'étude de gestion sera terminée et que le Conseil des chefs de secrétariat aura décidé de la suite à donner aux recommandations du Groupe indépendant (ibid., par. 34.4) et que les incidences programmatiques et budgétaires auront été déterminées, une proposition complète sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

XII.4 Le Comité consultatif constate que les ressources demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 34 au titre du budget ordinaire s'élèvent à 208 129 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 203 900 dollars, ou 0,1 %, par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau 34.4). Les ressources demandées au titre du budget cofinancé s'élèvent à 223 446 500 dollars et demeurent inchangées par rapport au montant révisé des crédits de 2008-2009 (ibid., tableau 34.5). On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des postes approuvés au titre du budget ordinaire pour l'exercice 2008-2009, les propositions

du Secrétaire général concernant les postes devront être inscrits au budget ordinaire pour 2010-2011 et les postes cofinancés proposés pour 2010-2011 :

Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	943	1 SSG, 2 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 19 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1re C), 172 G(AC), 300 SS, 407 AL
Postes proposés pour 2010-2011	943	1 SSG, 2 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 19 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1re C), 172 G(AC), 300 SS, 407 AL
Budget cofinancé		
Postes approuvés pour 2008-2009	847	1 D-2, 1 D-1, 36 P-5, 157 P-4, 99 P-3, 6 P-2/1, 3 G(1re C), 25 G(AC), 150 SS, 369 AL
Postes proposés pour 2010-2011	847	1 D-2, 1 D-1, 36 P-5, 157 P-4, 99 P-3, 6 P-2/1, 3 G(1re C), 25 G(AC), 150 SS, 369 AL

XII.5 **Le Comité consultatif rappelle la lettre que le Contrôleur a adressée au Président du Comité, le 11 mars 2009, dans laquelle il fait observer que, tant que les deux études ne seraient pas disponibles, il ne serait guère pertinent de faire des propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011 en ce qui concerne le Département de la sûreté et de la sécurité. Par conséquent, le Comité recommande à l'Assemblée générale de noter que la proposition détaillée relative au chapitre 34 (Sûreté et sécurité), pour l'exercice biennal 2010-2011 lui sera présentée à sa soixante-quatrième session. Le Comité prie instamment le Secrétaire général de présenter son étude à l'Assemblée à temps pour qu'elle puisse l'examiner lorsqu'elle se penchera sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

Projet du Secrétaire général	18 651 300 dollars
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	18 651 300 dollars

XIII.1 Le montant des ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement) pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 18 651 300 dollars, ce qui correspond au montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009. Comme l'a recommandé le Comité (A/62/7, par. XIII.8), le tableau 2 du projet de budget-programme [A/64/6 (Sect. 35)] indique les ressources demandées par grande catégorie de dépenses. **Le Comité consultatif se félicite de cette amélioration**.

XIII.2 On trouve dans le projet de budget-programme un bref résumé des décisions qu'a prises l'Assemblée générale d'actualiser les coûts et d'ouvrir des crédits supplémentaires au titre du Compte pour le développement pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 (A/64/6 (Sect. 35), par. 35.3). Compte tenu de ces décisions, le montant demandé, soit 18 651 300 dollars, représente une augmentation de 5 586 300 dollars par rapport au montant de 13 065 000 dollars approuvé par l'Assemblée à la création du Compte pour le développement, au cours de l'exercice 1998-1999.

XIII.3 Le Compte pour le développement a pour objet de financer des projets de renforcement des capacités des pays en développement, dans les domaines prioritaires du programme de développement des Nations Unies (ibid., par. 35.5). Le Comité consultatif a été informé que des efforts étaient actuellement déployés pour veiller à ce que le cadre opérationnel du système des Nations Unies pour le développement et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à l'échelon des pays fassent clairement apparaître les résultats que ces projets ont permis d'obtenir.

Sixième rapport d'étape du Secrétaire général

XIII.4 Dans son sixième rapport d'étape sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement, le Secrétaire général fait savoir que, depuis que le Compte pour le développement a été créé en 1998, 138 projets ont été financés en six tranches consécutives, pour un budget global de 92,5 millions de dollars (A/64/89, par. 4). On trouvera des précisions sur les projets correspondant à chaque tranche dans le tableau 1 de ce rapport. Au 31 décembre 2008, les 23 projets de la quatrième tranche avaient tous été menés à bonne fin, mais 72 projets relevant des cinquième et sixième tranches étaient encore en cours d'exécution (ibid., par. 6 et 9). L'annexe au rapport indique, pour chaque projet des cinquième et sixième tranches, l'intitulé du projet, les agents d'exécution, le montant approuvé, le montant des dépenses et le taux d'exécution. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général**.

Projets proposés au titre de la septième tranche pour l'exercice biennal 2010-2011

XIII.5 La septième tranche de financement de projets au titre du Compte pour le développement a pour thème général « Favoriser la mobilisation face aux grands défis mondiaux du développement pour faciliter la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, grâce à la coopération mondiale, régionale et nationale » (A/64/6 (Sect. 35), par. 35.6). Les 28 projets dont le financement a été proposé au titre de la septième tranche ont été approuvés par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et seront exécutés par 10 entités des Nations Unies, à savoir le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, la CNUCED, le PNUE, l'UNODC, ONU-Habitat et les cinq commissions régionales. Un grand nombre de ces projets sont conçus spécialement pour répondre aux besoins nouveaux des États Membres, notamment ceux qui découlent des changements climatiques et de la crise financière, ou concernant la sécurité alimentaire (ibid., par. 35.7 et 35.8). On trouvera des informations détaillées sur les projets proposés, y compris les montants demandés, dans l'appendice 1 du document budgétaire. Le Comité consultatif note que les projets de la septième tranche mettent davantage l'accent sur les besoins de l'Afrique en matière de développement puisque, sur les 28 projets proposés, 20 comprennent des activités de renforcement des capacités en Afrique (ibid., par. 35.9).

Gestion du Compte pour le développement

XIII.6 Le Secrétaire général indique qu'au nombre des améliorations qui ont été apportées à la gestion du Compte pour le développement depuis la publication du cinquième rapport d'étape figure la mise en place d'un cycle d'exécution de quatre ans et l'obligation de présenter, pour chaque projet, un descriptif détaillé reposant sur un cadre logique détaillé, ainsi qu'un rapport d'évaluation final (A/64/89, par. 5, et A/64/6 (Sect. 35), par. 35.12). Le Comité consultatif rappelle à cet égard que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration mette en place, pour l'ensemble de ses activités de coopération technique, un dispositif axé sur les résultats comparable à celui qui régit la présentation des projets financés par le Compte pour le développement (A/63/5 (Vol. I), chap. II, par. 89).

XIII.7 Le Comité consultatif note que la gestion du Compte pour le développement a été renforcée de trois manières : a) par la création d'un Comité directeur, dispositif interne de coordination composé de représentants des agents d'exécution et chargé de conseiller et d'aider le Directeur de programme pour les questions relatives à la gestion du Compte; b) par la création, au Département des affaires économiques et sociales, du Bureau du renforcement des capacités, qui seconde le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de directeur de programme; c) et par la restructuration du site Web du Compte pour le développement, qui a permis d'améliorer la coordination avec les agents d'exécution via Internet et l'accès à l'information sur les projets, leurs résultats et leurs principales caractéristiques (A/64/89, par. 25).

XIII.8 Le Secrétaire général indique également que l'Assemblée générale, ayant demandé qu'il soit fait appel aux ressources humaines et autres disponibles dans les pays en développement pour les activités financées par le Compte pour le développement, le Directeur de programme a souligné que le recours à ces ressources constituait un important moyen de renforcement des capacités (ibid.,

par. 18). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 70 % des 244 projets d'étude (pourcentage calculé par rapport au nombre de projets et des montants alloués) avaient été exécutés par des experts de pays en développement.

XIII.9 Le Secrétaire général indique que la gestion du Compte pour le développement est devenue plus complexe et couvre un champ plus large, en raison de l'augmentation du nombre de projets à gérer simultanément (100 projets au total pour les cinquième, sixième et septième tranches, qui se chevauchent) et des attentes des États Membres en matière de coordination, de programmation, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (A/64/6 (Sect. 35), par. 35.11). Il précise également qu'il faudra, pour préserver les améliorations et perfectionner encore le fonctionnement du Compte, trouver des moyens d'appuyer plus solidement les fonctions de programmation, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (A/64/89, par. 28). Le Comité consultatif note qu'à ce stade, le Secrétaire général n'a pas demandé de ressources à ces fins précises et restera à l'écoute des États Membres (A/64/6 (Sect. 35), par. 35.13).

XIII.10 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant le Compte pour le développement.**

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 36
Contributions du personnel

Projet du Secrétaire général	512 825 000 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	510 939 600 dollars

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts)

XIV.1 Le montant dont le Secrétaire général demande l'inscription au chapitre 36 (Contributions du personnel) s'élève à 512 825 000 dollars avant réévaluation des coûts, ce qui représente une augmentation de 1 885 400 dollars, soit 0,4 %, par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Comme il est indiqué dans le projet de budget-programme (A/64/6 (Sect. 36), par. 36.3), cette hausse correspond à l'effet net de l'impact en année pleine de la création de postes au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et des ajustements proposés pour 2010-2011 concernant les postes et les autres dépenses de personnel.

XIV.2 Le traitement et les émoluments connexes sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'ONU. Le Comité consultatif note que pour faciliter les comparaisons avec le programme de travail et le projet de budget des autres organismes des Nations Unies, les dépenses de personnel figurent dans les divers chapitres des dépenses du projet de budget sous forme de montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit global demandé au présent chapitre correspond à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments.

XIV.3 Le Comité consultatif note que, conformément à la procédure budgétaire en vigueur à l'ONU, les montants retenus à la source à titre de contributions du personnel sont considérés comme des recettes. Le montant demandé au chapitre 36 apparaît également au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), où les contributions du personnel figurent aussi parmi les activités productrices de recettes pour un montant de 4 246 200 dollars, comme indiqué dans le projet de budget-programme (A/64/6 (Income Sect. 1), par. IS1.1).

B. Prévisions de recettes

Chapitre 1 des recettes
Recettes provenant des contributions du personnel

Projet du Secrétaire général	531 814 900 dollars
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	515 545 500 dollars

IS1.1 Le montant des contributions du personnel inscrites au chapitre 35 des dépenses (Contributions du personnel) et au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) est de 531 814 900 dollars. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont virées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités des sommes inscrites à ce fonds, proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire pour l'exercice considéré (A/64/6 (Income Sect. 1), par. IS1.2).

IS1.2 Le montant estimatif des recettes inscrites au chapitre I des recettes est supérieur de 18 989 900 dollars aux dépenses prévues au chapitre 36 pour les contributions du personnel parce qu'il comprend les recettes provenant des contributions prélevées sur les émoluments des fonctionnaires occupant des postes dont le coût est imputé à des activités productrices de recettes qui sont inscrites au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public), alors que les dépenses prévues pour les contributions de cette catégorie de personnel sont inscrites non pas au chapitre 36 mais au chapitre 3 des recettes.

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

Projet du Secrétaire général	31 199 400 dollars
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	37 751 000 dollars

IS2.1 Les recettes générales prévues à ce chapitre sont celles qui proviennent des loyers, des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées, des intérêts bancaires, de la vente de matériel usagé, du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, des contributions des États non membres, des services de télévision et services analogues et des recettes accessoires. Comme il est indiqué dans le projet de budget-programme (A/64/6 (Income Sect. 2), tableau IS2.1), le montant total des recettes générales prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 est de 31 199 400 dollars, soit 6 551 600 dollars de moins que le montant approuvé pour 2008-2009 (37 751 000 dollars). Les augmentations prévues au titre des loyers (491 400 dollars), du remboursement des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes (733 200 dollars), du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs (74 900 dollars) et des contributions des États non membres (1 000 dollars) sont en partie compensées par les diminutions prévues au titre des intérêts bancaires (7 706 100 dollars), de la vente de matériel usagé (55 300 dollars), des services de télévision et services analogues (14 300 dollars) et des recettes accessoires (76 400 dollars).

IS2.2 Le Comité consultatif note que l'augmentation nette des recettes locatives est le résultat d'augmentations au Siège (90 700 dollars), à Addis-Abeba (273 000 dollars), à Bangkok (147 300 dollars) et à Santiago (36 300 dollars) et d'une diminution de 55 900 dollars à Genève. Malgré la perte liée au fait que deux agences bancaires seront fermées pendant la durée du plan-cadre d'équipement au lieu d'être déménagées ailleurs, le projet de budget-programme prévoit une augmentation nette des recettes locatives au Siège en raison d'une révision à la hausse des loyers

demandés à d'autres locataires. À Addis-Abeba et à Bangkok, l'augmentation résulte d'une hausse des loyers, convenue avec les organismes locataires compte tenu des prix pratiqués sur le marché local. À Santiago, l'augmentation est due à un ajustement des loyers suite à la variation de l'indice des prix à la consommation. À Genève, la baisse prévue tient principalement au fait que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a cessé de louer des locaux.

IS2.3 En ce qui concerne les remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes, l'augmentation nette du montant total des prévisions de recettes (733 200 dollars) résulte du cumul des augmentations suivantes : a) augmentation de 372 000 dollars des remboursements attendus des institutions spécialisées au titre des services de conférence, à Genève, sur la base des recettes effectives de 2008; b) augmentation de 349 200 dollars des remboursements au titre des services de gestion des bâtiments, à Vienne, comme suite à un changement dans le mode de comptabilisation de ces recettes, lesquelles seront intégralement créditées au chapitre 2 des recettes à partir de l'exercice 2010-2011; et c) augmentation de 12 000 dollars des remboursements prévus au titre des services de reproduction des documents, à la Commission économique pour l'Afrique, une augmentation de la demande de ce type de services étant attendue pour l'exercice 2010-2011.

IS2.4 La diminution de 7,7 millions de dollars prévue pour les intérêts bancaires s'explique par la forte baisse des taux d'intérêt liée à la crise financière mondiale.

Chapitre 3 des recettes
Services destinés au public

IS3.1 Le Comité consultatif constate, à la lecture des tableaux IS3.1 et IS3.4 du projet de budget-programme [A/64/6 (Income Sect. 3)], que le Secrétaire général a estimé à 41 278 600 dollars le montant total des recettes brutes de l'exercice biennal 2010-2011 et à 40 896 300 dollars le montant total des dépenses à imputer sur les recettes, le montant net des recettes s'établissant donc à 382 300 dollars.

Montant net des recettes (après actualisation des coûts)

Projet du Secrétaire général	382 300 dollars
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	1 979 900 dollars

IS3.2 Le Comité consultatif note, à la lecture du paragraphe IS3.4 du projet de budget-programme, que la diminution du montant net des recettes prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 (1 597 600 dollars) tient principalement à : a) la diminution des recettes provenant des services destinés aux visiteurs, des services de restauration, de la vente d'articles-cadeaux et de journaux, de l'exploitation du garage et des opérations philatéliques, due à la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au Siège; b) l'ouverture à Nairobi de services destinés aux visiteurs qui ne devraient pas générer de recettes avant plusieurs années; et c) la diminution de la vente de publications.

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	39 477 000 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	45 096 200 dollars

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

[a] Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2008-2009 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.3 Le Comité consultatif constate que le montant que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) s'élève, avant actualisation des coûts, à 39 477 000 dollars, ce qui représente une baisse de 5 619 200 dollars, ou 12,5 %, par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (ibid., tableau IS3.5).

IS3.4 Le tableau ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2010-2011.

Effectifs proposés

	Postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2008-2009	97	2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 10 G(1e C), 70 G(AC), 2 SS
Postes proposés pour 2010-2011	89	2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 9 G(1e C), 63 G(AC), 2 SS
Transferts de postes	1	1 poste de la classe P-4 transféré de Genève à New York à la rubrique vente de publications des Nations Unies
Suppressions	8	1 G(1e C) et 7 G(AC) à la rubrique vente de publications des Nations Unies
Fonds extrabudgétaires	–	

Observations et recommandations concernant les postes

Transferts et suppressions

IS3.5 Il est proposé de transférer de Genève à New York un poste de la classe P-4 à la rubrique Vente de publications des Nations Unies, dans le cadre de la centralisation de cette activité à New York. En effet, les ventes effectuées à Genève ont été déficitaires au cours des deux derniers exercices. Ce transfert renforcera l'équipe chargée de la vente et la commercialisation, à New York. Cette équipe s'occupe des ventes et des activités de promotion, de développement de nouveaux

produits, d'administration et de gestion (ibid., par. IS3.32 et IS3.36). **Le Comité consultatif recommande d'approuver ce transfert.**

IS3.6 À la rubrique Vente de publications des Nations Unies, il est proposé de supprimer huit postes d'agent des services généraux (ibid., par. IS3.36). **Le Comité consultatif recommande que les suppressions proposées soient approuvées.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IS3.7 Le montant de 19 173 000 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011 représente une diminution de 2 526 400 dollars (soit 11,7 %) par rapport à l'exercice biennal 2008-2009.

IS3.8 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement aurait des conséquences sur un certain nombre d'activités productrices de recettes, notamment la boutique-cadeaux, le kiosque à journaux, l'exploitation du garage et les services de restauration. La diminution prévue du montant net des recettes pour l'exercice biennal 2010-2011 est de 1 597 600 dollars, dont 499 600 dollars au titre de la boutique-cadeaux, 27 800 dollars au titre du kiosque à journaux, 953 300 dollars au titre de l'exploitation du garage et 407 000 dollars au titre des services de restauration. Cependant, on ne prévoit pas de diminution des ventes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, car le guichet philatélique continuera de fonctionner.

IS3.9 Le Comité consultatif a été informé que les visites guidées du Siège de l'Organisation se poursuivraient dans le bâtiment de l'Assemblée générale jusqu'à la fin de l'année 2011. Pour 2012 et 2013, le bâtiment des conférences temporaire situé sur la pelouse nord abritera un centre d'accueil des visiteurs qui fonctionnera pendant que le bâtiment de l'Assemblée générale sera fermé pour rénovation. Le Comité a aussi été informé qu'en réponse à des demandes exprimées par les visiteurs, les visites guidées avaient de nouveau lieu du lundi au dimanche, après avoir été ramenées à cinq jours par semaine en avril 2008 faute de personnel disponible les samedis et dimanches. La reprise des visites guidées le week-end doit aussi être facilitée par l'ajout d'une option de visite avec audioguide, pouvant compléter les visites guidées les jours de forte affluence. Le service de location d'audioguides sera fourni par un prestataire externe, qui n'a pas encore été choisi. Celui-ci versera à l'Organisation 64 % des recettes obtenues et en gardera 36 % comme rémunération pour ses services.

IS3.10 À la lecture du tableau IS3.17 du projet de budget-programme, le Comité consultatif note qu'il est prévu que le nombre de visiteurs passe d'environ 333 320 en 2009 à 361 640 en 2010 et en 2011, soit une progression d'à peu près 8 %. L'augmentation du nombre de visiteurs payants a été incorporée au calcul des prévisions de recettes pour l'exercice 2010-2011, qui donnent une perte de 11 300 dollars, soit 300 000 dollars de moins que les 288 700 dollars de recettes correspondant aux prévisions approuvées pour 2008-2009. **Le Comité compte que les prévisions relatives au nombre de visiteurs fassent l'objet d'un suivi continu à mesure qu'apparaissent les résultats de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.**

IS3.11 À la lecture du paragraphe IS3.61 du projet de budget-programme, le Comité consultatif note que les activités productrices de recettes du Département des

affaires économiques et sociales s'ajoutent aux travaux exécutés dans le cadre des sous-programmes 5 et 6 du chapitre 9. Dans ce contexte, les ressources demandées pour les frais de voyage du personnel s'élèvent à 174 600 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une hausse de 24 500 dollars (soit 16,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2008-2009. Le Comité a été informé que l'augmentation du montant demandé à cette rubrique tient aux voyages supplémentaires que devrait effectuer le personnel du Département pour participer à cinq ateliers de formation et réunions régionales, dans la perspective de la quarante et unième session de la Commission de statistique en février 2010. Les ressources demandées au titre des bourses, subventions et contributions s'élèvent à 215 000 dollars (avant actualisation des coûts), en augmentation de 76 000 dollars (54,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2008-2009. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ateliers pour lesquels les ressources étaient sollicitées serviraient à former des statisticiens de niveaux supérieur et intermédiaire travaillant dans les bureaux de statistique nationaux. Il a aussi été informé que les montants demandés au titre des bourses, subventions et contributions serviraient à financer les déplacements de participants aux ateliers, tandis que les frais de voyage du personnel notés ci-dessus étaient destinés aux fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales qui animeraient ces ateliers.

IS3.12 Le montant prévisionnel des recettes nettes provenant d'autres activités commerciales, c'est-à-dire d'activités commerciales à Vienne, du Centre de conférences de la CEA et du Centre de conférences de la CESAP s'élève à 510 200 dollars, soit 700 dollars de moins que les prévisions approuvées pour 2008-2009. Le Comité consultatif note qu'à Vienne les recettes nettes devraient augmenter, passant de 7 500 dollars en 2008-2009 à 9 700 dollars en 2010-2011. Le Comité a été informé qu'en raison du manque de place au Siège il n'était pas possible d'y installer des magasins semblables à ceux du Centre international de Vienne et qu'aucun espace commercial supplémentaire n'était donc envisagé à l'issue de la réalisation du plan-cadre d'équipement. **Le Comité encourage le Secrétaire général à étudier la faisabilité et la rentabilité potentielle de l'installation au Siège d'autres activités commerciales se prêtant aux lieux, en tenant compte de l'expérience acquise dans ce domaine au Centre international de Vienne.**

IS3.13 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les montants demandés par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

Considérations générales et recommandations

Services de restauration

IS3.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Organisation obtenait les recettes suivantes du concessionnaire de services de restauration : a) une commission de 15 % sur les recettes brutes provenant de manifestations privées organisées au restaurant des délégués; b) un montant fixe annuel pour les charges (eau, gaz, électricité) de 6 dollars par pied carré de l'espace total attribué au concessionnaire, comprenant les cafétérias et cafés; et c) un forfait annuel de 150 000 dollars, qui serait réduit à 75 000 dollars par an pour 2010 et 2011. Dans le contexte du plan-cadre d'équipement, qui prévoit la fermeture et le déménagement de lieux de restauration, le montant à payer au titre des charges a été ramené de 509 292 dollars à 229 600 dollars par an, tandis que le forfait annuel dû

par le concessionnaire devrait être réduit de moitié. Le Comité a aussi été informé que les conditions fixées pour l'exploitation des cafétérias du Siège, du bâtiment DC1 et du bâtiment de l'UNICEF sont indépendantes des coûts. Des changements dans la fréquentation de ces cafétérias n'auraient donc pas d'incidence sur les recettes provenant du concessionnaire.

IS3.15 À la lecture du paragraphe IS3.80 du projet du budget-programme, le Comité consultatif note que le contrat actuel de concession de services de restauration expirera en octobre 2009, sans option de prorogation. Comme il est noté dans le projet de budget, le Bureau des services centraux d'appui lance actuellement une procédure d'appel d'offres, mais l'on s'attend à ce qu'en raison de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, peu de concessionnaires se montrent intéressés par un contrat de services de restauration avec l'ONU pendant les travaux. De plus, en 2010-2011, l'ONU ne touchera plus les commissions sur les recettes provenant du restaurant du personnel et du restaurant des délégués, car ces deux lieux, qui sont les principaux centres de profit du concessionnaire, seront fermés pendant la durée du plan-cadre d'équipement. Il est donc fort improbable que l'ONU perçoive une commission au cours de l'exercice 2010-2011. **Le Comité ne doute pas que tout sera fait pour que le nouveau contrat de concession de services de restauration tienne compte des circonstances pouvant naître des rénovations réalisées au cours du plan-cadre d'équipement, notamment la possibilité de servir davantage de convives, tout en garantissant le meilleur rapport qualité-prix et des services de haute qualité.**

Exploitation du garage

IS3.16 L'imposition de frais de stationnement est présentée dans le Manuel à l'usage des délégations et dans différentes instructions administratives et circulaires. Les missions et représentants peuvent utiliser gratuitement le garage pour participer à des activités officielles, mais le stationnement de nuit est facturé à un taux nocturne de 2,50 dollars. Les frais de stationnement applicables au personnel ont été fixés et révisés par différentes circulaires, notamment en 1986 et en 1994 (voir ST/IC/1994/4). Le Comité consultatif a été informé qu'un projet de circulaire actuellement à l'étude a pour objectif de rapprocher les frais de stationnement des prix de 2009. Comme noté ci-dessus, il est prévu que les ressources demandées au titre de l'exploitation du garage diminuent dans le contexte du plan-cadre d'équipement. **Le Comité note que la dernière révision des frais de stationnement remonte à 1994. Il juge important que l'on dispose d'une base claire pour l'établissement de tarifs de stationnement et demande au Secrétaire général de proposer des ajustements adéquats pour que les tarifs de stationnement correspondent mieux aux prix du marché.**

IS3.17 **Le Comité consultatif regrette que ne soit pas indiqué le coût réel de l'exploitation du garage, qui comprend des frais fixes récurrents correspondant à l'entretien, aux réparations et aux charges, ainsi que des dépenses relatives à des postes pour les agents de sécurité et d'autres fonctionnaires du Secrétariat assurant diverses fonctions d'appui. Le Comité demande qu'une présentation plus complète lui soit faite dans le prochain projet de budget.**

Annexe I

Nombre de postes par source de financement et par catégorie ou classe

A. Nombre de postes (opérations de maintien de la paix non comprises)

	Postes autorisés 2008-2009		*Postes proposés 2010-2011*	
	Nombre de postes	*Pourcentage du total*	*Nombre de postes*	*Pourcentage du total*
Budget ordinaire – chapitres des dépenses				
SGA	31	0,3	31	0,3
SSG	25	0,2	26	0,3
D-2	99	1,0	99	1,0
D-1	273	2,7	274	2,7
Administrateurs	4 035	39,6	4 086	40,3
Agents des services généraux et catégories diverses	5 622	55,2	5 545	54,6
Total partiel	**10 085**	**99,0**	**10 061**	**99,1**
Budget ordinaire – chapitres des recettes				
Administrateurs	15	0,1	15	0,1
Agents des services généraux et catégories diverses	82	0,8	74	0,7
Total partiel	**97**	**1,0**	**89**	**0,9**
Total, budget ordinaire	**10 182**	**100,0**	**10 150**	**100,0**
Fonds extrabudgétaires, y compris ceux inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix[a]				
SSG	5	0,0	5	0,0
D-2	41	0,3	44	0,4
D-1	178	1,5	189	1,6
Administrateurs	3 901	32,1	3 903	32,0
Agents des services généraux et catégories diverses	8 028	66,1	8 040	66,0
Total	**12 153**	**100**	**12 181**	**100**
Tribunaux internationaux[b]				
SGA	2	0,1		
SSG	2	0,1		
D-2	2	0,1		
D-1	9	0,6		

	Postes autorisés 2008-2009		*Postes proposés 2010-2011*	
	Nombre de postes	*Pourcentage du total*	*Nombre de postes*	*Pourcentage du total*
Administrateurs	606	42,8		Non
Agents des services généraux et catégories diverses	796	56,2		disponible
Total	**1 417**	**100,0**		

[a] Nombre estimatif de postes pour l'exercice biennal 2010-2011, révisé à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2009/10 (résolution 63/287).

[b] Les postes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 et pour l'exercice biennal 2008-2009 s'agissant du contrôle interne des tribunaux, figurent dans la rubrique « Fonds extrabudgétaires, y compris ceux inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix », par souci de cohésion avec la présentation du projet de budget-programme pour 2010-2011.

B. Postes civils autorisés, ensemble des opérations de maintien de la paix[a]

	Pour l'exercice terminé le 30 juin	
	2009	*2010*
Personnel recruté sur le plan international[b]		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
SGA	11	9
SSG	25	23
D-2	45	43
D-1	131	113
P-5	371	324
P-4	895	851
P-3	1 464	1 406
P-2/P-1	409	387
Total partiel	**3 351**	**3 156**
Agents des services généraux et catégories diverses		
1re classe	12	–
Autres classes	514	–
Total partiel	**526**	**–**
Service mobile	3 761	4 194
Service de sécurité	90	–
Total, personnel recruté sur le plan international	**7 728**	**7 350**
Personnel recruté sur le plan national[c]	17 351	16 219
Total	**25 079**	**23 569**

[a] Effectifs maxima autorisés pour la période considérée.
[b] Non compris les postes destinés à du personnel temporaire autre que pour les réunions.
[c] Y compris, le cas échéant, les administrateurs recrutés sur le plan national.

C. Postes cofinancés

	Postes autorisés		*Postes proposés*	
	Nombre de postes	*Pourcentage du total*	*Nombre de postes*	*Pourcentage du total*
2. Affaires de l'Assemblée général et du Conseil économique et social et gestion des conférences				
SGA	–	–	–	—
SSG	–	–	–	—
D-2	–	–	–	—
D-1	1	0,6	1	0,6
Administrateurs	88	50,0	88	50,0
Agents des services généraux et catégories diverses	87	49,4	87	49,4
Total partiel	**176**	**100,0**	**176**	**100,0**
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC				
SGA	–	–	–	—
SSG	1	0,6	1	0,6
D-2	1	0,6	1	0,6
D-1	5	3,2	6	3,5
Administrateurs	73	46,8	91	52,6
Agents des services généraux et catégories diverses	76	48,7	74	42,8
Total partiel	**156**	**100,0**	**173**[a]	**100,0**
31. Activités administratives cofinancées				
SGA	–	–	–	—
SSG	–	–	–	—
D-2	3	3,7	3	3,7
D-1	4	4,9	5	6,2
Administrateurs	35	43,2	36	44,4
Agents des services généraux et catégories diverses	39	48,1	37	45,7
Total partiel	**81**	**100,0**	**81**	**100,0**
34. Sûreté et sécurité				
SGA	–	–	–	—
SSG	–	–	–	—
D-2	1	0,1	1	0,1
D-1	1	0,1	1	0,1
Administrateurs	298	35,2	298	35,2

	Postes autorisés		*Postes proposés*	
	Nombre de postes	*Pourcentage du total*	*Nombre de postes*	*Pourcentage du total*
Agents des services généraux et catégories diverses	547	64,6	547	64,6
Total partiel	**847**	**100,0**	**847**	**100,0**
Total	**1 260**		**1 277**	

[a] En vertu des arrangements en vigueur, ce chapitre du projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 sera présenté en détail à l'Assemblée générale à l'automne 2009.

Annexe II

Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires

A. Postes dont la suppression est proposée (total : 101)

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble	
Cabinet du Secrétaire général	1 P-3, 1 agent des services généraux (1re classe)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	1 agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	
Direction exécutive et administration, Bureau des services de protocole et de liaison	1 agent des services généraux (Autres classes)
Planification et coordination des services de conférence (New York)	1 agent des services généraux (Autres classes)
Services des séances et de publication (New York)	5 agents des services généraux (Autres classes)
Services des séances et de publication (Genève)	1 agent des services généraux (Autres classes)
Services de bibliothèque (Genève)	1 agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 3. Affaires politiques	
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1 agent des services généraux (1re classe)
	1 agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	1 agent des services généraux (1re classe)
	2 agents des services généraux (Autres classes)
	17 agents locaux, 28 agents du Service mobile
Chapitre 8. Affaires juridiques	
Droit de la mer et affaires maritimes	1 agent des services généraux (Autres classes)

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	
Appui au Conseil économique et social et coordination	1 agent des services généraux (Autres classes)
Politiques sociales et développement	1 agent des services généraux (Autres classes)
Développement durable	2 agents des services généraux (Autres classes)
Population	1 agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 12. Commerce et développement	
Mondialisation, interdépendance et développement	1 agent des services généraux (Autres classes)
Investissements et entreprises	1 agent des services généraux (Autres classes)
Appui au programme	1 agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 21. Développement économique et social en Asie occidentale	
Appui au programme	1 agent local
Chapitre 27. Information	
Services de communication stratégique	1 P-5, 1 P-3, 9 agents locaux, 1 agent des services généraux (Autres classes)
Services de diffusion et de partage du savoir	4 agents des services généraux (Autres classes)
Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	
Service à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination	1 agent des services généraux (1re classe)
Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	
Politique générale	1 agent des services généraux (1re classe)
Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui	
Service de la gestion des installations	6 agents des corps de métier (Autres classes)

Chapitre 28E. Administration (Genève)

Services d'appui	3 agents des services généraux (Autres classes)

Chapitre 28G. Administration (Nairobi)

Services d'appui	2 agents locaux

B. Postes dont la création est proposée (total : 58)

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble

Groupe de l'état de droit	1 agent des services généraux (Autres classes)

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Planification et coordination des services de conférence (New York)	1 P-4, 1 P-2
Services de bibliothèque (Genève)	1 P-3
Services de documentation (Nairobi)	3 P-4, 4 P-3
Service des séances et de publication (Nairobi)	1 P-3

Chapitre 3. Affaires politiques

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	2 agents du Service mobile

Chapitre 4. Désarmement

Désarmement régional	2 P-3, 2 agents locaux

Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	3 agents du Service mobile, 5 agents locaux

Chapitre 7. Cour internationale de Justice

Greffe	1 P-3, 6 P-2, 1 agent des services généraux (Autres classes)

Chapitre 8. Affaires juridiques

Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	1 P-5
Droit de la mer et affaires maritimes	1 P-3

Chapitre 14. Environnement	
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	1 P-4
Chapitre 15. Établissements humains	
Logement et développement durable des établissements humains	1 P-3
Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	
Analyse des politiques et des tendances	1 P-5, 1 P-3
Chapitre 19. Développement économique en Europe	
Transports	1 P-3
Chapitre 21. Développement économique et social en Asie occidentale	
Appui au programme	1 Administrateur recruté sur le plan national
Chapitre 23. Droits de l'homme	
Procédures spéciales et Conseil des droits de l'homme	2 P-3
Chapitre 25. Réfugiés de Palestine	
Microfinancement et microentreprises	3 P-4
Chapitre 26. Aide humanitaire	
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	1 P-4
Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	
Services à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination	1 P-2
Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	
Politique générale	1 P-2
Planification stratégique et affectations	1 P-2
Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui	
Service de la gestion des installations	1 P-5, 1 P-2, 2 agents des services généraux (Autres classes)

Chapitre 28E. Administration (Genève)

Services d'appui	2 P-3

Chapitre 28G. Administration (Nairobi)

Services d'appui	1 Administrateur recruté sur le plan national

Annexe III

Conversions proposées de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires

A. Récapitulatif des conversions proposées de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions)

Il est proposé de convertir au total 19 postes financés auparavant au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents, ce qui entraînerait une augmentation des effectifs, comme le tableau ci-dessous l'indique par chapitre et par programme.

Chapitre du budget	*Postes*	*Classe*	*Description*
1. Politique, direction et coordination d'ensemble			
Administration de la justice	3	P-4	1 informaticien, 2 juristes
	1	G(AC)	Assistant informaticien
Total partiel	**4**		
3. Affaires politiques			
Bureau d'appui à la consolidation de la paix	1	P-4	Spécialiste de la gestion administrative au Bureau du Sous-Secrétaire général
	1	P-5	Spécialiste de la consolidation de la paix (hors classe) faisant fonction de Secrétaire de la Commission de consolidation de la paix
	1	P-3	Fonctionnaire chargé de l'appui à la consolidation de la paix au Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix
	1	G(AC)	Assistant administratif chargé de la gestion du Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix
	1	P-5	Spécialiste de l'analyse des politiques (hors classe) chargé de l'analyse des politiques de consolidation de la paix au Service de planification des politiques

Chapitre du budget	*Postes*	*Classe*	*Description*
	1	P-4	Spécialiste de la planification des politiques au service de la planification des politiques
Total partiel	**6**		
30. Contrôle interne			
Inspection et évaluation	1	D-2	Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation
	3	P-3	Spécialistes de l'inspection et de l'évaluation
	4	P-2/1	Spécialistes de l'évaluation (adjoints de 1re classe)
	1	G(AC)	Assistant (programmes)
Total partiel	**9**		
Total	**19**		

B. Récapitulatif des conversions proposées de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires

Il est proposé de convertir au total huit postes financés auparavant au moyen de ressources extrabudgétaires en postes permanents, ce qui entraînerait une augmentation des effectifs, comme le tableau ci-dessous l'indique par chapitre et par programme.

Chapitre du budget	*Postes*	*Classe*	*Description*
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Services de documentation (Nairobi)	3	P-4	2 réviseurs, 1 éditeur
	4	P-3	3 traducteurs, 1 éditeur
			(7 conversions de postes financés dans le cadre d'accords de remboursement sur les fonds extrabudgétaires du PNUE, d'ONU-Habitat et d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies)
Service des séances et des publications (Nairobi)	1	P-3	Chef adjoint de la Section des services des publications (1 conversion de poste financé dans le cadre d'accords

Chapitre du budget	*Postes*	*Classe*	*Description*
			de remboursement sur les fonds extrabudgétaires du PNUE, d'ONU-Habitat et d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies)
Total partiel	**8**		
26. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence			
	1	P-4	Fonctionnaire chargé de l'assistance humanitaire Quatre des cinq sections de la Division de la coordination et des interventions ont le même nombre de postes inscrits au budget ordinaire. Par conséquent, il est proposé de convertir un poste P-4 de la cinquième section qui est financé par des fonds extrabudgétaires en poste inscrit au budget ordinaire.
Total partiel	**1**		
Total	**9**		

Annexe IV

Étapes de la procédure à suivre pour pourvoir un poste vacant

- Élaboration d'une définition d'emploi par le service organique
- Dépôt d'une demande de classement du poste au Bureau de la gestion des ressources humaines
- Création d'un avis de vacance de poste dans Galaxy après approbation et classement par le Bureau
- Examen de l'avis de vacance de poste par le Bureau avant présentation aux organes centraux de contrôle
- Présentation de l'avis de vacance de poste et des critères d'évaluation aux organes centraux de contrôle pour approbation
- Traduction de l'avis de vacance de poste pour affichage en français
- Diffusion de l'avis de vacance de poste pendant 60 jours
- Examen de l'éligibilité des candidats par le Bureau et transmission des notices personnelles au directeur de programme
- Évaluation préliminaire des candidats au travers de l'étude des notices personnelles, des antécédents professionnels, etc. par les directeurs de programme et comparaison avec les critères d'évaluation approuvés
- Entretien avec les candidats qui remplissent les conditions requises
- Évaluation écrite des candidats ayant passé un entretien
- Établissement d'une liste de candidats recommandés
- Présentation de la liste des candidats recommandés au chef du département pour examen et approbation
- Présentation de la liste des candidats recommandés aux organes centraux de contrôle pour approbation
- Présentation de la liste approuvée au chef du département pour qu'il sélectionne un des candidats recommandés
- Application de la décision en faveur d'un candidat par le biais du recrutement, de la promotion ou du transfert
- Selon qu'il s'agit d'un candidat interne ou externe au département ou au Secrétariat, l'entrée en fonctions pourra prendre 60 à 90 jours de plus.

Annexe V

Rapport d'évaluation de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : conclusions et recommandations relatives aux modalités d'appui

Structure d'appui

1. La composante de l'administration civile de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) compte 125 personnes recrutées sur le plan international et 123 personnes recrutées sur le plan national. L'administration de l'ONUST apporte un appui aux opérations que mène l'Organisme depuis son quartier général, à Jérusalem. Elle fournit un soutien des premier, deuxième et troisième échelons à toutes les composantes de l'ONUST dans toute la zone de la mission, soit directement depuis le quartier général soit par l'intermédiaire d'équipes d'appui situées aux postes avancés de Beyrouth, Naqoura, Ismaïlia, Tibériade et Damas. Les équipes d'appui des postes avancés travaillent sous la supervision d'un fonctionnaire d'administration et couvrent tous les volets techniques (transports, informatique, communications, services généraux, entre autres). Les chefs des diverses sections leur apportent un soutien depuis le quartier général de l'ONUST. Les équipes d'appui de Naqoura et de Damas travaillent en étroite collaboration avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), respectivement, et font appel à ces missions pour certains services, conformément à un mémorandum d'accord entre l'ONUST et ces missions. L'appui étant fourni dans une zone géographique complexe qui s'étend sur quatre pays dotés de différentes réglementations, il est très difficile pour les dirigeants de l'ONUST de répondre aux besoins des postes avancés depuis Jérusalem. Le Groupe d'observateurs au Liban et le Groupe d'observateurs au Golan sont placés sous le contrôle opérationnel du commandant de la force présente dans ces zones mais, sur le plan logistique, elles dépendent de leur quartier général, qui est à Jérusalem, ce qui est une autre source de complications. Il est très difficile aux équipes des postes avancés de suivre le rythme des opérations de la FINUL et du FNUOD car elles s'appuient sur des équipements vétustes et n'ont pas les moyens nécessaires à leur entretien.

2. D'autres arrangements logistiques, tels que la fourniture de carburant, de services médicaux et d'accessoires, entre autres, ont été mis en place et sont honorés avec efficacité dans le respect des règles et des règlements de l'ONU. Le carburant est obtenu auprès de fournisseurs locaux dans tous les postes avancés sauf Naqoura, où la FINUL fournit le carburant par l'intermédiaire de son fournisseur en appliquant la formule du recouvrement des coûts.

3. Le soutien médical au-delà du premier échelon est fourni par des prestataires de services dans tous les sites. La FINUL et la FNUOD fournissent un soutien médical jusqu'au deuxième échelon aux groupes d'observateurs dans leur zone d'opération. Le soutien médical ne semble pas poser problème.

4. Dans le cadre d'un accord constructif, l'ONUST fournit également au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) un soutien dans les domaines administratif, logistique et de la sécurité. Il avait pu attribuer rapidement au bureau du nouveau représentant du

Quatuor, Tony Blair, les moyens dont celui-ci avait besoin dans le domaine de la sécurité, ce qui était une condition critique à son entrée en action au 1er septembre 2007.

Opérations logistiques

5. Les postes avancés reçoivent l'appui d'une équipe mixte de spécialistes de l'appui technique travaillant sous les ordres d'un fonctionnaire d'administration dans chacun des cinq postes avancés, qui sont situés à Naqoura pour le Groupe d'observateurs au Liban; à Damas, pour le Groupe d'observateurs au Golan et le Détachement d'observateurs à Damas; à Ismaïlia, pour le Groupe d'observateurs en Égypte (qui doit être renommé Bureau de liaison du Caire); à Tibériade, pour le Groupe d'observateurs au Golan-Tibériade; et à Beyrouth, pour le Bureau de liaison des Nations Unies à Beyrouth. Le poste avancé de Damas a également un poste de proximité au camp Faouar. La FINUL fournit un soutien administratif au poste avancé de Naqoura sur la base du remboursement des coûts. La FNUOD apporte un soutien similaire au poste de proximité qui se trouve au camp Faouar, sur la base du remboursement des coûts.

6. La majorité des observateurs militaires de l'ONUST sont placés sous la direction opérationnelle des commandants de la FINUL et de la FNUOD mais reçoivent aussi un soutien du personnel administratif de l'UNOST, ce qui représente un chevauchement des activités du point de vue de l'appui. Ces arrangements influent directement sur l'efficacité opérationnelle des groupes d'observateurs, étant donné que les services logistiques fournis par l'ONUST au Liban et à Damas ne peuvent pas suivre le rythme des opérations établi par les commandants de la FINUL et de la FNUOD. **Il est recommandé que la FINUL et la FNUOD fournissent un appui logistique intégral au Groupe d'observateurs au Liban et au Groupe d'observateurs au Golan afin que ces groupes (y compris le Groupe d'observateurs au Golan-Damas et le Groupe d'observateurs au Golan-Tibériade) puissent s'acquitter avec efficacité des tâches qui leur ont été confiées par les commandants de la FINUL et de la FNUOD, respectivement.**

7. Tout le matériel, y compris le matériel de transport, les groupes électrogènes et le matériel de communication et informatique, est entretenu par les techniciens de la mission. Nombre des véhicules sont des modèles anciens qui ont dépassé leur durée de vie utile. Il en va apparemment de même pour le matériel de communication, qui ne répond pas aux besoins actuels, en particulier les radios et les répéteurs qui exigent une maintenance régulière et, la mission opérant sur un territoire très étendu, ne répondent pas aux besoins immédiats en matière de communications. **Il est recommandé que le Département de l'appui aux missions examine ce problème et propose des dispositions telles que le transfert de matériel d'une mission à l'autre ou depuis les réserves de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi afin de remplacer le matériel à renouveler**.

8. Pour que les opérations soient efficaces et intégrées, il pourrait être nécessaire d'harmoniser certains des besoins relatifs au matériel et aux services logistiques des agents de l'ONUST travaillant sous le contrôle de la FINUL et de la FNUOD et en collaboration avec elles. Étant donné que les observateurs accomplissent des tâches qui sont définies par les commandants de la FINUL et de la FNUOD, le matériel nécessaire et/ou compatible devrait être fourni par ces dernières.

9. Sur le plan opérationnel, le Groupe d'observateurs au Liban et le Groupe d'observateurs au Golan (y compris à Damas et à Tibériade) doivent effectuer des missions d'observation de jour et de nuit dans des zones à risque, à la demande des commandants de la FINUL et de la FNUOD, mais, compte tenu des nouveaux besoins opérationnels, ils ne sont pas suffisamment équipés et ne disposent pas des véhicules blindés ni des dispositifs d'observation nocturne qui leur permettraient de s'acquitter efficacement de leurs tâches. En outre, l'équipe a été informée que les jumelles du poste d'observation du Groupe d'observateurs au Golan avaient été remplacées ou allaient l'être par un modèle plus récent d'une qualité moindre que le modèle utilisé précédemment. Puisque le matériel et les services logistiques destinés à soutenir les activités opérationnelles sont nécessaires à l'exécution des tâches conférées à la FINUL et à la FNUOD, c'est à ces missions qu'il appartient de les fournir. **Il est recommandé que la FINUL et la FNUOD incluent les besoins de matériel et de services logistiques du Groupe d'observateurs au Liban et du Groupe d'observateurs au Golan dans leurs projets de budget respectifs, sur la base des besoins opérationnels définis par les commandants de la FINUL et de la FNUOD (notamment des dispositifs d'observation nocturne et des véhicules blindés)**.

10. À l'heure actuelle, l'ONUST fournit un soutien à ses éléments de Beyrouth, de Damas et d'Ismaïlia en déployant des équipes mixtes à cet effet. Dans le cadre de la restructuration proposée, l'ONUST conservera tout au plus de petits bureaux de liaison au Caire (le Groupe d'observateurs en Égypte, qui se trouve à Ismaïlia, disparaîtra), à Damas (le Groupe d'observateurs au Golan-Damas sera réinstallé au camp Faouar) et à Beyrouth. Dans le cadre de la restructuration des bureaux de liaison à Beyrouth, en Égypte et à Damas, il faudra aussi modifier les structures d'appui de manière à ce que l'ONUST n'ait pas à déployer des éléments d'appui spécialement pour ces bureaux. **Il est recommandé que l'ONUST prenne les dispositions nécessaires pour que ces éléments reçoivent un soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou d'autres organismes des Nations Unies en concluant un mémorandum d'accord avec eux**.

11. Le plan de soutien logistique de la mission s'appliquant actuellement à l'ONUST est rédigé en termes très généraux et ne porte pas sur les besoins particuliers des postes avancés sur le plan logistique. Les modifications qui doivent être apportées à la structure de l'ONUST en application des recommandations formulées à l'issue de la visite d'évaluation sont considérables et devront être examinées dans le cadre d'un plan de soutien logistique révisé. En raison de ces changements, il faudra donner suite aux dispositions logistiques révisées en adoptant un plan d'appui plus systématique. **Il est recommandé que l'ONUST révise son plan de soutien logistique pour prendre en compte les changements proposés et qu'il définisse les responsabilités de la FINUL, de la FNUOD et d'autres organismes des Nations Unies selon les besoins**.

12. Les changements découlant de l'application des recommandations formulées à l'issue de la visite d'évaluation auront des incidences sur les ressources en personnel et entraîneront des changements considérables sur les plans administratif et de la logistique. L'équipe d'évaluation n'étant pas compétente pour formuler des avis autorisés sur la mise en œuvre des changements proposés, il faudra que la mission recueille des conseils techniques sur l'ajustement des responsabilités en matière d'appui et le règlement des problèmes concernant les ressources en

personnel. **Il est recommandé que le Département de l'appui aux missions envoie une équipe d'experts à la mission afin de vérifier si la mise en œuvre des changements est effectuée dans le respect des règlements généraux de l'ONU et tient compte des dispositions à prendre sur les plans opérationnel et financier et en matière d'effectifs**.

Résumé des suppressions de postes découlant de l'intégration des services de soutien au quartier général de l'ONUST à Jérusalem et dans ses postes avancés

	Lieu d'affectation	*Section*	*Postes pourvus*	*Postes vacants*	**Total général**
Personnel recruté sur le plan international	ONUST, quartier général	Ressources humaines	1	1	**2**
		Services généraux	4		**4**
		Communications et informatique	2	1	**3**
		Transports	2		**2**
	Total		**9**	**2**	**11**
	Groupe d'observateurs au Golan – Damas	Transports	1		**1**
	Total		**1**		**1**
	Groupe d'observateurs au Golan – Tibériade	Services généraux		1	**1**
		Communications et informatique		1	**1**
		Transports		1	**1**
	Total			**3**	**3**
	Groupe d'observateurs au Liban	Services généraux	1		**1**
		Communications et informatique	2		**2**
		Transports	1	1	**2**
	Total		**4**	**1**	**5**
Total partiel			**14**	**6**	**20**
Personnel recruté sur le plan national	ONUST, quartier général	Bureau du fonctionnaire d'administration (hors classe)		1	**1**
		Finances et budget	2		**2**
		Achats	1		**1**
		Services généraux	1		**1**
		Communications et informatique	1		**1**
		Transports	2	2	**4**
	Total		**7**	**3**	**10**
	Groupe d'observateurs au Golan – Tibériade	Transports	1		**1**
	Total		**1**		**1**
	Groupe d'observateurs au Liban	Ressources humaines	1		**1**
		Services généraux	3		**3**

	Lieu d'affectation	*Section*	*Postes pourvus*	*Postes vacants*	**Total général**
		Transports	2		**2**
	Total		**6**		**6**
Total partiel			**14**	**3**	**17**
Total général			**28**	**9**	**37**

Annexe VI

État des postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260, relative aux activités touchant au développement

Chapitre et sous-programme du budget	*Classe*	*État*
9. Affaires économiques et sociales		
Direction exécutive et administration	1 P-5	Poste pourvu au 1er juillet 2009
1. Appui au Conseil économique et social	1 P-4	Définition d'emploi transmise au Bureau de la gestion des ressources humaines le 12 juin 2009 en vue du classement du poste
2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme	1 P-5	Définition d'emploi transmise au Bureau de la gestion des ressources humaines le 12 juin 2009 en vue du classement du poste
	2 P-4	Définition d'emploi transmise au Bureau de la gestion des ressources humaines le 12 juin 2009 en vue du classement des postes
	2 P-3	Définition d'emploi transmise au Bureau de la gestion des ressources humaines le 12 juin 2009 en vue du classement des postes
3. Politiques sociales et développement social	1 P-4	Au 22 juillet 2009, dernières étapes de la procédure de publication de l'avis de vacance de poste dans Galaxy
4. Développement durable	1 P-4	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste transmis pour traduction
5. Statistiques	1 P-3	Définition d'emploi transmise au Bureau de la gestion des ressources humaines le 12 juin 2009 en vue du classement du poste
6. Population	1 P-4	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste transmis pour traduction
9. Gestion durable des forêts	1 P-5	Au 22 juillet 2009, dernières étapes de la procédure de publication de l'avis de vacance de poste dans Galaxy
10. Financement du développement	1 P-4	Au 22 juillet 2009, poste en attente de classement par le Bureau de la gestion des ressources humaines
Total	**3 P-5, 7 P-4, 3 P-3**	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement		
1. Pays les moins avancés	1 P-4	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste dans Galaxy lancée

Chapitre et sous-programme du budget	*Classe*	*État*
2. Pays en développement sans littoral	1 P-4	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste dans Galaxy lancée
3. Petits États insulaires en développement	1 P-4	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste dans Galaxy lancée
Total	**3 P-4**	
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		
1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 P-4	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste transmis pour traduction
	2 P-3	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste transmis pour traduction
Total	**1 P-4, 2 P-3**	
12. Commerce et développement		
1. Mondialisation, interdépendance et développement	1 D-1	Au 22 juillet 2009, définition d'emploi en cours d'établissement
	1 P-5	Au 22 juillet 2009, définition d'emploi en cours d'établissement
	2 P-4	Au 22 juillet 2009, définition d'emploi en cours d'établissement
	2 P-3	Au 22 juillet 2009, définition d'emploi en cours d'établissement
2. Investissement et entreprises	1 P-5	Au 22 juillet 2009, poste en cours de reclassement
	1 P-4	Au 22 juillet 2009, poste en cours de reclassement
3. Commerce international	1 D-1	Au 22 juillet 2009, poste publié dans Galaxy
	1 P-4	Au 22 juillet 2009, poste publié dans Galaxy
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	1 D-1	Au 22 juillet 2009, poste en cours de reclassement
	1 P-4	Au 22 juillet 2009, poste en cours de reclassement
Total	**3 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3**	
17. Développement économique et social en Afrique		
Direction exécutive et administration	1 administrateur recruté sur le plan national	Au 22 juillet 2009, poste publié dans Galaxy
7. Activités sous-régionales de développement	7 administrateurs recrutés sur le plan national	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste transmis aux bureaux sous-régionaux, pour examen

Chapitre et sous-programme du budget	*Classe*	*État*
	4 administrateurs recrutés sur le plan national	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste transmis pour traduction
9. Statistiques	2 P-5	Au 22 juillet 2009, postes publiés dans Galaxy
	2 P-4	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste transmis pour traduction
	2 P-3	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste transmis pour traduction
Appui au programme	1 administrateur recruté sur le plan national	Au 22 juillet 2009, poste publié dans Galaxy
Total	**2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 13 postes d'administrateur recruté sur le plan national**	
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique		
8. Activités sous-régionales pour le développement	1 D-1	Poste pourvu depuis le 1er juin 2009
	1 D-1	Au 22 juillet 2009, le poste devait être pourvu au plus tard fin juillet 2009.
	1 P-5	Au 22 juillet 2009, candidats en cours de présélection
	1 P-5	Au 22 juillet 2009, le poste devait être pourvu au plus tard fin juillet 2009.
	1 P-5	Poste pourvu depuis le 25 février 2009
	1 P-5	Poste pourvu depuis le 1er avril 2009
	1 P-4	Poste pourvu depuis le 1er juillet 2009
	1 P-3	Au 22 juillet 2009, présélection des candidats achevée; candidatures en cours d'évaluation par le spécialiste des ressources humaines chargé du dossier
	1 P-3	Poste pourvu depuis le 16 mars 2009
	1 agent local	Poste pourvu depuis le 1er juillet 2009
	1 administrateur recruté sur le plan national	Au 22 juillet 2009, le poste devait être pourvu au plus tard fin juillet 2009.
Total	**2 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 poste d'agent local, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national**	
19. Développement économique en Europe		
Direction exécutive et administration	1 P-4	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste en attente d'approbation par le Conseil central de contrôle
3. Statistiques	1 P-3	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste en attente d'approbation par le Conseil central de contrôle

Chapitre et sous-programme du budget	*Classe*	*État*
5. Énergie durable	1 P-4	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste en attente d'approbation par le Conseil central de contrôle
Appui au programme	1 P-3	Au 22 juillet 2009, avis de vacance de poste en attente d'approbation par le Conseil central de contrôle
Total	**2 P-4, 2 P-3**	
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes		
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	1 P-4	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste lancée
	1 P-3	Au 9 avril 2009, projet d'avis de vacance de poste inspiré du profil d'emploi type transmis au spécialiste des ressources humaines chargé du dossier
2. Production et innovation	1 P-3	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste lancée
4. Développement social et équité sociale	1 P-3	Au 22 juillet 2009, liste des candidats à 15 et à 30 jours transmise au spécialiste des ressources humaines chargé du dossier
5. Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional	1 P-5	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste lancée
	1 P-3	Au 16 avril 2009, projet d'avis de vacance de poste transmis au spécialiste des ressources humaines chargé du dossier
6. Population et développement	1 P-3	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste lancée
8. Développement durable et établissements humains	1 P-5	Au 3 avril 2009, profil d'emploi type transmis au spécialiste des ressources humaines chargé du dossier
	1 P-3	Au 22 juillet 2009, procédure de recrutement achevée
	1 P-2	Avis de vacance de poste diffusé en mars 2009
9. Ressources naturelles et infrastructure	1 P-4	Au 22 juillet 2009, deux candidats ont passé un entretien.
	2 P-2	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste lancée
	1 agent local	Au 22 juillet 2009, liste des candidats à 30 jours transmise au spécialiste des ressources humaines chargé du dossier

Chapitre et sous-programme du budget	*Classe*	*État*
10. Statistiques et projections économiques	1 P-3	Avis de vacance de poste diffusé, avec le 20 juillet 2009 comme date limite. Un lauréat de concours national va passer l'entretien.
11. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	1 P-4	Au 22 juillet 2009, poste en cours de classement par le Bureau de la gestion des ressources humaines
	1 P-3	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste lancée
	1 agent local	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste lancée
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	2 P-3	Au 22 juillet 2009, procédure de publication de l'avis de vacance de poste lancée
Total	**2 P-5, 3 P-4, 10 P-3, 3 P-2, 2 postes d'agent local**	
21. Développement économique et social en Asie occidentale		
1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	1 P-4	Au 22 juillet 2009, poste pourvu à titre provisoire, en attendant le choix définitif du titulaire
2. Politiques sociales intégrées	1 P-4	Poste pourvu au 11 avril 2009
3. Développement économique et intégration	1 P-4	Au 22 juillet 2009, entretiens programmés
4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	1 P-5	Au 22 juillet 2009, poste pourvu à titre provisoire, en attendant le choix définitif du titulaire
	1 administrateur recruté sur le plan national	Au 22 juillet 2009, poste pourvu à titre provisoire, en attendant la décision finale sur le pays où sera créé le centre technologique de la CESAO, le poste devant être pourvu par un ressortissant de ce pays
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des faits	1 P-3	Poste pourvu au 9 mars 2009
Total	**1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national**	

09-45223 (F) 230909 240909

Merci de recycler